

ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Classe des Sciences morales et politiques. N.S., XXXII-2, Bruxelles, 1965

LÉOPOLD II ET LE MAROC (1885-1906)

PAR

A. DUCHESNE

Membre de la Commission d'Histoire de l'ARSOM
Conservateur au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire
Lauréat de l'ARSOM

185 F

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen. N.R., XXXII-2, Brussel, 1965

ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Classe des Sciences morales et politiques. N.S., XXXII-2, Bruxelles, 1965

LÉOPOLD II ET LE MAROC (1885-1906)

PAR

A. DUCHESNE

Membre de la Commission d'Histoire de l'ARSOM
Conservateur au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire
Lauréat de l'ARSOM

ONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Classe voor Morele en Politieke Wetenschappen. N.R., XXXII-2, Brussel, 1965

Mémoire présenté à la Séance du 16 juillet 1962 de la Classe des Sciences morales et politiques en réponse à la première question du concours annuel 1962, à savoir: on demande une étude sur l'expansion industrielle ou commerciale belge au XIX^e siècle ou sur une tentative belge de colonisation distincte de l'œuvre congolaise. Il a été couronné par la Classe des Sciences morales et politiques en sa séance du 16 juillet 1962.
(Rapporteurs: R.P.A. ROEKENS et M. J. STENGERS)*

* Le texte définitif n'a été remis à l'ARSOM qu'en janvier 1965.

RESUME

Durant les vingt et une années qui séparent la conférence d'Algésiras de la fin du Congrès de Berlin, LÉOPOLD II a poursuivi dans le Nord-Ouest africain la réalisation d'un but jadis à peine soupçonné: permettre à l'Etat indépendant du Congo de prendre pied sur l'un ou l'autre point de la côte atlantique.

Le Rio de Oro, le cap Juby en face des Canaries, Agadir parmi d'autres ports du littoral chérifien, une partie du Riff aussi, ont été tour à tour l'enjeu soit d'explorations sur place soit de négociations avec les Espagnols, les Britanniques ou les Français. En dehors des sources d'information que l'auteur a pu consulter au Foreign Office et au Quai d'Orsay, les archives de la Maison royale de Belgique surtout révèlent l'ampleur et la continuité des visées marocaines et sahariennes de LÉOPOLD II. Fidèle aux tactiques qui l'ont si bien servi au Congo, mais forcé de tenir compte de l'éveil à son endroit de certaines inquiétudes internationales, le Roi mit à contribution, une fois encore, toutes les ressources de son imagination. Nombreux furent les hommes de confiance — diplomates (WETTNALL et ANSPACH), officiers (LAHURE, KINET, Nys), banquiers et hommes d'affaires (WIENER, THYS, EMPAIN, VOLDERS, NAGELMACKERS), — qui l'aiderent à mettre sur pied dans ce but des « sociétés » au mécanisme financier assez compliqué, sans résultat finalement.

SAMENVATTING

Tijdens de twintig jaren die tussen de Conferentie van Algesiras en het einde van het Congres van Berlijn liggen, streefde LEOPOLD II in Noord-West Afrika de verwezenlijking na van een doel waarvan men vroeger nauwelijks een vermoeden had: aan de Onafhankelijke Congostaat toelaten vaste voet te krijgen op een of ander punt van de Atlantische kust.

Rio de Oro, kaap Juby tegenover de Canarische eilanden, Agadir tussen de andere havens van de Marokaanse kust, een deel van de Riff ook, waren om beurt het voorwerp van onderzoek ter plaatse of onderhandelingen met Spanje, Engeland of Frankrijk. Buiten de bronnen die de auteur kon raadplegen in het Foreign Office en de Quai d'Orsay, bleek vooral uit de archieven van het Koninklijk Huis de omvang en de samenhang van de bedoelingen van LEOPOLD II in verband met Marokko en de Sahara. Trouw aan de taktiek die in Congo doelmatig bleek, maar verplicht rekening te houden met een ontwakend wantrouwen in internationale kringen, deed de Vorst nogmaals beroep op alle middelen van zijn verbeeldingskracht. Talrijk waren de vertrouwensmannen — diplomaten (WHETTNALL en ANSPACH), officieren (LAHURE, KINET, Nys), bankiers en zakenlui (WIENER, THYS, EMPAIN, VOLDERS, NAGELMACKERS) — die hem hielpen hiertoe « maatschappijen », met eerder ingewikkeld financiële werking, op te richten. Tenslotte zou het doel niet bereikt worden.

AVANT-PROPOS

Que le roi LÉOPOLD II ait porté un certain intérêt au Maroc avant l'établissement du protectorat français, n'a jamais, pensons-nous, été mis en doute.

En 1898 déjà, le publiciste A. DE HAULLEVILLE déplorait que la Belgique eût perdu l'occasion de « s'établir sur un point de la côte du Maroc » [8, p. 139, n. 1]*. Après avoir consacré deux articles révélateurs du *Mouvement Géographique* [49-50] aux « relations entre le Maroc et l'Etat du Congo » et aux « tentatives belges au Maroc », A. J. WAUTERS rappelait en 1911 que la Fondation de la Couronne avait subsidié des missions en vue d'acquisitions territoriales dans l'empire chérifien [48, p. 308]. Dans son hommage enthousiaste au créateur du Congo, Gérard HARRY [14, p. 21] soulignait aussi en 1920 que celui-ci avait « voulu acquérir une station sur la côte marocaine pour y faire prendre pied aux initiatives belges ». A son tour, le comte DE LICHTERVELDE [9, p. 303] évoqua en 1926 les visées de LÉOPOLD II sur une partie du Maghreb, ce que vinrent confirmer dans la suite des documents que Pierre DAYE [4, p. 307-308, 412 et 446] fut autorisé à consulter au Palais de Bruxelles, ainsi que le témoignage un peu laconique du comte Edmond CARTON DE WIART [1, p. 71 et 82], secrétaire du Roi-Souverain pendant les huit dernières années de sa vie.

En déposant au Musée royal de l'Armée certains papiers de l'intendant en chef Louis MATON (1), feu le lieutenant général R. MATON n'a pas peu contribué à aiguiller notre attention sur l'une des tentatives royales, celle du cap Juby, dans l'extrême sud des frontières historiques du Maroc, à laquelle son père se trouva

* Les chiffres entre [] renvoient à la bibliographie pp. 253-256.

(1) M.R.A., dossier 0.6655 de L. MATON. Cfr. A. DUCHESNE: Le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire au point de vue de la documentation historique coloniale (*Bull. A.R.S.C.*, t. IV, fasc. II, pp. 309-311, Bruxelles, 1958).

mêlé de 1888 à 1891. Des entretiens ultérieurs avec le comte CARTON DE WIART déjà cité, et avec le docteur Arthur TACQUIN, qui fut associé à une mission confidentielle chez le Sultan, orientèrent notre enquête vers les ultimes essais de LÉOPOLD II au Maroc, à l'aube du XXe siècle. Aux investigations subséquentes dans plusieurs dépôts d'archives de Bruxelles, de Londres et de Paris, deux obstacles n'en devaient pas moins imposer une certaine limite. D'une part: la nature secrète des démarches entreprises sur ordre du Souverain et le caractère confidentiel des agents employés à cette fin. D'autre part: la période encore récente dans laquelle s'inscrivent ces projets, en particulier les derniers, vieux de moins de soixante ans!

La base documentaire des trois grands chapitres — des trois volets — qui se partagent le présent ouvrage, est donc différente et, partant, de valeur assez inégale. Pour l'époque 1888-1891 — celle de l'affaire du cap Juby — le recours s'imposait en ordre principal aux archives diplomatiques du Public Record Office. Car rien, ou presque, n'avait pratiquement filtré de ce projet dans la presse contemporaine, et bien peu dans des livres ou revues publiés par la suite. Pour le deuxième volet: la croisière de LÉOPOLD II au littoral chérifien en 1897, la proportion des sources est en quelque sorte inverse. C'est la presse qui nous servira de fil conducteur principal au cœur d'archives moins abondantes. Enfin, la dernière partie de ce travail — les ultimes tentatives royales au Maroc — s'inscrit dans un contexte politique trop récent, il faut le répéter, pour que nous ayons toujours profité au maximum de l'esprit de compréhension de tous les conservateurs d'archives diplomatiques et de tous les détenteurs de papiers privés importants!

La bienveillance de plusieurs personnalités du monde des historiens nous en offrant l'occasion, nous n'en avons pas moins cru pouvoir publier dès maintenant le résultat de longues et passionnantes recherches. Attendre l'ouverture d'autres archives pour compléter notre information, nous eût condamné à retarder longtemps encore la rédaction de plusieurs parties de cet ouvrage. Nous ne l'avons pas voulu, persuadé comme d'autres qu'une place devait enfin être réservée aux tentatives de LÉOPOLD II au Maroc dans l'ensemble des études qui prétendent cerner sa personnalité,

saisir son comportement et mesurer ses réactions dans chacune des situations où la poursuite des projets les plus divers le plaça. L'interdépendance de certains ne mériterait-elle pas d'être mise en lumière, particulièrement sur les plans diplomatique et financier? Sans des travaux de ce genre — auxquels le nôtre est redevable à tant de titres, — il serait impossible de reconstituer un jour ce calendrier des activités expansionnistes du Roi-Souverain qui pourra seul nous consoler de la destruction volontaire de tant d'irremplaçables documents!

En réunissant les matériaux indispensables à ce mémoire, l'auteur a mis trop de compétences et de collègues belges et étrangers à contribution, trop de propriétaires aussi de précieux papiers et de détenteurs d'informations intéressantes, pour qu'il lui soit possible de rendre nominalement à chacun le tribut de reconnaissance qui lui revient. Il ne peut, toutefois, passer sous silence la toute particulière gratitude qu'il voue à Sa Majesté le Roi, qui a bien voulu l'autoriser à consulter les archives du Palais, ainsi qu'à Monsieur E.-J. DEVROEY, Secrétaire Perpétuel de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, sans la bienveillance de qui ce travail n'aurait pas vu le jour. Au Professeur J. STENGERS et au R.P. A. ROEKENS, il est redevable de tant de suggestions qu'il est impensable de n'en point faire état.

1955-1965

PRELIMINAIRES

1. LA BELGIQUE ET LE MAROC DANS LE PASSE. QUAND LEOPOLD II A-T-IL COMMENCE A S'INTERESSER A CE PAYS?

Est-il exact qu'avant de jeter son dévolu sur le Congo, LÉOPOLD II ait songé non seulement aux Philippines, à la Chine, à Formose, ce qui n'a plus besoin d'être démontré, mais également au Maroc (1)? Dans ce cas, serait-ce l'attention du duc de Brabant ou, postérieurement à décembre 1865, celle du roi des Belges qui aurait été aiguillée vers l'une ou l'autre région de l'empire chérifien?

Un premier fait n'est pas discutable. A l'époque où l'héritier du Trône passait en de longs voyages d'étude et d'observation le temps qu'il ne pouvait consacrer aux affaires du royaume, sa curiosité l'avait conduit dans l'extrême Nord du Maroc, à Tanger. C'était en avril 1862 (2), quatre mois après qu'un traité d'amitié, de commerce et de navigation avait été conclu entre les deux pays, et deux mois avant qu'eût été signée la convention qui étenait aux commerçants et nationaux belges les avantages dont les Anglais et les Espagnols jouissaient dans l'empire depuis 1861 [21, t. II, pp. 322 et 383].

Depuis longtemps, des Belges œuvraient là-bas. Nous nous bornons à citer pour mémoire quelques-uns de ceux qui s'y illus-

(1) G. HARDY: *L'époque contemporaine*, t. II, p. 322 (coll. Clio, IX, Paris, 1947).

(2) Voy. *Moniteur Belge* du 24 avril 1862: «on mande de Madrid le 16: le duc de Brabant est de retour de son excursion à Tanger et se trouve maintenant à Séville» (p. 1799). Il semble qu'une visite prolongée du Maroc faisait partie de son programme et qu'il y renonça provisoirement à cause de son état de santé et peut-être aussi à cause des troubles provoqués dans l'Ouest par SI DJALAL (*Moniteur Belge* des 22 mars et 22 avril 1862, pp. 1330 et 1771, et: *A Memoir of sir J.H. DRUMMOND HAY sometime minister at the court of Morocco board on his journals*, p. 318 (Londres, 1896)).

trèrent au XVI^e siècle déjà: tel l'humaniste diestois Nicolas CLEYNAERTS qui, à Fez en 1540, consacra plusieurs mois à feuilleter « l'Alcoran escrit en arabe »; tels aussi l'armateur anversois Gilles HOOFMAN, les capitaines Jan HUYBRECHTS, Thomas et Nicolas DE GRÈVE, les commerçants JACOBS, DE NECKE et surtout Pierre ANRAET et Jean SANDRON qui avaient établi un dépôt commercial en Berbérie dès 1585; tels encore Daniel VAN DER MEULEN qui affréra deux vaisseaux pour le Maroc à la même époque, son délégué Gillis DELLA FAILLE qui réalisa avantageusement leur cargaison, ainsi que Adolphe VAN DER HEYDEN qui fut fait prisonnier par les Maures en 1591 alors qu'il combattait pour le roi SÉBASTIEN de Portugal, et Pierre WÉRY que les pirates capturèrent au large de Ceuta (3). Au milieu du XVII^e siècle, l'empire, avec la chute des Saadiens et l'avènement de la dynastie alaouite, retourna à l'isolement par une politique marquée de « l'esprit de guerre sainte », qui entendait réduire au maximum toutes les relations avec l'étranger. Sait-on que la forteresse de Ceuta, bloquée par le Sultan, fut dégagée en 1720 par dix-sept compagnies du régiment des gardes « wallonnes » conduit par le marquis DE LÈDE (4) ?

C'est en 1838 que furent établis les premiers rapports entre le pays des chérifs et la Belgique qui venait de conquérir son indépendance. Chez nous, l'intention se dessina d'abord de pénétrer le marché marocain par le biais de l'Algérie. La suggestion de notre consul à Alger, LECOCQ, d'acquérir la côte d'Oran, sur la route des caravanes qui traversaient le Maghreb pour se rendre à Mogador, eut pour conséquence indirecte l'ouverture à Tanger d'un consulat belge qui fut confié à Léon VAN LARE (5). A Mogador même où la firme Egide VAN REGEMORTEL envoyait de temps à autre un bateau, une pétition signée par vingt-trois Anversois réussit à obtenir en 1842 la désignation d'un vice-con-

(3) A. FRANÇOIS: *Route Impériale*, p. 61 (Bruxelles, s.d.). Au sujet du rôle essentiel du Maroc dans le commerce anversois au XVI^e siècle voy. les études de J. DENUCÉ et en particulier: Anvers et l'Afrique au XVI^e siècle, ainsi que F. DONNET: Anvers et le Maroc au XVI^e siècle, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers*, t. XXXVI, 1912, pp. 5-24.

(4) GUILLAUME (colonel): *Gardes Wallonnes au service d'Espagne*, pp. 113-114 (Bruxelles, 1858).

(5) J.L. VELLUT [46], ff. 4-5, et J.R. LECONTE, *Les tentatives d'expansion coloniale sous le règne de Léopold I^{er}*, p. 54 (Anvers, 1946).

sul (6). Ainsi la présence de la Belgique était assurée, de manière assez discrète d'ailleurs, dans le port le plus important du Maroc.

Ce n'est, toutefois, qu'avec la nomination d'Ernest DALUIN à Tanger — à la suite d'une expédition commerciale réalisée en 1845 —, que nos intérêts trouvèrent là-bas un promoteur et un défenseur dynamique à partir de 1855. Promu en décembre 1858 consul général avec juridiction sur toute la côte occidentale d'Afrique, y compris les îles situées le long de celle-ci, DALUIN avait déjà pris certaines initiatives (7) lorsque l'honneur lui échut de piloter à Tanger le duc de Brabant lors de son bref séjour d'avril 1862.

Dans l'état actuel de la documentation accessible aux chercheurs, nous manquons d'éléments pour juger de l'impression que le Prince retira de cette visite et de l'intérêt probable qu'il mit à lire le récit fait, un peu plus tard, par DALUIN du voyage que ce dernier y avait fait pour notifier au sultan SIDI-MOHAMMED la mort de LÉOPOLD Ier et l'avènement de son fils (8). Il est certain qu'à partir de 1876, année qui vit l'ouverture de la Conférence géographique au Palais de Bruxelles, DALUIN jouera entre ce dernier et le Maghzen le rôle d'intermédiaire actif qui incombera plus tard au baron WHETTNALL et à Edouard ANSPACH, ses successeurs à Tanger.

En juin 1876 précisément, DALUIN réussit à faire passer par la capitale belge l'ambassadeur SIDI EL HADJ MOHAMMED EL-ZEBDI, accompagné d'une suite de douze personnalités marocaines; celui-ci avait pour programme initial la visite des seules villes de Paris, Londres et Rome. Reçue par LÉOPOLD II et la reine MARIE-HENRIETTE le 29 juin, la délégation visita plusieurs établissements industriels de province et notamment des fabriques d'armes liégeoises (9). Il dut en résulter d'assez nombreux

(6) *Idem*, et G. BEETEME, Anvers, t. II, pp. 312-313 (Louvain, 1888).

(7) A.E.B., doss. pers. 80 de DALUIN; *Moniteur belge* du 15 mai 1855, et MIÈGE [21], t. II, pp. 142, 170, 243, etc.

(8) Un résumé du long rapport que l'on peut consulter aux A.E.B. (série Af. 12), d'où est exclu tout détail sur l'entrevue de DALUIN avec le Sultan, a été publié dans la partie non officielle du *Moniteur belge* des 4 et 5 octobre 1866 (pp. 5437-5439 et 5454-5456).

(9) A.E.B., Af. 12, ff. 442-445 et 476. Cfr. *L'Indépendance belge* et la partie non officielle du *Moniteur belge* des premiers jours de juillet 1876, ainsi que VELLUT [46].

achats de fusils et d'équipements militaires si nous en croyons la recommandation de DALUIN en avril 1879 :

Il convient de ne pas nous montrer trop mesquins après les commandes d'armes qu'ont faites ces braves Maures (10).

Lors des échanges de vues entre délégués belges, préparatoires à la Conférence géographique précitée, le baron LAMBERMONT prit prétexte, le 16 août 1876, du regret exprimé quant à la faible part que nos compatriotes pouvaient revendiquer dans les explorations de l'Afrique, pour rappeler que les services diplomatiques et consulaires établis par notre gouvernement au Maroc, comme en Algérie, à Tunis et en Egypte,

(...) ont fait connaître ces contrées sous toutes leurs faces (11).

A cette conférence, seules des personnalités européennes avaient été invitées et parmi elles l'Allemand G. ROHLFS. Ce dernier avait ramené de ses explorations au Maroc méridional des renseignements curieux (12), dont ni lui-même ni d'autres ne firent état [29, ch. IV]. Pour rétablir l'équilibre et laisser entendre au Sultan que son pays n'était en rien visé par les dispositions que comptait prendre l'Association issue des travaux de la conférence, le cas fut envisagé où Sa Majesté Impériale accepterait le titre de membre d'honneur de l'œuvre africaine (13).

Jules GREINDL, devenu secrétaire général de celle-ci, correspondit avec DALUIN, en janvier 1877, au sujet des conséquences politiques qui pourraient découler de l'insistance du roi LÉOPOLD, dans ses discours de la Conférence géographique et du Comité national belge de l'Association Internationale Africaine, à vouloir mettre l'abolition de la traite au premier rang de leurs objectifs (14). De la proposition à faire au Sultan de devenir

(10) DALUIN à LAMBERMONT, 24 avril 1879 (A.E.B., Af. 12). Sur les missions marocaines d'achat d'armes en Belgique, voy. MIÈGE [21], t. III, pp. 226-227.

(11) ROEKENS [29], pp. 80 et 91.

(12) G. ROHLFS, *Mein erster Aufenthalt in Marokko und Reise südlich von Atlas durch die Oasen Draa und Tafilet* (Berlin 1872), et *Reise durch Marokko* (Berlin 1882).

(13) B. DE LICHTERVELDE, Contribution à l'histoire des origines du Congo Belge, dans *Bull. I.R.C.B.*, t. VIII, 1937, pp. 779-780.

(14) La lettre de GREINDL du 1^{er} janvier 1877 et la réponse de Daluin du 27 ont toutes deux été publiées (d'après les originaux aux A.E.B.) par B. DE LICHTERVELDE, *op. cit.*, pp. 781-783.

membre d'honneur de l'Association elle-même, il semble n'avoir plus été question dans la suite. Il faut reconnaître que rares étaient pour les diplomates européens les occasions d'être reçus par MOULAY HASSAN. C'est ainsi que DALUIN, promu ministre résident auprès de lui en 1877, fut invité à se rendre en juin 1879 seulement à son camp situé à seize kilomètres de Rabat (15).

Un autre compatriote, Félix DESGUIN (16), se signala également à l'attention des autorités belges par le zèle qu'il déploya comme vice-consul à Mazagan à partir de 1868. Ses études à l'Institut commercial d'Anvers l'avaient spécialement préparé aux prospections qui l'attendaient au Maroc. Plusieurs de ses rapports furent publiés au *Recueil consulaire*. C'est du reste à eux que se réfère, lorsqu'il est question de l'empire chérifien, un curieux mémoire rédigé en 1877 par un de nos meilleurs diplomates, Joseph JOORIS, et dont il faut dire à présent un mot.

2. PREMIER PROJET D'UN « PIED-A-TERRRE » CONGOLAIS SUR LA COTE MAROCAINE

Mêlé depuis bien des années à des projets d'expansion belge, JOORIS s'était attaché à étudier les côtes de l'Afrique dans un libelle qu'il avait intitulé: *Situation économique de l'Afrique occidentale depuis le Maroc jusqu'au cap de Bonne-Espérance*. Dans la partie consacrée à l'empire chérifien,

(..) seul Etat avec lequel le port d'Anvers entretient des relations directes d'échange qui grandissent sans cesse,

JOORIS exposait longuement l'œuvre de Félix DESGUIN. En se basant sur les résultats déjà obtenus par lui, le diplomate estimait que la Belgique devrait établir des comptoirs sur les autres points de la côte occidentale africaine, non sans y envoyer au préalable

(15) A.E.B., doss. pers. 80 d'E. DALUIN.

(16) A.E.B., doss. pers. 1109 (très incomplet) de F. DESGUIN, et renseignements communiqués par sa nièce, feuë Mlle L. DESGUIN à Crainhem. Cfr. aussi *Recueil consulaire*, t. XVI (1870), p. 192, t. XVII (1871), p. 530, t. XLVI (1884), p. 318, etc.

des agents consulaires sérieux [27, pp. 69 et 78-79; 28, pp. 218-219].

On est en droit de supposer que ce mémoire avait été demandé par LÉOPOLD II lui-même. On peut être assuré, en tout cas, qu'il lui fut communiqué par Emile BANNING dans les papiers de qui il se trouve aujourd'hui encore (17). Quant à DESGUIN, promu dans l'entretemps consul général à Sainte-Croix de Ténériffe, il sera chargé en 1883 de reconnaître la portion de la côte d'Afrique sous sa juridiction, entre le Maroc et le Sénégal. Il rendra compte de certains points de cette mission dans une correspondance adressée directement au Cabinet du Roi (18).

En faut-il davantage pour suggérer que, dès l'époque héroïque de l'Association Internationale Africaine, du Comité d'études du Haut-Congo et de l'Association Internationale du Congo, LÉOPOLD II a manifesté un intérêt spécial pour la partie septentriionale du littoral de l'Afrique occidentale. Y voyait-il déjà une escale possible sur la route du Congo ou seulement une voie de pénétration supplémentaire vers le cœur du continent noir? Voilà qui est fort malaisé à préciser pour 1883.

Ce qui est certain, par contre, c'est qu'en mars 1885, — à peine terminée la Conférence de Berlin dont l'acte général fut signé le 26 février 1885, et plus d'un mois avant que les Chambres belges ne l'autorisent à devenir le chef du nouvel Etat du Congo, — le Roi méditait déjà l'acquisition d'une concession sur la côte du Maroc afin d'y installer un point de relâche pour les bateaux de la ligne Anvers-Matadi.

La preuve en réside dans les paroles que LÉOPOLD II adressa à l'un de ses hommes de confiance qui devait se révéler l'un de nos diplomates les plus actifs, le baron WHETTNALL, qui était

(17) A.G.R., papiers BANNING, farde n° 122.

(18) A.E.F., rapport du consul de France à Ténériffe, 26 mars 1882 et 15 février 1883. MIÈGE [21, t. III, p. 338] confirme à la lumière de ses recherches propres que, dans les années 1875-1885 où les desseins africains de Léopold II prennent corps, le Maroc lui apparaît comme une escale importante sur la route maritime du Congo, sinon comme une voie de pénétration vers l'Afrique centrale. Il reprend à cet égard l'hypothèse de ROEKENS [28, pp. 41-42] que le Souverain aurait très bien pu aider financièrement en 1875 l'expédition chargée d'étudier les possibilités d'une « Méditerranée saharienne » préconisée par le capitaine français d'état-major E. ROUDAIRE.

prêt à se rendre à Tanger en qualité de ministre résident de Belgique. Au cours de l'audience que lui avait accordée le Souverain, comme WHETTNALL lui-même le rappellera peu après,

Le Roi a bien voulu m'entretenir du projet qu'il nourrit d'obtenir un petit port ou emplacement susceptible de le devenir sur la côte occidentale de l'Afrique et, en me recommandant la plus grande circonspection dans cette affaire, Il m'a engagé à vous communiquer [au secrétaire du Roi] tout ce que je pourrais découvrir à ce sujet..., de nature à aboutir à un arrangement au moyen duquel l'Etat du Congo parviendrait à acquérir un pied à terre, si je puis m'exprimer ainsi, dans une situation avantageuse sur la côte africaine (19).

Dès son arrivée à Tanger dans les derniers jours de mars 1885, notre compatriote commença des investigations en vue d'aboutir le plus rapidement possible à un tel arrangement. En mai déjà, il adressait un assez long rapport au secrétaire du Roi. WHETTNALL avait, en effet, appris qu'un des plus anciens résidents espagnols de la ville, Emilio BONELLI, agissant pour une société de création récente, venait de prendre possession, au nom d'Alphonse XII, de quelque 500 kilomètres de côte s'étendant du district du Rio de Oro jusqu'au delà du cap Blanc. D'après les informations non encore précisées de WHETTNALL, ce littoral était de climat salubre et doté de rades excellentes:

L'une de ces baies située à 30 lieues de navigation des Canaries offrirait une grande sécurité aux navires et pourrait au besoin abriter toutes les flottes du monde (?).

Il semblait aisément d'y installer, sans trop de frais, un port de relâche et quelques installations maritimes. Probablement pourrait-on obtenir la cession d'une petite portion de ce territoire en recourant à des « moyens détournés »!

Une société belge, par exemple, y achèterait des terrains et fonderait un comptoir qu'elle céderait plus tard à l'Etat du Congo. Pourquoi ne pas envisager aussi un échange avec la vaste propriété dont l'interprète de la légation de Belgique, l'Israélite Abraham SICSU, s'était rendu acquéreur à quelques heures de Tanger, en

(19) A.P.R., doss. Congo 243, doc. I, WHETTNALL au secrétaire du Roi, le comte P. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, (?) mai 1885. Au sujet du baron WHETTNALL dont il sera souvent question dans les pages suivantes et qui terminera sa brillante carrière au poste de Londres, voy. A.E.B., doss. pers. 388. Ses archives propres semblent avoir été anéanties dans l'incendie du château familial.

prévision de l'exploitation des minerais qui s'y trouvent? Le gouvernement de Madrid, désireux d'obtenir cette petite anse avec plage, l'une des rares qu'il y eût de ce côté du cap Malabata, venait, paraît-il, d'entamer des pourparlers avec SICSU et le Syrien MANSOUR, drogman de la légation d'Allemagne, qui était co-propriétaire des terrains. En offrant ceux-ci en échange à l'Espagne, on pourrait peut-être acquérir une concession plus importante dans le Sud.

Je crois, suggérait WHETTNALL, que, malgré les difficultés que l'Espagne mettrait à se dessaisir de la souveraineté d'une parcelle de son nouveau terrain en faveur d'une nation étrangère, ce ne serait pas là un obstacle insurmontable vu le caractère tout particulier du nouvel Etat du Congo (20).

Sous cet angle et compte tenu des difficultés à prévoir du côté des autorités marocaines assez enclines à s'inquiéter des nombreuses concessions européennes, l'affaire valait-elle la peine d'être soumise au Roi? Dans l'affirmative, celui-ci entrevoyait-il quelque chance de réussite ou croyait-il de prime abord une pareille négociation inutile, voire impraticable? LÉOPOLD II, à qui DE BORCHGRAVE s'était empressé de remettre la dépêche de WHETTNALL, trancha la question en l'apostillant ainsi:

Veuillez le remercier [le ministre belge à Tanger] et lui demander de me faire dire, s'il le peut, à quelles conditions, où et sur quel espace Mr BONELLI pourrait procurer une concession perpétuelle à l'Etat Indépendant du Congo?

Il s'agissait, bien sûr, d'une entrée en matière fort délicate et qui exigerait un certain temps avant le passage à des négociations plus sérieuses. Aussi WHETTNALL affirmait-il vouloir rester attentif

(20) *Idem.*, WHETTNALL avait tout récemment visité la propriété des sieurs SICSU et MANSOUR; elle lui semblait « offrir de grandes ressources pourvu que l'on fût libre d'y exécuter les travaux nécessaires pour en tirer parti ». Sur l'extension des spéculations immobilières au Maroc, cfr. MIÈGE [21], t. III, pp. 452 et suiv. Au sujet d'Abraham SICSU, voir son dossier pers. 439 aux A.E.B., et surtout la critique que Edmond Picard a faite de son arrivisme, dans une étude sur « La nécessité et les conditions de l'expansion belge au dehors » reproduite par *La Flandre Libérale* (Gand) du 15 novembre 1908. Sur MANSOUR MELMALEH, lié d'affaires avec Abraham SICSU et comme lui au fait de toutes les intrigues marocaines, voy. MIÈGE [21], t. IV, p. 170. Sur Emilio BONELLI, explorateur et chef de la police espagnole de Tanger, voy. également MIÈGE [21], t. IV, p. 354, n. 13.

(...) à toute autre combinaison qui pourrait aboutir à l'obtention d'un petit territoire avantageux sur la côte occidentale de l'Afrique.

Le moment était peut-être propice. L'envoyé belge allait précipitamment entreprendre de visiter les divers ports marocains pour se rendre compte par lui-même de leur état et des ressources qu'ils pourraient offrir à notre commerce, ce qui lui permettrait de recueillir les indications détaillées que souhaitait le Roi (21).

Toute autre précision sur cette affaire fait malheureusement défaut. WHETTNALL entra-t-il en rapport avec BONELLI? Une première chose est, en tout cas, certaine: il ne fut plus question à cette époque d'un échange de propriétés avec l'Espagne dans le district du Rio de Oro au cap Blanc. Une seconde est mieux connue: notre compatriote, à l'issue de son inspection du littoral marocain, diffusa un rapport pour attirer l'attention des Belges sur certaines possibilités qui leur étaient offertes.

Accroître et développer nos relations de commerce avec ces contrées, et y créer (...) de nouveaux débouchés pour nos produits industriels,

tel avait été le but déclaré de sa mission (22). On ne pouvait évidemment faire état dans un rapport officiel que des seules possibilités d'ordre économique...

Il n'y avait alors pratiquement aucun Belge installé au Maroc, si l'on fait exception pour ceux qui furent attachés à la marine du Sultan à partir de 1884. Ce fut le cas de E. Ch. DELPARTE qui y resta d'avril 1884 à novembre 1885 (23), et celui de Gustave DUBOIS, futur commandant des malles belges, qui semble avoir été chargé d'organiser la marine de MOULAY HASSAN et reçut de lui un sabre d'honneur vers 1886 (24). Dans la voie de notre expansion économique au Maroc, une étape sans lendemain avait

(21) A.P.R., doss. Congo, 243/1: WHETTNALL au comte P. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, en mai 1885.

(22) *Recueil consulaire*, t. LII (1885), p. 61-70.

(23) B.C.B., t. V, col. 228-229.

(24) Renseignements dus à sa veuve (décédée en 1958) et à son gendre, M. J.L. LIÉGEOIS à Woluwé Saint-Lambert. Elisée RECLUS, dans l'édition de 1886 de sa Nouvelle Géographie Universelle, confirmait que « le Maroc n'avait plus d'autre marine qu'un navire de commerce monté par un équipage de Belges (t. XI, 2^e partie, p. 781), précision qui lui a probablement été communiquée par W. SERRUYS, le drogman de la légation belge à Tanger qu'il remercie en fin de chapitre.

été franchie en septembre 1857 par l'envoi direct d'un premier vapeur belge là-bas. En 1862-1863, les bateaux de la *Compagnie belge du Levant* avaient parfois touché à Tanger, et DEPPE s'était rendu sur la côte marocaine pour étudier l'établissement d'une ligne régulière entre Anvers et Mogador. De manière générale, les produits belges arrivaient soit par voiliers soit par le service Hambourg-Anvers-Gibraltar-Marseille de la *Compagnie générale maritime* [21, t. II, p. 433, n. 2 et 3, et p. 439, n. 7]. C'est par voie étrangère que nos sucres et nos laines, pour ne citer que les principaux fabricats, continuaient à parvenir sur le marché marocain. En 1884, par exemple, aucun navire belge ne visita le port de Mogador, alors le plus important du pays, et à Rabat le pavillon rouge, jaune et noir ne se montra qu'une seule fois (25).

C'est dans cette perspective que WHETTNALL, en pleine communauté de vues avec le Roi, devait préconiser en premier lieu de lutter

(...) contre l'insuffisance et l'irrégularité des moyens de communications,
et engager nos compatriotes

(...) à perdre un peu de cette méfiance qu'ils semblent éprouver à entreprendre des transactions dans ces régions trop inconnues encore chez nous (26).

3. L'AMBASSADE DU BARON WHETTNALL A MEKNÈS

Les industriels belges avaient aussi des intérêts à défendre depuis que la poussée européenne commençait à transformer le vieil empire des chérifs en le dotant progressivement d'un équipement moderne. Ces poutrelles de fer et ces machines de chez nous qui parvenaient là-bas sous pavillon britannique (27), pourquoi

(25) *Recueil consulaire* (belge), 1885, pp. 52 et 61.

(26) *Idem*, p. 70. Sur les efforts du commerce belge pour pénétrer le marché chérifien de 1839 à 1866, voy. la brève mais suggestive esquisse de MIÈGE [21], t. II, pp. 520 et 542.

(27) Rapport de WHETTNALL du 1^{er} août 1885, dans le *Recueil consulaire* de 1885, p. 70.

des Belges n'iraient-ils pas les présenter eux-mêmes de manière à défendre leurs chances dans la compétition qui s'amorçait. Le baron WHETTNALL était bien persuadé, pour sa part, qu'un jour viendrait où le Maghreb, reniant ses préjugés orientaux et religieux, serait sillonné de voies de chemin de fer et de câbles télégraphiques (28). L'heure, certes, n'était pas encore venue, mais elle arriverait à coup sûr ! Pourquoi alors ne pas préparer l'avenir dans un sens favorable aux intérêts économiques de notre pays ?

Il était d'usage, lorsqu'un ambassadeur présentait ses lettres de créance au Sultan, de lui offrir en même temps un cadeau. Pourquoi, dans ces conditions, le ministre de Belgique n'en profiterait-il pas pour attirer son attention et celle de son entourage sur les possibilités que notre industrie nationale réservait à la modernisation du Maroc ? L'idée semble être venue de WHETTNALL lui-même [25, p. 3] d'amener un petit chemin de fer à Mekinez — ou Meknès, comme on dit aujourd'hui, — la troisième capitale de l'empire, à 52 kilomètres au Sud-Ouest de Fez, où MOULAY HASSAN allait le recevoir en audience dans les premiers jours de 1888 (29).

LÉOPOLD II approuva l'idée du diplomate, dans la conviction qu'un tel cadeau engagerait le potentat et ses vizirs à faire appel à notre industrie (30). Le ministère belge des Affaires étrangères se rallia de bonne grâce à cette intention, tout en déclarant qu'il ne pourrait mettre qu'un crédit peu important à la disposition de la mission (31). C'est alors qu'un industriel de Mons, le sénateur Achille LEGRAND, s'offrit à fournir le matériel nécessaire à la

(28) Le sultan MOULAY HASSAN, qui régna de 1873 à 1894, ne consentit à l'établissement de l'unique câble Gibraltar-Tanger qu'à une double condition : qu'il ne soit pas prolongé à l'intérieur de l'empire, et que ni la France ni l'Espagne ne réclamerait une concession analogue (MIÈGE [21], t. II, p. 459, n. 3). Quant au premier chemin de fer à voie normale : de Rabat à Fez, il ne fut inauguré que le 5 avril 1923 (*Revue des Vivants*, Paris, 4^e année, n° 9, septembre 1930, pp. XI-XII).

(29) E. PICARD [24], p. 29. En dépit de ses 427 pages, cette œuvre d'esthète ne nous apprend pas grand chose sur les entretiens de WHETTNALL (à qui elle est dédiée) à Meknès. De son séjour ici, PICARD rapportera aussi un chapitre consacré aux Juifs du Maroc qu'il insérera dans sa *Synthèse de l'Antisémitisme* en 1892.

(30) H. CARTON DE WIART (comte) : Souvenirs sur Edmond Picard, dans *Revue Générale* (Bruxelles), 15 janvier 1937, pp. 74-75.

(31) A.E.B., Af. 12: 1887-1888 et aussi 1902 (spécialement 20 septembre et 6 octobre), ainsi qu'une liasse : « cadeaux pour le sultan du Maroc ».

mise en marche d'un chemin de fer lilliputien. Les dimensions et le poids de celui-ci étaient en partie conditionnés par l'absence de voies de communication entre Tanger et l'intérieur du pays, le transport devant dès lors se faire à dos de chameau!

Après maints pourparlers avec les sociétés belges spécialisées, notamment avec les établissements John COCKERILL, ainsi qu'avec une maison allemande qui possédait un type de locomotive répondant aux exigences du projet, les ateliers LEGRAND furent en mesure de livrer un kilomètre de voies à écartement de 0,60 m, un wagon léger luxueusement décoré et capitonné, ainsi qu'une machine pesant 1 100 kg dont la chaudière d'un poids de 270 kg pouvait être portée sur un brancard par deux chameaux (32). Il fallut une caravane de cent cinquante de ces animaux pour transporter l'ensemble du matériel, après que la députation belge eût débarqué à Tanger le 8 décembre 1887.

Outre WHETTNALL, allaient être du voyage: l'avocat Edmond PICARD, les peintres Théo VAN RYSELBERGHE et Maurice ROMBERG, l'ingénieur Louis CANON (gendre d'Achille LEGRAND) chargé de surveiller le montage de l'encombrant cadeau, et son chef-monteur Pierre HELDERWERDT, un ingénieur hongrois de la société Cockerill: Henri BAUMGARTEN, et Abraham SICSU, l'interprète marocain dont on aura à reparler souvent. Ainsi, grâce à la fantaisie de deux artistes et d'un avocat qui se déplaçaient à leurs frais et grâce à l'esprit d'initiative d'industriels prêts à supporter la différence entre le coût de la mission à Meknès et le montant du subside officiel, la Belgique pouvait envoyer à la cour du Sultan une ambassade dont l'arrivée, le 18 janvier 1888, fit une certaine sensation (33).

(32) C. PIÉRARD [25], p. 3. D'après cet auteur, les ateliers Legrand aurait fourni entre 1860 et 1898 plus de 20 000 kilomètres du système de voie étroite en usage dans divers pays du monde.

(33) A.E.B., Af. 12, série des rapports de WHETTNALL de 1887-1888 et doss. pers. 1242; A.E.F., C.P. Maroc, vol. 54 et 55, rapports de FÉRAUD, ministre de France à Tanger, des 16 décembre 1887, 10 et 13 janvier, 11 et 20 février, 6 et 11 mars 1888; F.O., 99, vol. 236 et 250, rapports de W.K. GREEN, ministre de Grande-Bretagne à Tanger, des 23 décembre 1887, 30 janvier et 6 mars 1888. VAN RYSELBERGHE s'était déjà rendu à Tanger et à Tétouan en janvier 1884, en compagnie de deux autres artistes belges: Frantz CHARLET et Fernand SCRIBE, et de Léon BRIFAUT (M.R.A., album de photographies « Maroc », 1884). Quant à ROMBERG, il passera plusieurs années au Maroc, y peignant et aussi y cherchant à exploiter jusqu'en 1905 certaines concessions du Maghzen (cfr. son interview dans *Le Petit Bleu* du 13 août 1905).

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur les aléas qu'elle avait connue avant d'atteindre Meknès. Car les voyageurs avaient décidé non sans imprudence de ne pas attendre à Tanger l'escorte traditionnelle que devait leur envoyer MOULAY HASSAN. Ils s'étaient mis en route sous des averses qui n'avaient pas tardé à rendre impraticables les chemins et marécageuses les plaines qu'ils avaient à parcourir.

Parmi les réactions des représentants des puissances occidentales auprès du Maghzen en face de la réception que celui-ci réservait à nos compatriotes, la plus intéressante à étudier est celle des Français et en particulier celle de leur ministre plénipotentiaire, Charles-Louis FÉRAUD. Dans diverses nouvelles envoyées à des journaux de France et d'Espagne, un Israélite protégé français du nom de Pinhas ASSAYAG avait fait allusion à des entraves que FÉRAUD aurait apportées à la réussite de la mission belge qui était pour lors bloquée à Larache par l'état des routes et la violence des pluies (34). Fort ennuyé de ces indiscretions et plus encore de la défiance qui avait accueilli ses essais d'explication auprès de nos compatriotes, FÉRAUD mandait au Quai d'Orsay:

Je passe toujours pour suspect aux yeux de ces messieurs qui ne manquent pas d'attribuer à mon intervention personnelle auprès du Sultan le peu d'empressement de Sa Majesté à envoyer une escorte. Quant à l'échec probable de la mission (belge), il est certain que je puis d'ores et déjà m'attendre à me la voir imputer (35).

C'est qu'une autre difficulté était en vue. L'Etat français avait mis à la disposition de MOULAY HASSAN un lieutenant du génie, ROGER, pour diriger l'exécution de divers travaux d'intérêt public à Fez et aussi pour dresser — sous le sceau du secret — les plans d'un petit chemin de fer qui devait relier son palais d'été à son palais d'hiver. Pour couper court à des demandes similaires de concession de la part des ministres d'Angleterre et d'Espagne, le monarque venait précisément d'annoncer qu'il renonçait à son projet et que la mission de ROGER s'en trouvait

(34) A.E.F., C.P. Maroc, rapports de FÉRAUD des 16 décembre 1887 et 10 janvier 1888.

(35) A.E.F., C.P. Maroc, rapport de FÉRAUD du 10 janvier 1888.

écourtée (36), lorsqu'il apprit la nature du présent que le gouvernement belge lui destinait.

J'ai tout lieu de croire d'après les renseignements de Sa Majesté et de son entourage, écrivait alors FÉRAUD, que ce chemin de fer ne sera même pas déballé, que tout le matériel: locomotive, rails et wagon resteront dans les caisses et que la mission belge en sera pour ses frais (37).

Cette supposition se révéla erronée puisque l'inauguration eut lieu le dimanche 5 février 1888 à 9 h, en présence de MOULAY HASSAN lui-même dans le parc de l'Agdal, son jardin privé, deux semaines après la première et très solennelle audience accordée par lui à nos compatriotes. Bornons-nous à enregistrer la réaction des Marocains devant ce spectacle inattendu d'un chemin de fer miniature, empanaché de fumée et roulant sur sa voie étroite devant le Sultan à cheval au milieu d'une vingtaine de chérifs, ses cousins:

MOULAY HASSAN (était) souriant de son sourire de complimentateur triste (...);

(...) La petite machine souffle, va, vient (...) charriant par lots les Chérifs toujours muets, imperturbables, sans étonnement, sans admiration;

(...) Qu'en pensent les Maures? On ne saurait dire. Qu'y a-t-il derrière le rideau de leurs compliments traînants, derrière le masque de leurs figures impassibles? Admiration diplomatique contenue, dédain, indifférence par l'impuissance à comprendre? (38)

Sans retard, le docteur LINARÈS, l'agent officieux de la France à la cour de MOULAY HASSAN, communiqua ses impressions personnelles à FÉRAUD. Elles sont assez loin de concorder avec celles des témoins belges de la cérémonie qu'on vient d'évoquer:

Les essais qui ont eu lieu en présence du sultan ont fort médiocrement réussi. La locomotive, microscopique avec toute la vitesse qu'elle

(36) A.E.F., C.P. Maroc, le vizir des Affaires étrangères à FÉRAUD, 30 décembre 1887: « la présence du lieutenant Roger nous expose à de grands embarras », car les travaux qu'il devait exécuter secrètement ont été divulgués de tous côtés...

(37) A.E.F., C.P. Maroc, rapport de FÉRAUD du 13 janvier 1888.

(38) E. PICARD [24], pp. 217-288 (*passim*), et M. ROMBERG, Le Maroc, dans *Journal des Intérêts Maritimes* du 1^{er} novembre 1888. Le prestige du Sultan l'empêchait de prendre personnellement place dans le petit train, mais il semble avoir pris grand plaisir à y faire voyager par la suite les femmes et les enfants de son harem!

est capable de développer, serait facilement dépassée par un bon cheval au trot. Dans les pentes les plus faibles, il a fallu avec huit ou dix hommes appuyer sur le convoi qui restait en panne. Si le Sultan avait eu la moindre idée de faire construire des voies ferrées, ces expériences étaient suffisantes pour le faire hésiter dans ses projets (39).

Tout ceci, au reste, était le simple préambule d'un entretien d'une heure — à huis clos — que le baron WHETTNALL eut avec MOULAY HASSAN. Edmond PICARD ne nous en dit pas grand chose. LINARÈS, par contre, paraît avoir été si rapidement informé qu'on est en droit de se demander s'il ne l'a pas été par le ministre de Belgique lui-même à qui il venait de donner des soins:

(...) (le baron WHETTNALL) a demandé au Sultan d'autoriser une compagnie belge à construire de concert avec une compagnie marocaine une ligne ferrée de Tanger à Fez. La demande était prévue et la réponse était prête. Le Sultan a dit d'un ton très calme que plusieurs autres puissances avaient demandé la même faveur que la Belgique, et qu'il avait dû leur répondre négativement pour plusieurs motifs dont le plus important est que l'éducation du peuple marocain n'est pas encore assez avancée (40).

Cette réponse déguisait à peine un ajournement indéfini. Elle aurait dû mettre un terme aux bruits qui avaient couru que le petit chemin de fer belge allait servir de point de départ pour l'établissement d'une voie ferrée prolongée jusqu'à Fez, ce qu'auraient suffi à démentir sa forme circulaire et sa position dans le jardin impérial d'Agdal (41). Les rumeurs n'en persistèrent pas moins que la concession de la ligne ferroviaire Fez-Meknès avait été octroyée aux Belges par le Sultan. Le colonel baron LAHURE dont on parlera longuement plus loin à propos de son séjour de l'été 1888 au Maroc, semble en avoir été avisé par WHETTNALL lui-même (42). LÉOPOLD II, lui, faisait-il simplement confiance à l'avenir lorsqu'il écrivait à ce dernier avoir appris avec satisfaction

(...) le succès de son voyage à la Cour et l'intérêt avec lequel le Sultan a accepté le modèle de chemin de fer? (43)

(39) A.E.F., C.P. Maroc, vol. 55, note confidentielle du Dr LINARÈS, Mekinez 12 février 1888. Probablement le tracé avait-il été mal étudié eu égard à la force de la locomotive.

(40) *Idem*. Sur les demandes antérieures et postérieures de concession de chemin de fer par les diverses puissances européennes, voy. MIÈGE [21], t. IV, pp. 333-335.

(41) A.E.B., C.P. Maroc, rapport de FÉRAUD du 11 février 1888.

(42) Lettres d'Afrique (16), p. 64.

Si nous en croyons WHETTNALL et également SICSU, MOULAY HASSAN s'était borné à promettre que, s'il faisait un jour installer un chemin de fer dans ses états, il ferait appel aux Belges qui avaient été les tout premiers à s'en occuper. Il émit en outre le vœu que les ingénieurs qui accompagnaient le diplomate lui soumettent des plans pour la construction de la ligne Fez-Meknès, ainsi qu'un devis; celui-ci fut effectivement remis peu après au Maghzen par les firmes LEGRAND et COCKERILL en même temps que les mémoires des ingénieurs (44).

Quelques jours après, il n'était question dans les milieux européens du Maroc que de l'activité qui régnait dans le parc du sultan à Meknès. On démontait, pièce par pièce, la locomotive, le wagon et la voie ferrée amenés à grands frais de Belgique, et l'on entassait le tout pêle-mêle dans des magasins où, depuis des années, étaient relégués les présents des gouvernements étrangers. L'attrait de la nouveauté disparu, le « jouet » avait cessé de plaire (45) !

Dans sa réponse au Roi, WHETTNALL avait beau mettre l'accent sur l'accueil de MOULAY HASSAN qui avait

(...) dépassé son attente,

et formuler l'espoir que sa

(...) mission aura des avantages sérieux pour notre pays (47),

les résultats en furent pratiquement nuls au point de vue économique. Seule une commande de machines nécessaires à la frappe de la monnaie fut passée à la firme LEGRAND pour un montant d'environ 5 300 francs (47). Restait la promesse du Sultan de faire appel à l'industrie belge pour l'établissement d'une fort hypothétique voie ferrée entre ses trois capitales. Bien sûr, le potentat marocain songeait assez sérieusement trouver chez

(43) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 8, LÉOPOLD II à WHETTNALL, 15 mars 1888.

(44) A.E.B., Af. 12, rapports de WHETTNALL de février 1888 et surtout de son lointain successeur, le comte C. DE BUISSET, du 19 septembre 1902.

(45) A.E.F., C.P. Maroc, dépêche de FÉRAUD d'après une note du docteur LINARÈS, 12 mars 1888.

(46) A.P.R., doss. Congo, doc. 10, WHETTNALL au Roi, 5 avril 1888.

(47) A.E.F., C.P. Maroc, rapport du commandant DE BREUILLE, chef de la mission militaire française, Mekinez 10 mars 1888. À la suite d'un contrat passé avec un syndicat de banquiers dont faisait partie le Bruxellois J. ALLARD, le Sultan fit un peu plus tard frapper à Paris une certaine quantité de monnaies d'argent [12, p. 414] et [21, t. IV, p. 115].

nous, pour sa politique de réforme, une aide dont ne pourraient pas prendre ombrage les puissances méditerranéennes (48). Mais celles-ci, l'Espagne et la Grande-Bretagne tout autant que la France, veillaient au grain, décidées à ne pas permettre que soit concédé à une tierce puissance un avantage dont elles-mêmes n'auraient pas leur part de profit. C'est l'un des enseignements les plus directs et les plus constants que l'on trouvera dans les chapitres suivants.

Du reste, ceux qui avaient l'expérience du Maroc savaient — ou auraient dû ne pas ignorer — qu'il y avait « loin entre la concession et la construction » [16, p. 64]. Lorsqu'une ambassade chérifienne se rendit en Belgique deux ans plus tard, en 1890, LÉOPOLD II questionna CID ESSERGUINI sur les chances de réalisation de la promesse faite par MOULAY HASSAN au sujet des voies ferrées à établir par les Belges. Il lui fut répondu que la préférence leur serait donnée quand une mesure aurait été prise à cet égard. La décision n'était pas encore adoptée en 1902 quand Abraham SICSU, devenu consul de notre pays à Tanger, rappela le soi-disant engagement de MOULAY HASSAN à son fils et successeur ABD-EL-AZIZ qui, épris des techniques occidentales, songeait à faire installer un chemin de fer entre son palais et ses jardins de Fez (49). Des années plus tard seulement, en 1923, il appartiendrait aux Français d'ouvrir la première partie du réseau ferroviaire d'un Maroc soumis à leur protectorat.

* * *

La première tentative sérieuse de pénétration économique du Maroc par la Belgique s'était somme toute soldée par un échec. Mais tel n'avait pas été l'unique but poursuivi par LÉOPOLD II en s'intéressant personnellement, comme on l'a vu, à la mission du baron WHETTNALL à la Cour de Meknès. En mars 1885 déjà,

(48) C'est également la conviction de MIÈGE [21, t. IV, p. 32].

(49) A.E.B., Af. 12, DE BUISSET à DE FAVEREAU, Tanger 19 septembre 1902. Le sultan ABD-EL-AZIZ paraît s'être adressé dans ce but à la Chambre de commerce Anglo-Américaine mais, comme il s'agissait de réutiliser au maximum le matériel du petit chemin de fer belge de 1888, celle-ci chercha à engager — par l'entremise de la firme montoise CANON-LEGRAND — deux mécaniciens de chez nous pour la pose et l'entretien des voies (A.E.B., Af. 12, lettres de SICSU du 6 octobre 1902 et surtout à CANON-LEGRAND du 20 septembre 1902).

nous le savons, le Roi avait confié à ce dernier son désir d'un arrangement au moyen duquel l'Etat indépendant du Congo pourrait se procurer un petit « pied à terre » sur la côte occidentale de l'Afrique. Faute d'avoir réussi à intéresser à cette perspective la société des Africanistes espagnols, propriétaire du littoral du Rio de Oro, il faudrait peut-être demander un jour au Sultan lui-même la concession d'un emplacement favorable sur la côte du Maroc. Il était donc judicieux que MOULAY HASSAN, à travers une ambassade belge aussi importante que possible, connût notre pays et aussi LÉOPOLD II qui présidait d'ailleurs aux destinées d'un autre Etat africain.

Mais avant d'en arriver là — d'être acculé à la nécessité de solliciter du Sultan lui-même la concession envisagée, — une tentative avait déjà été faite et une autre allait être bientôt réalisée pour obtenir cette concession en dehors du domaine du Maghzen, sur la côte libre du Sahara occidental. C'est ce que l'on va raconter dans les pages qui suivent.

Première partie

1885 - 1891

**A LA RECHERCHE D'UN « SETTLEMENT » CONGOLAIS
A LA FRONTIERE SUD DU MAROC**

I. LA MISSION COHEN — HADGE HAMED VERS L'OUAD CHEBIKA

1. Les deux expéditions d'un marchand arabe

A propos de la mission que LÉOPOLD II avait confiée au baron WHETTNALL, en mars 1885, de chercher à acquérir sur la côte d'Afrique un petit territoire pour l'Etat du Congo, on a dû reconnaître ignorer si le diplomate avait pu nouer dans ce but le contact que lui-même avait envisagé avec l'explorateur espagnol BONELLI. Nous penchons en faveur de l'hypothèse que WHETTNALL rencontra BONELLI à Tanger même où il résidait de longue date et où il assumait, entre autres, les fonctions de trésorier d'une commission d'hygiène dont le vice-président s'appelait Lévy A. COHEN [21, t. IV, p. 352]. Soit que BONELLI, après s'être récusé, eût mis notre compatriote en rapport avec COHEN, soit que celui-ci eût été mis au courant par son coreligionnaire Abraham SICSU, l'interprète de la légation, de ce qu'une société belge recherchait une concession de terrain — car nous restons dans le domaine des hypothèses, — une chose est certaine. WHETTNALL, que le Roi n'avait pas relevé de sa mission, n'avait eu de cesse qu'il n'eût enfin découvert le moyen de réaliser ce que voulait le souverain de l'Etat du Congo. Dès l'été 1886, COHEN va entrer en scène à la suite de SICSU qui, pour d'assez compréhensibles motifs de discrétion, se substitue à WHETTNALL.

Né à Tanger en 1844 de parents originaires de Mogador et naturalisé anglais, Lévy A. COHEN, à la fois négociant et avocat, avait fait ses études en Angleterre et vécu un temps en France. A ses titres d'agent représentant de l'*Anglo Jewish Association* de Londres, de membre du comité régional de l'*Alliance israélite universelle* de Paris et d'agent accrédité du *Board of Delegates* des Israélites de New-York, il pouvait ajouter ceux de correspondant régulier (depuis 1877) de sir MONTEFIORE de Londres et

de correspondant (depuis 1885) du journal parisien *La France*. En 1883, le 14 juillet, sortit de presse à Tanger le premier numéro du journal politique, commercial et agricole *Le Réveil du Maroc* dont COHEN devait rester propriétaire-directeur jusqu'à son décès en 1888. Il avait bien d'autres activités encore. Agent d'affaires et fondé de pouvoir de nombreux créanciers — en majeure partie coreligionnaires de France et de Grande-Bretagne — il était de surcroît représentant de la Compagnie Unie des Bateaux à vapeur de Copenhague par laquelle se faisait une partie du trafic entre Anvers et Tanger (1).

Ajoutons qu'à partir de 1886, COHEN va s'occuper aussi, avec son confrère G.T. ABRINES qui édait un autre journal tangérois: *Al Moghreb al Aksa*, et était membre correspondant de la *British and Foreign Antislavery Society*, d'une filiale de celle-ci. Elle venait d'être créée à Tanger lors du séjour de ALLEN et de CRAWFORD, deux associés d'un ingénieur britannique — Daniel MACKENZIE dont on parlera longuement plus loin, — au sein d'une certaine *North West African Company* qui possédait une factorerie au cap Juby [21, t. I, pp. 54, 58-59 et 90]. Grande était donc la notoriété de COHEN et nombreuses ses relations dans les milieux européens mais aussi indigènes, ce qui donnait une suffisante justification à ses fréquents et parfois mystérieux déplacements vers les confins méridionaux du Maroc! Atout combien précieux en un pays où le personnel diplomatique et consulaire de chaque puissance était à l'affût du moindre voyage, de la plus infime démarche d'un ressortissant des autres ! (2)

Quant à SICSU, le rôle considérable qu'il va jouer ici, en lieu et place du baron WHETTNALL qui se tient dans l'ombre, commande qu'on en dise un peu plus que nous ne l'avons fait jusqu'à présent. Abraham SICSU était entré en 1864 au service de notre

(1) MIÈGE [21], t. I, pp. 58-59, 90 et 133, t. III, pp. 280 n. 5, et t. IV, p. 49, ainsi que son étude: *Journaux et journalistes à Tanger au XIX^e siècle*, dans *Hespéris* (Rabat), t. XLI, 1954, pp. 195-196. De COHEN, WHETTNALL lui-même traite dans son rapport du 15 septembre 1886 (*Recueil consulaire*, t. LIII, pp. 10-12 et 30); de même FÉRAUD, ministre de France, dans les siens du 28 septembre 1887 et du 14 janvier 1888 (A.E.F., C.P. Maroc), et GREEN, ministre de Grande-Bretagne, dans une dépêche du 21 août 1888 (F.O. 99/251).

(2) A titre d'exemple et à propos précisément d'un déplacement de COHEN, voy. le rapport déjà cité de FÉRAUD du 14 janvier 1888 (A.E.F., C.P. Maroc, vol. 56, ff. 44-50).

légation de Tanger, en qualité d'interprète. L'un de ses frères, Jacob, était drogman en Dar-en-Niaba, et deux cousins, Isaac et Haim SICSU, prêtaient au même titre leurs services au consulat général d'Autriche et à celui de Grande-Bretagne. En pratique, aucune affaire, fût-elle d'ordre confidentiel, ne pouvait être soustraite à la sagacité familiale. Influence et profit s'en accrurent au point que chacun devint propriétaire foncier. Abraham, pour sa part, possédait aux portes de Tanger non seulement le merveilleux « Jardin de Belgique » qu'y avait créé autrefois DALUIN, mais des terrains réputés minéralifères. Dans une de ses premières dépêches à Bruxelles, en 1885, WHETTNALL s'était empressé de reconnaître les qualités de son interprète qui déployait

(...) dans l'intérêt de notre pays un zèle et une activité des plus louables (3).

Au fait, Abraham SICSU était au courant de toutes les affaires de la légation au point de remplacer le ministre durant ses congés et ses missions à la Cour. C'est donc lui que WHETTNALL — sans découvrir le Roi, bien entendu, — a chargé en 1886, sinon dès l'année précédente, de trouver un intermédiaire valable et discret pour obtenir sur le littoral un emplacement favorable.

En réponse aux premières propositions de SICSU — elles doivent remonter au début d'avril 1886 — COHEN expose les conditions auxquelles il est prêt à entreprendre l'affaire. Il s'agit de travailler — moyennant certains appointements et une part de fondateur dans les profits — pour une société belge qui cherche à établir des factoreries sur la côte d'Afrique. Déjà, dans sa nombreuse « clientèle » arabe, Cohen a fait choix d'un marchand que son négoce entraînera tout naturellement vers les foires du Sud. HADGE HAMED est porteur d'un questionnaire dont voici quelques points :

I^o Voir s'il y a un endroit au delà du cap Noun où il y aurait possibilité d'établir sans trop de difficulté un port ou un abri pour les navires de façon à pouvoir débarquer presque en toute saison (...);

(3) *Recueil consulaire*, t. LII, 1885, p. 63, et surtout A.E.B., doss. pers. 439 d'A. SICSU. Il fut nommé consul de Belgique et officier de l'Ordre de Léopold le 8 avril 1889, et obtint finalement la naturalisation belge. Son frère Jacob, pour avoir préparé en 1897 le séjour de Léopold II au Maroc, reçut le titre de drogman honoraire du consulat général de Belgique à Tanger, mais ne parvint pas à devenir citoyen belge (A.E.B., doss. pers. 440 de J. SICSU).

4^o (...) (les habitants) reconnaissent-ils l'autorité du Sultan ?

6^o Serait-il possible de cultiver le sol ? Y a-t-il des collines ou élévarions dans le voisinage et sont-elles boisées ou arides ?

7^o A quelle distance environ des caps Noun et Juby se trouvent-elles ces places favorables à un établissement commercial ?

8^o Sont-elles dans les environs de districts miniers et quels minerais pourrait-on exploiter en cas d'affirmation ?

11^o Pourrait-on conclure des traités ou arrangements avec les chefs de ces tribus pour obtenir des cessions de territoire ? (4).

HADGE HAMED, à qui COHEN avait remis une certaine somme et renouvelé les recommandations que l'on devine, reparut à Tanger au bout d'un laps de temps indéterminé. A plus de 31 milles au sud du cap Noun, à l'embouchure de l'Ouad Chebika, non loin de cette baie que les Espagnols dénomment Boca Grande, il avait découvert un endroit où il lui semblait aisément d'établir un petit port non loin de la route que suivaient les caravanes. Telle qu'elle se présentait, l'affaire avait paru à l'Arabe réunir les conditions voulues pour une installation conforme aux vœux de son correspondant de Tanger. Les débours de l'expédition s'étaient montés à près de 900 francs, que WHETTNALL réclamerait un peu plus tard à la Liste civile, mais les résultats en furent tenus en suspens pendant quelques mois pour un motif qui nous échappe.

Il dut évidemment en être question à Bruxelles lorsqu'au début de janvier 1887 le Roi reçut WHETTNALL en audience de congé. Au diplomate, il rappela à quel point il tenait à ce but : « il désirait fort vivement (l') atteindre » (5). A l'intention de COHEN qui avait accepté les ultimes propositions que SICSU lui avait transmises, LÉOPOLD II fit rédiger de nouvelles instructions basées en partie sur le rapport de HADGE HAMED :

Mes compatriotes dont je vous ai déjà parlé désirent fonder un établissement commercial sur la côte occidentale d'Afrique et y faire dans ce but l'acquisition d'une étendue de territoire aussi grande que possible afin d'y construire des factorerries et autres établissements et d'y posséder des terrains destinés à la culture ainsi qu'au pâturage du bétail.

(4) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 2, et DAYE [4], pp. 307-308.

(5) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 1, le Roi à WHETTNALL à Liège, 8 janvier 1887 (minute).

Cette association se réservait de placer ses établissements sous la protection du pavillon que la majorité des membres désigneraient ultérieurement de manière à en faire une petite contrée tout à fait indépendante (...) (6).

Le vœu que contenait ce dernier paragraphe était bien dans la manière du fondateur de l'Etat du Congo. Sa réalisation était naturellement subordonnée, en ce qui concernait la région de l'Ouad Chebika repérée par HADGE HAMED, à une condition essentielle: avoir la certitude, d'une part, que les terrains qui avoisinent ce fleuve et le littoral lui-même n'avaient jamais été occupés par une puissance européenne ou par le Sultan, et, d'autre part, que les chefs des tribus avaient bien le droit d'en céder la souveraineté pleine et entière. Dans cette perspective, voici comment le Roi avait envisagé les choses après en avoir discuté avec WHETTNALL. Le négociant arabe, à l'invitation de COHEN, repartirait pour cette région. Il serait pourvu d'un petit stock de marchandises facile à écouter de foire en foire, ainsi que d'une somme de deux mille francs. Celle-ci devait permettre à HADGE HAMED d'acheter un premier lot de terrains de petites étendues, le plus près possible de l'emplacement du futur port. Ces acquisitions, l'agent de COHEN les ferait censément pour son compte personnel. Peut-être serait-il souhaitable qu'il prît femme là-bas afin de se familiariser assez vite avec les habitants dont il gagnerait ainsi la confiance, et d'étudier à l'aise les pouvoirs de leurs chefs de tribus. Mais, avant que des pourparlers fussent entamés avec ces derniers, COHEN aurait à se rendre sur place, au premier appel de son agent, pour examiner les titres d'achat des terrains. Alors seulement HADGE HAMED pourrait prendre la patente de protection belge — prévue pour les puissances signataires du traité de Madrid de 1880, — qui ferait de lui un « protégé » de notre pays et lui permettrait de transférer ses propriétés immobilières par la voie de la légation de Belgique: opération qui pourrait plus tard être ratifiée à Bruxelles. Après que COHEN aurait personnellement contrôlé l'aptitude des notables indigènes à signer des conventions avec la « société » belge ainsi constituée,

(6) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 2, annexe C: Sicsu à COHEN, 21 février 1887 (copié).

l'érection d'une première factorerie suivrait l'échange des traités (7).

Une fois encore, on pourrait s'attarder à mettre en lumière la manière dont LÉOPOLD II compte s'y prendre pour arriver à ses fins et qui, par plusieurs aspects, rappelle la genèse de la grande réalisation congolaise. Ce n'est point notre propos. Car déjà COHEN, « fort animé pour cette affaire » et persuadé qu'elle pourrait aboutir moyennant de la persévérance, avait donné, après une nouvelle entrevue avec SICSU, le signal du départ à HADGE HAMED, le 19 mars 1887. En dernière minute, de nombreuses recommandations lui avaient été faites, en particulier celle de la plus totale discrétion, bien que l'Arabe ignorât l'intérêt personnel de LÉOPOLD II pour cette affaire et probablement aussi celui du baron WHETTNALL. Ce dernier s'était, au reste, bien gardé de révéler à quiconque l'origine des 25 000 francs qu'à sa demande la Liste civile avait mis à la disposition de son compte au *Crédit général liégeois*, et qui devait le couvrir des premiers frais de l'entreprise: paiement des honoraires de COHEN (20 francs par jour pendant le temps où il s'occupera de l'affaire à Tanger, et 30 durant les voyages qu'elle entraînerait), achat de terrains et frais supportés par son agent. L'échec des Allemands qui s'étaient rendus l'année précédente dans l'Ouad Chebika à bord du bateau *Gottorp*, n'avait pas d'autre cause que leur indiscretion. C'est avec les gens du pays qu'il fallait « travailler » les indigènes (8).

Le 14 juillet, alors que COHEN attendait encore à Tanger le signal convenu de se rendre à Mogador pour y recevoir les toutes dernières informations de la bouche même de HADGE HAMED, celui-ci reparut. Le piéton auquel il avait confié pour COHEN un message d'ailleurs incompréhensible pour les non-initiés, l'avait laissé tomber. Dans ce message, il invitait son

(7) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 2, annexe B: COHEN à SICSU, 21 février 1887 (copie). La clause n° 16 du traité de Madrid reconnaissait à chaque Etat signataire — dont la Belgique — le droit d'avoir douze « protégés » pour services rendus. Selon WHETTNALL, il n'y avait rien d'insolite à ce que les intérêts de commerçants belges fussent confiés à un marchand arabe.

(8) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 3, WHETTNALL au Roi, s.d. (7 ou 8 mars 1887). Sur l'expédition allemande du *Gottorp*, voy. MIÈGE [21], t. IV, p. 189, et une conférence du Dr JANNASCH dans *Berliner Tageblatt*, 5 juin 1886.

« patron » à le rejoindre le plus tôt possible sur les lieux de ses prospections car

(...) nos projets paraissaient avoir de grandes chances de succès.

Le négociant arabe avait mis sept jours pour se rendre de Mogador à la foire d'Aït Bou Amram, à environ 3 kilomètres d'Ifni, et dix autres pour parvenir à l'embouchure de l'Ouad Chebika dont il avait parcouru les environs tout en faisant des affaires avec les indigènes. Ceux-ci l'avaient renseigné de bonne grâce sur un certain nombre de points qui faisaient l'objet du rapport assez détaillé qu'il ramenait à Tanger, avec un chargement de minerai prélevé là-bas et qu'il conduisait à dos de chameau (9).

Dans ce rapport, il était très favorablement question des populations locales, accueillantes et pacifiques, soucieuses de nouer des rapports de commerce avec les Européens autant qu'avec les autres tribus d'Afrique. Au sujet des droits territoriaux, le rapport de HADGE HAMED n'était pas moins encourageant. Ce n'est pas au Sultan dont ils ne dépendaient d'aucune manière que les indigènes payaient annuellement tribu, mais aux marabouts, descendants directs de Sidi HAMED EL REGAIBI « le saint patron du territoire », qui exerçaient sur celui-ci une juridiction à la fois spirituelle et temporelle. Les terrains, eux, étaient la propriété commune de tous les habitants qui n'en possédaient donc pas le moindre titre. A la demande de HADGE HAMED qu'un chef voulût bien lui vendre la parcelle qui lui permit au moins de s'installer, il fut répondu de

(...) prendre tout ce qu'il voulait et que Dieu l'aiderait à le cultiver.

On pouvait aussi commerçer et bâtir sans aucun titre, les chefs locaux se portant garants des droits acquis.

Sans l'accord de COHEN, que le message écrit de l'Arabe n'avait pas touché, celui-ci n'avait pu conclure la moindre con-

(9) Dans toutes ses instructions, LÉOPOLD II avait mis l'accent sur deux autres points: « ne pas négliger la question de l'achat possible de minerais (...) appoint important pour le succès financier de l'entreprise » et « rechercher les conditions les plus avantageuses ainsi que le moyen d'arriver le plus vite possible à obtenir des résultats lucratifs ». Dans sa lettre du 30 août 1887, le Roi demandait que des échantillons de minerais fussent expédiés en Belgique et analysés.

vention avec les habitants d'un territoire aussi fortuné. Assez jaloux de leurs voisins Tarfayas qui possédaient sur le leur — au cap Juby — une factorerie britannique, ils attendaient avec impatience le retour de HADGE HAMED afin d'avoir bientôt, eux aussi, un port à l'embouchure du fleuve et une factorerie (10).

2. Cohen se met en route à son tour et tombe malade

Le moment était donc venu pour Lévy A. COHEN, conformément aux instructions qu'il tenait de SICSU, de boucler ses valises et d'embarquer pour Mogador afin de gagner ensuite l'Ouad Chebika par voie de terre. Il aurait à y négocier un traité avec les indigènes en passant par la voie du Cadi qui était l'autorité suprême à tous les points de vue. Ce résultat atteint, l'Israélite se rendrait aux Canaries proches pour télégraphier, selon un code convenu, à la légation belge de Tanger à laquelle il fallait soumettre avant ratification définitive toutes les conventions déjà paraphées.

Il me semble que les choses s'annoncent bien jusqu'à présent, écrivait alors WHETTNALL au Roi, non sans se demander si les difficultés ne commencerait pas quand on s'apercevrait que

(...) nous cherchons à nous installer sur un point quelconque de cette côte.

Des influences étrangères ne suggéreraient-elles pas au Sultan de revendiquer du côté de l'Ouad Chebika des droits qu'il n'avait jamais possédés?

Les litiges n'allait pas attendre ce stade pour se manifester. Les nouvelles des voyageurs — car COHEN s'était fait accompagner non seulement par HADGE HAMED, mais aussi par un neveu d'ABD-EL-KADER, HADGE ALI BUTALEB, qui ignorait, paraissait-il, le but de l'expédition, — avaient été de moins en

(10) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 5, WHETTNALL au Roi, Tanger 27 juillet 1887. A cette lettre, LÉOPOLD II répondit le 30 août à propos des terrains: « (...) les titres de propriété seraient déposés en Europe et, lorsque le moment du développement serait venu, on devra nous prévenir et nous enverrions d'ici six mois ou un an après des renforts! » (A.P.R., doss. Congo 124, doc. 6, minute autographe).

moins bonnes à partir du départ de Tanger le 1er août et de l'arrivée à Mogador le 5 septembre. Mais WHETTNALL avait cru devoir attendre leur retour à Tanger dans le courant de décembre 1887, avant de mettre LÉOPOLD II au courant des résultats de la mission :

Ils sont loin d'être ce que j'espérais,
confessait-il. HADGE ALI BUTALEB, qui avait été expulsé d'Algérie en 1878 après certaines menées contre la France, n'était pas le personnage recommandable, « intelligent et de grand prestige », à qui WHETTNALL et COHEN avaient fait confiance. Au terme de toute une série de mécomptes et de discussions, il avait fini par disparaître, peut-être pour divulguer ce qu'il savait au Sultan qui, en récompense, le chargerait sans doute d'espionner les projets des diplomates européens à Tanger (11). COHEN, lui, était tombé malade. Se sachant ou se croyant l'objet d'une possible arrestation après les indiscretions de HADGE ALI BUTALEB, il était aux prises avec les fortes fièvres du typhus. Son optimisme foncier avait pourtant survécu à une rechute, car il comptait assez sur les relations amicales que son frère, ancien interprète d'un consulat d'Espagne, avait nouées avec le scheik HABBIB, l'un des fils du grand chef Mohammed BEN BAIROOK dont on aura à parler plus loin.

Malgré l'insuccès de cette première tentative, concluait COHEN, j'espère voir aboutir nos négociations. Seulement il faut agir avec prudence (...) et être préparé à prendre possession le plus tôt possible après le traité de l'emplacement rêvé.

Et d'ajouter :

Si nous pouvions avoir un navire belge pour nous conduire...! (12).

Il n'empêchait que les dépenses de COHEN s'étaient montées déjà à 8 000 francs, et que, aux yeux de WHETTNALL, elles

(11) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 7, annexe: rapport de COHEN du 7 décembre 1887 (copie). Les rapports de FÉRAUD, le ministre de France à Tanger, surtout celui du 14 janvier 1888, permettent mieux encore de suivre l'itinéraire des voyageurs qui, après Mogador, « étaient allés à Agadir d'abord, puis avaient poussé jusqu'à Tiznit et de Tiznit à Aglou sur les bords de la mer (où) (...) ils entrèrent en pourparlers avec trois ou quatre personnages influents de la région pour obtenir à prix d'argent la cession d'Aglou ou de tout autre petit port voisin (...) (qui) devait servir à l'établissement d'un comptoir commercial (...) » (A.E.F., C.P. Maroc, vol. 56, ff. 44-50).

(12) *Idem*. COHEN avait écrit le 15 novembre au scheik qu'il tenait à avoir « sa » factorerie le plus vite possible.

étaient hors de proportion avec les résultats obtenus par « la société belge intéressée à l'affaire », c'est-à-dire le Roi lui-même (13).

Du nouveau voyage vers le Sud que proposait Lévy A. COHEN, en voie d'apparent rétablissement à Tanger, pouvait-il être encore question ? A WHETTNALL qui se préparait à se rendre à la Cour de Meknès dans les conditions qu'on a vues, l'Israélite avait suggéré de prendre langue avec le scheik HABBIB qu'il irait rejoindre à Mazagan et avec qui, en sa qualité fictive d'agent de la société belge, il pourrait négocier un traité préliminaire (14).

En fait, WHETTNALL finit par donner son accord à une formule qui, pour la troisième fois, laissait à HADGE HAMED le soin des premières initiatives. Le 19 mars, le marchand arabe quittait Tanger et, via Mogador, arrivait le 30 à la foire d'Illegh. Le 3 avril, il en repartait au sein d'une caravane en marche pour Glimin — ou Agolmine ou encore Aglamen, — l'ancienne capitale de OULD BAIROOK et de Mohammed BEN BAIROOK où résidaient deux des frères du scheik HABIBB. Dans ce district de l'Ouad Noun dont les habitants servent d'intermédiaires entre les nomades et les berbères du Sous, le Sultan n'avait aucun pouvoir d'ordre temporel et le commerce était entièrement libre. Sous le couvert du négoce, HADGE HAMED pouvait donc s'intéresser à des terrains et en acquérir de petites étendues. COHEN, qui attendait son complet rétablissement dans l'entre-temps, se rendrait vers la mi-avril à Mogador pour examiner les titres d'achat. Déguisé en marabout et fort de la protection du scheik HABBIB, l'Israélite chercherait à entrer en rapport avec les chefs de la contrée pour négocier avec eux des conventions qui seraient alors soumises à la ratification de la « société » (15).

(13) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 7, lettre de WHETTNALL du 17 décembre 1887.

(14) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 7, annexe: COHEN à WHETTNALL, 16 décembre 1887 (copie).

(15) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 8, WHETTNALL au Roi, s.d. (début d'avril 1888, après le retour à Tanger du diplomate). Au sujet de l'influence des divers membres de la famille BAIROOK et des tractations avec eux de plusieurs représentants de puissances européennes, voy. MIÈGE [21], t. III, pp. 306 et suiv.

3. Vers une solution de rechange?

Mais LÉOPOLD II s'impatientait à Bruxelles. Pour lui, qui en était encore aux nouvelles défavorables de décembre et de janvier passés, « l'affaire Cohen », comme il l'écrivait, ne se présentait pas bien. Ne valait-il pas mieux traiter avec cet ingénieur britannique dont WHETTNALL lui avait parlé comme d'un ami de COHEN, un certain MACKENZIE qui semblait disposé à abandonner la direction d'une factorerie dont il avait été l'un des fondateurs au cap Juby, au sud du Sous et de l'Ouad Noun ?

Ne serait-il pas mieux de s'entendre avec MACKENZIE. Il placerait son établissement sous le drapeau de la Croix Rouge qui y fonderait un sanitarium (...). Si la négociation aboutissait, le sanitarium pourrait charger COHEN ou un autre de lui acheter la propriété selon le plan primitif. Ces propriétés seraient alors naturellement aussi sous le drapeau de la Croix Rouge et pourraient devenir des exploitations agricoles et peut-être minières surtout pour les besoins du sanitarium.

Léopold II, au reste, était à présent animé de la crainte que la fondation d'une station proprement commerciale ne l'entraînât à de grosses dépenses sans contre-parties directes:

MACKENZIE cherche un drapeau. La Croix Rouge peut lui donner le sien et prendre la gestion politique et sanitaire de l'établissement MACKENZIE à étendre par les soins de COHEN pour avoir nos œufs dans deux paniers (16).

Le Roi, on le constate, a, cette fois, modifié son plan. « Donnez-moi votre avis », mande-t-il au baron WHETTNALL, « sur les moyens de le faire aboutir ». La réponse de notre ministre à Tanger est prudente mais peu encourageante. MACKENZIE, d'après ce qu'il vient d'apprendre, s'est retiré entièrement de la direction de la factorerie du cap Juby. Il est accaparé par la lutte qu'il mène au sein du mouvement antiesclavagiste, et on ignore s'il garde des intérêts sur la côte occidentale d'Afrique. Quant à Lévy A. COHEN, son état de santé s'est à ce point

(16) A.P.R., doss. Congo 124, doc. 8, le Roi à WHETTNALL, 15 mars 1888 (copie). Le nom de MACKENZIE se trouve cité pour la première fois dans les instructions transmises à COHEN en février 1887: « (...) on [le Roi] n'est pas d'avis qu'il soit utile d'entamer dès à présent des négociations avec M. D. MACKENZIE parce qu'il paraît préférable que l'on se soit assuré auparavant de la possession d'une étendue de territoire assez considérable, quitte plus tard à s'entendre avec lui (...) » (A.P.R., doss. Congo 124, doc. 2, annexe C).

aggravé — il souffre d'un abcès au foie, — qu'on ne peut plus réclamer de lui qu'un ultime service: des renseignements indispensables pour l'étude — avec ou sans le concours de MACKENZIE — du nouveau projet envisagé par le Roi (17).

COHEN n'allait pas tarder à décéder en novembre 1888 au cours d'un assez mystérieux voyage à Londres. MACKENZIE qu'il avait sans nul doute mis en rapport avec WHETTNALL dans des circonstances dont nous ignorons tout, jouerait pendant près de quatre ans dans les plans africains de LÉOPOLD II un rôle qui justifie que nous en parlions plus longuement au cours des chapitres suivants.

(17) A.R.P., doss. Congo 124, doc. 10, WHETTNALL au Roi, 5 avril 1888.

II. L'EXPLORATION LAHURE-FOURCAULT AU CAP JUBY

Dans la correspondance de LÉOPOLD II et d'Auguste BEERNAERT, un billet de ce dernier nous a longtemps intrigué où l'on trouve d'ailleurs l'une des premières traces de ses inquiétudes au sujet de la politique congolaise du Roi. Sous la date du 28 janvier 1889, le président du Conseil et ministre des Finances se disait

(...) presque effrayé de l'extension nouvelle que, d'après son discours d'hier, Votre Majesté va donner à son œuvre et de ce qu'il en coûtera pour fonder un établissement au cap Tschoubi (1).

L'orthographe même de ce nom — inusitée malgré son apparence phonétique — indique à quel point le ministre semble peu au courant du projet. Aussi le Souverain tient-il à le rassurer, dans une lettre datée du lendemain, en précisant à la fois le but qu'il poursuit et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour l'atteindre:

Le cap Juby appartient à des Anglais. Ils veulent former une grande société et cherchent par de belles conditions à attirer de leur côté un établissement de la Croix-Rouge et peut-être un centre d'émigration belge.

Le devis du sanatorium est d'environ 90 000 francs...

Afin de ne pas augmenter mes dépenses, je viens de supprimer ma souscription annuelle de 100.000 frs. à l'Association Internationale Africaine (...) [44, t. I, p. 394].

(1) Ed. VAN DER SMISSEN [44], t. I, p. 393. Précisons que l'installation du Comité directeur de l'Association africaine et congolaise de la Croix-Rouge, au cours de laquelle le Roi prononça son discours, eut lieu au Palais de Bruxelles le 26 janvier et non le 27. On n'en trouve nulle trace dans la presse quotidienne, particulièrement dans *Le Soir*, en cette fin de janvier 1889 où le décès dramatique de l'archiduc RODOLPHE, gendre de LÉOPOLD II, à Mayerling (30 janvier) monopolise l'attention des journalistes.

1. *Au Cap Juby — Mackenzie et les avatars de la North-West African Company*

Un mot d'explication paraît s'imposer au sujet du cap Juby, que les Arabes ont coutume d'appeler Tarfaya. A hauteur de l'archipel des Canaries, il forme promontoire sur la côte de l'Afrique occidentale, par $27^{\circ} 56' 41''$ de latitude Nord et $12^{\circ} 56' 10''$ de longitude Ouest, au milieu d'une contrée qui répond au nom de Tekna et fait partie de l'actuel royaume du Maroc.

A l'époque où avait lieu l'échange de lettres entre LÉOPOLD II et BEERNAERT, il n'en était pas de même. Jusqu'en 1895, le cap Juby et le territoire environnant, en dépit des prétentions et des protestations périodiques du Sultan, échappaient pratiquement au contrôle de ses scheiks ou gouverneurs. La côte du Tekna « libre » — pour reprendre la terminologie dont usaient alors les voyageurs, — s'étendait au Nord depuis l'embouchure de l'Ouad Draa (2) qui constituait la frontière méridionale de l'empire chérifien ($28^{\circ} 42'$ N.), et au Sud jusqu'au cap Bojador qui marquait la fin des possessions de la Compagnie espagnole du Rio de Oro ($26^{\circ} 12'$ N.).

Ce littoral, dans la partie comprise entre le cap Juby et l'Ouad Draa, suit la direction Nord-Est, Sud-Ouest. Du cap Juby au cap Bojador, il s'infléchit vers le Sud-Sud-Ouest. La côte en formation a tendance à s'ensabler sur presque tous les points de son étendue. Le seul point naturel de débarquement, dû à l'existence d'un promontoire de rochers, se trouve à un kilomètre du cap Juby, en un site qui porte également le nom de Tarfaya mais que les Anglais baptisèrent Port-Victoria [15, pp. II et suiv. avec une carte du Tekna].

L'existence de cette baie combinée avec le caractère généralement paisible des populations maures de la côte, la salubrité du climat, la vigueur et la variété de la végétation pendant la saison pluvieuse tout au moins, suffit à expliquer l'intérêt porté au

(2) La plus importante des rivières (*Ouad, oued* ou *wad*) du Sahara occidental, la seule qui ait de l'eau courante toute l'année. Son cours fort long sert de limite entre les tribus nomades et les sédentaires.

Tekna par plusieurs explorateurs à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. En témoignent assez les articles de G. ADAMOLI, chargé par la Société italienne de Géographie, de s'y rendre compte en 1876 des possibilités d'établissement commercial et d'y prendre éventuellement possession d'un territoire, ainsi que de R.F. CASTANEIRA qui, en cette même année, sera le tout premier à relater l'expédition au cap Juby d'un certain Daniel MACKENZIE à qui nous avons déjà fait quelques allusions [21, t. I, pp. 55, 85, 113 et 161, et t. III, pp. 298-299].

Il sera trop souvent question de l'ingénieur britannique MACKENZIE dans les pages qui suivent, pour qu'une présentation de ce curieux personnage paraisse superflue. Lui-même a beaucoup écrit: articles de revues et de journaux, libelles et prospectus et même un livre dont on parlera plus loin. Par contre, on a si peu écrit à son sujet qu'il demeure mystérieux à bien des égards. Ses dates même de naissance et de décès sont inconnues. Nous savons seulement qu'il prétendait se rattacher à la famille écossaise des MACKENZIE de Scatwell, qu'il portait une barbe rousse et que sa réputation était celle d'un solide buveur (3).

Comme nombre de ses pareils, Donald MACKENZIE tenait à la fois de l'homme d'affaires et du philanthrope. Dès 1872, où il pénétra pour la première fois dans le Sud du Maroc, il avait envisagé d'établir une station de commerce sur la côte, entre le cap Bojador et le cap Noun, et ensuite de reconnaître la route entre cette station et Tombouctou dans le but d'ouvrir au négoce européen un canal maritime jusqu'au centre de l'Afrique. Les projets de mer intérieure qu'il devait diffuser en 1877 sous le titre *The flooding of the Sahara, an account of the proposed plan for opening central Africa to commerce and civilization* témoignaient de beaucoup d'imagination, de certaines vues franchement utopiques mais d'autres aussi non dépourvues de sens pratique (4). Pour réaliser son double projet, MACKENZIE décida

(3) Aucune notice à son sujet ni dans le *Dictionary of National Biography* ni dans le *Who is who*, et pas davantage dans les « obituary notices » du *Times* et du *Daily Telegraph* que nous avons parcourues à Londres. On en est donc réduit aux renseignements sommaires de R.B. CUNNINGHAME GRAHAM, Al Moghreb-el-Aksa, p. 160 (Londres 1898) et de MIÈGE [21], t. III, pp. 299 et suiv.

(4) Ces projets subirent la critique de l'ingénieur AD. DUPONCHEL, président de la Société de Géographie du Languedoc et précurseur du Transsaharien, dans: *Le chemin de fer de l'Afrique centrale* (Montpellier 1875).

en 1874 de constituer une société qui vit le jour l'année suivante: la *North-West African Company*, dont le siège était à Londres (132, Cheapside).

Celle-ci groupait des hommes d'affaires, des ingénieurs et des idéalistes qui voyaient dans l'entreprise

(...) un moyen unique de porter le christianisme, le commerce et la civilisation aux innombrables populations du centre de l'Afrique.

L'installation d'une station missionnaire était une des grandes préoccupations du promoteur qui était membre de sociétés évangéliques telle la *British and Foreign Bible Society*.

Il faisait, en outre, partie de la *British and Foreign Anti-Slavery Society*, la doyenne des sociétés contre la traite, et était lié de particulière amitié avec Chas H. ALLEN, son secrétaire général perpétuel, et J.V. CRAWFORD, un autre de ses membres. Ces deux amis avaient parcouru ensemble l'une et l'autre régions du Maroc, et devaient établir en 1886 à Tanger une filiale de l'*Anti-Slavery Society* dont s'occupait activement Lévy COHEN (5). Probablement est-ce l'aspect mercantile des projets de MACKENZIE qui lui avait valu d'entrer en rapports avec deux membres influents de la Chambre de commerce de Manchester: Joseph C. LEE, que la Reine anoblira en 1882, et son frère le « chairman » Henry LEE qui deviendra député de Southampton de 1880 à 1885. Tous deux jouèrent un rôle important au sein de la *North-West African Company*.

En 1876, MACKENZIE repartit en exploration avec le vapeur « Volta ». Accompagné de l'indispensable interprète arabe, il reconnut le littoral saharien et examina la possibilité d'établir des relations d'affaires avec les populations maures de ces parages. De l'embouchure de l'Ouad Draa au cap Blanc, limite des établissements français du Sénégal, il ne trouva que deux points naturels de débarquement protégés de la houle venant du large par des rochers. Au Rio de Oro où les Espagnols devaient

(5) MIÈGE [21], t. I, pp. 58-59, 131, 136-137, etc. Dans *Le Mouvement Anti-esclavagiste* de 1892, qui paraissait à Bruxelles, une étude sur l'esclavagisme au Maroc reproduit un article de CHAS H. ALLEN extrait du fascicule n° 1 de 1892 de l'*Anti-Slavery Reporter* de Londres, ainsi qu'un « résumé sur l'état actuel de la traite des esclaves dans ce pays, que nous devons à notre ami M. Donald MACKENZIE » (p. 261-262).

s'installer en 1885 avec Bonelli, MACKENZIE préféra la baie de Tarfaya à cause de sa plus grande proximité de l'Europe et de son voisinage avec l'archipel des Canaries d'où lui vient son ravitaillement.

Après un premier essai heureux de transactions commerciales à bord d'un bateau ancré en rade de Tarfaya, le « Sidi », comme les indigènes commençaient déjà à le nommer, retourna à Londres en 1879. Non seulement il avait noué des contacts personnels avec le ministre de Grande-Bretagne au Maroc et surtout avec H.P. WHITE, le consul britannique à Tanger dont il se fera bientôt un ami, mais MACKENZIE avait en poche le contrat d'apparente cession d'une partie du littoral du Tekna. Ce document, signé à Tarfaya le 26 juillet 1879, provenait d'un vieil arabe qui passait pour le chef de la contrée, Mohammed BEN BAIROOK, et qui avait jadis visité l'Angleterre pour laquelle il nourrissait des sentiments de sincère amitié. En fait, c'était l'un des onze fils de OULD BAIROOK qui, de sa capitale Glimin (ou Aglamen), avait longtemps administré le district d'Ouad Noun. Cette famille était aussi connue pour le pillage des navires qui échouaient sur les côtes de l'Ouad Noun et la lourde rançon qu'elle imposait aux équipages européens naufragés. Mohammed avait un fils encore adolescent, et deux de ses frères résidaient à Glimin où ils avaient succédé à leur père: le caïd DAGHMAN dans la kasbah, et son khalife ABIDIN dans ce château-fort que les Berbères appellent agadir (6).

Fort de la convention signée par le vieux BEN BAIROOK, MACKENZIE s'estimait donc désormais le maître « pour toujours » de la région littorale du Tekna

(...) s'étendant depuis le cap Juby (...) jusqu'au promontoire immédiatement au Sud — appelé dès lors Stafford-point — ainsi que des rochers situés entre le dit cap Juby et Stafford-point lesquels forment le port qui dorénavant s'appellera Port-Victoria, ainsi que du territoire s'étendant depuis la côte jusqu'à la distance de deux mille anglais vers l'intérieur.

Aux termes de ce contrat, BAIROOK s'était encore engagé vis-à-vis de l'homme d'affaires britannique et de ses « héritiers, succes-

(6) D. MACKENZIE [18], pp. 412-415; [19], pp. 163 à 190, et surtout F.O. 84/1500: Africa (West Coast). Correspondance respecting Mr D. MACKENZIE's expedition to Cape Juby, 1875-1880.

seurs et ayants droit », à protéger Port-Victoria contre les attaques des tribus indigènes nomades ou demeurant sur son propre territoire (7).

De retour à Londres, il fit évidemment campagne en faveur de l'entreprise, en mettant en lumière la qualité de l'ancre de Port-Victoria et aussi le fait que la population du Tekna était toute acquise à l'idée d'un commerce direct avec l'Angleterre. L'accueil, de ce côté, fut généralement encourageant, mais non unanimement sympathique. Le Foreign Office, pour sa part, refusera longtemps son soutien officiel.

Les projets de la *North-West African Company* inquiétaient assez l'entourage du Sultan, sensible à la probable diminution de revenus qui en résulterait pour le Maghzen, mais aussi au développement de l'indépendance d'une région sur laquelle son pouvoir n'était que théorique. Or le ministre d'Angleterre à Tanger, sir John Drummond HAY, opposait lui-même toute une série d'objections au plan de MACKENZIE. En fait, il prêtait une oreille complaisante aux protestations du Maghzen. Comment la Grande-Bretagne pourrait-elle conserver son rôle de soutien et de conseiller du Sultan si elle aidait ceux qui portaient atteinte à la souveraineté d'un Etat dont l'indépendance en face de Gibraltar était pour elle une nécessité? Sans faire d'opposition directe aux projets de MACKENZIE, sir HAY, par ailleurs sceptique sur leurs résultats pratiques, mettait Londres en garde contre un raidissement possible des relations anglo-chérifiennes et aussi contre des initiatives de ce genre qui pourraient naître à leur tour chez les Français ou les Espagnols.

Les rapports de son représentant diplomatique au Maroc influencèrent sans nul doute et renforçèrent en tout cas la ligne de conduite tracée par le Foreign Office au consul britannique à Ténériffe dès le 2 octobre 1878:

Not to take any steps which would countenance the idea that H.M. Government support Mr MACKENZIE's enterprise or the cession of any territory to him (8).

(7) Charte de concession et clauses d'accord faites et conclues entre D. MACKENZIE, sujet de S.M. la Reine d'Angleterre et d'Irlande, Impératrice des Indes, et S.G. Sheik Mohammed BAIROOK d'Aglamen, traduction (M.R.A., doss. O. 6655 de L.E.A. LAHURE; l'original anglais est au F.O. 84/1500).

(8) F.O. 84/1500, SALISBURY à DUNDAS, 2 octobre 1878.

Tout comme les dépêches de sir HAY dictèrent en quelque sorte les instructions données par le marquis de SALISBURY à MACKENZIE lui-même, de n'avoir pas à signer de conventions écrites avec des chefs locaux, car

(...) clearly impossible that H.M. Government can give anyone carte blanche to sign treaties with rulers of whose existence they are ignorant (9).

Déjà à cette époque, Londres fit la sourde oreille aux demandes de MACKENZIE tendant à ce que des représentations fussent faites à Madrid au sujet de l'opposition à ses plans des autorités de l'archipel des Canaries (10). Le gouvernement espagnol, au reste, n'avait pas non plus tardé à manifester officiellement son inquiétude à leur sujet: les projets de la compagnie britannique affectaient une région où il se croyait quelques droits, et tellement proche des Canaries où MACKENZIE disposait déjà de certains appuis, venait d'ouvrir un centre d'opérations et méditait de créer des pêcheries [21, t. III, p. 304; 23, p. 139].

Petit à petit ces projets prenaient forme. Un brick fut acheté, et la construction d'un dépôt décidée en 1879 sous la forme première d'une série de baraqués de planches, sur la plage qui fait face aux rochers de Tarfaya. Les opérations commerciales prirent de l'essor grâce aux caravanes venues de l'intérieur et chargées de plumes d'autruche, d'or, de gomme, de laines et de peaux, et qui précédemment remontaient soit vers Mogador, soit vers Glimin dans l'Ouad Noun, soit encore vers Agadir où le Sultan faisait prélever sur toute transaction les taxes indispensables à sa trésorerie.

Selon toute vraisemblance, c'est au Maroc même, parmi les négociants de Mogador ou chez l'un ou l'autre caïd désireux de plaire au Sultan, qu'il faut chercher la responsabilité d'incidents qui se produisirent au cap Juby durant l'été 1880. La factorerie fut attaquée en juin par des tribus nomades et incendiée. Une fois de plus, le Foreign Office alerté se borna à réclamer du Maghzen le respect de la vie et des biens des citoyens britanni-

(9) F.O. 84/1500, réponse du sous-secrétaire adjoint T.V. LISTER sur une requête de MACKENZIE datée du 25 juin 1878.

(10) F.O. 84/1500, réponse de SALISBURY sur une lettre de MACKENZIE datée du 19 novembre 1879.

ques, sans vouloir couvrir de quelque manière que ce fût le prétendu acte de cession passé entre BEN BAIROOK et MACKENZIE. Et c'est en vain que peu après son entrée au Parlement, le 2 septembre 1880, Henry LEE fit la première de nombreuses démarches auprès de Lord GRANVILLE, successeur de SALISBURY, aux fins d'obtenir pour la *North-West African Company* une charte de la Reine. Ainsi dotée de droits souverains, la société eût vu le protectorat britannique s'étendre au territoire acquis par elle. Le Maghzen, en effet, avait simplement fait savoir à Londres que son autorité ne s'étendait pas au delà de l'Ouad Draa et qu'il n'avait, en conséquence, pas à protéger les étrangers qui s'installaient au Tekna (11).

La compagnie décida alors d'édifier des bâtiments de pierre — un *shore house* — sur la terre ferme, ainsi qu'un fortin — un *castle* — sur le rocher pour protéger une installation pour la mise à eau des embarcations. La construction de l'ensemble, appelé *Dar Sbera* du nom de l'interprète syrien de la société, exigea près de trois ans. Les pierres furent amenées des Canaries, le fer et le bois d'Angleterre. Port-Victoria avait grande allure si l'on croit les photos et plans qu'on en a conservés, ainsi que le témoignage de Henry LEE qui le visita à la fin de 1882 (12).

C'est à son retour à Londres que H. LEE, principal promoteur de l'affaire, chercha à nouveau à obtenir de Lord GRANVILLE qu'il rencontra le 16 février 1883, la charte royale qu'il ambitionnait pour la compagnie, à l'instar de la *British North Borneo Company* (1881) et de la *National African*, future *Niger Company* (1882). Devant le refus du ministre des Affaires étrangères, le député commença à laisser sous-entendre que si toute protection officielle continuait à faire défaut à l'établissement du cap Juby, il faudrait bien songer à un accord avec une autre puissance (13).

(11) PARSONS [23], pp. 139 et suiv. Henry LEE était l'ami de sir Charles Dilke qui, député depuis 1868, passait pour une autorité en matière de politique coloniale, et faisait précisément partie du nouveau gouvernement GLADSTONE au titre de sous-secrétaire d'Etat. Cfr. MIÈGE [21], t. III, p. 300.

(12) J. LEE, *The North-West coast of Africa*, dans *Journal of Manchester Geographical Society*, II, 1886, pp. 146 et suiv. Outre cette description détaillée, on trouvera des documents iconographiques dans les ouvrages de LAHURE [16], MACKENZIE [19] et MIÈGE [21, t. III].

(13) F.O. 99/205, H. LEE à FITZMAURICE, 31 mai 1883.

La factorerie, certes, était solidement implantée. MACKENZIE y séjournait de longs mois au milieu de huit compatriotes qu'il ne quittait que pour s'enfoncer dans l'intérieur en compagnie d'un guide maure — en 1882 et 1884 notamment, — soit pour revenir faire rapport à Londres à la société. Un climat de relations cordiales s'était créé avec les indigènes, mais le volume des échanges ne correspondait cependant guère aux prévisions excessivement optimistes du début. Les transactions ne prirent quelque importance qu'à la fin de 1882 avec la vente de fusils, de produits de Manchester, de thé et de sucre et parfois d'un peu de blé et d'orge aux tribus des environs [21, t. III, pp. 308-309 et 359].

Avec le décès, en 1883, du vieux scheik BEN BAIROOK avec qui MACKENZIE avait traité en 1879, une période de nouvelles difficultés commença. Embrack BEN BAIROOK, le tout jeune fils du défunt, lui succéda, mais ses oncles, le caïd DAGHMAN et le khalife ABIDIN, déjà cités, s'enhardirent dans leurs entreprises contre le commerce de Tarfaya dans le but évident de ramener vers l'Ouad Noun et Glimin les caravanes de l'intérieur. En 1884, la situation empira devant l'opposition plus énergique des agents du Maghzen: ils devaient soupçonner que, de l'aveu même du Foreign Office, les citoyens britanniques étaient au cap Juby à leurs risques et périls (14). MACKENZIE se vit obligé d'y revenir en toute hâte, sans parvenir à mettre complètement fin à l'hostilité de plus en plus ouverte des tribus maures environnantes, instiguées elles aussi par ceux qui trouvaient intérêt à la disparition de l'établissement. Autour de celui-ci, le vide se fit graduellement et tout négocie fut interrompu après le retour en Europe de MACKENZIE.

En mars 1887, ce dernier se rendit à Marrakech pour tenter d'obtenir du sultan MOULAY HASSAN que cessent les agissements agressifs des autorités du Noun contre sa factorerie. Car, depuis l'année précédente, MOULAY HASSAN avait réussi, par une expédition de son armée qu'il dirigeait personnellement vers le Sud, à étendre sa souveraineté effective à ces régions où elle n'avait

(14) [18], [19, p. 189] et surtout F.O. 99/205, Ch. DILKE, sous-secrétaire d'Etat, au député H. LEE, 9 août 1882.

été longtemps que purement nominale. L'audience, si elle eut lieu, n'eut pas les résultats escomptés. En 1888, en effet, l'établissement de la *North-West African Company* fut l'objet d'une nouvelle et sanglante attaque. Le directeur du comptoir, Mr MORRIS, fut assassiné, et deux de ses employés blessés par ceux que FERGUSON, le délégué de la société à Las Palmas, s'empressa de dénoncer au Foreign Office comme des soldats du Sultan (15). Au cap Juby même, le découragement se révéla d'abord si grand que l'évacuation de la station fut souhaitée par le « staff » britannique, qui alerta son « managing director » de Londres, Alfred BROOKES. Mais, le 16 juin déjà, ce dernier avertissait le chef du Foreign Office que la protection du gouvernement de Sa Majesté était requise en faveur de citoyens décidés désormais à ne pas abandonner leur comptoir de Tarfaya (16).

Contrairement à son prédécesseur, le nouveau ministre de Grande-Bretagne au Maroc, sir William Kirby GREEN, manifestait à la compagnie de MACKENZIE et des LEE une sympathie qui lui faisait désirer son maintien au cap Juby pour le plus grand bien de l'influence et du commerce britanniques. C'est, pour une part, à son intervention énergique qu'elle dut la demande d'indemnisation que le Foreign Office introduisit auprès du Maghzen en faveur de la veuve de MORRIS et des deux autres victimes de l'agression d'avril dernier, mais surtout l'envoi d'une canonnière de Gibraltar à Tarfaya. Celle-ci y resta quelques jours, et son équipage exécuta au *castle* d'importants travaux défensifs (17).

Peu après, la direction de la société pria MACKENZIE de tenter le sauvetage de l'entreprise qu'il n'avait, en fait, plus visitée depuis 1884. Il y consentit à condition de recevoir les pleins pouvoirs qui lui permettent de la réorganiser sur des bases nouvelles. L'ingénieur quitta Londres dans les premiers jours d'août

(15) F.O. 99/263, GREEN à SALISBURY, télégramme du 21 avril 1888.

(16) F.O. 99/263, BROOKES à SALISBURY, 10 mai et 16 juin 1888. L'annexe de cette dernière lettre est constituée d'un historique de la compagnie, de la liste de ses *shareholders* parmi lesquels: Donald MACKENZIE, 105 Leadenhall street à Londres E.C., et d'extraits imprimés du *Diary of our station of cape Juby*.

(17) Début du rapport du colonel baron LAHURE sur sa mission au Sahara, Tekna-cap Juby et au Maroc, 1^{er} décembre 1888 (M.R.A., doss. O. 6655), et Parsons [23], pp. 146-147.

1888, en compagnie de son fidèle interprète, le Syrien Sélim ZAYTOUN. A Gibraltar, deux Belges les rejoignirent avec lesquels nous avons à présent à faire connaissance. C'étaient le colonel baron Auguste LAHURE, du corps d'état-major, et le lieutenant de la marine de l'Etat Adolphe FOURCAULT [16, pp. 15 et suiv.].

2. Lahure et Fourcault chargés d'accompagner Mackenzie au Cap Juby

Dernier héritier d'une famille franco-belge dont plusieurs représentants s'illustrèrent pendant les campagnes de la Révolution et de l'Empire, Auguste LAHURE était le fils unique d'un général et aide de camp du Roi, Corneille-Alexis LAHURE. Celui-ci, passé en 1817 dans les hussards néerlandais des Indes, avait dû ses premières promotions au courage déployé lors des guerres des Célèbes et de Java entre 1821 et 1831. Assez mal reçu à sa rentrée en Belgique en juin de cette année, il avait résolu d'aller combattre en Egypte, puis s'était ravisé devant l'offre d'un poste au ministère de la Guerre. Devenu major aux Guides, il fut le tout premier à obtenir, en mars 1840, l'autorisation de se rendre en Algérie. Chef de la mission militaire belge là-bas, il y servit pendant deux mois sous les ordres du duc d'Orléans, avec les chasseurs d'Afrique. Sa brillante participation à l'expédition du col de la Mouzaïa lui mérita la Légion d'honneur. Revenu à Bruxelles en juin 1840, il fut officier d'ordonnance du Roi de 1843 à 1847 et, après son accession au généralat, aide de camp à partir de 1855. Mis à la retraite en juillet 1866, il fut créé baron par LÉOPOLD II en 1871 (18).

En mai 1879, le général LAHURE avait mis la dernière main au récit qu'il publierait l'année suivante de ses campagnes au service de la Hollande sous le titre: *Souvenirs. Indes orientales. Ile des Célèbes.* Lui-même reconnaissait, dans l'introduction, qu'il y aurait renoncé s'il n'avait pas été «encouragé par l'insistance per-

(18) J.R. LECONTE: Le Major C.A. Lahure et les officiers belges en Algérie, dans *Carnet de la Fourragère* (Bruxelles), VII^e série, n° 3, juillet 1946, pp. 244-259.

« sévérante » de son fils et si « la plume exercée » de celui-ci ne lui avait prêté un indispensable concours. Le dixième des quatorze chapitres, — consacré de manière assez inattendue aux débouchés que l'Afrique centrale serait susceptible d'offrir à l'activité des Belges, — pose le problème des limites de cette collaboration. Nous ignorons si ces vues furent directement inspirées par le Roi dont elles rencontraient par ailleurs l'assentiment certain, mais nous pensons qu'elles étaient avant tout l'œuvre du major Auguste LAHURE (19). Car nous n'avons mis en lumière certains aspects de la carrière et des préoccupations du père, que pour mieux expliquer à quel point le fils fut préparé au rôle que la confiance de LÉOPOLD II ne tardera pas à lui ménager.

Admis en qualité d'élève à l'Ecole militaire en 1852, attaché au régiment des Guides en 1857, le jeune LAHURE entra bientôt au corps d'état-major où il fera pratiquement toute sa carrière. Promu lieutenant le 15 septembre 1859, il fut bientôt détaché auprès de son père qui, non content de commander la 2e brigade de la division de grosse cavalerie, exerçait les fonctions d'inspecteur général de la Gendarmerie. Suivant l'exemple paternel et poussé par le désir de participer à des événements de guerre, Auguste LAHURE avait déjà, sous le couvert d'un congé d'un an à l'étranger, participé à la campagne d'Italie contre l'Autriche au point d'y gagner non seulement la médaille commémorative de 1859, mais surtout la Légion d'honneur. En septembre et octobre de la même année, c'est en Afrique du Nord qu'on retrouvait le jeune officier belge, mêlé aux forces de terre françaises qui avaient charge de mettre fin à l'agitation d'un groupe berbère du Maroc septentrional, les fameux Beni-Snassen. Cet épisode, resté confidentiel, de la vie militaire de LAHURE — la place de choix qu'il prit en 1859 dans le « corps expéditionnaire du Maroc » du général DE MARTIMPREY, — ne peut être passé sous silence. Il détermina presque certainement le choix qui fut fait de lui, quel-

(19) A. DUCHESNE [10], pp. 557-561, basé partiellement sur l'article du P. CEULEMANS: Les idées du général Lahure sur l'œuvre civilisatrice de la Belgique en Afrique (1880) et l'opinion anglaise, dans *Zaïre* (Louvain), XIII, n° 8, pp. 813-822.

que trente ans plus tard, pour une mission secrète dans le Sud du Maghreb (20).

Aide de camp de son père, devenu dans l'entretemps commandant de la première division de cavalerie, A. LAHURE, promu capitaine de 3^e classe en décembre 1864, avait écrit le premier d'une longue série d'ouvrages et d'articles d'intérêt militaire: *La cavalerie. Sa situation actuelle et son amélioration prochaine* (1863), lorsque son nom fut mis en avant dans la presse comme celui du commandant des premiers escadrons d'un régiment des lanciers de l'Impératrice que l'on aurait projeté de lever chez nous pour le compte de MAXIMILIEN, le nouvel empereur du Mexique. Qu'il l'ait réellement désiré, comme nous avons lieu de le penser, ou se soit laissé faire violence par ses supérieurs, LAHURE dut renoncer à se joindre aux Belges qui combattirent au Mexique jusqu'à la fin de 1866 !

Détaché, après la retraite du général LAHURE, auprès de l'adjudant général chef de la Maison militaire du Roi DE LIEM, puis, après sa nomination de capitaine de 2^e classe, à l'état-major du commandant de l'armée d'observation durant la guerre franco-prussienne de 1870, l'officier d'état-major ne cessait de se livrer à de nouveaux travaux. Ils furent successivement publiés sous la forme de livres et de brochures traitant du rôle et de la réorganisation de la cavalerie, son arme favorite, du service des états-majors et du recrutement de l'armée en fonction des exigences du service personnel obligatoire qu'il sera l'un des tout premiers à préconiser dans *La Belgique militaire* qui venait de naître. Promu major le 30 septembre 1878, chargé en février 1881 des fonctions de chef d'état-major de la I^{re} division de cavalerie, devenu lieutenant-colonel le 17 octobre 1885, LAHURE rédigea à cette époque (d'après les souvenirs de son père qui avait été leur chef de file) le récit de la campagne que seize officiers belges avaient faite en Algérie, en 1840, aux côtés des troupes françaises. *La Belgique militaire* le diffusa dans plusieurs numéros de l'été 1886. En septembre 1887, le voici chef d'état-major de la 4^e divi-

(20) DUCHESNE [10], pp. 491-496. Au sujet des Beni-Snassen, voir notamment L. VOINOT: *La campagne de 1852 contre les Beni-Snassen* (Alger 1913), et *L'Illustration* (Paris) du 17 décembre 1859, pp. 427-428.

sion d'infanterie à Bruxelles, et, le 17 octobre 1887, il est nommé colonel.

Est-ce à ce moment ou plus tôt, comme on est tenté de le penser, que LÉOPOLD II a commencé à associer le brillant officier d'état-major à certaines de ses combinaisons. Le Roi n'avait certainement pas oublié le contenu des vingt-deux pages des Souvenirs de son père, que LAHURE avait consacrées à parler aux Belges de « débouchés coloniaux » et de l'« influence morale et matérielle qu'exercerait une possession coloniale sur la situation actuelle » de leur pays. Dans une note d'août 1884 du Souverain à STRAUCH, alors président du Comité d'Etudes du Haut-Congo, trois mois avant l'ouverture de la Conférence de Berlin qui devait constituer ce dernier en Etat indépendant du Congo, on trouve sous la signature de LÉOPOLD II une phrase énigmatique mais significative:

(...) Je ne reprends pas Lahure, mais s'il accepte il faudra bien le pénétrer de notre plan (21).

Tout démontre, par ailleurs, à commencer par certains passages caractéristiques des « Lettres d'Afrique », qu'il faisait partie de ce groupe d'officiers que la politique coloniale du Roi-Souverain enthousiasma et qui, directement ou non, en Belgique comme en Afrique, travaillèrent à sa réalisation (22).

En tout cas, le 25 juillet 1888, LÉOPOLD II, alors à Ostende, donna ordre d'adresser au général PONTUS, ministre de la Guerre, le message suivant:

Le Roi demande de mettre le colonel d'état-major LAHURE à sa disposition pour une durée de deux mois. Après quoi, il regagnera son régiment.

Le lendemain, le Souverain, apparemment contrarié de n'avoir reçu aucune réponse de Bruxelles, fit expédier un télégramme au ministre:

Serais heureux d'avoir réponse favorable à ma lettre de hier. Léopold. (23).

(21) DUCHESNE [10, pp. 557-559], d'après A.E.B., Af. I, vol. XIII, doc. n° 304.

(22) Notice d'A. ENGELS sur A.L.F. LAHURE, dans B.C.B., t. V, col. 522-523, et aussi notice biographique publiée en tête de LAHURE [16], vraisemblablement avec la collaboration de l'ami, resté mystérieux, à qui ces lettres avaient été adressées en 1888.

(23) Papiers personnels du général PONTUS, consultés chez Mme PONTUS, sa petite-fille à Ixelles.

Quelques jours plus tard, le 9 août, LAHURE s'embarquait à Marseille, à bord de « La Gaule » pour un mystérieux voyage dont la première escale, Gibraltar, devait lui permettre de retrouver Daniel MACKENZIE, l'ingénieur britannique dont il a été parlé longuement en tête de ce chapitre. Depuis son départ de Bruxelles, l'officier était accompagné par un premier lieutenant de la marine de l'Etat, Adolphe FOURCAULT, dont l'expérience des choses de la mer avait attiré l'attention de LÉOPOLD II. Il avait commencé sa carrière très jeune à bord de voiliers anglais, fait deux fois le tour du monde, visité la côte occidentale du continent américain, et débarqué au Japon, à Java, aux Célèbes, à Macassar. Officier instructeur à bord des croiseurs, puis lieutenant à l'essai en 1882 (il avait 21 ans), nommé définitivement et désigné dès l'année suivante pour les malles de l'Etat, FOURCAULT faisait le service de la ligne Ostende-Douvres (24).

La rencontre de LAHURE et de FOURCAULT avec MACKENZIE et son interprète syrien, Sélim ZAYTOUN, n'eut lieu à Gibraltar que le 13 août et après un assez long chassé-croisé. Les deux Belges ayant dû subir un retard important à Marseille, MACKENZIE et son compagnon les avaient poursuivis dare-dare à Cadix, via Madrid, à San Fernando et à Algésiras. « Se bousculant sans cesse pour ne pas arriver trop tard au rendez-vous, » expliquera LAHURE dans une de ses lettres, ils n'apprirent qu'à leur arrivée à Gibraltar le contretemps intervenu, et durent patienter pendant quatre jours. Quant à nos compatriotes, ils avaient mis ce retard à profit pour « étudier les documents relatifs à notre mission », écrit encore LAHURE, « et dont nous voulions avoir connaissance parfaite avant de retrouver M. MACKENZIE à Gibraltar » (25).

* * *

Nous ignorons ce que sont devenus ces documents. Ils contenaient sans nul doute des directives remises à leurs porteurs par

(24) Fiche d'immatriculation de G.A.J.B. FOURCAULT, 1861-1906 (Archives de l'Administration de la Marine à Bruxelles).

(25) LAHURE [16], pp. 18 à 20. Du début de son voyage au Maroc, le M.R.A. conserve un album de fort curieuses photographies, don du comte Ch.-A. DE LICHTERVELDE (1963).

le Roi, au moment d'une ultime audience que l'on croit pouvoir situer au pavillon d'Ostende, au début d'août 1888.

Edmond PICARD (qui, on s'en souvient, avait accompagné l'ambassade du baron WHETTNALL à Meknès de décembre 1887 à mars 1888), dans la préface qu'il se chargea en 1904 de rédiger pour les « Lettres d'Afrique », a résumé en ces termes la mission du baron LAHURE:

Le bruit courait qu'il y avait là (au Maroc et au Sahara) une contrée qui, autant que le Congo belge, pouvait satisfaire les belles ambitions coloniales d'un Souverain et servir de champ d'action à ce qu'il y a d'inquiet et de migrateur dans l'âme belge. Il (notre compatriote) fut chargé de la vérification de ces rumeurs. Il le fit avec une adresse, un coup d'œil, une netteté de soldat et d'explorateur. Outre le rapport officiel qu'il adressa et qui demeure inédit, il y eut les lettres familières et vivantes qui forment ce livre (...).

Mais le rapport que LAHURE remit au Roi avec une lettre d'accompagnement datée du 2 décembre 1888 fournit dans sa dernière partie — une des seules restées complètement inédites, — des précisions beaucoup plus nettes quant aux buts poursuivis par la mission:

Le Colonel Baron Lahure s'est rendu au Cap Juby pour y examiner les installations de la North-West African Co, y rechercher par quels moyens une Société philanthropique — une section de la Croix-Rouge, par exemple — pourrait créer sur la côte d'Afrique un établissement de bienfaisance ou sanitarium, pour étudier à cette fin la possibilité d'acquérir une portion de territoire et de littoral sur la concession de la compagnie, y reconnaître l'intérieur du pays, ses ressources commerciales, l'existence de districts fertiles où des émigrants et colons pourraient s'établir, et de s'entendre éventuellement à cet effet avec le chef indigène de la contrée (26).

(26) Rapport déjà cité: Mission au Sahara, Tekna-cap Juby et au Maroc, ff. 50-53: « X. Opérations de la mission » (M.R.A., doss. O. 6655). Avec quelques modifications et sans leurs titres originaux, les chapitres II et III de ce volumineux rapport ont été reproduits dans [15, pp. 73-74] sous le titre déjà cité: Le pays du Tekna. Il s'agit bien du mot: *sanitarium* ou encore *sanatoire* que l'on retrouve du reste dans la plupart des textes relatifs à l'entreprise projetée au cap Juby, ainsi que (à propos du pavillon érigé au Congo, à Lukungu, après 1890) dans le *Bulletin de l'Association congolaise et africaine de la Croix Rouge* (Bruxelles, 1^e année, n° 1, août 1889).

3. L'exploration du Tekna

Or donc, le colonel baron LAHURE et le lieutenant de marine FOURCAULT accompagnés de Daniel MACKENZIE et de son interprète syrien Sélim ZAYTOUN, venant de Gibraltar à bord de « La Gaule », débarquèrent à Tanger le 14 août 1888. Nos compatriotes se rendirent à la légation de Belgique et y eurent un entretien avec Abraham SICSU, en l'absence du baron WHETTNALL qui se trouvait alors à Bruxelles. SICSU, on l'a vu, était d'ailleurs parfaitement apte à le remplacer. Il était au courant et même à l'origine de la partie qui s'engageait.

Le lendemain, les quatre compagnons reprirent place à bord du même vapeur. Après une brève escale à Rabat, celui-ci mouilla dans le port de Casablanca du 17 au 22 août, à Mazagan le 23, à Saffy le 24 et à Mogador, où certains contacts furent probablement pris sans que nous le sachions de manière formelle, les 26 et 27 (27). A partir de ce dernier havre, il devenait difficile pour « La Gaule » de longer la côte marocaine, ce qui eût permis d'atteindre plus rapidement le cap Juby. Aucun steamer ne poussait directement vers ces parages depuis la fermeture du seul port intermédiaire, celui d'Agadir. De Mogador, tous les bateaux à vapeur se dirigeaient vers les Canaries, et c'est de l'une de ces îles, Lanzarote, dont le chef-lieu est Arécife, qu'un petit voilier menait les voyageurs au débarcadère de Tarfaya. De fait, après une escale à Ténériffe le 29 août et une autre à Santa Cruz de Las Palmas le 30, les quatre compagnons arrivés le 31 à Arécife, firent leurs adieux à l'équipage de « La Gaule » et, le 3 septembre, ils montaient à bord de la goëlette à voiles de MACKENZIE, le « Sahara », pour atteindre le lendemain le cap Juby et la facterie de la *North-West African Company* [16, pp. 30-79].

Quelle situation allaient-ils y trouver après l'attaque qu'une huitaine de Marocains avait menée quelques mois auparavant, dans les circonstances auxquelles il a été fait allusion plus haut?

Depuis le jour, écrira alors LAHURE, où on nous a vus avec M. Mackenzie nous diriger vers le Sud, les renseignements les plus

(27) LAHURE [16], pp. 23-24. Ce que LAHURE, dans son rapport au Roi, dit de chacun de ces ports (moins celui de Casablanca) nous autorise à conclure: ou qu'il les visita ou recueillit à leur sujet des indications auprès des agents consulaires de Belgique.

étonnants, les plus contradictoires nous arrivent forcément (...) sur son entreprise au cap Juby (...). Les assassinats dont les employés de M. Mackenzie viennent d'être victimes (...), l'envoi de canonnières anglaises de Gibraltar pour protéger l'établissement, tout cela a fait dans toutes les villes du Maroc un bruit colossal. On va jusqu'à nous conjurer de ne pas débarquer au Sahara.

MACKENZIE, lui, qui n'avait pas reçu avant son départ de Londres, de détails précis sur les événements de Tarfaya, se contentait d'écouter ce qu'on en racontait avec scepticisme. C'est à Las Palmas, où il avait une succursale, que son agent lui fit un récit complet de ce qui s'était passé au cap Juby en mars 1888. L'attaque de la factorerie n'était que trop vraie. Le directeur avait été assassiné, le commerce ruiné et rompues les relations avec les Arabes, ainsi que nous le savons déjà. Le personnel européen restait confiné dans le *castle* bâti sur un rocher séparé de la côte, sans oser s'aventurer désormais sur la terre ferme (28).

Pour LAHURE également, ce récit provoqua une rude déception que traduit une lettre écrite de Las Palmas le jour même de son arrivée:

Je pensais qu'à la faveur des relations commerciales et amicales établies entre la société anglaise et les Arabes, nous pourrions facilement entrer en pourparlers avec eux et pénétrer à l'intérieur. Je vais, au contraire, trouver devant moi le vide, la défiance et l'hostilité. Il me faudra commencer par rendre la confiance aux indigènes, refaire tout un travail moral et aller sans doute trouver chez eux des chefs qui vivaient naguère près de la factorerie, (et).... se sont retirés vers l'intérieur en emportant avec eux des rancunes et des froissements qu'il est bien difficile de faire disparaître de l'esprit des Arabes. Nous voilà bien loin de l'état de choses qu'on supposait exister, et je me demande comment je vais m'y prendre (29).

La déconvenue de l'officier belge ne résista pas, cependant, à la réflexion. Puisqu'il avait auprès de lui MACKENZIE qui connaissait le caractère des Maures sahariens depuis sa première exploration de la côte jusqu'au Rio de Oro dix ans auparavant, et que pour lui également tout était à recommencer, pourquoi, « l'un aidant l'autre », ne finiraient-ils pas par triompher ensemble des difficultés présentes ?

(28) LAHURE [16], pp. 55 et 76, et son rapport au Roi sur la mission au Sahara, Tekna-Cap Juby et au Maroc, 1^{er} décembre 1888 (doss. O. 6655, M.R.A.).

(29) LAHURE [16], pp. 76-77. Précisons que le scheik du Tekna, le jeune Embrack ben BAIROOK, avait émigré au Maroc.

Dès le lendemain de leur arrivée au *castle*, les voyageurs entrèrent en rapport avec les Arabes. Le résultat ne se fit guère attendre. Des relations normales se rétablirent progressivement entre la population du Tekna et la factorerie [19, pp. 189-190].

Déjà LAHURE et FOURCAULT s'étaient mis à l'ouvrage, conformément aux instructions que le roi LÉOPOLD II leur avait confiées au moment du départ. Il s'agissait, on s'en souvient, de rechercher la possibilité de créer là-bas un sanatorium pour compte d'une société philanthropique: ce qui pouvait postuler, au préalable, l'acquisition d'une portion de territoire dont les ressources commerciales et naturelles seraient de nature à attirer des émigrants et des colons, achat lui-même subordonné à une reconnaissance minutieuse des installations de la compagnie anglaise, et également de l'intérieur du pays (30).

Les instructions royales, écrites et probablement aussi verbales, devaient, croyons-nous, envisager d'autres éventualités dont on trouve certaines réminiscences dans le rapport que LAHURE soumit à LÉOPOLD II le 2 décembre 1888:

(...) nous avons procédé à la reconnaissance de toute la région de Tarfaya et avons levé un plan de la concession, du port et de la rade; nous avons recherché les emplacements propices à l'installation du sanitarium et de la force publique nécessaire à sa protection. Nous avons fait également les plans du sanitarium et de la caserne, du mur d'enceinte et de la batterie avec devis à l'appui, ainsi que ceux d'une batterie provisoire en bois indispensable à la sécurité actuelle du castle (31).

Nous ne pouvons envisager de consacrer ici de nombreuses pages à reproduire les parties de son rapport qui concernent ces divers objets. Certains passages ne sont d'ailleurs plus inédits, ceux notamment qui exposent la situation géographique et topographique de Tarfaya, les points de débarquement, l'aspect et la configuration de la contrée et les caractères essentiels des popu-

(30) Rapport de LAHURE au Roi sur sa mission, ff. 50-53 (M.R.A.).

(31) Même rapport, f° 52. A l'exception de la carte du Tekna qui, polygraphiée par les ateliers de l'Institut national de Géographie à Bruxelles, rehausse l'article de LAHURE [15], ces autres plans et relevés n'ont pu être retrouvés. Il s'en trouve, pourtant, un de grandes dimensions (échelle de 1/2.000) au F.O. 99/271: «plan du castle, du môle et de la batterie (projets), fait et achevé à Tarfaya le 15 septembre 1888 par le colonel baron LAHURE et le lieutenant de marine FOURCAULT Imprimeur: Examineer printing works Manchester», dont un second exemplaire est aux A.P.R., doss. Congo 244/3.

lations (32). Bornons-nous, pour l'instant, à mettre en évidence à quel point LAHURE et FOURCAULT jugent favorables à l'établissement du sanatorium projeté par LÉOPOLD II, le climat du Tekna et les conditions de vie qui y règnent:

Le climat est très salubre. (...) Sur la côte, la chaleur du jour ne dépasse généralement point 30° centigrades pendant le jour et descend de 15° à 18° la nuit (...). Son merveilleux climat [de Tarfaya] est essentiellement propice à des installations sanitaires dont il faudrait toutefois assurer le bien-être, le ravitaillement et la sécurité (...).

Ces conditions précises exigeaient que, conformément aux instructions du Souverain, les émissaires reconnaissent

(...) l'intérieur du pays, ses ressources commerciales, l'existence de districts fertiles où des émigrants et colons pourraient s'établir.

Le 15 septembre, ils prirent donc place avec MACKENZIE à bord d'une de ses embarcations, l'*« Amalia »*. Longeant la côte vers le Nord, elle les conduisit à l'embouchure de l'Oued-Chebika, puis à celle de l'Oued-Draa qui, nous le savons, constitue la limite des territoires où s'étendaient pour lors l'autorité et les prétentions fiscales du sultan du Maroc. Pour rechercher et reconnaître le delta du Saghiet-el-Hamra, « le chenal rouge », situé à 112 kilomètres au Sud du cap Juby, entre celui-ci et la cap Bojador qui bornait les possessions de la Compagnie espagnole du Rio de Oro, LAHURE et FOURCAULT s'embarquèrent ensuite avec MACKENZIE sur la goëlette à voile de ce dernier, le *« Sahara »* (33).

Cette reconnaissance de l'ensemble de la côte libre du Tekna, à laquelle MACKENZIE avait procédé pour sa part en 1875 déjà, justifia pleinement le choix que celui-ci avait fait de Tarfaya, ainsi que LAHURE l'écrivait dans son rapport au Roi:

(32) Chapitre II et III de ce même rapport (ff. 11 à 25) qu'on pourra lire dans [15], col. 73-74. Quelques passages ont, toutefois, été supprimés, dont celui qui traite de la possibilité, « en dehors de ce point de débarquement naturel », d'en créer « un artificiellement, soit sur les rochers de la côte concédée vers Stafford-Point, soit hors de la concession sur tout autre point abordable au Nord ou au Sud de Tarfaya, mais ce seraient des travaux considérables et excessivement coûteux... (un môle) »; un sur les productions naturelles telles les pierres à bâti, les fragments ferrugineux et le minerai de cuivre, et un troisième relatif au respect de la religion et des coutumes des Musulmans.

(33) LAHURE [16], pp. 106-111, et aussi MACKENZIE [18 bis, pp. 189-190] qui raconte avec prolixité l'incident auquel cette visite donna lieu parmi les indigènes du delta du Saghiet-el-Hamra.

Vers le nord du Maroc, nous avons constaté que la rivière de Rabat s'ensable et présente aujourd'hui une barre qu'on peut à peine franchir (...) Un peu plus vers le Sud, la rivière de Mogador et le port de cette ville s'ensablent. L'Oued-Sous et l'Oued-Noun ont une barre qui en obstrue complètement l'embouchure; il n'y a d'eau dans leur lit que pendant la saison des pluies, une cinquantaine de jours par an en hiver. Il en est de même de l'Oued-Draa (...). L'Oued-Chebika a son embouchure obstruée, son lit ne présente que des filets d'eau pendant dix mois de l'année (...). Au Sud du cap Juby (...) le delta (du Saghiet-el-Hamra) est complètement séparé de la mer pendant dix mois (...) par une forte barre de sable en forme de dunes (...); durant la saison des pluies (...) (il) est couvert d'eau et la barre est emportée dans l'Océan (34).

Restait à nos compatriotes, qui s'étaient reposés dans l'entre-temps (le 22 septembre) en discutant au « castle » avec MACKENZIE, à reconnaître avec lui les districts intérieurs de l'Aftout et de Dourah, où les accompagna une imposante caravane à dos de chameau.

Le district de l'Aftout se rapproche du bord de la mer au Nord-Est du cap Juby et se prolonge dans la direction du Sud sur une longueur d'environ 20 kilomètres. C'est un plateau très légèrement ondulé d'une altitude maximum de 100 mètres, où

(...) la végétation en friche consiste en une suite de touffes de larges et épais buissons, de cactus sauvages et de plantes grasses épineuses dont les chameaux pâturent les jeunes pousses. On y trouve aussi des hanafiz (nom arabe) dont l'écorce sert à faire du tan (...), le henné, arbuste donnant la teinture jaune dont les femmes arabes se tatouent (...), ainsi que beaucoup de parasites (...) donnant de la belle teinture rouge (...),

végétaux qui prennent immédiatement toute leur vigueur pendant la saison des pluies (janvier et février). Ceci suggéra à LAHURE l'idée que, si l'on restituait à ces contrées dé l'eau par les puits artésiens, comme il l'avait vu faire en Algérie, elles seraient fertiles et l'on créerait des oasis: à vrai dire, ce ne serait jamais une végétation bien remarquable mais on y ferait très bien la culture du blé dur d'Afrique, du maïs, de l'orge, des figues, et surtout des vignes. « Ce serait réellement tentant de coloniser l'Aftout », concluait l'officier [16, pp. 97-98].

(34) F° 12 (M.R.A., doss. O. 6655).

En traversant l'Aftout vers le Sud-Est, les voyageurs rencontrèrent au-delà une nouvelle région aride, sablonneuse et coupée de « chotts » salins, puis — à quelque 40 ou 50 kilomètres de Tarfaya — le district de Dourah, où la végétation est identique, avec un peu plus de verdure en certains endroits à cause de l'existence de sources. Car la plaine de Dourah se prolonge de 50 à 60 kilomètres pour aboutir aux rives du Saghiet-el-Hamra qui remonte lui-même vers le Nord-Est jusqu'aux contreforts de l'anti-Atlas. Le fond de ce torrent est formé de terres fertiles que la saison des pluies couvre d'eau, et où après son retrait, les indigènes sèment leur blé, leur maïs et leur orge sur le limon que le courant a déposé (35).

Revenus avec MACKENZIE au cap Juby le 26 septembre, les deux Belges conclurent de ce qu'ils avaient vu et appris que

(...) certaines terres de l'intérieur, travaillées avec intelligence et beaucoup de persévérance, peuvent présenter un avenir colonial qui ne fera sans doute que s'améliorer.

Quant aux relations avec les Maures et les Arabes, elles ne présenteraient aucune difficulté si l'on poursuivait à leur endroit une politique de sagesse et de fermeté (36).

(35) Notes de LAHURE [15], pp. 73-74, et surtout son rapport manuscrit du 1^{er} décembre 1888, ff. 18-20.

(36) Chapitre X du même rapport: opérations de la mission, ff. 50-53, et [16], pp. 97 et suiv. Ajoutons qu'en janvier 1889, LAHURE fit analyser par la Station agronomique de l'Etat à Gembloux des échantillons de terres qu'il avait ramenés des districts de l'Aftout et de Dourah (A.P.R., doss. Congo 244, doc. 7).

III. LES NEGOCIATIONS AVEC LA « NORTH-WEST AFRICAN COMPANY »

1. *Lahure et Mackenzie signent des conventions provisoires*

Au terme de leur exploration de la côte du Tekna et des districts de l'intérieur, l'Aftout et le Dourah, LAHURE et FOURCAULT avaient réalisé les principales conditions préalables à l'ouverture des négociations envisagées par les instructions du Roi. Il s'agissait essentiellement de conventions provisoires avec la North-West African C°, représentée par MACKENZIE.

Lui-même et LAHURE les signèrent le 22 septembre, ainsi que FOURCAULT au titre de témoin. Elles devaient servir de base à un accord définitif entre la compagnie britannique et la « société philanthropique » que LÉOPOLD II envisageait de créer, sans qu'elle eût à ce moment une dénomination précise et un statut juridique officiel, et que nous appellerons provisoirement « la Croix-Rouge » ou « une section de la Croix-Rouge » (1).

Voici la première de ces conventions provisoires, « le projet n° 1 », comme l'appelait LAHURE:

I. La North-West African C° (...) consent à céder à la Croix Rouge une bande de terrain comprise dans les limites de son territoire au cap Juby (...) ainsi que l'usage de la plage (...).

II. La Société de la Croix-Rouge paiera à la Compagnie une somme à convenir pour les terrains qu'elle désirerait acquérir. (Elle) (...) sera exempte de droits sur les objets de consommation, sur les biens ou objets quelconques destinés à son usage personnel.

III. La Croix Rouge ne fera pas le commerce en général, ni n'encouragera ou n'aidera d'autres à le faire; des négociants belges pourront s'établir (...) moyennant paiement à la Compagnie des droits d'importation et d'exportation selon le tarif qui sera plus tard élaboré.

(1) Nous verrons plus loin que cette « section de la Croix-Rouge » ne fut installée officiellement que le 26 janvier 1889, sous le titre d'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge, par le Roi. Les statuts en furent discutés et approuvés au cours de la même séance.

IV. La Croix Rouge pourvoira à sa protection personnelle. La Compagnie l'aidera à obtenir des chefs indigènes les terrains situés à l'intérieur qu'elle pourrait vouloir pour la culture.

V. Ce projet a été signé sous réserve d'approbation de la part des amis de M. Daniel Mackenzie en Angleterre, et des amis du Colonel Baron Lahure en Belgique, et pourra être modifié de commun accord (2).

Ce projet n'était pas sans présenter de difficultés. Il portait sur la cession d'un terrain et d'une portion de littoral pour l'édification d'un sanatorium et de ses dépendances. Or, MACKENZIE avait répété à nos compatriotes que la compagnie ne voulait pas vendre. Elle ne désirait nullement abandonner son monopole du commerce au Tekna, et elle ne le pouvait pas à cause des engagements que lui imposait son traité de 1878 avec Mohammed BEN BAIROOK. Ce n'est que sous forme de bail qu'aurait pu se réaliser la cession envisagée. Dans ces conditions, la société de la Croix-Rouge se verrait assurer les seuls avantages compatibles avec la « situation tributaire » qui serait la sienne vis-à-vis de la compagnie britannique: situation

(...) matériellement difficile par le fait qu'un seul point de débarquement naturel existant sur le littoral, il faudrait en quelque sorte le diviser en deux propriétés distinctes et contiguës (3).

Un « projet n° 2 » envisageait plus équitablement les différents intérêts en cause, sans négliger la situation réelle qui existait au cap Juby et dans le pays avoisinant. On s'excuse d'en citer d'autant larges extraits, le document étant resté jusqu'à ce jour complètement inédit:

(...) Il a été proposé après mûre réflexion de constituer une Compagnie Anglo-Belge-Africaine (...), meilleur moyen de concilier et d'unir les intérêts de chacun dans la future colonie.

I. La Société Anglo-Belge-Africaine reprendra de la North-West African Co toute la propriété acquise par celle-ci du feu Sheik Mohammed Bairook, ainsi que les droits et les priviléges qui lui sont reconnus par la charte de concession (...)

II. La Société Anglo-Belge-Africaine paiera à la N.W.A.C., (...) 60 à 65 000 livres sterling en actions portant intérêt de 5 % l'an, à amortir en 10 ans par exemple.

(2) M.R.A., doss. O. 6655 de L. MATON.

(3) Chapitre X du rapport de LAHURE, f° 51 (M.R.A.).

III. La S.A.B.A. conservera Embrak [ben Bairook] comme chef du pays (...). La compagnie entamera des relations amicales avec les différents chefs de l'intérieur dans le but d'augmenter le commerce, (...) et pour le protéger contre les attaques des maraudeurs.

La Compagnie (...) prendra possession de la côte, du Oued-Draa au Nord au cap False Bojador au Sud, ainsi que des terrains pour la culture et l'établissement des colons.

IV. La S.A.B.A. abandonnera (4) une portion de son territoire près du cap Juby à la Croix Rouge, où celle-ci établira un sanitarium; elle avantagera celle-ci dans l'acquisition des terrains dont elle pourra avoir besoin dans l'avenir.

V. La société de la Croix Rouge aura des soldats pour sa propre protection. Un accord pourra être fait d'après lequel la S.A.B.A. paiera à la Croix Rouge une certaine somme annuelle pour la protection de la ville et du pays, ou bien encore la Croix Rouge (...) pourra recevoir une certaine quantité d'actions de la S.A.B.A.

VI. La Croix Rouge sera exempte de toute taxe sur les biens et provisions destinés à sa consommation (5). Tout article de commerce paiera des droits d'importation et d'exportation d'après un tarif à établir. Une certaine portion de droits prélevés par le chef au Cap Juby sera réservée au paiement des troupes et de la police (...). Ces forces seront organisées par les officiers de la Croix Rouge.

VII. Un tarif de droits sur les entrées et les sorties sera élaboré pour les commerçants et les colons qui viendraient au cap Juby.

VIII. Anglais et Belges y auront des droits égaux (...) Les sujets de chaque nation seront soumis aux règlements de la société et aux lois de leur propre pays.

Plus intéressantes encore étaient les modalités financières de l'opération projetée, qu'exposait l'article IX:

La S.A.B.A. sera formée au capital nominal de 1 000 000 de livres sterling (6). 100 actions de fondateurs de 1 L.S. seront créées, lesquelles donneront droit à 25 % des profits, (...) (et) distribuées entre certaines personnes et parmi les Belges et Anglais qui souscriront aux premières 100 000 L.S. dont 40 000 seront versées; cette somme (7) sera couverte par souscription privée avant que le prospectus de la Compagnie ne soit rendu public. Des actions pour 200 000 L.S. seront

(4) Un ajouté marginal « à titre gracieux » est de LAHURE lui-même ou de l'intendant en chef L. MATON qui se pencha également, on le verra plus loin, sur cette convention.

(5) Autre précision marginale: « à celle de sa troupe aussi, naturellement ».

(6) Autre annotation marginale qui établit l'équivalence du capital en francs: « 25 000 000 ».

(7) Toujours en marge: « 2 500 000 dont 1 000 000 versés ».

alors émises; et il sera déterminé le nombre d'actions à émettre en Angleterre et en Belgique.

Quant à l'administration de la société anglo-belge, voici comment la convention provisoire signée par MACKENZIE, LAHURE et FOURCAULT l'envisageait:

La Compagnie aura deux présidents d'honneur: un Anglais et un Belge; un vice-président ou Chairman pour diriger la partie commerciale; cinq directeurs: trois Anglais et deux Belges représentant les intérêts belges. La Compagnie élaborera un règlement pour son propre gouvernement. Le Conseil de Gouvernement au cap Juby sera composé du Gouverneur, du Commandant de la troupe, du représentant de la Croix-Rouge (7) et du cheik EMBRAK ou d'un chef indigène (8).

Dans l'ultime paragraphe du document, ses signataires avaient prudemment ajouté:

Les soussignés, ayant consciencieusement examiné ce projet, le recommandent à la considération des intéressés comme étant celui qui leur paraît concilier le plus complètement les intérêts des deux nations sur les territoires susmentionnés. Cependant, ces conditions sont faites sous réserve d'approbation de la part des amis de M. Donald Mackenzie en Angleterre et ceux du Colonel Baron Lahure en Belgique, et pourront être modifiées de commun accord (10).

Cette seconde convention a manifestement les préférences de LAHURE. Pourquoi nous en étonner, puisque le projet n° 1 excluait toute possibilité d'acquérir une portion de territoire et de littoral au cap Juby, ce qui était l'un des buts principaux de sa mission?

A première vue, les résultats de celle-ci ne se révèlent pas mauvais. Ainsi la société philanthropique dont rêve le Souverain, — par son alliance avec la compagnie de MACKENZIE et moyennant l'apport d'une force publique, du reste indispensable à la protection de son sanatorium, — obtiendrait de substantiels avantages: cession libre de terrains, accès du port et des territoires de l'intérieur pour les colons, rémunération pour l'entretien de la force

(8) « Directeur sanitaire » précise un ajouté au crayon.

(9) Une note additionnelle, signée par les deux mêmes personnages, le 22 septembre 1888 également, prévoyait le cas où le jeune Scheik Embrak BEN BAIROOK n'exercerait plus son autorité au cap Juby; MACKENZIE s'engageait à faire accepter alors les conditions générales des projets n° 1 et n° 2 par le Scheik qui prendrait sa place au Tekna, « notamment en ce qui concerne l'établissement de colons sur les territoires fertiles de l'intérieur » (M.R.A., doss. O. 6655 de L. MATON).

(10) M.R.A., doss. O. 6655 de l'intendant en chef MATON.

publique et participation dans le rendement des affaires commerciales et coloniales!

2. Intervention du baron Whettnall

C'est assez satisfait que le colonel LAHURE quoique mal portant déjà, toujours accompagné de FOURCAULT, et après avoir fait des adieux chaleureux à MACKENZIE et à Sélim ZAYTOUN ainsi qu'à tous les employés de la factorerie, gagna Lanzarote. Le 9 octobre, il s'y embarqua pour Cadix à bord du bateau des messageries PAQUET (11).

A Tanger, nos compatriotes furent reçus par le baron WHETTNALL, ministre résident de Belgique. Celui-ci, on s'en souviendra, ne s'y trouvait pas lors de leur passage le 14 août: c'était le drogman SICSU qui les avait accueillis. Simple démarche de courtoisie que la visite de LAHURE et de FOURCAULT? Que non, ainsi que l'atteste cet extrait d'une lettre du premier:

Je dois y [à Tanger] repasser à mon retour du Sahara pour voir le baron que j'ai laissé à Bruxelles lors de mon départ [16, pp. 23 et 134].

Au fait, que faisait WHETTNALL à Tanger en ce mois d'octobre et qu'y fera-t-il jusqu'au 16 janvier suivant, alors qu'un arrêté royal du 29 août l'avait envoyé représenter la Belgique auprès du Saint-Siège (12)? Depuis le 4 septembre, le diplomate avait rejoint son ancien poste au Maroc pour maintenir la liaison entre LAHURE dès sa rentrée prochaine à Bruxelles, et MACKENZIE qui continuerait à séjourner au cap Juby. WHETTNALL, on le sait, était au courant des projets de LÉOPOLD II. Nous en pouvons d'autant moins douter que ses propres indiscretions auprès de son collègue britannique à Tanger, sir W.K. GREEN, constituent une base de notre information à leur égard, ainsi qu'on va le voir.

(11) Il est assez curieux de constater que c'est ce jour précisément que le ministre de France au Maroc, Ch. L. FÉRAUD, signale au Quai d'Orsay: «Trois (*sic*) ingénieurs belges (*resic*), à la solde de la compagnie du Cap Juby (!), se sont transportés sur ce point en passant par les Canaries. Ils iraient étudier, assure-t-on, l'emplacement d'une tête de pont ferrée pour servir à la pénétration dans l'intérieur de l'Afrique et vers le Soudan...» (A.E.F., C.P. Maroc, vol. 56, f. 187).

(12) A.E.B., doss. pers. 388 d'Ed. WHETTNALL.

Au cours de son récent congé en Belgique, le baron WHETTNALL avait été reçu en audience par le Roi (13). Si nous en croyons GREEN, celui-ci se serait rendu compte que son représentant à Tanger

(...) n'était pas suffisamment pénétré de la conviction que l'entreprise de Sa Majesté au Congo pouvait retirer certains avantages du Maroc.

Ce qui aurait décidé le Souverain à l'y remplacer par ANSPACH, son collègue de Madrid (14). En attendant que ce dernier pût gagner Tanger et surtout parce qu'il n'était pas judicieux de changer d'attelage en cours de route, WHETTNALL fut renvoyé pour quelque temps en Afrique du Nord.

C'est donc lui qui accueillit le colonel LAHURE et le commandant FOURCAULT à leur retour du cap Juby. C'est lui aussi qui, d'ordre du Roi, les pria de procéder à l'inspection approfondie d'un grand domaine proche de Tanger — à Kankoush — et possédant une baie accueillante à tous les bateaux, en bordure du détroit de Gibraltar. Cette « Belgo-German property », comme GREEN l'appelle dans ses rapports au Foreign Office, était, depuis quelques semaines, la co-propriété des deux interprètes des légations d'Allemagne et de Belgique, MANSOUR MELMALEH et Abraham SICSU déjà connus de nous. Cet achat, auquel avait été mêlé une fois encore le nom de Lévy A. COHEN, avait suscité la méfiance assez légitime de l'entourage du Sultan: les drogmans des puissances étrangères n'étaient-ils pas en l'occurrence de simples prête-noms derrière lesquels se dissimulaient les convoitises particulièrement redoutables de l'Allemagne? La légation de France aussi s'était informée de l'exactitude d'un bruit selon lequel le gouvernement britannique aurait cherché à l'acquérir (15).

(13) Sur une demande de congé pour WHETTNALL adressée par le ministre des Affaires étrangères au Cabinet du Roi, le 8 avril 1888, peu après son retour de Meknès, le comte P. DE BORCHGRAVE avait écrit: « Pas d'objections. Sa Majesté trouve même utile que notre agent au Maroc vienne rendre verbalement compte des chances de nos industriels dans cet empire » (A.E.B., doss. pers. 388 du baron WHETTNALL).

(14) F.O. 99/265, rapport confidentiel de GREEN à SALISBURY, 2 janvier 1889. En fait, Ed. ANSPACH ne fut désigné qu'en décembre 1888 pour le Maroc où il arriva le 25 venant de Madrid (A.E.B., doss. pers. 7 de ANSPACH).

(15) Memorandum très confidentiel de sir GREEN du 21 août 1888 et son rapport confidentiel à SALISBURY, 4 septembre 1888 (F.O. 99/251).

En fin de compte, il apparut que SICSU était devenu l'unique propriétaire du domaine grâce à une nouvelle intervention de Lévy COHEN (16).

La visite de cette propriété par LAHURE et FOURCAULT, peu de jours avant leur départ du Maroc, n'avait pas d'autre but que de vérifier dans quelle mesure elle pourrait, avec son rivage orienté vers le large, servir de base au plan d'établissement d'un sanatorium pour les agents anémisés par leur séjour au Congo. Il semble bien — car nos seules informations à ce sujet sont puisées dans la correspondance du ministre de Grande-Bretagne à Tanger, — que les deux officiers belges lui préféraient un endroit plus proche de la côte occidentale et où la Junte sanitaire espagnole risquait moins d'entraver la liberté d'action du personnel du sanatorium projeté (17).

Quoi qu'il en fût, le rôle d'intermédiaire dévolu à WHETTNALL pour les négociations entre MACKENZIE et LAHURE apparaît dans une lettre que ce dernier lui adressa dès son retour en Belgique :

J'ai déjà été appelé à conférer avec nos amis de la Croix Rouge, écrivait le colonel en désignant manifestement le Roi, ils ont reçu votre lettre qui accompagnait ma dernière note de Tanger (18).

Il est absolument évident, en effet, que LÉOPOLD II n'a pas attendu le 2 décembre 1888 pour prendre connaissance de l'essentiel du rapport de LAHURE sur sa mission au Tekna. Ce document de cinquante-trois pages, que son auteur avait passé plusieurs soirées à compléter et à transcrire (19), le Souverain n'en avait cure pour lui-même. C'est à d'autres qu'il le destinait pour les convaincre, en les éclairant, et aussi pour répartir la besogne entre

(16) Il s'agit probablement de ce que LAHURE [16, p. 25] appelle le Jardin de Belgique, « propriété créée jadis par M.D. [DALUIN] et qui appartient aujourd'hui à M.S. [SICSU], premier drogman de notre légation. C'est un parc magnifique qui emprunte ses ombrages à toute la végétation d'Afrique ». Cf. MIÈGE [21], t. III, 454-455.

(17) Rapport confidentiel de GREEN à SALISBURY, 2 janvier 1889 (F.O. 99/265), et aussi in *North Africa Prints*, sect. n° 453.

(18) Le colonel baron LAHURE (Bruxelles) au baron WHETTNALL (Tanger), 12 novembre 1888 (M.R.A., doss. O. 6655 de L. MATON).

(19) LAHURE se plaindra dans sa correspondance avec l'intendant en chef MATON, de devoir faire face à des besognes fort diverses. A l'époque qui nous occupe, il avait repris ses fonctions de chef d'état-major circonscriptionnaire !

les agents chargés d'exécuter ses plans (20). Ce qu'il lui fallait, à lui, le Roi, c'étaient des nouvelles concises et claires, d'où toute littérature et tout détail superflu étaient bannis, qui lui permettent d'étudier l'affaire projetée, de se faire une opinion à son sujet et d'envisager de nouvelles instructions avant même le retour à Bruxelles de ses émissaires! Le rythme d'élaboration de ses projets, toujours plus nombreux, plus complexes et d'une cadence plus rapide, exigeait que le Roi-Souverain procédât de la sorte. L'aide de la diplomatie belge fut, dans maintes entreprises comme pour son œuvre au Congo, un des facteurs essentiels de succès [32, p. 57-60].

« Nos amis de la Croix-Rouge... » écrivait donc LAHURE à WHETTNALL en adaptant à cette correspondance la formule qui terminait les deux projets de convention signés avec MACKENZIE, on le sait, « sous réserve d'approbation de la part (...) des amis du Colonel Baron LAHURE en Belgique »! Il nous suffira d'extraire de cette longue et importante lettre une partie du second paragraphe et tout le troisième, pour percer l'identité de ces « amis » :

Nos amis ont une préférence marquée pour le traité n° 2, la grande société, et ils veulent y donner une prompte suite. Seulement, ils entendent modifier certaines clauses (...)

Tout d'abord, vous saurez, mon cher Ministre, que nos amis ont pris et vont prendre leurs mesures pour que la Croix Rouge belge et principalement une section africaine de la Croix-Rouge belge, reçoivent un corps tangible (...). Ce sera donc la branche africaine de la Croix Rouge belge qui, officiellement constituée, traitera avec les Anglais (...) (21).

3. *La section africaine de la Croix-Rouge prend forme*

Deviner qui sont ces « amis de la Croix-Rouge » n'est pas satisfaire entièrement la curiosité du lecteur, même s'il se sou-

(20) « Le travail », expliquait LAHURE au Roi, « contient tous les renseignements dont chacun peut avoir besoin, selon la besogne qui lui est confiée (...) ».

(21) LAHURE à WHETTNALL, Bruxelles 12 novembre 1888.

vient des termes employés par le Roi dans sa lettre de janvier 1889 à BEERNAERT. Pour en savoir davantage, feuilletons l'agenda pour 1888 de l'intendant en chef MATON lequel avait été mis, le 16 novembre de cette année, à la disposition du Roi (22). Nous lisons:

Lundi 19 novembre: « Le Roi me dicte un article qui doit déterminer l'objet de la Croix Rouge africaine: (...) (il) me demande de faire les statuts pour le commencement de la semaine prochaine »;

Mardi 27 novembre: « Je communique le travail (des) statuts. Le Roi ne veut pas de la nomination du Comité par voie d'élection ni d'assemblée générale. Je reprends le travail pour le remanier dans ce sens »;

Dimanche 2 décembre: « Nous parcourons le travail (des) statuts, article par article. Le Roi exprime toute sa satisfaction (...) garde le travail, me parle de comité, de sa composition, etc., etc. »;

Mardi 11 décembre 1888: « Je reçois la visite du capitaine Thys qui m'apporte, de la part du Roi, le rapport Lahure » (23).

Ainsi LÉOPOLD II parlait depuis des mois, comme si elle existait, d'une société qui n'était pas même créée (24). Son plan était déjà conçu au début d'août 1888 lorsqu'il avait envoyé le colonel LAHURE chercher en Afrique occidentale

(...) par quels moyens une société philanthropique pourrait (...) créer un établissement de bienfaisance ou sanitarium (...) (25).

Le 31 décembre 1888, le Roi-Souverain signait le décret instituant officiellement une Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge, dont les statuts, mis au point par l'intendant en

(22) La veille, STRAUCH, passé complètement depuis 1885 au service de l'Etat indépendant du Congo, avait pris ses fonctions d'intendant en chef de l'armée. Ceci excluait qu'y restât MATON, nommé intendant en chef le 25 septembre précédent. Sa correspondance avec les généraux CHAZAL et BRIALMONT trahit la rancœur qu'il éprouvait d'avoir été « sacrifié » (jusqu'au 26 décembre 1894 où il fut rappelé à l'activité) à l'ancienneté de STRAUCH et aux convenances du Roi (M.R.A., doss. O. 6655).

(23) M.R.A., dos. O. 6655 de L. MATON. Le rapport de LAHURE sur sa mission, qui était aux mains du Roi depuis dix jours, ne quitta plus le dossier de l'intendant en chef, puisque c'est avec ses papiers qu'il est entré dans les archives du M.R.A.

(24) Autre exemple dans STENGERS [32], p. 251, n. 2.

(25) Instructions de LAHURE, d'après son rapport: Mission au Sahara, Teknacap Juby et au Maroc, ff. 50-53.

chef, avaient été revus et amendés par lui-même le 2 décembre (26).

Bornons-nous à extraire de ces statuts les seuls passages qui sont de nature à éclairer la pensée du Roi et à rendre possible le plan qu'il médite depuis plusieurs mois:

Article I^{er}. — L'Association a pour objet de donner des secours aux blessés et aux malades en temps de guerre et, en tout temps, de prêter aide et assistance dans toute l'étendue de l'Afrique (...) à tous ceux qui s'étant dévoués aux intérêts de la civilisation en Afrique, sont atteints de blessures ou de maladies (...).

A cet effet, elle pourra établir en Afrique et y posséder des sanitariaums, des hospices, des refuges ou autres établissements, et faire d'une manière générale des opérations qui seront de nature à lui faciliter la réalisation de son objet.

Article II. — La direction de l'Association est confiée à un comité directeur. Ce comité a les pouvoirs les plus étendus (...) Notamment il conclut tous contrats et prend tous engagements. Il fait l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles en Afrique au nom de la Société, et il veille au bon entretien et à la sécurité des possessions de l'Association (...).

L'article 12 précisait la composition du comité directeur qui nommé pour cinq ans par le Roi des Belges - Souverain de l'Etat indépendant du Congo, comprenait pour le terme 1889-1893:

- un président d'honneur: le Prince de LIGNE;
- un président: le Lieutenant général Baron JOLLY;
- un trésorier général: l'Intendant en chef MATON;
- un secrétaire général: le Colonel Baron LAHURE;
- et douze à vingt membres parmi lesquels il suffira de citer quelques noms — ceux du capitaine Albert THYS, du conseiller provincial Sam WIENER, du docteur Jules THIRIAR et du diplo-

(26) Le *Mouvement géographique* annonça le décret dans son numéro du 13 janvier 1889, p. 3, et le *Bulletin officiel de l'Etat indépendant du Congo* le publia dans son n° 1 de 1889, p. 10, ainsi que le *Bulletin de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge* dans son n° 1 (août 1889), pp. 6-7. Voir aussi une note dactylographiée de 15 pp.: *Aperçu rétrospectif des opérations de l'Association du 31 décembre 1888 à la fin de 1908* (archives de la Croix-Rouge du Congo, doss. n° 61 des archives de la Croix-Rouge de Belgique à Ixelles).

mate baron Edouard WHETTNALL (27), — pour entrevoir les moyens mis en œuvre par LÉOPOLD II pour réaliser son projet.

Le comité directeur fut installé au Palais par le Souverain lui-même, le 26 janvier 1889. En ouvrant la séance, il tint à faire connaître le but et la portée de l'association qu'il venait de fonder. De son discours relativement long, on nous permettra, une fois encore, de ne citer que les passages éclairant le plan royal que nous étudions.

Après avoir rappelé « la grande part qu'a prise la Belgique à l'ouverture de l'Afrique à la civilisation », et justifié cette entreprise que toutes les puissances « poursuivent (...) avec une rivalité fiévreuse (...) dans un triple sens politique, philanthropique et commercial », le Monarque poursuivait :

Cette grande cause de l'émancipation africaine, vous le savez, messieurs, a déjà eu ses martyrs... Il est temps de penser aux blessés de la civilisation et d'étendre les bienfaits de la Croix-Rouge à ceux qui se dévouent en Afrique...

Il y a (là-bas) constamment de petites guerres entre les indigènes, ceux-ci sont frappés par des épidémies, notamment par la variole et la cécité. De plus, bien des pionniers y souffrent du climat (...). Il faut songer à offrir aux santés éprouvées des facilités pour se refaire.

Le but de la Croix-Rouge congolaise et africaine doit être double :
 1^o Chercher, dès que les ressources le permettront, à envoyer dans les diverses stations des secours médicaux, des objets de toute nature utile aux blessés et aux malades (...);
 2^o Chercher à fonder, dans un endroit d'une salubrité exceptionnelle, un sanatorium où les pionniers affaiblis pourront non seulement retrouver leurs forces, mais encore en puiser de nouvelles (...) (28).

(27) Au sein du comité directeur, ces membres se trouvaient en compagnie de personnalités qui s'intéressaient aux questions coloniales, de par leurs attaches avec le monde financier; Eugène ANSPACH, gouverneur de la Banque nationale, et les industriels Ernest SOLVAY à Bruxelles, REMY à Louvain et Prosper VAN DEN KERKHOVE à Gand. En faisaient également partie le docteur Ferdinand LEFEBVRE, professeur à l'Université de Louvain et le comte de MERODE-WESTERLOO, prince de RUBEMPRÉ, qu'avait davantage séduit l'aspect humanitaire du plan royal, le comte Adrien D'OUTREMONT (frère aîné du comte John, Grand Maréchal du Palais), et l'avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles SIGART (décret du 25 janvier 1889, publié dans le *Bulletin officiel de l'Etat indépendant du Congo*, 1889, n° 1, p. 10).

(28) *Bulletin de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge* (trimestriel en principe et dont la publication fut confiée au géographe et critique d'art A.J. WAUTERS, rédacteur en chef du *Mouvement géographique*), 1^o année, n° 1 (août 1889), pp. 5-6.

4. Beernaert s'inquiète

C'est ce discours qui valut à LÉOPOLD II la lettre du 28 janvier 1889, à laquelle il a été fait allusion en tête de ce chapitre, et où BEERNAERT traduit son inquiétude:

Je suis presque effrayé de l'extension nouvelle que, d'après son discours d'hier, Votre Majesté va donner à son œuvre et de ce qu'il en coûtera pour fonder un établissement au cap Tschoubi. [44., t. I, p. 393]

On n'aura pas été sans remarquer que le ministre situe au cap Juby l'établissement de la Croix-Rouge africaine que veut créer le Roi, alors que ce dernier s'est bien gardé d'être aussi précis dans son discours, envisageant simplement la fondation d'un « sanitarium » en « un endroit d'une salubrité exceptionnelle ». Est-ce à dire que le discours royal, lorsque le texte en fut communiqué au président du Conseil, se référerait clairement au projet de sanatorium au cap Juby ? Ou bien — chose qui paraît plus vraisemblable et justifierait « l'effroi » qu'exprime le message de BEERNAERT, — ce dernier a-t-il été placé devant un fait accompli ? Le discours de LÉOPOLD II, prononcé le 26, l'avant-veille, et non la veille, n'aurait-il pas été suivi d'un exposé du plan concret envisagé par le Souverain et des moyens à mettre en œuvre pour le réaliser ?

La séance d'installation du comité de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge, le 26 janvier 1889, resta d'ailleurs à ce point confidentielle que la presse quotidienne l'ignora parfaitement. Et ce n'est pas, croyons-nous, le communiqué suivant du *Bulletin officiel de l'Etat indépendant du Congo* qui dût aiguiller vers le Palais royal la curiosité rétrospective des journalistes :

Au moment où nous mettons sous presse [samedi après-midi] les membres du Comité (...) sont réunis au palais de Bruxelles pour la séance d'installation. Le Comité est composé de (...) (29).

(29) 1889, n° 1, p. 10. Nous savons que le texte du discours de LÉOPOLD II ne fut publié dans le *Bulletin de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge* que lorsque sortit de presse son tout premier numéro, soit en août 1889, quand l'affaire du cap Juby était passée dans le domaine des hypothèses malaisément réalisables ! La publication de ce bulletin et le sommaire de sa première livraison furent annoncés par le *Mouvement Géographique* du 11 août 1889, n° 17, p. 63.

Quoi qu'il en soit, nous connaissons l'essentiel de la réponse de LÉOPOLD II à la lettre où BEERNAERT a cru devoir exprimer son inquiétude. Mais le moment semble venu de la reproduire intégralement puisque chacune des précisions qu'elle comporte va éclairer les négociations en cours à propos de son objet :

Le cap Juby appartient à des Anglais. Ils veulent former une grande société et cherchent par de belles conditions à attirer de leur côté un établissement de la Croix-Rouge et peut-être un centre d'émigration belge.

Le devis du sanatorium est d'environ 90 000 francs. Un soumissionnaire l'entreprendra à ce prix.

Afin de ne pas augmenter mes dépenses, je viens de supprimer ma souscription annuelle de 100 000 francs à l'Association I. Africaine.

Cette souscription qui se capitalisait, je compte la transférer au sanatorium si les négociations réussissent avec les Anglais qui paraissent très désireux de l'appui moral de la Croix-Rouge (...).

L'œuvre de la Croix-Rouge Africaine paraît rencontrer certaines sympathies. Ce sera l'œuvre des gouttes d'eau. Des comités se forment (...). [44, t. I, p. 394]

5. Lahure met Whettnall en mesure de discuter avec Mackenzie

« Nos amis de la Croix-Rouge », pour en revenir à la lettre que LAHURE a adressée de Bruxelles le 12 novembre 1888 au ministre de Belgique à Tanger, sont désormais identifiés sans équivoque. C'est le Souverain de l'Etat indépendant du Congo, assisté de deux officiers dont il s'assure la collaboration permanente ou occasionnelle: l'intendant en chef en disponibilité MATON, officiellement à la disposition du Roi à partir du 16 novembre, et le colonel d'état-major baron LAHURE que des missions de courte durée au Palais appellent de temps à autre à quitter ses fonctions militaires. Parmi les autres membres cités de la Croix-Rouge africaine qui va naître, il y a aussi le baron Edouard WHETTNALL connu de nous depuis mars 1885 (30). Son

(30) Nous laissons dans l'ombre le rôle du futur sénateur Sam WIENER, avocat de la Liste civile, qui n'apparaîtra en pleine lumière qu'en 1890. Quant à l'intervention du capitaine THYS, officier d'ordonnance du Roi, — en fait, son collaborateur direct au département de l'Intérieur de l'Etat du Congo, — il appelle un commentaire qu'on trouvera dans nos conclusions.

rôle précis est de maintenir un contact entre les Anglais établis à Tarfaya, particulièrement MACKENZIE le foncé de pouvoir de la North-West African Company, et la future section congolaise de la Croix-Rouge qui dissimulera, nous le savons, l'auguste promoteur de la combinaison...

A cet égard, la longue lettre de LAHURE, son porte-parole et son mandataire (31), est trop révélatrice de la personnalité et de la volonté de celui qui l'inspire pour que nous nous croyions le droit d'en retrancher un passage essentiel parmi ceux qui concernent les conventions provisoires signées au cap Juby:

J'ai déjà été appelé à conférer avec nos amis de la Croix-Rouge (...).

Ils (...) ont une préférence marquée pour le traité n° 2, la grande société, et ils veulent y donner une prompte suite. Seulement ils entendent modifier certaines clauses du traité. Je vais vous expliquer le sens et le but de ces modifications afin que vous soyez bien au courant des choses. Quand vous verrez notre ami Mackenzie lors de son retour en Europe, vous devrez lui expliquer quelles sont les modifications réclamées par la Croix-Rouge. Dites-lui que c'est moi qui vous les ai communiquées.

Après avoir annoncé à son correspondant la prochaine organisation d'une « branche africaine de la Croix-Rouge belge qui, officiellement constituée », traiterait avec les Anglais, LAHURE abordait l'objet principal de sa dépêche: « les désirs de nos amis » en face du projet n° 2 de convention qui a été reproduit plus haut:

(...) Ne pas parler pour le moment d'un trop gros capital. Un gros capital effraie les gens pratiques. Il faudrait réduire le capital actions à environ 100 000 L.S., avec la mention qu'il pourra être augmenté ultérieurement (...) (32). On émettrait des obligations en nombre à déterminer et ce seraient ces dernières que recevrait la société actuelle du Cap Juby, la North-West African C°, jusqu'à concurrence de la somme de 60 à 65 mille L.S. dont mention est faite à l'article II du traité.

Les autres articles du projet de convention font tour à tour l'objet de remarques ou de contre-propositions:

(31) LAHURE à WHETTNALL, Bruxelles 12 novembre 1888 (M.R.A., dossier O. 6655).

(32) D'après l'article IX de la dite convention, le capital nominal de la « grande société » aurait été de 1 000 000 L.S., soit 25 000 000 francs, et des actions pour 200 000, soit 5 000 000 francs, auraient été émises, sans préjudice des actions de fondateurs...

Aux articles V et VI, il faudra ajouter que la Croix Rouge seule aura la mission de fournir les forces protectrices européennes et indigènes. Il est impossible, en effet, d'exposer l'entreprise au dualisme de forces armées différentes et distinctes (33).

Le paiement à faire à la Croix-Rouge, art. V, doit être à son choix en actions ou en argent (34).

La fin de l'article III dit que la compagnie nouvelle, de concert avec le chef indigène, prendra possession de la côte depuis l'Oued-Draa au Nord jusqu'au cap False Bojador au Sud, ainsi que des terrains pour la culture et l'établissement des colons. Nos amis désirent qu'il soit stipulé que sur cette contrée, la région Sud de Tarfaya (cap Juby) jusqu'à Bojador, soit particulièrement affectée aux établissements coloniaux de la Croix-Rouge, la caserne et le sanitarium restant toutefois où je les ai indiqués au plan. Et que de même dans l'avenir, la Croix Rouge disposera spécialement de toute portion du territoire qui, par suite d'événements quelconques, pourrait être acquise du côté du Nord, dans les zones du Oued-Draa (...).

Quand à l'article X, il y aura à le modifier et à supprimer les présidents d'honneur (35). Pour avoir des soldats belges, et ils sont indispensables à la Société, il faut que la Société reçoive du Roi des Belges — Souverain de l'Etat du Congo une charte royale. Cette charte est une nécessité et un avantage immense pour la nouvelle constitution de la Société qu'elle met à l'abri des compétitions internationales; et cette charte seule peut nous permettre de servir la Société, j'entends: moi et d'autres officiers de mes amis (...).

Et la dépêche se termine par une série de recommandations où nous découpons, une fois encore, les éléments susceptibles de combler certaines lacunes de notre documentation en ce qui regarde le déroulement des négociations engagées à distance entre MACKENZIE et ses « amis » de Bruxelles:

Faites-moi l'amitié, — écrivait encore LAHURE à WHETTNALL, en faisant allusion au paragraphe précédent de sa lettre, — de m'écrire ce que vous pensez de la nécessité de cette charte royale, et si vous en parlerez à Mackenzie (...). Dites-lui bien que le colonel vous écrit que les membres de la Croix-Rouge se font fort d'obtenir cet incomparable avantage pour la nouvelle Société.

(33) Le texte établi au cap Juby, le 22 septembre précédent, se bornait à proposer: «la société de la Croix Rouge aura des soldats pour sa propre protection», sans lui attribuer le monopole de fait à Tarfaya.

(34) Il s'agit précisément de la somme que la Société Anglo-Belge-Africaine projetée devait payer à la société congolaise de la Croix-Rouge pour la protection que ses soldats auraient assurée à ses installations!

(35) « La Compagnie aura deux présidents d'honneur: un Anglais et un Belge », avait proposé le texte primitif de la convention provisoire.

Enfin, dites à Mackenzie que je le prie de passer par Bruxelles, de m'avertir par dépêche un jour ou deux d'avance. Je lui présenterai le texte des modifications à introduire dans le traité n° 2 lequel est la base sur laquelle la Croix Rouge se dispose à poursuivre l'affaire. J'ai envoyé un télégramme à Mackenzie à Lanzarote pour lui recommander encore d'aller vous voir à Tanger. Si malheureusement vous aviez dû quitter votre poste au Maroc avant son retour, dites à l'excellent Monsieur Sicsu de voir Mackenzie à votre place, et de lui annoncer l'acceptation probable du traité n° 2 sauf modifications, et que Mr Sicsu lui recommande de venir me voir à Bruxelles (...). (36).

Une fois de plus, cette lettre, sa fin surtout, nous font entrer dans le vaste domaine de l'hypothèse.

Nous ignorons — et ignorerons sans doute toujours — si MACKENZIE eut à cette époque ou à une autre légèrement postérieure, soit avec le baron WHETTNALL, soit avec le drogman Abraham SICSU, l'entretien envisagé par le colonel LAHURE. La chose est des plus vraisemblable, si l'on considère que WHETTNALL quitta définitivement le Maroc le 16 janvier 1889, au moment où MACKENZIE y arrivait du cap Juby pour regagner l'Europe. Il n'est nullement exclu que le diplomate et l'homme d'affaires aient fait ensemble une partie du voyage, puisque nous les retrouvons l'un et l'autre dans la capitale belge au début de février, sinon en cette fin du mois de janvier qui vit l'installation du comité de la Croix-Rouge africaine.

6. Des négociations s'engagent à Bruxelles

En effet, le colonel LAHURE écrira le 7 février à MATON, que son nouveau titre de trésorier général de la Croix-Rouge associe de près aux pourparlers qui s'engagent:

Je suis jusqu'au dessus de la tête dans les négociations avec Monsieur MACKENZIE (...) (37).

(36) LAHURE à WHETTNALL, Bruxelles 12 novembre 1888 (M.R.A., doss. O. 6655 de l'intendant en chef L. Maton).

On se souvient que WHETTNALL avait été désigné le 29 août précédent pour représenter la Belgique près le Saint-Siège. Revenu à Tanger dans les circonstances indiquées plus haut, il était à la merci d'une invitation du ministre des Affaires étrangères à rejoindre sans délai son nouveau poste. Notons également que SICSU était bien au courant de toute l'affaire en cours de négociation, ainsi que nous l'avions déjà supposé.

(37) LAHURE à MATON, 7 février 1889 (M.R.A., doss. O. 6655).

MACKENZIE, nous sommes en droit de le supposer, s'était d'abord rendu à Londres pour conférer avec ses associés de la North-West African Company de la situation qu'il avait trouvée à Tarfaya, ainsi que des négociations entamées avec LAHURE et FOURCAULT. Probablement avait-il voulu soumettre à ses associés les modifications à la convention provisoire n° 2 signée avec eux, dans la mesure où ses entretiens de Tanger avec WHETTNALL et SICSU lui avaient apporté quelque lumière à cet égard...

Des négociations se sont, en tout cas, nouées à Bruxelles, dès le 6 février 1889, entre LAHURE et MACKENZIE, chacun représentant ses « amis », pour reprendre la formule qui terminait les projets de convention signés au cap Juby (38). Ce jour-là, se tint donc une première séance. Mais LAHURE en retira une impression désabusée qui contraste avec l'optimisme des conclusions de son rapport, au retour du Tekna. « La séance d'hier, écrira-t-il le 7, a été pénible au fond ». Le lendemain, une autre devait avoir lieu dont le colonel présageait moins encore: « (...) on va attaquer la partie financière ». Le début de sa lettre à MATON, en une phrase d'allure familière, justifie son pessimisme au sujet de l'issue des pourparlers:

(...) entre nous soit dit, je n'en augure rien de bon. Il est fort difficile, vois-tu, d'entreprendre une affaire coloniale quand on ne peut y mettre que 100 000 francs par an, et d'y garder le rôle prépondérant qu'on désire, tandis que les associés dont on voudrait être les maîtres y mettent plusieurs millions et que ces associés-là sont des Anglais (...) (39).

* * *

On nous excusera d'anticiper quelque peu en mettant, dès à présent, en lumière une donnée du problème qui a dominé la séance de négociations du 7 février 1889: la question des voies et moyens dont disposent « les amis » de la Croix-Rouge (LAHURE est leur porte-parole) pour matérialiser leur projet de sanatorium.

(38) Rue de Namur, n° 12, dans les locaux de l'ancienne Ecole Militaire (renseignement dû à feu le lieutenant général R. MATON, fils de l'intendant en chef L. MATON). Aucune trace du séjour de MACKENZIE à Bruxelles n'apparaît dans sa correspondance avec le Foreign Office, ni dans ses diverses relations imprimées.

(39) LAHURE à MATON, 7 février 1889.

Et puisque le Roi-Souverain est en fait, nous le savons désormais, l'inspirateur et le commanditaire du projet, c'est un problème de financement assez compliqué qui va être discuté.

Ainsi que le Professeur STENGERS [33] en a fait la démonstration, peu de sujets présentent autant de difficultés, voire d'embûches, que l'histoire des finances du Congo, de ses origines à 1908, et celle de la trésorerie privée de LÉOPOLD II. Dans le grand autodafé de 1908, ont été vraisemblablement anéantis les comptes de l'Etat indépendant, à l'exception d'un nombre assez réduit de documents. Le Roi faisait brûler périodiquement, par ailleurs, ceux de la Liste civile et ceux de sa fortune privée. L'histoire de ces finances, on l'a dit, c'est au fond celle de la lutte de LÉOPOLD II pour assurer les possibilités d'existence budgétaire de l'Etat fondé par lui et de ses « extensions ».

Quelle est, à cet égard, la position personnelle du Souverain en cette fin d'année 1888, où semble s'offrir à lui l'occasion de donner à son œuvre une « extension » au Tekna? Depuis les assurances données par lui à certains parlementaires au début de 1885 quant aux ressources suffisantes dont disposerait le nouvel Etat, l'optimisme du Souverain s'est trouvé cruellement démenti par les faits:

Les ressources du Roi s'épuisent, celles de l'Etat lui-même sont encore ridiculement réduites, des tentatives d'emprunt avortent ou n'obtiennent qu'un succès limité: c'est la pénurie financière dans ce qu'elle a de plus dramatique. En 1890, on est au bord de la faillite (...), les finances congolaises sont sur le point de sombrer. [35, p. 30-31]

Le moment est venu de demander à BEERNAERT l'aide pécuniaire de la Belgique... En 1888, précisément, lors de l'émission de la première tranche de l'emprunt à lots, les 1 750 000 francs remis au Roi, tout comme les 3 700 000 francs qui résulteront l'année suivante de l'émission de la deuxième tranche, lui serviront en pratique à désintéresser ses créanciers.

En novembre 1888, très exactement, une fort curieuse correspondance, découverte par M. STENGERS dans les papiers de VAN EETVELDE, est échangée par le Souverain avec Hubert VAN NEUSS, l'administrateur général du département des Finances de l'Etat indépendant, au sujet de la reconstitution du capital (estimé

à 400 000 F) de la souscription nationale belge à l'Association Internationale Africaine, sous forme de titres de l'emprunt du Congo. De cette opération, « au premier abord assez bizarre » comme la qualifie justement le Professeur STENGERS, nous n'avons à retenir ici que la phrase écrite par le Roi à VAN NEUSS le 1er novembre:

A partir du 15 novembre, je cesserai mes contributions à l'Association Internationale Africaine et le traitement de secrétaire (40).

Le traitement de secrétaire? Il s'agit des émoluments qui étaient payés jusqu'alors au général STRAUCH en sa qualité de secrétaire de l'Association Internationale Africaine, car il était passé complètement au service de l'Etat indépendant depuis 1885. Le 15 novembre 1888 précisément, — on l'a dit plus haut, — STRAUCH, ayant repris à l'armée ses fonctions d'intendant en chef, fut remplacé dans les bureaux de la rue Bréderode par son collègue MATON. Ce dernier, administrativement mis « à la disposition du Roi » à la date du 16, dut se contenter du titre de trésorier général de l'Association africaine et congolaise de la Croix Rouge... et du traitement que continuait à lui servir le ministère de la Guerre. L'économie réalisée par LÉOPOLD II allait arrondir celle qu'il annonçait à VAN NEUSS le 1^{er} novembre, et dont il fit état en janvier 1889 (on le sait) pour rassurer BEERNAERT:

(...) afin de ne pas augmenter mes dépenses, je viens de supprimer ma souscription annuelle de 100 000 frs à l'Association Internationale Africaine (...).

C'est donc de la même somme globale qu'il doit s'agir dans la lettre écrite par LAHURE à MATON, le matin de la séance du 7 février avec MACKENZIE. Nous en pouvons d'autant moins douter que le Roi lui-même avait décidé dans sa réponse à BEERNAERT, dix jours auparavant:

(...) cette souscription [à l'Association I. Africaine] qui se capitalisait, je compte la transférer au sanatorium...

La partie en discussion s'annonce donc difficile, rude, décisive... Pour la soutenir de son mieux, en dépit de la disproportion des ressources en présence, le colonel LAHURE fait appel à

(40) Papiers VAN EETVELDE, n° 26, Archives générales du Royaume à Bruxelles, cités par STENGERS [33], annexes, pp. 192-195.

l'aide de MATON dont il dévoile ainsi l'une des activités du moment:

Nous nous réunissons à 3 h. et si je pouvais avoir, pour me guider, ne fût-ce qu'un sommaire de ton devis, je t'en serais bien obligé (41).

7. L'ingéniosité du Roi démentira-t-elle le pessimisme de Lahure?

Ecrit de la main même de l'intendant en chef MATON, c'était un long document, surchargé de notes et surtout de chiffres au crayon. Le texte rappelle certains passages de la convention signée par MACKENZIE, LAHURE et FOURCAULT en septembre 1888, et plus particulièrement les modifications suggérées par le colonel dans sa lettre du 12 novembre au baron WHETTNALL. Le document n'est pas daté, de telle sorte que nous ne pouvons que supposer qu'il servit de base aux discussions MACKENZIE-LAHURE du 7 février. Il paraît cependant essentiel de mettre son contenu en lumière, car ces directives avaient été revues « selon les indications du Patron » (comme MATON eut soin de le noter), et bouleversaient fondamentalement l'économie des premiers plans (42).

Il n'est plus seulement question de la Société anglo-belge-africaine au capital de 20 000 £, envisagée dans le « projet n° 2 » de septembre 1888, mais désormais aussi d'une Compagnie coloniale. Au sujet de la première, nous possédons bien peu d'indications en dehors de celles que l'on doit à une note anonyme:

En domiciliant la Société à Anvers, on en fait une société belge.

Cette société devrait être, ou devenir congolaise, afin de pouvoir solliciter et obtenir une charte qui lui donne la capacité voulue pour gouverner.

Il n'est pas nécessaire que cela se fasse immédiatement. Les associés d'une société belge peuvent solliciter une pareille charte en offrant, en même temps, de se soumettre à la législation du Congo, et le

(41) LAHURE à MATON, 7 février 1889 (M.R.A., doss. O. 6655 de L. MATON).

(42) M.R.A., doss. O. 6655. Le document comporte une double et grande feuille paginée: « commentaire » (f. 1) et « constitution de la Société Anglo-Belge-Africaine » (ff. 2 à 4).

décret qui admet cette requête peut reconnaître la Société comme société congolaise (43).

Un commentaire de MATON, par contre, jette quelque lumière sur le pourquoi de la substitution de la Compagnie coloniale à l'Association africaine de la Croix-Rouge dans le rôle qui lui avait été primitivement dévolu:

Il fallait trouver un organisme qui assurât la protection du territoire et qui reçût les subsides nécessaires. Si nous créons cette société coloniale plutôt que d'employer la Croix-Rouge, c'est parce que celle-ci ne peut sortir du but limité que lui assigne la Convention de Genève.

La Croix Rouge recevra de la société coloniale les terrains qui lui seront nécessaires, et lui remettra en compensation les ressources dont elle peut disposer pour l'achat de ces terrains.

La société coloniale sera un organisme exclusivement belge et elle disposera comme elle le voudra de la Société anglo-belge-africaine puisqu'elle possédera en majorité des actions de cette dernière.

Du document MATON, ces quelques lignes ne sont qu'un commentaire, répétons-le. Il en existe, d'ailleurs, un résumé fort suggestif en ce qui concerne les données chiffrées du problème (44).

« Garder le rôle prépondérant » dans l'association envisagée avec les Anglais, tel était bien, comme LAHURE l'avait écrit à MATON, la volonté du Roi. Son plan apparaît sans aucune ambiguïté dans la note anonyme dont il a été question plus haut:

C'est la Société Anglo-Belge-Africaine qui acquiert tous les droits du Cap Juby. C'est elle qui devra gouverner, assurer la sécurité, etc... (Elle) peut agir, faire le négoce, administrer comme les grandes sociétés anglaises qui ont obtenu des chartes royales (45).

(43) Il s'agit ici du « 3° » (nationalité de la Société) des « observations » dont il va être bientôt question (M.R.A., dos. O. 6655). Cfr. le texte autographe de MATON cité à la note précédente: « constitution de la Société Anglo-Belge-Africaine ayant son siège à Anvers ... ». Il avait déjà été question d'une telle charte dans la lettre de LAHURE à WHETTNALL du 12 novembre 1888.

(44) M.R.A., dos. O. 6655 (« observations - 1^o résumé »).

(45) Il est ici question du début du « 4° » des « observations » dont on a parlé plus haut (M.R.A., dos. O. 6655 de L. Maton). Cfr. le texte autographe de MATON:

« Art. IV. (la S.A.B.A.) (...) gouvernera à Tarfaya (cap Juby et dans tout le Tekna) (...) entamera des relations amicales avec les différents chefs de l'intérieur dans le but d'augmenter le commerce, d'exploiter les ressources du pays (...). De concert avec les chefs indigènes, (elle) prendra possession de la côte du Oued-Draa au nord jusqu'au cap False Bojador, ainsi que des terrains pour la culture et l'établissement des colons (...).

« Art. VIII. (...) Un magistrat nommé par la S.A.B.A. rendra la justice aux Européens et aux indigènes... ».

Or cette société, qui n'aurait plus été anglo-belge que de nom, — en fait, la majorité de ses actions passeraient à une société coloniale exclusivement belge, — qu'offrait-elle à la North-West African Company pour allécher ses associés ? En dehors d'un versement immédiat de 15 000 £, soit 375 000 F, et de versements échelonnés totalisant 10 000 autres £, soit 250 000 francs, le projet de MATON, revu par le Roi-Souverain, se bornait à prévoir que

(...) trois administrateurs actuels de la N.W.A.C. seront administrateurs statutaires de la nouvelle société, et que le directeur commercial de celle-ci serait le directeur actuel de la N.W.A.C. (46).

L'ingéniosité et la finesse de LÉOPOLD II, l'échafaudage compliqué et mouvant de combinaisons financières et de sociétés coloniales et philanthropiques mises sur pied par lui et transformées à un rythme singulièrement rapide, le dévouement total et l'extraordinaire faculté d'adaptation de son entourage à des instructions sans cesse modifiées, tout cela ne pouvait empêcher que le Souverain disposait alors de ressources pratiquement limitées à 100 000 francs. A supposer même qu'il ait envisagé certaines combinaisons, dont on a vu quelques exemples, pour faire face aux exigences du devis dressé par MATON, une autre évidence ne devait-elle pas s'imposer à son esprit ? Le colonel LAHURE, lui, s'était parfaitement rendu compte de la difficulté de faire prévaloir le point de vue du « Patron » sur celui d'interlocuteurs qui étaient... des Anglais !

Le pessimisme de LAHURE semble, cette fois, parfaitement justifié. Nous ignorons tout des négociations entamées par lui avec MACKENZIE le 7 février 1889. Nous ne savons même pas s'ils se rencontrèrent une ou plusieurs fois avant le nouvel embarquement de l'ingénieur britannique pour le cap Juby le 16 mars suivant. Il faudra attendre le 27 août pour apprendre par le colonel lui-même qu'il en avait récemment entretenu le Souverain :

(46) Art. VIII (début) de la note autographe de MATON: « Constitution de la Société Anglo-Belge-Africaine (...) » (M.R.A., doss. O. 6655). On voit de quelle manière doivent être interprétées certaines affirmations de MACKENZIE [18 bis, p. 190]: « The Belgians were well satisfied with the place, and the King of the Belgians was prepared to join my company with £ 50.000 » !

La dernière fois que j'ai vu le Roi, (...) je lui ai expliqué qu'en présence de la nécessité où l'on se trouve, faute de ressources, d'abandonner l'affaire Cap Juby, il faudrait bien que les gens qui s'intéressent à la Croix Rouge sachent vers quel objectif on marche (...) (47).

Est-ce, cette fois, la fin du rêve royal?

Vaincu par l'extrême pénurie de sa trésorerie (elle vient de le pousser à signer le testament par lequel il affirme vouloir léguer le Congo à la Belgique) (48), LÉOPOLD II est-il réellement décidé à rompre les négociations avec les propriétaires de l'établissement qu'il convoite au cap Juby? Si oui, quand s'est-il résigné à lâcher pied?

C'est ce que l'on va tenter de préciser maintenant.

(47) LAHURE à MATON (« confidentielle »), 27 août 1889 (doss. O. 6655, M.R.A.).

(48) D'ailleurs antidaté, le testament royal porte la date officielle du 2 août 1889.

IV. VERS L'ABANDON D'UN GRAND PROJET

1. Le Roi s'est-il résigné à l'abandon du projet en avril 1889?

Le 16 avril précédent, LAHURE avait été désigné pour devenir chef d'état-major de la 1^{re} circonscription militaire. Le voilà désormais éloigné du Palais royal. Il ne cessera pas pour autant sa collaboration à l'Association africaine et congolaise de la Croix-Rouge dont il était secrétaire général, et c'est en cette qualité qu'il participera à Paris au congrès international des Œuvres d'assistance en temps de guerre. LAHURE y prendra la parole, en tant que vice-président d'honneur représentant l'Etat indépendant du Congo, et citera même certains passages du discours de LÉOPOLD II lors de l'installation de la Croix-Rouge africaine (1). Nous sommes fondé de croire que la dernière fois que le colonel a entretenu le Roi des conséquences qui résulteront pour elle de l'abandon du projet « Cap Juby », c'est en juillet lorsque LAHURE vint lui rendre compte de sa mission à Paris, avant de reprendre ses fonctions à Anvers.

Il est plus malaisé de déterminer quand a été constatée l'impossibilité, faute de ressources, de poursuivre les négociations avec MACKENZIE et dans quelles circonstances le Roi se serait résolu à abandonner l'affaire. La lettre de LAHURE qui en fait était n'autorise qu'une date assez approximative :

Je lui ai dit (au Roi) qu'à mon sens on ne pourrait pas toujours demander de l'argent au public sans donner tout au moins platoniquement un emploi à cet argent (...). Je lui ai demandé ce qu'il préférerait d'un sanitarium à Vista sur la côte au nord de l'embouchure du Congo (...), ou bien un hôpital à Boma (...). Le Roi m'a répondu qu'il optait pour un hôpital à Boma (2).

(1) Archives de la Croix Rouge du Congo, dossier n° 61 des archives de la Croix-Rouge de Belgique. Cfr aussi *Bulletin de l'Association congolaise et africaine de la Croix Rouge*, 1^e année, n° 1, août 1889, pp. 10-11.

(2) LAHURE à MATON, lettre confidentielle déjà citée du 27 août 1889.

Or, l'édification d'un premier pavillon d'ambulance à Boma ne fut décidée par le comité directeur de la Croix-Rouge congolaise en plein accord avec le Roi, qu'au cours de la séance du 23 mars 1891 (3), c'est-à-dire près de deux ans après l'interruption présumée des pourparlers avec MACKENZIE et, en tout cas, après le décès du colonel LAHURE. Comment déterminer avec une certaine précision le moment où le Roi-Souverain se serait résigné à ne pas poursuivre ses projets relatifs au cap Juby?

Trouverions-nous par hasard une telle précision dans les procès-verbaux des séances précédentes du comité directeur de cette même Croix-Rouge ? Après la séance d'installation du 26 janvier 1889 en présence du Monarque, deux autres se tinrent les 18 mars et 11 avril suivants. La première avait pour objet la révision de certains termes des statuts conformément aux règles édictées par la Convention de Genève de 1863. Car le président de la Croix-Rouge portugaise, dans un message adressé au Comité central et international, s'était élevé contre l'extension « africaine » que son titre attribuait aux activités de l'association créée à l'initiative du Souverain du Congo. Pour préciser davantage la nationalité de celle-ci et rassurer Lisbonne, le comité directeur décida de modifier son titre en celui d'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge (4).

(3) Archives de la Croix Rouge du Congo, doss. n° 61. D'après la note dactylographiée consultée, il fut alors décidé, pour l'utilisation des ressources et la création d'un sanatorium, de consulter l'ancien gouverneur général C. JANSEN et le docteur REYTER, ancien médecin du Congo. « Pour le sanatorium des Blancs, l'emplacement le plus favorable est situé au bord de la mer, sur la rive gauche d'une petite rivière, Moanda. A cause du coût, on envisage plutôt un petit campement sanitaire à Boma, le centre le plus habité (...) ». La construction en bois fut payée par le sous-comité d'Anvers, et le Dr et Mme REYTER assurèrent la direction de l'établissement.

(4) *Bull. Assoc. congol. et afric. de la Croix Rouge*, n° 2, mai 1890, pp. 13 à 15. La mission LAHURE-FOURCAULT au Tékna n'était pas passée inaperçue, bien que la *Revista de Geografia Commercial* de Madrid l'eût qualifiée de secrète (voy. notamment l'écho qu'elle trouva aussitôt dans la *Revue française de l'étranger et des Colonies et Exploration. Gazette géographique*, t. VIII, 2^e semestre 1888, p. 553). Les Espagnols, inquiets à cause de la proximité des Canaries, « se figuraient que la Belgique rêvait d'annexer leur colonie » [39, p. 432]. La même crainte avait dû gagner certains milieux portugais. Le comité de la Croix-Rouge de Lisbonne, peu satisfait du résultat de sa première protestation à Genève, demanda qu'il fût objecté à l'Association de la Croix-Rouge du Congo que les termes de l'article I^{er} de ses statuts continuaient à déborder le cadre qui devait limiter son action en l'étendant, en fait, à toute l'Afrique. La phrase incriminée fut, en conséquence, complétée comme suit: « (...) sous réserve, bien entendu, de l'agrément des autorités locales là où il en existe ». Le 16 mai 1889, au reste,

L'incident portugais n'eut pas de suites. Un curieux écho s'en retrouve pourtant dans une lettre de LAHURE à MATON, du 8 mars 1890, dont l'essentiel traite du rapport qu'il doit rédiger en vue de la prochaine réunion statutaire de la Croix-Rouge africaine, fixée au 25 du même mois. Le secrétaire général de l'Association se demandait, assez embarrassé:

(...) comment on pourra tourner ses phrases, choisir des demi-mots pour parler entre autres des changements aux statuts qui ont été imposés par les Portugais (...). Peut-on avouer la pression portugaise? Peut-on avouer l'empressement du Roi à y donner satisfaction? (...) Le général JOLLY (le président) croit qu'il faudra bien parler de ces difficultés politiques.

Autre sujet d'ennui pour le baron LAHURE:

(...) comment expliquer qu'il n'est plus question de ce sanatorium sur un point salubre de l'Afrique, etc, voir le discours du Roi. Le général JOLLY croit également qu'il faut mettre cet abandon sur le dos de la politique (...). Enfin les 100 000 francs promis annuellement par le Roi, comment prévoir dans le rapport l'impossibilité d'y compter? Passer toutes ces choses sous silence, c'est avoir l'air de faire des mystères avec des gens qui, somme toute, y vont de leur poche et de leur argent. Cela me paraît un peu leste! (...) Et puis, que dire de l'avant-projet de sanatorium au Congo, faute de mieux (...) (5).

une lettre explicative fut adressée au Comité central de Genève pour calmer les ultimes inquiétudes des Portugais ! « Nous vous déclarons officiellement et formellement, y lisons-nous, que notre Société n'a pas et n'a jamais eu l'intention de porter des secours dans les colonies portugaises. Le décret qui nous a reconnus et nos statuts indiquent clairement que notre Société s'est constituée en Association nationale congolaise (...), et que sa charité militaire (...) est limitée au territoire de l'Etat du Congo (...). Quant à l'introduction du mot *Africain* dans le titre de notre Société, il n'y a là rien d'anormal (...); elle n'a nullement la portée que le Comité portugais a cru y voir. En dehors de son objet principal, qui est de secourir les soldats et sujets congolais, notre Association pourra (si elle a un jour les ressources suffisantes) exercer son action humanitaire dans ces parties de l'Afrique dont parle le Comité portugais lui-même, celles où il n'existe aucune organisation politique, où aucun pavillon n'est arboré (...) ».

(5) LAHURE à MATON, 8 mars 1890 (M.R.A., doss. O. 6655). Le *Bull. Assoc. congol. et afric. de la Croix-Rouge*, s'est chargé, dans son n° 2 de mai 1890 (pp. 13-16), de nous éclairer sur le déroulement de la séance (du 25 mars) qui tracassait tellement LAHURE. Le rapport financier du trésorier général MATON fit apparaître la situation de l'exercice 1889: 38 732 F de dons (parmi lesquels ceux des industriels E. SOLVAY et REMY: 5 000 F chacun) + 9 489 F de cotisations (y compris celles des sous-comités) + 597 F d'intérêts, soit un total de 48 819 F de rentrées — 2 407 F de dépenses. Point question ici, on le constate, d'un don ou d'une cotisation du Roi! Au nom de celui-ci, le baron JOLLY, président, remercia le comité directeur et les sous-comités, puis il exposa que « pour le moment, le meilleur emploi à faire des fonds recueillis et à recueillir, est de les placer et de les accumuler sans les entamer actuellement. Quand la caisse

La situation difficile des finances du Roi-Souverain suffit donc à expliquer l'abandon de ses projets au Tekna. Car, cette fois, plus moyen de douter: le mot et l'idée se trouvent à la fois dans la lettre de LAHURE du 8 mars 1890. Mais celle-ci, ne l'oublions pas, a trait au procès-verbal de la séance du 11 avril 1889. Des données postérieures à cette date ont pu également acculer LÉOPOLD II à renoncer à son plan. Pour s'en convaincre, il n'est que de parcourir la correspondance échangée à cette époque critique par le Roi-Souverain avec BEERNAERT, ministre des Finances, et qui devait aboutir au vote par le Parlement belge d'une avance de 25 millions de francs à l'Etat indépendant du Congo. [32, pp. 30-33] [44, t. I, pp. 407 et 414]

Quoiqu'il en soit, l'on est fondé de croire que la mutation à Anvers, le 16 avril 1889, de son indispensable collaborateur pour l'exécution des projets d'établissement au cap Juby, marque bien l'époque où LÉOPOLD II se serait enfin décidé, devant l'absence évidente de ressources, à remettre ses plans à des temps meilleurs, voire à y renoncer carrément (6).

2. Mackenzie revient à la charge

Le 16 mars 1889, on l'a dit, MACKENZIE avait à nouveau quitté Londres pour le Tekna. Départ précipité, motivé sans aucun doute par un télégramme qui venait d'être expédié du cap Juby: quatre cents soldats marocains se préparaient à attaquer la facterie à partir de leur base de l'Ouad-Noun, et le consul WHITE, l'ami de l'ingénieur qui remplaçait à Tanger le ministre de Grande-Bretagne parti en congé, s'était empressé de solliciter l'envoi sur place d'une canonnier de Sa Majesté (7).

Aussi décisive que rapide fut l'intervention du « Goshawk » aux ordres du commandant PELLY. Le 18 déjà, il mouillait dans la

sociale sera riche en capitaux, il sera temps d'aviser à acquérir un matériel de secours mobile et de recruter un personnel destiné à (l') utiliser (...), puis ensuite on pourra procéder à l'édification d'un sanitarium et pourvoir cet établissement de son outillage et des employés qui y seront nécessaires»!

(6) On croit pouvoir affirmer que quand LAHURE autorisa A.J. WAUTERS à publier son article [15], il était convaincu de l'abandon de l'idée qui avait présidé à cette mission.

(7) F.O. 99/271, télégramme de J. LEE à WHITE.

baie de Tarfaya, et son cadre procédait à la vérification des moyens de défense dont disposait Port-Victoria. Mais, avant même que la canonnière eût été chercher MACKENZIE aux Grandes Canaries pour l'y débarquer le 28, tout était rentré dans l'ordre au Tekna. Le commerce avait repris à la faveur de la protection que constituait pour le *shore house* la force amie de cent indigènes qui l'entourait. Le « Goshawk » et le « Curlew », un autre bâtiment de guerre, purent regagner Gibraltar sans autre délai, tandis que MACKENZIE exprimait l'espoir fondé de rentrer en Angleterre avant la fin du mois d'avril (8). Il y arriva en fait le 14 mai au moment, affirmait-il, où — la paix revenue au cap Juby — les tractations commerciales reprenaient leur marche ascendante (9).

D'un autre côté, les négociations se poursuivaient avec le Maghzen pour l'indemnisation équitable des victimes de l'agression de mars 1888 contre la factorerie. Elles étaient menées avec énergie et ténacité par le ministre de Grande-Bretagne, sir GREEN, mais se heurtaient à des difficultés qui, de mois en mois, en reculaient la solution (10).

On doit les évoquer ici dans la mesure où pourrait s'y trouver une explication supplémentaire de la suspension des pourparlers entre LAHURE et MACKENZIE ou, plus exactement, du silence qui fut longtemps observé à leur propos du côté anglais.

Manifestement, l'attention des dirigeants de la société était alors concentrée sur des problèmes qui dépassaient de beaucoup la simple indemnisation des dommages subis par trois sujets de Sa Majesté Britannique. A Tanger comme à Londres, la diplomatie était en alerte. Le temps était passé où sir Drummond HAY mettait le Foreign Office en garde contre un soutien trop ouvertement déclaré de la factorerie de Tarfaya, où le Maghzen aurait pu voir une atteinte à ses prétentions. Non contente de lui demander la pose d'un câble entre le cap et Gibraltar et d'envoyer sur place des canonnières, la Grande-Bretagne réaffirmait

(8) F.O. 99/271, rapport du 5 avril 1889 de PELLY, commanding officer of *H.M.S. Goshawk*, et lettre de MACKENZIE à SALISBURY, cap Juby 25 avril 1889, reproduite dans la série des *Confidential Prints*.

(9) F.O. 99/271, MACKENZIE à SALISBURY, 14 mai 1889.

(10) PARSONS [23], et surtout F.O., 99/265.

solennellement qu'elle n'avait « jamais reconnu la souveraineté du Sultan sur le cap Juby » [21, t. III, p. 344, n° 2]. Quant à sir W. Kirby GREEN, il ne faisait pas mystère dans ses rapports que les sujets de ce dernier étaient des « barbarians treated with too much indulgence », et que la North-West African Company lui apparaissait un moyen d'introduire la civilisation dans des régions où l'Angleterre était du reste appelée à faire du commerce (11). Dans ses relations avec le Sultan et son entourage, le diplomate semble avoir parfois tenu des propos d'inspiration personnelle, mais dont ses interlocuteurs étaient fondés de soupçonner l'origine officielle... La liberté d'action que Londres lui laissait dans la négociation laborieuse du problème des indemnités présentait certain danger ! Notamment à Marrakech, où GREEN se rendit pour rencontrer MOULAY HASSAN en février 1890, ainsi qu'à Tanger où il avait déjà discuté avec lui en septembre et octobre 1889, l'idée devait prévaloir qu'il existait « some connexion between the activities of the company and the British Government » (12).

Les réclamations anglaises, le Maghzen se gardait assurément d'en discuter le bien-fondé: n'était-ce pas la preuve implicite que sa souveraineté s'étendait à la région où l'agression de 1888 avait été commise ? Mais ces réclamations, le Sultan voulait seulement y donner suite dans le cadre général d'un règlement qui garantirait ses droits sur le triple plan: intégrité de son territoire, sauvegarde de sa souveraineté et de ses revenus douaniers [21, t. III, pp. 343 et suiv.]. Une seule solution lui paraissait possible: l'évacuation complète et définitive de la North-West African Company et la cession par elle de ses droits, de ses bâtiments et de l'ensemble de son matériel du cap Juby. En cas d'acceptation, le Sultan lui-même s'était déclaré prêt à lui verser 30 000 £. La société continuait, elle, à exiger 50 000 £ aux titres de dédommagement pour les pertes subies au point de vue commercial et d'indemnisation des trois victimes de l'agression du printemps 1888 (13).

(11) F.O. 99/229, GREEN à SALISBURY, 8 décembre 1886.

(12) PARSONS [23], p. 147. Une sorte d'équivoque semble avoir régné par moment entre souveraineté et intérêts personnels britanniques !

(13) F.O. 99/265, GREEN à SALISBURY, 30 septembre 1889, jour de la première audience privée que le diplomate anglais avait eue, à Tanger même, avec le Sultan. Ce dernier estimait nettement exagérée la somme de 50 000 £ qui, de fait, était fort lourde à supporter pour sa trésorerie !

L'activité du ministre britannique à Tanger est considérable en ces premiers jours d'octobre 1889 qui suivent l'audience qu'il vient d'y avoir avec le Sultan. Il transmet au Foreign Office les contre-propositions de la compagnie qui se montre peu satisfaite des dernières propositions marocaines. Elle accepterait 30 000 £ comme compensation pour les dommages subis, mais à condition de poursuivre ses opérations au cap Juby sous la protection garantie du Maghzen. Elle n'y renoncerait définitivement au profit de celui-ci que moyennant 70 000 £, car quelques mois auparavant une somme de 65 000 £ lui avait été offerte par un syndicat de Londres pour la cession de ses droits (14). En fait, il s'agit de convaincre les autorités marocaines qu'elles ont tout intérêt à accepter la première alternative dont leurs douanes tirent de substantiels profits. L'abandon pur et simple des installations de la compagnie amènerait bientôt au cap Juby soit des Espagnols soit d'autres étrangers (15). Avant que le Sultan ne quitte Tanger pour regagner son palais de Fez, GREEN réussit à obtenir une seconde audience. Assez désappointé devant la solution proposée, le souverain finit par offrir 40 000 £ — moitié dans l'immédiat, moitié six mois après — contre l'entrée en jouissance des titres et des bâtiments de la société britannique. Stimulé par SALISBURY, GREEN conseille vivement à cette dernière d'accepter (16). Manifestement, elle tient à marchander encore et à obtenir des conditions de vente plus favorables (17).

Pour y arriver, les dirigeants de la North-West African Company font flèche de tout bois. Déjà ils avaient suggéré que leurs droits au cap Juby pourraient être cédés à un syndicat londonien, voire à des Espagnols ou à d'autres étrangers. A présent, ils laissent entendre qu'un autre gouvernement pourrait bien en être amateur. Sir GREEN croit le moment venu de consulter le Foreign Office: au cas où cette vente aurait lieu et susciterait les protestations du Maghzen, quelle serait la position du gouvernement de Sa Majesté? (18). Le 16 octobre, c'est à SALISBURY que s'adresse le secrétaire de la société, pour le convaincre que la position com-

(14) F.O. 99/271, télégramme de sir J.H. SANDERSON, 7 octobre 1889.

(15) F.O. 99/271, télégramme de SANDERSON à GREEN, 8 octobre 1889.

(16) F.O. 99/265, GREEN à SALISBURY, 9 octobre 1889.

(17) F.O. 99/271, télégramme de SANDERSON à GREEN, 11 octobre 1889.

(18) F.O. 99/265, télégramme de GREEN à SALISBURY, 12 octobre 1889.

merciale actuelle de celle-ci rend « inadéquat » le compromis qu'il recommande. La situation est à ce point excellente, selon lui, que

(...) some other person or some European power will occupy the place... The Belgian authorities, within the last 12 months, sent Col. LAHURE and Lieut. FOURCAULT to Cape Juby (...). (They) prepared and made a very favorable report upon their mission and strongly recommended Cape Juby as a sanatorium in connection with the Belgian Red Cross Society, and this Society is prepared to erect there the necessary buildings and to send all the necessary Public Force for the protection of life and property (...) (19).

L'auteur de cette lettre s'est bien gardé de préciser les modalités et le prix de l'opération envisagée. Le but qu'il cherche à atteindre explique mieux encore pourquoi il ne fait pas la moindre allusion à l'interruption des pourparlers avec le roi des Belges. Passant ceux-ci sous silence, le secrétaire porte à la connaissance de SALISBURY les contrepropositions des dirigeants : 20 000 £ seraient payées par le Sultan en dédommagement des pertes subies par la compagnie au cap Juby; celle-ci y continuerait son trafic mais ristournerait au Maghzen une part de bénéfices calculée sur la base de ses livres de comptes; le drapeau marocain flotterait sur l'établissement à condition que le Maghzen, qui en aurait donc la propriété, s'engage vis-à-vis de Londres à y maintenir la paix (20). Ces nouvelles propositions de la société, le Maroc paraît disposé à les accepter à condition, toutefois, de percevoir un minimum de 10 % sur toutes les opérations commerciales réalisées par elle (21). Mais, tout compte fait, ses préférences vont à un règlement global et définitif du litige: la reconnaissance pure et simple de ses droits sur le Tekna sanctionnée par l'abandon de la North-West African Company moyennant compensation équitable (22).

* * *

(19) F.O. 99/271, G. RAYNOR à SALISBURY, 16 octobre 1889. A l'appui de ses affirmations, le signataire avait joint le plan du Castle, du môle et de la batterie établi à Tarfaya, le 15 septembre 1888, par nos deux compatriotes, ainsi qu'une traduction de l'article de LAHURE [15]. Seule la lettre a trouvé place dans les *Confidential Prints, Morocco section n° 23*.

(20) F.O. 99/271, G. RAYNOR à SALISBURY, 26 et 31 octobre 1889.

(21) F.O. 99/265, CID EMFADL GHARNIT (vizir pour les Affaires étrangères du Maroc) à GREEN, 1^{er} décembre 1889.

(22) F.O. 99/265, GREEN à SALISBURY, 14 décembre 1889, et F.O. 99/271, J. LEE à GREEN, 30 et 31 décembre 1889.

En dépit de l'appui qu'elle trouve constamment chez le ministre de Grande-Bretagne à Tanger, la compagnie est lasse de tergiversations qui durent depuis longtemps. Le préjudice subi par elle s'est accru de tout le retard que le Maghzen met à souscrire un arrangement acceptable. J. LEE, le président, s'en plaindra amèrement tout au long de l'année 1890 (23). Balancés entre l'obstination du Sultan et la pression qu'exerce sur eux le Foreign Office, les dirigeants se décident à relancer le colonel LAHURE.

A Anvers, le 6 février 1890, il reçoit, sans beaucoup d'étonnement, semble-t-il, une dépêche de MACKENZIE qu'avant de transmettre à LÉOPOLD II il résume ainsi: « Il fait une nouvelle invite indirecte pour qu'on lui achète le cap Juby. » L'officier paraît tellement convaincu que l'état des finances royales rend toute proposition de ce genre parfaitement irrecevable, qu'il se borne à avertir son camarade MATON, en ajoutant:

(...) Si le gouvernement voulait avec un million pour acheter l'affaire et 300.000 frs de budget annuel, on aurait là une jolie colonie à utiliser de toute façon pour notre pays (24).

Une seconde lettre de Daniel MACKENZIE fut remise, au début de mai, au secrétaire général de la Croix-Rouge du Congo. Peut-être s'agissait-il d'une réponse à l'accusé de réception, par ce dernier, de son message de février 1890. Une autre supposition est, toutefois, permise: le Roi-Souverain aurait laissé celui-ci sans réponse, en affectant le plus grand détachement vis-à-vis de son offre, de manière à amener les Anglais à des prétentions plus acceptables. Simple question de tactique! Pour qui connaît l'obstination de LÉOPOLD II à poursuivre ses projets à travers les circonstances les plus difficiles, une phrase de LAHURE semble révéler l'état d'esprit dans lequel le Roi accueillit dès février le courrier de MACKENZIE:

J'ai répondu hier [5 mai]... dans le sens qui m'a été indiqué. On n'abandonne pas l'idée (25).

(23) F.O. 99/271, J. LEE à GREEN, 9 janvier 1890, etc. On doit, pourtant, noter au cours de cette année un changement de la politique marocaine de Salisbury: influencé dans une certaine mesure, croyons-nous, par GREEN, il se refusera à imposer à la société les propositions du Maghzen (F.O. 99/298, dépêche du 8 septembre 1890, etc.).

(24) 7 février 1890 (M.R.A., doss. O. 6655 de L. MATON).

(25) LAHURE à MATON, 6 mai 1890 (M.R.A., doss. O. 6655).

Daniel MACKENZIE venait de traverser, par voie de terre, l'empire chérifien, de Tanger à Mogador. Via l'archipel des Canaries, il se préparait à rembarquer à destination du cap Juby. Qu'avait-il été faire à Tanger? Entretenir GREEN, bien sûr, du litige entre le Maghzen et le comptoir de Tarfaya, stimuler son zèle et tenter de hâter le règlement des indemnités! Mais aussi faire à la légation de Belgique une visite suffisamment intéressante pour que le ministre ANSPACH se soit empressé d'en transmettre à LAHURE un compte rendu fidèle. Ce dernier le fit parvenir au Roi en même temps que la dépêche que MACKENZIE lui avait écrite de Mogador. La lettre d'E. ANSPACH ne nous est pas parvenue, mais il semble que son texte devait rejoindre le thème essentiel du message envoyé directement par l'Anglais au colonel LAHURE, et dont la traduction française est sous nos yeux (26).

Après s'être félicité de l'intérêt que ses amis belges continuaient à prendre aux affaires de Tarfaya, le signataire assurait que la paix y était maintenant rétablie, bien qu'il ne pût songer à retourner pour le moment à Londres. Faisant allusion aux brillants résultats financiers d'une fête que LAHURE lui écrivait avoir organisée en Belgique au profit de la Croix-Rouge africaine, MACKENZIE concluait:

(...) J'attache beaucoup d'intérêt à cette utile institution et j'espère que, dans peu de temps, une de ses branches pourra s'établir à Tarfaya (27).

Que va répondre le Roi à cette lettre ? Le contenu est courtois, mais manque de précision quant aux intentions véritables des Anglais. Manifestement LÉOPOLD II est déçu! Se doute-t-il que, si la dépêche de MACKENZIE n'indiquait pas «une très forte envie de voir la Croix-Rouge au Cap Juby» (28), c'est que sa propre tactique n'avait pas échappé aux dirigeants de la Compagnie

(26) MACKENZIE à LAHURE, Mogador le 23 juin 1890. La traduction semble l'œuvre d'un ancien officier d'infanterie: G.E.J. DERING (1833-1909), qui avait été au Congo avant sa mise à la pension en mars 1889. Il fut chargé de certains travaux de secrétariat et de comptabilité dans les bureaux que dirigeait alors le général MATON, comme tendent à le prouver quelques lettres copiées de sa main qui constituent l'une des liasses du dossier O. 6655 du M.R.A. Cfr. *Annuaire militaire* pour 1910, nécrologie, p. 538.

(27) MACKENZIE à LAHURE, 23 juin 1890 (traduction).

(28) «Copie d'une note du Roi que j'[DERING] ai remise au lieutenant-colonel DONNY (officier d'ordonnance du Roi)», 28 juillet 1890 (doss. O. 6655 de L. MATON, M.R.A.).

britannique qui en usaient à leur tour...! Le Souverain s'impatiente. D'Ostende, où il s'attarde dans l'attente de la visite de l'empereur GUILLAUME II (29), il charge son officier d'ordonnance, le capitaine de cavalerie SNOY, d'interroger LAHURE: a-t-il des nouvelles de MACKENZIE? connaît-il l'époque où il reviendra en Angleterre? (30). Le lendemain, LÉOPOLD II, qui s'est rendu à Anvers avec le prince BAUDOUIN pour assister aux fêtes organisées au profit de l'Association africaine et congolaise de la Croix-Rouge, reçoit des mains de LAHURE le message de MACKENZIE dont il vient d'être question.

L'ingénieur n'a pas l'intention de venir en Europe et de passer éventuellement par Bruxelles avant août ou septembre. Soit. Le roi des Belges voudrait tout au moins l'acculer à une position franche et nette. — Est-il décidé ou non à négocier le transfert de propriété de son établissement du cap Juby?

Au profit du Souverain et du projet qu'il caresse depuis tant de mois, un événement d'importance vient précisément de se produire. Il doit permettre à LÉOPOLD II de reprendre l'initiative sur des bases plus larges. Lui-même va l'expliquer dans les éléments de réponse à MACKENZIE qu'il fait parvenir au secrétaire de la Croix-Rouge africaine :

(...) dire à MACKENZIE que si vraiment il désire arrangement avec Croix Rouge, de venir quand il pourra à Bruxelles. Le moment est propice mais il ne durera pas longtemps; la Belgique va reprendre le Congo et dès maintenant a voté un million de livres à titre d'avances à l'Etat indépendant du Congo. Le Roi se trouve dans cet instant déchargé d'une grosse partie de ses dépenses. Il veut faire quelque chose pour la Croix Rouge et cela sans tarder; s'il voit qu'au cap Juby il est exposé à d'interminables négociations, il fera son grand sanatorium autre part. Le colonel croit qu'il a déjà un point en vue (...) (31).

(29) Cette visite aura lieu les 2 et 3 août 1890. Cfr. VAN DER SMISSSEN [44], t. II, pp. 11-14.

(30) SNOY à LAHURE, 25 juillet 1890 (doss. O. 6655, M.R.A.).

(31) Copie d'une note remise par DERING au lieutenant-colonel DONNY, 28 juillet 1890. C'est le lendemain 29 que LAHURE rédigera pour MACKENZIE une lettre dont le texte ne s'écarte guère des données dictées par le Roi: « Vous me dites que vous espérez que dans quelque temps la Croix-Rouge pourra s'établir à Tarfaya. A ce propos, je crois que si vraiment vous désirez un arrangement avec la Croix Rouge, vous ferez bien de venir quand vous pourrez à Bruxelles, car le moment est propice, mais il ne durera pas longtemps. Le Gouvernement de Belgique va reprendre le Congo et il y a quelques jours notre Parlement a voté un million

Une fois de plus, la tactique du Souverain apparaît clairement dans ces instructions. Aussi curieuses sont les deux recommandations qui suivent. D'une part: faire miroiter aux yeux des Britanniques les progrès que la nouvelle Association africaine de la Croix-Rouge a faits en Belgique, la notoriété dont elle jouit et les ressources que viennent de lui assurer les fêtes d'Anvers. Le Roi et l'Héritier du Trône les ont rehaussées de leur présence, et l'élite des milieux industriels, commerciaux et maritimes de la métropole y a participé (32). D'autre part: transmettre à MACKENZIE « des amitiés, sans lui donner autrement rendez-vous pour n'avoir pas l'air de le trop désirer attirer ». (33)

Chacun des deux protagonistes joue donc au plus fin, cherche à duper l'autre, à masquer sa hâte de conclure... Quel crédit accorder à MACKENZIE lorsqu'il laisse entendre que la dernière lettre de LAHURE est parvenue au cap Juby au moment où lui-même était reparti pour Londres? Que cette dépêche se soit réellement égarée ou que, parvenue à temps à Tarfaya, elle lui ait fourni un motif supplémentaire de se rendre auprès de ses associés de Londres, en septembre 1890, n'a, au fond, qu'assez peu d'importance! MACKENZIE reçut, en effet, en Angleterre un duplicata de l'invitation du 29 juillet: « (...) si vraiment vous désirez un arrangement avec la Croix Rouge, vous ferez bien de venir (...) à Bruxelles ». Il s'empressa, cette fois, de répondre qu'il désirait « faire l'affaire avec la Croix Rouge africaine »; toutefois (à en juger d'après l'interprétation que LAHURE donna de sa réponse), « pour faire le malin et ne pas avoir l'air de saisir l'occasion avec empressement », l'ingénieur ajoutait qu'il allait consulter ses associés, puis viendrait à Anvers au cas où les négociations devraient être poursuivies.

Cette proposition n'était pas pour plaire spécialement au baron LAHURE. Sa position de chef d'état-major de circonscription

de L.S. à titre d'avances à l'Etat Indépendant du Congo... » (doss. O. 6655 de L. MATON, M.R.A.). De fait, cette avance de 25 000 000 F avait fait l'objet de la convention de prêt signée le 3 juillet 1890; la loi promulguée le 4 août suivant fut publiée au *Moniteur belge* du 7 août 1890. Cfr [32, pp. 30-33].

(32) D'après un billet de DERING à l'intendant en chef MATON, qui était — ne l'oubliions pas — le trésorier général de la Croix-Rouge du Congo, « le colonel LAHURE croit que la fête d'Anvers aura produit 15 à 18 000 F. » (doss. O. 6655 de L. MATON, M.R.A.).

(33) Copie de la note du Roi par DERING, au lieutenant-colonel DONNY, 28 juillet 1890.

lui imposait de fort absorbantes prestations en cette période de grandes manœuvres de l'armée belge: « je devais encore prendre sur mes nuits », se plaint alors LAHURE, « le temps de m'occuper de l'affaire MACKENZIE » (34). D'autres inconvénients plus graves s'y ajoutaient: la responsabilité du colonel vis-à-vis du Roi se trouvait plus accusée du fait de l'éloignement de Bruxelles, des services du Palais et des bureaux de la rue Bréderode... C'est dans la capitale que MACKENZIE devrait négocier, là où se trouvent MATON et aussi Sam WIENER (35), ou bien à Ostende où LÉOPOLD II continue à séjourner en attendant le relèvement des ruines du château de Laeken incendié. De promptes instructions du « Patron » peuvent se révéler indispensables en cours de négociations! C'est du comte John D'OUTREMONT que le colonel LAHURE attend, cette fois, les éléments de la réponse royale aux derniers messages venus d'Angleterre. « S'il m'écrivit de façon à nouer les choses de près, tu devras accourir bientôt », mande-t-il d'Anvers à MATON; « si au contraire il me permet d'écrire dans le sens de le lâcher (?), c'est que l'affaire sera abandonnée! » (36).

3. Lahure est désigné pour négocier à nouveau. Wiener enquête à Londres

Or, le Roi-Souverain était disposé moins que jamais à abandonner. Sa réponse, transmise par John D'OUTREMONT, ne permettait guère de doute à cet égard: « LAHURE doit négocier avec MACKENZIE, son ami, au sujet de l'affaire du cap Juby ». En même temps, il marquait son accord pour que WIENER et MATON fussent tous deux associés de manière étroite aux pourparlers.

(34) LAHURE à MATON, 12 septembre 1890 (M.R.A., doss. O. 6655).

(35) L'avocat de la Liste civile, futur sénateur Sam WIENER faisait partie, on s'en souvient, du comité de l'Association africaine et congolaise de la Croix-Rouge. Dans l'affaire qui nous occupe, son rôle ne tardera pas à être mis en lumière. Pour l'essentiel de son activité postérieure dans les combinaisons africaines et chinoises de LÉOPOLD II, voy. la notice de J.M. JADOT dans *B.C.B.*, t. IV, col. 948-954.

(36) LAHURE à MATON, 12 septembre 1890 (doss. O. 6655, M.R.A.). Sur l'importance des services rendus par le Grand Maréchal du Palais au Souverain de l'E.I.C. dans ses manifestations expansionnistes, voyez la notice de JADOT dans *B.C.B.*, IV, col. 667-672.

« L'affaire me paraît assez importante », avait reconnu D'OUTREMONT, « pour que LAHURE hésite à la négocier seul... Il a vu le Roi et doit avoir reçu des instructions précises » (37).

La décision de LÉOPOLD II de marcher de l'avant et de pousser cette fois les discussions jusqu'à leur point final, semble ne pas avoir seulement été dictée par les contingences financières nouvelles dont il a été parlé plus avant. Le Roi avait-il acquis la certitude qu'aucune objection ne serait faite à l'exécution de son projet sur le plan international ? A cet égard, les précisions nous font malheureusement défaut. Auprès de BANNING il s'était informé, peu auparavant, si le cap Juby et les territoires soi-disant indépendants qui l'entouraient au Nord, à l'Ouest et surtout au Sud, n'étaient pas inclus dans « la zone d'influence allemande reconnue par l'Angleterre à la France » (38). D'un autre côté et en 1889 déjà, semble-t-il, il avait chargé le docteur Alphonse ROUIRE, l'africaniste français qui s'intéressait fort à ces régions, d'avertir Paris de son intention d'y

(...) créer un établissement qui serait considéré comme une dépendance du Congo et administré comme tel (39).

Du côté britannique, le Roi semble n'avoir été effleuré par aucun doute quant au droit de la North-West African Company de disposer de son établissement du cap Juby comme elle l'entendrait !

De MACKENZIE, on attendait précisément des nouvelles à Bruxelles: sinon des propositions concrètes de cession, au moins l'annonce de sa prochaine arrivée à Anvers où MATON s'empessaient, dans ce cas, de rejoindre LAHURE. Une fois encore, l'ingénieur se laissait désirer. Dans quelle mesure LÉOPOLD II en était-

(37) J. D'OUTREMONT à MATON, 19 septembre 1890 (doss. O. 6655, M.R.A.).

(38) LÉOPOLD II à E. BANNING, 3 septembre 1890 (A.G.R., papiers E. Banning, fardé n° 29: document qui nous a été signalé par M. J. STENGERS). Pour les prétentions et les efforts des Allemands dans cette région, voy. MIÈGE [21], t. III, pp. 334-337.

(39) Lettre adressée par ROUIRE lui-même au journal parisien *Le Temps* qui l'inséra dans son n° du 19 août 1911, et dont M. STENGERS nous a donné aimablement copie. Au sujet de Alphonse-Marie-Ferdinand ROUIRE, auteur d'articles sur *Les Anglais au Sud du Maroc* et *La France et l'Etat du Congo* (*Revue politique et littéraire. Revue Bleue*, Paris, respectivement 17 mars et 2 juin 1894, pp. 683-688 et 332-335), on renvoie à *La Grande Encyclopédie*. Nous n'avons retrouvé aucune trace de l'intervention de ROUIRE dans les C.P. Belgique et Maroc aux A.E.F.

il arrivé à soupçonner la cause réelle de son silence? Il avait, en tout cas, donné l'ordre de ne plus le « relancer » dans l'immédiat. Mais sa curiosité, son impatience et probablement aussi sa sourde colère étaient devenues telles à la fin du mois de septembre qu'il dépêcha WIENER à Londres. Celui-ci eut tôt fait de se rendre compte qu'il y avait anguille sous roche, que MACKENZIE et ses associés étaient en pleines négociations avec d'autres partenaires. Les dépêches que l'avocat de la Liste civile écrivit d'Angleterre à LAHURE doivent être considérées comme perdues, mais leur contenu peut se résumer en cette remarque du colonel qui vise évidemment le Roi:

A force de vouloir être trop malin, on pourrait bien être joué par Mackenzie qui tâche de placer son ours au plus offrant et meilleur payant (40).

Le 2 octobre, LÉOPOLD II se préparait à recevoir STANLEY et sa femme à Ostende [44, t. II, p. 19], où LAHURE lui avait expédié au fur et à mesure la copie des billets de WIENER. De MACKENZIE, toujours pas de nouvelles et pour cause... L'avocat, lui, était sur le chemin du retour et se préparait à rendre compte des intrigues qu'il avait surprises dans la capitale britannique:

(...) MACKENZIE offre son affaire à une compagnie anglaise où il espère sans doute des conditions meilleures en beaux écus sonnants [44, t. II, p. 19].

Quelque peu indigné, nettement désabusé surtout, le colonel LAHURE prévint MATON:

(...) Je pense comme toi que le Patron doit être depuis longtemps fixé sur la situation dans laquelle se trouve la Compagnie de Mackenzie (...); (il) a dû être un peu défrisé (...). Je l'ai toujours dit : Mackenzie veut placer son ours, et il y a danger à le faire languir. Croire qu'à force de le faire attendre on l'amènera à se jeter dans nos bras, a toujours été une erreur. Cela ne devait avoir pour effet que de lui faire songer à chercher ailleurs ceux qui doivent l'aider et le sauver (41).

Ainsi l'affaire, telle qu'elle est apparue à Sam WIENER, lors de sa brève enquête en Grande-Bretagne, se révèle singulièrement moins prospère que prévue, grecée peut-être d'un passif qui ferait

(40) LAHURE à MATON, 30 septembre 1890 (doss. O. 6655 de L. MATON, M.R.A.).

(41) LAHURE à MATON, 2 octobre 1890.

souhaiter à ses dirigeants une aide extérieure, voire une liquidation prochaine dans les conditions les moins défavorables!...

En fin d'année 1888 déjà, le chargé d'affaires français au Maroc avait averti le Quai d'Orsay:

Si les renseignements qui me sont donnés sont exacts, la maison MACKENZIE faisait de médiocres bénéfices dans les derniers temps de son exploitation.

Soupçonneux, il ajoutait:

(...) on peut se demander si l'affaire est aussi commerciale que veut bien le dire sir Kirby W. GREEN et si, ouverte comme elle l'est, la question n'aboutirait pas à une cession de territoire (...) (42).

Si nous en jugeons aussi par la correspondance du consul de France à Mogador, la situation devait être moins brillante encore:

Malgré les efforts du directeur de la North-West African Company, M. Mackenzie, les rapports entre les indigènes et la colonie (cap Juby) seraient toujours tendus, et les Anglais, réduits à un isolement presque complet, se trouveraient dans une situation assez difficile (...), devait écrire le consul PASCAL en décembre 1891 (43).

Quelques jours plus tard, il précisait au sujet de ces derniers:

(...) leurs transactions seraient toujours à peu près nulles, le Sultan ayant de nouveau envoyé au Caïd intéressé l'ordre formel de couper toute communication par terre avec la petite péninsule où s'est établi M. Mackenzie (...) (44).

Quoi qu'il en fût d'une situation que leur intérêt commandait évidemment à ce dernier et à ses associés de camoufler de leur mieux, l'absence de propositions concrètes de leur part ainsi que le rapport fait au Roi par WIENER dès son retour de Londres, devaient avoir pour conséquence un nouveau temps d'arrêt dans les négociations entre eux... Le 10 octobre, LAHURE, déchargé de ses fonctions à la circonscription d'Anvers, avait d'ailleurs été mis « à la disposition du Roi » pour l'accompagner dans son voyage à Berlin. Il resta à son service après leur retour, et consa-

(42) Rapport de BOUTIRON, premier secrétaire chargé des affaires de France à Tanger depuis le décès du ministre Ch. FÉRAUD, 30 novembre 1888 (A.E.F., C.P. Maroc).

(43) Rapport de PASCAL, consul de France à Mogador, 20 décembre 1891 (A.E.F., Corresp. Consul. Maroc).

(44) Rapport de PASCAL, consul de France à Mogador, 4 janvier 1892 (A.E.F., Corresp. Consul. Maroc).

cra plusieurs soirées de la fin du mois à échanger des lettres avec MATON au sujet de l'entreprise du cap Juby [10, p. 570].

Car LÉOPOLD II paraît, cette fois, désireux d'en finir. Sans être en mesure de deviner les négociations que les Anglais, soutenus par GREEN à Tanger et dans une certaine mesure par le Foreign Office, poursuivent depuis longtemps avec le Maghzen, il a maintenant pris conscience du jeu serré qui est le leur. Ses derniers atouts, il va confier à LAHURE et à WIENER la tâche de les abattre. « Vous m'obligeriez », écrit-il au premier le 18, « en m'envoyant le projet de société anglo-belge revu suivant mes indications verbales. » Après un dernier entretien au Palais, le départ pour Londres aura lieu dans les jours suivants si l'officier pense « avoir chance de terminer l'affaire de façon à être rentré à Bruxelles le 26 », à moins qu'il ne croie préférable de reporter la négociation au début de novembre (45). Ce qui eut effectivement lieu.

Bien des précisions font défaut à cet égard, encore que le thème de l'audience royale puisse être aisément reconstitué... Ce qui est mieux connu, c'est l'état d'âme du colonel LAHURE. Il a pris soudain conscience, dirait-on, de l'énormité des responsabilités qu'il a assumées. D'abord, en rédigeant sur sa mission au Tekna un rapport qui devait fixer sur cette contrée l'attention de LÉOPOLD II et sa volonté de possession. Ensuite, en mettant tout en œuvre, au cap Juby puis en Belgique et en Grande-Bretagne, pour ne contrarier en rien ses plans.

Révélateurs de cet état d'âme du colonel sont les curieux billets qu'il échange avec le général MATON avant son départ pour l'Angleterre:

J'ai beaucoup pensé à ton interrogatoire d'hier soir, lui a écrit MATON le 23 octobre. Faut-il faire réussir? Faut-il faire échouer? Il n'y aurait qu'une chose à répondre à cela: du moment qu'on a consenti à servir le Patron, il faut le faire correctement. Tu penses ainsi, sans doute (46).

LAHURE répond le surlendemain:

(45) Note de LÉOPOLD II à LAHURE, 18 octobre 1890. Remercions, une fois de plus, M. STENGERS de nous avoir signalé la présence de cette note dans un dossier « Katanga » (?) des papiers de Sam WIENER, conservés chez sa petite-fille, Mlle N. WIENER, à Boitsfort.

(46) MATON à LAHURE, 23 octobre 1890 (doss. O. 6655 de L. MATON, M.R.A.).

Quoi qu'il arrive je pourrai m'en référer à mon rapport... (Il) contient tout ce qui concerne l'entreprise, le bon comme le mauvais, le tout exposé sans ambages et en toute vérité, avec les nécessités indispensables à un établissement européen, les dangers à courir, les misères à supporter et les avantages à en retirer (...). Ce rapport ayant été mûrement examiné par le Roi, il sait ce qu'il fait en poursuivant les négociations. Et en exécutant ses ordres (...) je le servirai de mon mieux. Tel est mon rôle tout tracé, et je ne risque rien en restant dans cette voie (47).

Pour rassurer son vieil ami, le prémunir contre « les complexes » qui pourraient résulter, au cours des négociations prochaines à Londres, de cette nette conscience de ses responsabilités vis-à-vis du Roi, MATON a relu le rapport de LAHURE, la plume à la main. Il en a extrait ce qui lui paraît pour l'heure l'essentiel: les arguments de nature à renforcer la confiance du mandataire de LÉOPOLD II:

La question unique vis-à-vis du public, c'est pour nous autres de savoir si les avantages qu'il peut y avoir à s'établir là-bas sont assez importants au point de vue commercial, colonial et sanitaire, pour avoir raison des critiques. Personne n'est mieux placé que toi pour en juger puisque seul tu as visité les lieux (...) (48).

Or, l'exploration de l'officier d'état-major au Tekna et le rapport qu'elle lui a inspiré en 1888, ont mis en évidence des avantages d'intérêt suffisamment incontestable pour entraîner, selon MATON, la conviction de tout esprit non prévenu:

Tarfaya (...) peut devenir un important comptoir d'échange et un point de concentration très sérieux des caravanes du Sahara (...). On peut (...) (y) (...) installer (...) des industries protectrices (le tissage des laines) (...), et tu as été d'avis qu'on réussirait sûrement dans l'industrie de la conserve de sardines (...);

(...) Le Tekna (...) peut devenir une colonie d'exploitation agricole (...);

(...) Le climat est exceptionnellement bon (...). Quel avantage aussi que cette facile acclimatation au point de vue de l'idée nouvelle qu'on a jetée dans le public depuis ton retour d'Afrique: la colonie agricole pénitentiaire (...) (49).

(47) LAHURE à MATON, 25 octobre 1890 (doss. O. 6655, M.R.A.). Le rapport dont il est ici question est évidemment celui que LAHURE remit le 2 décembre 1888 au Roi, à l'issue de sa mission au Tekna.

(48) MATON à LAHURE, 23 octobre 1890.

(49) *Idem.*

Et le trésorier de la Croix-Rouge africaine d'en tirer la conclusion: « l'aventure n'est qu'une question de capitaux », bien que sous cet angle le problème lui parût aussi engager la responsabilité de l'unique informateur du Roi. « Peux-tu prévoir que ses sacrifices d'argent obtiendront un jour une compensation ? Là est toute la question », demandait-il au colonel LAHURE. Un autre point de vue, pourtant, tracassait MATON, une « grande inconnue » qui obscurcissait quelque peu la perspective des hypothèses permises, sous l'angle de la sécurité sans laquelle rien de productif ne se ferait à Tarfaya :

(...) cette réussite doit dépendre... de l'habileté des négociations avec les chefs, de l'importance des forces qu'on mettra là-bas pour tenir le monde en respect, enfin de l'intelligence de nos officiers, de manière à assurer dès l'abord une véritable atmosphère de confiance dans les rapports avec les populations indigènes... (50).

C'est maintenant au tour de LAHURE de communiquer à MATON la philosophie qui l'anime au moment d'affronter à Londres les délégués de la North-West African Company :

Si les Anglais (...) ne veulent pas admettre les propositions que je leur soumettrai par ordre supérieur, s'ils ne veulent pas admettre les modifications que ces propositions subiront peut-être au cours des négociations, (...) et bien la solution sera négative, non point par ma faute, mais par la force des choses. Si au contraire, les Anglais acceptent tout ce qui leur est proposé et conforme aux intérêts de celui qui me charge de travailler, alors la solution aboutira toujours par la force des choses (...) Qui vivra verra ! (51).

4. Echec au Roi !

La première des alternatives envisagées par le mandataire du Roi ne tarda pas à se révéler juste.

Plusieurs séances avec les délégués, venus de Manchester, de la compagnie du cap Juby, dans les tout premiers jours de novembre 1890, mirent en pleine lumière à la fois leurs prétentions, l'insuffisance du capital proposé par le Roi et l'inutilité de poursuivre les pourparlers. Car, ainsi que le colonel LAHURE s'em-

(50) *Idem.*

(51) LAHURE à MATON, 25 octobre 1890.

pressa de le consigner dans une note envoyée en toute hâte à LÉOPOLD II, les Anglais

(...) ne veulent à aucun prix, aussi longtemps qu'ils seront au cap Juby, faire partie d'une société qui ne serait pas anglaise et purement anglaise. Ils veulent rester les souverains sans partage. Nous serions les *welcome* comme participants à leur société mais sous leur juridiction (...) Le Sultan leur a offert 50.00 L.S. en argent pour les faire quitter Tarfaya. Ils ont refusé. Si c'eût été 150 mille ils auraient peut-être accepté. Ils nous ont dit que si nous voulions être les maîtres au cap Juby, nous n'avions d'autre moyen que de l'acheter et de les mettre dehors, car ils ne consentiraient jamais à y rester comme subordonnés (...) (52).

A ce message, LAHURE devait ajouter certaines précisions déjà partiellement connues de nous. Aux dirigeants de la North-West African Company, avait été offerte une combinaison anglaise analogue à celle du roi des Belges, mais beaucoup plus avantageuse. Ils l'avaient refusée comme insuffisante sous le rapport de l'argent:

Eu égard à l'estime dont ils entourent les Belges et leur Roi, il est probable qu'ils écouteraien des propositions d'achat basées sur 100 à 120 mille L.S. Et cela aujourd'hui (...). Dans six mois, ils augmenteront leurs prétentions car le Foreign Office négocie en ce moment avec le Sultan pour qu'on leur laisse la paix là-bas (...). (53)

Le retour de LAHURE, le 7 novembre 1890 au soir, semble marquer, cette fois, la rupture définitive des pourparlers au sujet du cap Juby. L'état d'âme de l'officier peut être facilement reconstitué à la lumière de ce qu'il avait écrit précédemment à MATON, mais grâce aussi à certains passages du recueil posthume de sa correspondance adressée d'Afrique, en 1888, à un ami resté identifié... Déçu, vexé surtout, LAHURE dut l'être quelque peu au terme des vingt-six mois de pourparlers intermittents qui avaient suivi les fatigues de son voyage-éclair au Maroc et au Tekna ! A quoi tout cela avait-il servi ? Cet aboutissement négatif de tant d'efforts ne donnait-il pas raison à son sentiment intime vis-à-vis de la tactique suivie par LÉOPOLD II :

(52) LAHURE au Roi (A.P.R., Cabinet du Roi, farde: « Colonel B^{on} LAHURE », 6 novembre 1890, et à MATON, Londres (« Hôtel Metropole »), 6 novembre 1890 (doss. O. 6655, M.R.A.).

(53) *Idem.* Selon LAHURE, les propositions minima des Anglais auraient donc cerné une somme d'environ 2 500 000 F.

Te souviens-tu que je l'avais toujours dit ? Le Roi verra maintenant qu'il faut s'abstenir d'arriver près de ces marchands avec des propositions insuffisantes,
écrivait-il encore de Londres à MATON (54).

* * *

Pourtant, le terme ultime des négociations n'était pas encore atteint. Elles devaient se poursuivre bien au delà de l'année 1890. Nous aurions tout ignoré de cette dernière phase si LEE, le président de la North-West African Company, n'avait cru devoir, en fin de compte, porter son objet à la connaissance du Foreign Office. C'est dans les archives de celui-ci que se trouvent donc les seuls et rares documents auxquels on ait pu recourir pour tenter d'y voir clair.

Au début de février 1891, une certaine tension avait à nouveau régné au Tekna. MOULAY HASSAN y avait dépêché — pour stopper le trafic des Anglais — des soldats conduits par le Caïd que ceux-ci rendaient responsable de la mort de leur compatriote MORRIS. Devant la protestation de sir GREEN, le Sultan avait renouvelé sa proposition de régler, une fois pour toutes, le litige, de payer 50 000 £ à la société et d'accepter de surcroît au cap Spartel l'établissement d'un « Lloyds signal station » (55). Le 21 février, le diplomate britannique confirmait à SALISBURY que le Maghzen était bien disposé à verser cette somme à condition que le paiement en fût échelonné sur une période de cinq ans. Mais, loin d'accorder son appui à cette combinaison, GREEN poursuivait sa lettre en suggérant que le gouvernement britannique affirmât ses droits sur toute la côte comprise entre l'Oued-Draa et le cap Bojador, et, pour prévenir les prétentions que l'une ou l'autre puissance pourrait y soutenir sous peu, qu'il étendît son protectorat à ce que lui-même qualifiait de débouché de l'Afrique centrale sur l'Atlantique (56). Solution inattendue et radicale dont le Foreign Office ne prit connaissance que le 3 mars, une dizaine de jours après le décès inopiné de son auteur à Tanger !

(54) LAHURE à MATON, 6 novembre 1890 (M.R.A.).

(55) F.O. 99/298, G. RAYNOR à SALISBURY, 9 février 1891, et télégramme de GREEN à ce dernier, 13 février 1891.

(56) F.O. 99/298, GREEN à SALISBURY, 21 février 1891.

Très nette fut, dès l'abord, la réaction du sous-secrétaire d'Etat Philippe CURRIE: la suggestion de sir GREEN était en opposition formelle avec la politique — inspirée depuis 1880 par le souci du maintien du statu quo au Maroc, — que le Foreign Office soutenait précisément pour ne fournir à aucune puissance le motif d'en revendiquer une quelconque partie (57). Cette répugnance à reconnaître le statut officiel d'une entreprise commerciale dans la zone d'influence marocaine, le marquis de SALISBURY la fit également sienne. Aucun pays ne pouvait, selon lui, y affirmer des droits que le Sultan lui-même ne possédait pas réellement (58).

Autre sujet de surprise. Au cours d'un entretien avec LAHURE le 2 mars, LÉOPOLD II l'invite à retourner au Maroc en reconnaissance préliminaire. Après quelques jours, l'officier se décide à confesser au Roi l'état d'épuisement qui est le sien. Sa santé a été à ce point ébranlée par son premier voyage au Sahara que le médecin ne répond plus de rien en cas de récidive. S'il part pour obéir à l'appel de son souverain, il aura besoin d'un suppléant mis au courant par avance du but secret de sa mission et qui pourra la poursuivre à sa place, car lui, c'est chose certaine, sera obligé de revenir. LAHURE ajoute à son message une mise en garde qui a son poids :

Le Roi sait qu'en ce qui concerne une grande entreprise au Maroc, autant je l'admire comme élévation d'idée, autant je crois que c'est un devoir de conscience et de dévouement envers Sa Majesté de signaler tout ce qu'elle a pour nous d'aléatoire, d'insurmontable, par ses nécessités multiples, ses détails, ses conséquences probables (59).

LAHURE, qui n'avait plus que quelques mois à vivre, ne retourna pas au Tekna. LÉOPOLD II ne l'en mit pas moins à nouveau à contribution. Car c'est à peu près à la même époque que Donald MACKENZIE fut prié par ses associés de la North-West African Company de renouer les négociations avec le colonel et ses

(57) F.O. 99/298, annotation autographe de P. CURRIE, sur la dépêche même de GREEN (du 21 février 1891).

(58) F.O. 99/298, note écrite sur la dépêche de GREEN (du 21 février 1891) par SALISBURY lui-même.

(59) A.P.R., Cabinet du Roi, LAHURE au Roi, 7 mars 1891. LAHURE objectait en particulier que la reconnaissance des lieux désirée par LÉOPOLD II attirerait — par les préparatifs qu'elle exigerait — l'attention de tous les journaux d'Europe.

« amis » de Bruxelles. La lettre du 12 mars de l'ingénieur a échappé à nos investigations; mais grâce à la réponse de LAHURE et de WIENER, nous savons que nos compatriotes avaient eu un entretien avec lui à Londres, le mercredi 8 avril 1891, et qu'ils étaient rentrés à Bruxelles porteurs de certaines propositions. Au sujet de celles-ci, ils avaient promis de consulter sans aucun délai leurs « amis » et de transmettre éventuellement à MACKENZIE leur accord pour le 13 avril au plus tard. C'est pour se conformer à cet engagement que LAHURE écrivit le 11, à Londres, une longue lettre dont nous détachons l'essentiel:

Les Belges seraient disposés à entrer dans la compagnie anglaise — dont le siège resterait fixé à Londres — avec un prêt garanti de 40 000 £ à 3 % remboursable en cinquante ans. Moyennant ce prêt, la société leur céderait, de manière inconditionnelle et absolue, la portion de son territoire du Tekna comprenant le littoral entre le cap Juby et le nord du cap Affenier ou Ajfennir, et conserverait la pleine propriété du restant. Le prêt consenti par les Belges pourrait s'élever à 60 000 £ si la compagnie leur transférait ses droits sur toute la côte du Tekna, du cap Juby à l'embouchure de l'Oued-Draa. De toute manière, nos compatriotes devraient bénéficier des mêmes facilités d'accès que les Britanniques au port, au « castle » et au « shorehouse ». Mais ils demandaient, en outre, la cession d'un tout petit territoire à Tarfaya même, pour pouvoir établir un dépôt, un quai de débarquement ainsi qu'un chemin de fer qui relierait le port au sanatorium et aux autres bâtiments qu'ils étaient intentionnés d'y élever (60).

On se bornera à remarquer que les propositions énoncées par LAHURE au nom de ses « amis » belges, annulaient une des objections fondamentales que MACKENZIE lui avait faite en novembre 1890, mais pas toutes. La compagnie restait nominalement anglaise et son siège demeurait à Londres. Mais les Anglais n'en restaient pas les « souverains sans partage ». Il est vrai qu'à cette époque, eux-mêmes avaient admis que les Belges seraient « bienvenus comme participants à leur société, mais sous leur juridiction ». Ceux-ci demandaient donc à être représentés au conseil

(60) F.O. 99/283, LAHURE à MACKENZIE, 11 avril 1891: lettre communiquée par sir J. LEE le 22 avril à sir P. CURRIE et reproduite à peu près intégralement dans les *Confidential Prints - Morocco - section n° 58*, annexe du doc. n° 4.

d'administration, et à recevoir une quantité d'actions proportionnelle à leur apport financier. LÉOPOLD II, on le constate, ne renonçait à une combinaison — en l'occurrence la Société anglo-belge-africaine dont il avait été question précédemment, — que pour en mettre une autre sur pied.

Ces propositions nouvelles rencontrèrent-elles chez leurs destinataires britanniques un accueil suffisamment intéressé pour que ceux-ci les aient considérées comme la base acceptable d'un arrangement mutuel? En ce cas, comme LAHURE l'avait suggéré dans la dernière partie de sa lettre, lui-même et WIENER s'empresseraient d'en venir discuter les modalités à Londres avec MACKENZIE et ses amis. Nous ignorons et ignorerons probablement toujours quelles étaient les dispositions réelles de sir Joseph LEE, le président de la société, lorsqu'il crut devoir s'ouvrir au sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, P. CURRIE, des projets de nos compatriotes au Tekna. Il est permis de penser que cette démarche marquait, cette fois, l'intention des associés de MACKENZIE de donner une orientation décisive aux négociations avec LAHURE et WIENER: ce que suffirait peut-être à expliquer le caractère décevant de celles qui traînaient depuis si longtemps avec le Maghzen et que le décès de sir GREEN menaçait d'interrompre à nouveau!

Toujours est-il que la lettre du 11 avril de LAHURE fut communiquée le 22 par J. LEE à P. CURRIE qui y joignit, avant de la soumettre à SALISBURY, un billet dans lequel il avait pris soin de consigner l'essentiel de sa conversation avec le président de la compagnie. Celui-ci avait reçu des Belges l'offre d'achat d'une partie du territoire acquis par elle au cap Juby, mais tout donnait à penser qu'elle provenait du roi LÉOPOLD qui en était amateur trois ans auparavant déjà et y avait fait établir des plans par l'un ou l'autre officier. A LEE, on avait affirmé de ce côté qu'en cas d'acceptation de ses associés aucune difficulté n'était à redouter de la part du Foreign Office dont l'agrément était chose acquise (61). C'était précisément ce dont il avait tenu à s'assurer: « he

(61) F.O. 99/283, minute by sir P. CURRIE, Foreign Office, April 22, 1891: document reproduit in extenso dans les *Confidential Prints - Morocco - section n° 58*, doc. n° 4. « It was stated », soulignait CURRIE, « that the place was wanted for a Red Cross sanitarium and for a colony of Belgians, but it transpired that troops would be maintained »!

was anxious to know if the offer was supported by the Foreign Office... ». Avant tout nouveau développement de la question, le sous-secrétaire d'Etat recommanda à sir LEE de ne pas s'aventurer plus loin et de garder provisoirement en main l'entier contrôle de la situation au Tekna (62).

LÉOPOLD II avait fait tout récemment un séjour d'une semaine à Londres. Le 17, il avait eu un entretien avec le marquis de SALISBURY [44, t. II, p. 68], et peut-être d'autres durant les jours suivants. CURRIE était donc quelque peu intrigué au cours de son entrevue avec LEE et se demandait si le roi des Belges n'avait pas par hasard soufflé mot de ses projets sahariens au chef du département (63). Mais SALISBURY, lui, avait le droit d'être formel sur ce point: jamais LÉOPOLD II ne lui en avait dit le moindre mot (64). Le problème politique posé par la demande d'achat d'une partie du Tekna soulevait, par ailleurs, celui de la position internationale du cap Juby, qui avait fait l'objet d'un mémoire de sir Edward HERTSLET, l'érudit bibliothécaire du Foreign Office. Celui-ci fut consulté sans retard. Le 24 avril 1891, il rendait son verdict:

La North-West African Company apparaît n'avoir aucun droit de céder une portion de ce territoire à des Belges ou à qui que ce soit (65).

Absolument convaincu, dès lors, que la société n'y possédait pas le moindre droit de vente, SALISBURY prévint son président, sir LEE, et fit préparer des instructions parallèles pour le successeur de GREEN à Tanger, le nouveau ministre sir EUAN SMITH, et pour le consul WHITE, l'ami de MACKENZIE, qui avait dans l'entretemps pris en main les intérêts britanniques au Maroc. La consigne formelle était donnée à celui-ci de surveiller attentivement tout ce qui avait trait à l'établissement du cap Juby et de lui rendre compte de ce qui lui semblerait important à cet égard. Le chef du Foreign Office ajoutait que ses informations lui don-

(62) *Idem.*

(63) F.O. 99/283, apostille de sir CURRIE sur sa propre note du 22 avril 1891.

(64) F.O. 99/283, annotation autographe de SALISBURY au revers du billet de CURRIE du 22 avril 1891.

(65) F.O. 99/283, memorandum by sir E. HERTSLET, Foreign Office: 24 avril 1891, également reproduit dans les *Confidential Prints - Morocco - section n° 58*, doc. n° 5. HERTSLET était l'auteur d'un ouvrage: *Commercial Treaties*.

naient à penser que la North-West African Company n'avait pas l'intention d'accepter, sous une quelconque forme, l'offre que lui avaient faite les Belges, mais que d'autres tentatives pourraient peut-être se manifester dans le but de prendre pied au cap Juby (66).

L'intervention du Foreign Office, conforme d'ailleurs à la politique qu'il avait préconisée dès 1880 à l'égard des territoires contestés du Sud du Maroc, mettait un point final aux ultimes espérances de LÉOPOLD II:

Some means should be devised for preventing Belgium getting this (territory) or obtaining from her (Morocco) a pledge that we have the refusal of it if she wishes to part with it,

avait écrit SALISBURY en apostille sur le mémoire rédigé par HERTSLET (67). C'était à la fois clair et formel. Le Roi-Souverain n'avait plus qu'à s'incliner.

5. La fin d'un grand projet

Pour comprendre l'amère déception du colonel baron LAHURE, qui restait à la disposition du Roi depuis octobre 1890, il n'est que de relire l'un des derniers passages du rapport de sa mission de l'été 1888 au cap Juby:

(...) il est évident qu'au point de vue belge, Tarfaya, prenant l'essor qu'il est permis d'espérer, offrirait de très précieux avantages; il ne serait pas aisément en effet de trouver pour le Congo une escale plus favorable: escale pour le personnel, escale postale, escale pour le commerce et surtout pour la navigation (...) (68).

Rédigé de manière plus libre, plus spontanée, cet extrait prophétique et enthousiaste d'une lettre griffonnée au « castle » de Tarfaya, la veille de son départ, n'est pas moins caractéristique:

(...) Reverrais-je encore ce rivage aux aspects arides, mais d'où l'on pénètre en ces mystérieuses contrées dont l'Europe un jour assurera l'avenir. Pourquoi faut-il que dans notre excellente Belgique, prévalle toujours cet instinct de l'escargot qui ne veut pas sortir de sa caracole!...

(66) F.O. 99/283, SALISBURY à WHITE, 12 mai 1891 et WHITE à SALISBURY, 2 juin 1891.

(67) Apostille de SALISBURY sur le memorandum « on the right of any Foreign Power to annex the North-West coast of Africa » (bibliothèque du P.R.O.).

(68) M.R.A., doss. O. 6655.

Combien le Roi a raison (...) en poussant avec tant de ténacité et jusqu'au sacrifice des entreprises africaines! (...) Je t'assure que je suis dans le vrai. Tarfaya..., malgré sa côte désolée, quel délice que son climat fabuleux, son ciel idéal, ses grandes plaines de l'Aftout et de Dourah qui attendent la main de l'homme (...). Quelle position! quelle escale entre le Congo et Anvers; quelle tête de ligne devant l'une des régions capitales du continent africain [16, p. 134].

Non! LAHURE ne reverrait pas Tarfaya. On l'a laissé entendre. Il était rentré du Maroc en mauvaise condition de santé.

Pour préparer et rendre possible sa promotion au grade de général, il obtiendrait de LÉOPOLD II d'être désigné, en juin 1891, comme chef d'état-major de la 2^e circonscription militaire à Bruxelles. Déjà, LAHURE souffrait de cette maladie de foie dont le traitement à la station thermale de Vichy se révélerait fatal pour la pleurésie qu'il avait, semble-t-il, contractée en Afrique et dont il n'était pas complètement guéri. Le 14 septembre suivant, le brillant officier devait décéder en son domicile d'Etterbeek à l'âge de 55 ans, après avoir réuni ses notes contenues dans les *Lettres d'Afrique* adressées à un ami et qu'il se disposait, paraît-il, à publier (69). Un destin plus tragique encore attendait son ami et compagnon d'exploration Adolphe FOURCAULT. Commandant du navire-école « Comte de Smet de Naeyer », il sombra à son bord pendant la dramatique journée du 19 avril 1906.

Sous la pression du Foreign Office et faute de pouvoir désormais contracter avec d'autres partenaires un arrangement que celui-ci n'aurait admis en aucun cas, la North-West African Company finit par signer une convention avec le gouvernement marocain, le 13 mars 1895, à l'intervention de SATOW, le nouveau ministre de Grande-Bretagne à Tanger. Moyennant plusieurs versements totalisant 50 000 £, le Maghzen obtenait enfin l'évacuation de la société anglaise et le transfert inconditionnel sous son autorité de ses droits au Tekna et de ses bâtiments et installations du cap Juby [18; 18 bis].

Quant à LÉOPOLD II, on l'a dit, il fut bien forcé, cette fois, de baisser la tête. Aucune autre alternative ne s'offrait plus à lui.

(69) DUCHESNE [10], p. 572. Respectueuse des volontés exprimées à cet égard par LAHURE lui-même et en hommage à sa mémoire, sa famille fit imprimer, treize ans plus tard, les lettres si vivantes [16] auxquelles nous avons eu souvent recours.

Devant les exigences de MACKENZIE et de ses associés sous le double angle de la souveraineté sans partage et des prétentions financières, devant le veto formel du Foreign Office, toutes les combinaisons du Roi s'effondraient: l'échafaudage de ses illusions et de ses espérances se trouvait anéanti (70). On est en droit de penser qu'il en dut être passablement contrarié au terme d'un rêve qu'il poursuivait depuis près de quatre ans! Que les intentions royales se soient quelque peu modifiées durant cette période au sujet des modalités pratiques et du but premier de ce projet, n'aurait pas de quoi étonner outre-mesure. Malheureusement toute documentation fait défaut pour préciser si le Souverain avait envisagé simultanément ou successivement au cap Juby un « établissement de la Croix-Rouge », peut-être un « centre d'émigration belge » (71) et le noyau d'une société commerciale destinée à s'étendre à la fois en direction du Maroc, des Canaries et du Sahara (72). De toute manière, il paraît certain que son choix de la base des futures opérations sur ce triple plan fut avant tout commandé par la situation du port de Tarfaya, à distance raisonnable de la Belgique et du Congo, en face de l'archipel canarien et dans une région d'avenir qu'il lui était apparue comme libre de toute occupation soit marocaine soit européenne. « Quelle tête de ligne », s'était exclamé LAHURE, « devant l'une des régions capitales du continent africain... Quelle escale entre le Congo et Anvers! » (73).

Tel fut, selon nous, le but premier que visait en cette affaire le Roi-Souverain, le motif aussi de la désignation de l'officier de

(70) Seul subsista, jusqu'en 1908, mais avec des buts qui excluaient désormais la création du sanatorium « congolais » à Tarfaya, l'organisme fondé en décembre 1888 sous le nom d'Association africaine et congolaise de la Croix-Rouge, mais plus connu sous l'appellation de Croix-Rouge du Congo. Cfr archives de la Croix-Rouge de Belgique, dossier, n° 61.

(71) C'est ainsi que LÉOPOLD II lui-même s'était exprimé dans sa lettre, souvent citée, à BEERNAERT du 29 janvier 1889 (VAN DER SMISSSEN [44], t. I, p. 394).

(72) Les instructions royales, on le sait, apparaissent en une sorte de filigrane au début du rapport remis, le 2 décembre 1888, par LAHURE au Souverain.

(73) LAHURE [16], p. 134. Mention doit être faite ici d'un curieux « Projet de voie ferrée anglo-belge... partant de Victoria Town et allant à un point de croisement des caravanes allant de Tombouctou et de Timdouf au Maroc. On annonce ce chemin de fer pour 1891 » : projet sur lequel tout détail fait pratiquement défaut. Cfr. Archives du Ministère de la Marine à Paris, BB⁴/368, rapport sur le cap Juby du 21 février 1890, et *Times of Morocco* (Tanger), 3 mai 1890.

marine Adolphe FOURCAULT comme compagnon de route de LAHURE, et l'explication de leur acharnement à tous deux à rechercher là-bas des plages abordables, des points de débarquement, un vrai port d'escale [16, pp. 89, 91, 106, 110 et *passim*].

Acculé à abandonner son plan de « settlement congolais » au cap Juby (74), le roi LÉOPOLD II n'attendra que l'occasion propice de reprendre obstinément son projet de doter la ligne maritime qui reliait désormais son pays à sa future possession, d'une escale qui « aurait pu devenir une colonie belge » (75).

(74) C'est l'expression même de WAUTERS [49], col. 404-405.

(75) R. VAN LOO, La Rénovation du Maroc, p. 216, n. 1 (Bruxelles 1912).

Deuxième partie
1897 - 1902

**LE VOYAGE DE LEOPOLD II AU MAROC EN 1897
ET LE PROJET DE SANATORIUM CONGOLAIS
EN AFRIQUE DU NORD, 1898-1902**

I. LA CROISIERE DE LA « CLEMENTINE »

Le 24 novembre 1897, dans les bureaux de l'Etat indépendant, place du Trône à Bruxelles, se présentait le premier secrétaire de la Légation de France: D'ASSIER DE VAENCHES. Depuis le départ pour Berne du comte DE MONTHOLON et en attendant son remplacement par un nouveau ministre, il gérait les affaires de la légation. A ce titre, il avait demandé un entretien au secrétaire d'Etat, le baron VAN EETVELDE. Reçu en l'absence de ce dernier par le directeur général de l'administration centrale, H.A. BAERTS, il lui déclara avoir été chargé par M. Gabriel HANOTAUX, ministre des Affaires étrangères de la République, de demander

(...) s'il y a quelque chose de fondé dans le projet prêté à Sa Majesté d'établir sur les côtes du Maroc un sanatorium pour les agents congolais.

Pour donner à sa démarche un objet précis ainsi qu'une certaine justification, D'ASSIER avait ajouté:

Le Figaro d'hier donne, après d'autres journaux, des détails assez circonstanciés sur ce projet qui intéresserait le ministre des Affaires étrangères (1).

Doublement curieuse se révélait cette démarche de l'agent le plus élevé en grade que comptât alors la légation de France. Non seulement LÉOPOLD II, de passage à Paris peu avant la mi-octobre 1897, avait eu des entretiens avec HANOTAUX (2), mais un journal influent, *L'Etoile Belge*, dans son numéro du 29 de ce mois, avait diffusé l'articulet suivant:

Il résulte de renseignements pris à l'administration du Congo que celle-ci n'a jamais songé à fonder sous une forme quelconque un sanatorium au Maroc. Le Maroc est un pays intéressant à visiter, et

(1) Archives africaines du M.A.E.B.: Affaires étrangères E.I.C., 44 (France: sanatorium au Maroc, 1897).

(2) A.G.R., papiers VAN EETVELDE, n° 122 (cfr. J. STENGERS, Rapport sur les dossiers relatifs aux territoires cédés à bail, dans *Bull. I.R.C.B.*, XXIV, 1953, 2, p. 581), et *Le Petit Bleu* (Bruxelles) des 10 et 11 octobre 1897.

l'on peut fort bien s'y arrêter quelques jours sans d'autre but que de le voir et sans l'intention d'y créer un établissement.

Pourtant, aux termes d'une note du directeur des consulats au Quai d'Orsay, Louis-Maurice BOMPARD, c'est le baron D'ANE THAN, notre ministre à Paris, qui aurait lui-même informé HANOTAUX, le 30 septembre précédent, de l'intention que LÉOPOLD II avait manifestée d'installer un tel sanatorium au Maroc (3).

1. *Léopold II au Maroc*

La mise au point de *L'Etoile Belge* que l'on vient de lire, constituait la première réponse officieuse des services de l'Etat indépendant du Congo (4) à la campagne de presse qui avait pris naissance et s'était surtout développée en France, dès qu'on apprit en septembre 1897 que le Roi-Souverain faisait, à bord de son yacht, une croisière le long du littoral atlantique du Maroc (5).

LÉOPOLD II, parti d'Ostende le 11 septembre, avait pour compagnon de voyage son officier d'ordonnance préféré: le commandant de cavalerie baron Raoul SNOY (6). C'est à ses notes manuscrites que nous devons de connaître l'essentiel des détails du voyage royal de 1897 (7). Au cours de celui-ci, Edouard Ans-

(3) A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, note intitulée: « D^on Politique - B^on d'Anethan - Sanatorium au Maroc - note de la main du Ministre ».

(4) Réponse verbale de BAERTS au chargé d'affaires a.i. de France D'ASSIER, d'après ses notes remises au secrétaire d'Etat VAN EETVELDE le 24 novembre 1897 (Archives africaines du M.A.E.B.: E.I.C./A.E. 44, France). Au sujet des rapports du Palais Royal avec *L'Etoile Belge*, cfr A. ROEYKENS, L'initiative africaine de Léopold II et l'opinion publique belge, t. I, pp. 88-91 (Bruxelles 1963).

(5) LÉOPOLD II avait loué ce yacht en vue de se rendre aux régates de Kiel (27 juin 1897) pour y rencontrer l'empereur GUILLAUME II. Cfr G. STINGLHAMBER, *Léopold II yachtman*, dans *Revue de la Ligue Maritime Belge* (Bruxelles), octobre 1934, p. 157.

(6) SNOY avait servi d'agent de liaison, on s'en souvient, entre le Roi et le colonel LAHURE lors des pourparlers de 1889-1891 relatifs au cap Juby. Né le 28 avril 1846, SNOY mourut sans postérité le 12 juillet 1919. LÉOPOLD II l'honorait de la plus totale confiance. Nommé à vie administrateur de la Fondation de la Couronne en 1901 (*Bull. officiel de l'E.I.C.*, octobre 1908, pp. 389-390), il faisait aussi fonction de commandant du Palais avec autorité sur toute la domesticité (H. BATAILLE, Les dernières années de Léopold II ..., Paris 1911, pp. 41-44 et passim).

(7) Archives du baron Raoul SNOY, aux mains de la veuve de son neveu, la Baronne Robert SNOY que nous tenons à remercier ici pour l'amabilité avec laquelle elle nous a accueilli et ouvert cette correspondance.

PACH monta à bord de la « Clémentine ». Il accompagna le Souverain dans la dernière partie de sa croisière et revint à Tanger par la voie de Gênes le 18 octobre. ANSPACH n'était pas que le successeur au Maroc du baron WHETTNALL dont le rôle a été mis en lumière par les négociations de 1888-1889 entre LAHURE et MACKENZIE à propos du cap Juby. Il était aussi le frère d'Eu-gène ANSPACH qui, en sa qualité de gouverneur de la Banque nationale, avait fait partie jusqu'à son décès en 1890 du comité directeur de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge (8). A ce double titre, le ministre plénipotentiaire avait dû être au courant des projets royaux au Tekna. Ne l'eût-il pas été que A. SICSU, l'ancien drogman de la légation devenu consul à Tanger en 1889, l'en aurait assurément informé. De toute manière, ANSPACH ajoutait à sa connaissance déjà longue des choses du Maroc une précieuse expérience des questions diplomatiques africaines (9). Ministre à Lisbonne, il s'était révélé un informateur de premier ordre dès l'ouverture, en 1876, de la Conférence géographique de Bruxelles [27, pp. 21-31]. Nommé ensuite à Madrid, il avait participé de façon active, comme délégué de la Belgique, à la conférence de juin 1880 au sujet des affaires chérifiennes (10). De juin à octobre 1893 enfin, il avait quitté Tanger pour un voyage au Congo dont nous ne pouvons préciser l'objet (11).

Il nous faut dire à présent un mot du yacht lui-même à bord duquel LÉOPOLD II avait pris place avec le baron SNOY. L'état-major de la « Clémentine » — ancien « Mayflower » — était com-

(8) Voir plus haut, ainsi que la *Biographie Nationale* (Belge), t. XXIX: notice de P. KAUCH sur l'économiste E.C. ANSPACH (col. 123-126) et de M. MARTENS sur l'avocat et bourgmestre de Bruxelles Jules ANSPACH (col. 126-130).

(9) A titre d'exemple, voici une apostille de LÉOPOLD II sur une demande de congé introduite par le ministère des Affaires étrangères en faveur du diplomate: « Oui, mais il faut bien stipuler que M. Anspach sera à son poste si le Sultan vient à Tetouan et à Tanger et qu'il demandera à être reçu à Tetouan si le Sultan ne vient pas à Tanger » (A.E.B., doss. pers. n° 7 d'Ed. ANSPACH).

(10) *Documents diplomatiques français (1871-1914)*, I^e série, t. III, doc. n° 144 et 181, pp. 127 et 155 (Paris 1931).

(11) Dépêche du consul A. SICSU au ministre A.E.B., 29 juin 1893 (A.E.B., doss. pers. n° 7 d'Ed. ANSPACH). Ajoutons qu'en 1902, année de son décès à Tanger, ANSPACH avait été nommé membre du Conseil supérieur de l'E.I.C. (*Mouvement Géographique*, 1903, col. 97).

posé d'officiers anglais, et le personnel tout entier, exclusivement étranger, d'une discréton éprouvée. Cette exigence dont on connaît d'autres exemples (12), suffit à expliquer ce qui aurait pu passer pour une double anomalie: le Roi se déplaçait à bord d'un bateau qui ne lui appartenait pas, et ce bateau arborait le pavillon du « Royal Yacht Squadron »! C'est dans les mêmes conditions que le Souverain continuera à voyager, à partir de 1898, sur le yacht américain « Margarita » rebaptisé « Alberta » (13). Quant au pavillon étranger qui agaçait la marine belge, LÉOPOLD II expliquait sa présence en affirmant que le yacht: « Clémentine » ou « Alberta », n'était que loué par lui. Il se gardait bien de parler des avantages que lui-même trouvait à naviguer sous un emblème qui assurait à son bateau la priorité partout sur les mers (14).

Quoi qu'il en fût, la « Clémentine », après avoir fait escale le 12 septembre 1897 à Portland et à Plymouth, arriva le 18, avec son illustre passager, dans la rade de Funchal, le port de l'île de Madère. Le 21, le yacht toucha Las Palmas, l'une des Canaries (15). L'impression y semble avoir été moins favorable qu'à Madère où l'on avait admiré la bonne tenue et l'agilité du régiment des chasseurs indigènes qui, leur temps de service accompli, pourraient constituer d'excellentes recrues pour l'Etat indépendant du Congo (16).

Le 22, Sa Majesté se dirige vers le Maroc dans un incognito des plus relatif, il faut le dire, puisque le télégraphe tient la presse au courant de ses déplacements! *Le Petit Bleu* va jusqu'à préciser que:

(12) Cfr une lettre de LÉOPOLD II à STRAUCH, écrite d'Ostende le 4 septembre 1880: «... envoyer à STANLEY ce qu'il vous demande, et un bon ingénieur et un bon matelot. Je ne tiens pas à ce que ce soient des Belges...» (P. DAYE, Léopold II et les débuts du Congo. Lettres inédites, dans *Revue Générale*, 15 avril 1934, p. 426).

(13) G. STINGLHAMBER, Léopold II Yachtman, dans *Revue de la Ligue Maritime Belge*, décembre 1934, p. 198.

(14) Voir plusieurs déclarations du Roi à son officier d'ordonnance G. STINGLHAMBER sur la nécessité pour la Belgique de faire connaître sa flamme de guerre sur tous les océans, dans l'article cité à la note précédente (*Revue de la Ligue Maritime Belge*, décembre 1934, p. 198).

(15) *Le Mouvement Géographique* du 26 septembre 1897, col. 463, et *Le Petit Bleu* des 19 et 20 septembre 1897.

(16) Notes du commandant SNOY.

Son but principal (...) est le Maroc. Aussi a-t-Elle demandé à M. Edouard Anspach de l'accompagner (...). On se souvient d'ailleurs que le Maroc a déjà joué un certain rôle dans les préoccupations de notre Souverain qui y envoyait, il y a quelques années, le colonel baron Lahure, chargé par S.M. de rechercher un endroit propice à l'établissement d'un sanatorium à l'usage des agents de l'Etat indépendant anémisés par les fièvres congolaises (17).

Le Roi débarque à Mogador, principal débouché du Maroc méridional, après une traversée mouvementée qui a duré trente heures, et est reçu par le vice-consul de Belgique, JOHNSTON, un des meilleurs connaisseurs du pays avec qui il effectuera une promenade à cheval dans les environs. Au préalable, il a remarqué que l'on pourrait créer à Mogador un port excellent au moyen d'un ou deux « brack water » qui prolongeraient ceux qui existent déjà à l'extrémité de la ville. Selon lui, la côte présente quelque analogie avec celle d'Ostende, mais la baie aurait besoin d'être draguée afin de « se prêter à des débarquements qui doivent être préparés avec soin » (18). LÉOPOLD II observe aussi que l'on pourrait bâtir un hôtel magnifique sur la presqu'île ouvrant l'entrée de la cité mauresque, ce qui permettrait d'en faire une importante résidence hivernale. Sous un angle assez différent, le Roi constate que les fonctionnaires du gouvernement oppriment et rançonnent les populations qui, pour être fanatiques, ne sont guère attachées au Sultan. Quant à l'armée, composée de quelque 6 000 hommes, elle est si mal organisée et commandée qu'elle ne peut avoir raison d'une anarchie d'ailleurs chronique.

Le 23 dans la soirée, le Monarque rembarque sur le petit « guigue » de la « Clémentine » pour se rendre à l'ancre de celui-ci, et le yacht poursuit sa route jusqu'à Larache où il fait escale. Quoique petite, c'était alors une des villes maritimes du Maroc les plus importantes et le port le plus proche de Fez. Son nom: El-Araïch, signifie vignoble, et les environs sont paradisiaques. Aussi LÉOPOLD II et ses compagnons passent-ils cette journée à la chasse au gros gibier (19).

(17) *Le Petit Bleu* du 23 septembre 1897. Ayant déduit de cette information « l'intention qu'aurait S.M. de créer dans ces îles ou au Maroc un sanatorium », le docteur A. JULLIEN, médecin de la Compagnie du Chemin de fer du Congo, adresse au journal une mise au point sur laquelle on reviendra plus loin.

(18) Notes du commandant SNOY, et MALO [19]. Sur R.L.N. JOHNSTON, qui était aussi vice-consul de Grande-Bretagne, voy. MIÈGE [21], t. I, p. 125.

(19) *Le Petit Bleu* du 26 septembre 1897.

Le 25 à midi, le vapeur arrive devant le port de Mazagan. Le voyageur s'empresse de constater que le point de débarquement y est médiocre à cause du peu de profondeur de la baie. Le mauvais temps, du reste, empêche de visiter la cité. A la tombée de la nuit, la « Clémentine » passe devant Casablanca qui était déjà alors la tête de la route principale entre Fez et Meknès, et aussi un centre important au point de vue commercial et stratégique. Le lendemain, tôt au matin, le yacht retourne à Larache, attendant la marée montante. Pendant que les passagers prennent place dans deux barcasses manœuvrées par douze rameurs, LÉOPOLD II s'intéresse, une fois de plus, aux installations de la rade. Celle-ci, assurément, est « infecte et dangereuse », mais elle n'en constitue pas moins le seul vrai point de pénétration vers Fez et Meknès :

Cela permettrait, en y ajoutant Casablanca, de mettre en valeur la partie plate et fertile du Maroc (20).

Après être passés par l'échelle de la douane, le Roi et ses compagnons montent sur des chevaux et des mulets préparés, comme au cours de l'ensemble du voyage, par Jacob SICSU, le frère du consul de Belgique. Sous sa direction, l'imposante caravane s'ébranle en direction de l'Atlas. On gravit d'affreuses rues en escalier. On chemine par 30° C à l'ombre au sein d'une vaste plaine sablonneuse et brûlée, avant de faire halte près d'une source. Au soir, tout le monde campe sous la tente...

Le 27 septembre, le vent d'Est particulièrement chaud assoiffe toute la caravane. Un caïd l'accueille et fait servir du thé arabe. On arrive au nord du Sebou dont la rive s'étend jusqu'au pied de l'Atlas (21).

LÉOPOLD II, lui, poursuit ses observations. Il remarque notamment que si des chemins de fer devaient être construits un jour dans l'empire chérifien, les plus utiles devraient joindre Mogador à Marrakech, l'une des capitales du Sultan, et Larache ou Casablanca aux deux autres capitales, Fez et Meknès. S'il s'avérait

(20) Notes du commandant SNOY. Pour beaucoup de géographes et d'explorateurs, rappelons-le, la Mequinez des Espagnols s'orthographiait déjà Meknès.

(21) Notes du commandant SNOY. En témoignage de satisfaction pour « le frère de M. Abraham SICSU (qui) a dirigé mon voyage au Maroc », le Roi demanda et obtint qu'il fût nommé drogman honoraire du Consulat général de Belgique à Tanger le 23 mai 1898, mais sa demande de naturalisation fut rejetée en octobre 1904 (A.E.B., doss. pers. 440).

impossible d'obtenir un excellent port soit à Larache soit à Casablanca, il faudrait relier la ligne de Fez à la mer à l'endroit où elle aboutirait près de la côte et parallèlement à celle-ci. Peut-être serait-il également utile de créer une petite ligne de Tetouan vers la partie fertile des hautes montagnes, car « avec l'eau du Sebou, préalablement filtrée, des dépôts de riz et des troupeaux de bœufs réunis à cette fin dans la région, on pourrait facilement sustenter les nombreux travailleurs nécessaires à l'établissement des chemins de fer envisagés ». De surcroît, entre Larache et le Sebou, près de sources non taries, des marchés se tiennent deux fois par semaine où l'on rencontre le sucre de Belgique et même des draps de Verviers (22).

Retournant chez le caïd dont il a été question plus haut, la caravane campe à nouveau sous la tente; faute de riz, le menu se compose de conserves de veau. Le 28, elle s'arrête en vue de El Kasar, sans y pénétrer, car la petite vérole y règne. Le 29, aux premières lueurs du jour, commence une nouvelle marche de onze heures en direction de Tanger. Le 30 septembre, dès l'aube, le Roi et ses compagnons atteignent la Montagne Rouge. Des tentes sont dressées à une vingtaine de kilomètres de Tanger où ils arriveront le lendemain 1^{er} octobre, non sans avoir rencontré en chemin la forte escorte de cavaliers marocains mise à leur disposition par le jeune Sultan ABD-EL-AZIZ, l'un des fils et le successeur de MOULAY HASSAN (23).

Le Roi parcourt rapidement la ville qu'il a visitée comme duc de Brabant en 1862, on s'en souvient. Sur lui et sur son entourage, Tanger, avec ses rues infectes, tortueuses et glissantes, produit une impression désagréable. Plusieurs passagers de la « Clémentine » souffrent d'ailleurs de dysenterie... Double motif d'écourter le séjour dans une cité qui paraît avoir déçu LÉOPOLD II:

Contrairement à ses prévisions, il croit pouvoir conclure que cette importante ville n'est pas la base d'opérations indiquée pour mener à bonne fin de grands desseins au Maroc (24).

(22) Voir à ce sujet la série des *Rapports consulaires belges* ainsi que MIÈGE [21], t. II, chap. III (le commerce marocain 1860-1866), *passim*.

(23) Notes du baron R. SNOY, et *Le Petit Bleu* du 2 octobre 1897.

(24) A. DE BURBURE [6] et [7] (d'après les notes du commandant baron SNOY).

Le yacht royal cingle vers Gibraltar, y fait escale pour permettre au Roi de visiter la forteresse et les environs en compagnie du gouverneur, puis met le cap sur Cadix (25).

2. *Le Roi aurait-il poursuivi un but précis?*

Voici venu le moment de nous demander le pourquoi de ce séjour de LÉOPOLD II au Maroc.

« Ce voyage n'avait absolument aucune signification politique », déclara le diplomate ANSPACH lorsqu'il fut interrogé en 1899 par un jeune journaliste, Victor COLLIN, qui préparait une thèse de doctorat sur le Maroc et les intérêts belges (26).

Nous n'avons pas la moindre raison de mettre en doute l'affirmation de l'honorables ministre, concluait COLLIN,

car il est « impossible... qu'en si peu de temps le Roi ait pu traiter de n'importe quelle affaire ... le Maghzen n'est jamais pressé: la brièveté du séjour à Tanger, où réside le ministre marocain des Affaires étrangères, est suffisamment significative à cet égard; du reste Léopold II voyageait incognito, sous son pseudonyme habituel de Comte de Ravenstein.

Pour COLLIN, suggestionné à tort ou à raison par l'affirmation d'ANSPACH, il n'y avait guère de doute à conserver: le véritable motif de son séjour au Maroc devait être cherché dans « le goût des déplacements, lequel, on le sait, est très vif chez notre Roi », et de conclure: « il est allé au Maroc comme il est allé en Tunisie plus récemment: pour se distraire » (27).

(25) Les « Echos » du *Petit Bleu* du 3 au 12 octobre 1897 nous permettent de suivre de manière précise son itinéraire à partir de Gibraltar jusqu'au retour. A Paris, les 9 et 10 octobre, le Roi eut des conversations avec le président de la République, Félix FAURE, et le ministre des Affaires étrangères, G. HANOTAUX.

(26) Publiée dans les *Travaux de l'Ecole des Sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain* en 1900, un an avant son décès. Né à Anvers en 1876, V. COLLIN avait fait à l'intérieur du Maroc en 1899 un voyage d'études qui lui donna l'occasion de rencontrer le ministre de Belgique à Tanger (*Nos Contemporains*, pp. 292-293, Bruxelles 1909). En octobre 1897, Anspach avait fait la même réponse au ministre d'Allemagne à Tanger (D.A.A., doss. 13, Schenck au secrétaire d'Etat des Affaires étrangères à Berlin, 28 octobre 1897).

(27) V. COLLIN [2], p. 143. LÉOPOLD II se rendit effectivement, à bord de la *Clémentine* avec le baron SNOY notamment, à Tripoli de Barbarie, Tunis, Constantine, Alger et Oran, en avril-mai 1898. Cfr *Le Petit Bleu* du 6 avril au 17 mai 1898, et Léopold II en Tunisie, dans *La Libre Belgique* du 8 juillet 1935, ainsi que A.E.B., doss. n° 10.324.

Nous sommes prêt, quant à nous, à admettre avec COLLIN que LÉOPOLD II ne s'est pas rendu dans l'empire chérifien pour traiter « une affaire », et moins encore pour y négocier avec une autorité politique tel, par exemple, le ministre des Affaires étrangères...! Mais le journaliste paraît avoir été induit en erreur sur deux points. Tout d'abord, l'incognito du Souverain, à supposer qu'il eût fait sa croisière sous son pseudonyme habituel de comte de RAVENSTEIN, n'avait ni empêché la presse belge et étrangère de tenir l'Europe, jour après jour, au courant de ses déplacements (28), ni dispensé le Sultan de mettre une escorte à sa disposition (29). D'autre part, le roi des Belges a bien pu transformer en voyage d'information, d'observation et même d'étude ce qui, aux yeux de son entourage, devait être pur délassement. En veut-on une première démonstration extraite de la correspondance d'ANSPACH précisément :

(...) l'attention du Roi, lors de son passage à Mogador, a été vivement attirée par une production végétale spéciale aux environs de cette ville, je veux parler de l'arganier. Sa Majesté a témoigné à M. Johnston [vice-consul de Belgique] le désir de recevoir un memorandum au sujet du bois d'Argan, le priant de le lui adresser par mon intermédiaire (30).

Une présomption supplémentaire découle du rapprochement que l'on peut établir entre la croisière royale de 1897 au Maroc et d'autres déplacements que LÉOPOLD II fit « pour se distraire » au début de la même année et aussi en 1898. Le voyage d'agrément qu'il réalisa en avril 1897 avec la princesse CLÉMENTINE ne l'a pas empêché de négocier la prise à bail de l'Erythrée. Et à bord de son yacht amarré dans le port de Gênes, le Souverain, après son retour du Maroc, en novembre 1897, aura — à propos des possessions italiennes qu'il convoite, — une entrevue

(28) Voir plus haut: les « Echos » du *Petit Bleu* entre le 19 septembre et le 12 octobre 1897, et plus bas: *Le Figaro* (Paris) du 28 octobre 1897, etc.

(29) Voir plus haut: les notes du baron R. SNOY.

(30) A.E.B., Af. 12. L'annexe à cette dépêche d'ANSPACH du 12 novembre 1897 doit être le memorandum en question qui manque au dossier et est resté au Palais. P. DAYE [4], p. 446, y fait allusion; assez plaisamment il a confondu l'argan et l'arar, un autre arbre, avec deux prétendues régions du Maroc. L'arganier, qui est propre au Sous, a l'aspect d'un olivier épineux. Entre Mogador et Agadir, il se présente en forêts massives. Le fruit en constitue une nourriture saine, et le noyau fournit une huile comestible et propre à l'éclairage. Cfr à ce sujet des extraits d'un rapport de WHETTNALL dans le *Recueil consulaire* de 1886, t. LVI, pp. 22 et 37.

avec le président du Conseil, le général DAL VERME (31). N'avait-il pas mis à profit la traversée du territoire français, le mois précédent, pour rencontrer le président FAURE et le ministre HANOTAUX? (32). En avril et mai 1898, il prendra encore occasion de ses déplacements « touristiques » pour avoir des entretiens avec FAURE à Nice et HANOTAUX à Paris, avec le résident général et avec le Bey à Tunis et, enfin, avec la Régente et le jeune roi ALPHONSE XIII à Madrid (33).

COLLIN reconnaît lui-même qu'on a pu « sans invraisemblance » rattacher la présence du Roi-Souverain à Las Palmas, l'une des Canaries où son yacht avait fait escale, au projet dont « il était beaucoup question » de créer dans l'archipel un sanatorium pour les Belges revenant malades du Congo. Sans faire absolument sienne cette hypothèse, le journaliste poursuit:

On a prétendu ensuite que LÉOPOLD II, désillusionné au sujet des Canaries, était allé chercher un emplacement plus favorable sur la côte marocaine dont le climat était unanimement vanté [2, p. 143].

Ce projet de fondation d'un sanatorium congolais avait, dès le 23 septembre 1897, été évoqué par une partie de la presse belge comme l'un des objectifs du voyage royal aux Canaries et au Maroc, on le sait. Un rapprochement avait aussitôt été établi, par ces mêmes journaux, avec la mission dont le Souverain avait, neuf ans auparavant, chargé le colonel baron LAHURE aux environs de ces régions: rechercher l'endroit propice à l'établissement d'un sanatorium. Ce qui ne laisse pas d'être assez étrange si l'on songe que cette mission était restée confidentielle: LAHURE lui-même était décédé depuis six ans, et son article du *Mouvement Géographique* de septembre 1889 n'en avait pas révélé les buts réels! En dehors de FOURCAULT et des collaborateurs du Roi,

(31) L. RANIERI, *Les relations entre l'Etat indépendant et l'Italie*, pp. 98 et 106 (Bruxelles 1959). Cette entrevue fit l'objet d'un rapport du comte de MONTHOLON, ministre de France à Bruxelles (25 octobre 1897), auquel HANOTAUX répondit le 5 novembre: « A ces questions semble se rattacher un projet nouveau qui consisterait à établir un sanatorium sur un point de la côte marocaine dont le roi des Belges demanderait la concession au Sultan » (A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897).

(32) Voir plus haut d'après les « Echos » du *Petit Bleu* des 8, 9, 10 et 11 octobre 1897.

(33) D'après les « Echos » du *Petit Bleu* des 12, 13 et 14 avril 1898, et 4, 5, 6 et 16 mai 1898.

évidemment liés par le secret, qui avait bien pu informer la presse et, par delà celle-ci, l'opinion publique ? (34)

La question du sort des agents de l'Etat indépendant, débilités par le climat équatorial, était, il est vrai, à l'ordre du jour depuis quelques mois. En mars 1897, un long communiqué de presse avait annoncé que

(...) un comité provisoire s'est formé à Bruxelles pour la création d'une Villa Coloniale, destinée aux Européens rentrant malades ou affaiblis du Congo.

Pour réunir les importants capitaux nécessaires, le président: le premier avocat général DE RONGÉ, et le secrétaire: le lieutenant Ch. LEMAIRE, suggéraient de constituer au plus tôt un grand comité de patronage, ainsi qu'un comité exécutif central à Bruxelles et des sous-comités exécutifs en province (35). Au mois d'août suivant, au palais des Académies, sous les auspices de la Société royale d'hygiène et de médecine publiques et dans le cadre du congrès d'hygiène et de climatologie du Congo, des spécialistes de plusieurs pays s'étaient penchés sur le même problème. La question du sanatorium avait été évoquée par les docteurs DRYEPOND (membre du comité de la Villa coloniale précitée) et BOURGUIGNON, qui avaient conclu qu'à l'île Saint-Thomé on trouverait peut-être un emplacement favorable (36).

C'est à ces discussions que se référa le docteur Albert JULLIEN, au service de la Compagnie du chemin de fer du Congo, dès que *Le Petit Bleu* eut annoncé l'intention qui aurait motivé la croisière du Roi: créer aux Canaries ou au Maroc un établissement hospitalier à l'usage des agents européens en Afrique centrale,

(...) l'opinion fut unanime à condamner l'idée d'établir un sanatorium à une aussi grande distance du Congo... Pourquoi, étant si

(34) On doit avouer avoir pensé, à ce propos, à A.J. WAUTERS, qui en savait assez long comme le prouveront ses articles [40 et 50] sur « l'Etat du Congo et le Maroc ». Nous n'avons pas, par ailleurs, la moindre preuve que — en opposition ouverte avec la politique financière congolaise du Roi depuis 1892, — il se serait laissé aller à quelque indiscretion.

(35) *Le Congo Belge*, 2^e année, 15 mars 1897 (Bruxelles), pp. 67-68. Ce fut l'origine de la Villa Coloniale de Watermael. Cfr Dr DUREN, Historique de la fondation de la Villa Coloniale de Watermael, dans *La Tribune congolaise* (Bruxelles) des 8 et 15 février 1906, et la notice sur Mme GOFFIN DE RONGÉ dans *B.C.B.*, t. III, col. 371-372.

(36) 2^e journée du Congrès, 13 août 1897. Cfr *La Belgique coloniale*, 3^e année (Bruxelles), 5 septembre 1897, p. 427.

proche de l'Europe, retenir les convalescents aux portes de la patrie? La dépression morale, si néfaste aux débilités, ne pourrait que s'en accroître (...). Je suis cependant partisan d'un sanatorium; mais je voudrais qu'il fût installé à peu de distance du Congo, à l'île San Thomé, à Annobon, par exemple (...) (37).

Peu après, c'était au tour du docteur VILLERS d'examiner, au même point de vue médical, les conditions du choix de l'emplacement d'un pareil établissement. Selon lui, elles n'étaient remplies, sur la côte occidentale d'Afrique, que par Madère, l'archipel des Canaries et le littoral atlantique du Maroc à hauteur de Mogador. Mais, « avec les communications telles qu'elles existent », et compte tenu que « toute la côte marocaine est d'un abord difficile », y compris Mogador bâtie au bout d'une péninsule de sable et avec un mouillage sans profondeur, VILLERS estimait aussi l'empire chérifien trop éloigné du centre de l'Afrique. L'été brûlant des Canaries était de nature à empêcher la cure rationnelle des malades: sa préférence absolue allait donc à Madère! (38).

Quoi qu'il en soit de ces discussions techniques, on peut constater que l'idée était « dans l'air » de faire quelque chose au profit des victimes du climat congolais, au moment où le Roi quitta Ostende, à bord de son yacht, à la mi-septembre 1897. De là à affirmer que ce souci aurait inspiré le voyage du Souverain ou qu'il aurait tout au moins commandé certains de ses déplacements aux Canaries ou au Maroc, il y a une marge qui ne peut être franchie. Selon un rapport adressé à cette époque par le ministre d'Autriche-Hongrie à Bruxelles, rien n'aurait d'abord transpiré du but de LÉOPOLD II. Ce n'est qu'une semaine plus tard qu'une dépêche télégraphique, lancée de Madère, aurait appris en Belgique que le Roi manifestait l'intention d'y séjourner quelque temps. Les nouvelles postérieures du débarquement à Larache, des projets d'exploration à l'intérieur et de la visite à Tanger laissaient le diplomate parfaitement sceptique quant au caractère improvisé des déplacements royaux. A Bruxelles, confessait-il, on établissait, bien sûr, un rapport entre ceux-ci et

(37) *Le Petit Bleu* du 24 septembre 1897. Sur le docteur A. JULLIEN, voir la notice de M. COOSEMANS dans le t. IV de *B.C.B.*, col. 451-452.

(38) VILLERS, Quelques considérations sur le choix de l'emplacement d'un sanatorium, dans *La Belgique coloniale*, t. II, 19 décembre 1897, pp. 604-605.

le souhait déjà ancien du Monarque d'ouvrir un sanatorium pour les agents de ses possessions congolaises, mais la curiosité royale n'excluait pas, selon lui, d'autres objectifs que l'enrichissement des serres du château de Laeken (39).

3. La France commence à s'inquiéter...

Serait-ce en Belgique qu'aurait été lancée — postérieurement au départ du Souverain — l'idée que son voyage avait pour objectif la visite et l'acquisition éventuelle d'un terrain propice à l'érection d'un sanatorium? Dans cette hypothèse, les bureaux de la place du Trône seraient restés complètement étrangers à la diffusion de la rumeur. Car il faut noter que la mise au point de l'administration du Congo dont on a fait état au début de ce chapitre, était formelle en ce qui regarde le Maroc..., ou du moins pouvait être interprétée comme telle (40). Et que penser alors de l'affirmation de HANOTAUX selon qui le ministre de Belgique à Paris, le baron D'ANETHAN, l'aurait lui-même informé le 30 septembre, au cours d'une audience, que LÉOPOLD II avait l'intention d'ériger un sanatorium sur le littoral marocain? (41).

En réalité, les Français auxquels s'adressait surtout le démenti — ou la mise au point — de l'administration de l'Etat indépendant, l'accueillirent avec un scepticisme teinté d'ironie. Ce fut d'abord le tour de la presse... Sous la signature de Denis GUIBERT, *Le Figaro* avait été un des premiers à annoncer la croisière de LÉOPOLD II, à en rechercher le but et à conclure que le « projet d'établissement rêvé par le Souverain (...) sur les côtes marocai-

(39) KOZIEBRODZKI au comte A. GOLUCHOWSKI, ministre des Affaires étrangères à Vienne, Bruxelles 26 septembre 1897 (A.E.B., copies par Schlitter des dépêches de la légation d'Autriche-Hongrie à Bruxelles).

(40) L'affirmation que cette administration «n'a jamais songé à fonder sous une forme quelconque un sanatorium au Maroc» aurait été de nature à faire sourire ceux qui étaient au courant de l'affaire du cap Juby. Il est vrai qu'en 1888-1891 le Tekna n'était pas compris dans les frontières effectives de l'empire chérifien.

(41) Pour rappel, il s'agit d'une note de BOMPARD, directeur des consulats au Quai d'Orsay, intitulée: «D^{on} Politique - B^{on} d'Anethan - Sanatorium au Maroc - Note de la main du Ministre» (A.E.F., série B, c. 33, doss. 4 - Maroc - 1897).

nes » était de nature à provoquer de la part de certaines puissances européennes des objections et même de la défiance (42). Parmi les organes de presse belges, *Le Précurseur* d'Anvers s'était distingué par la fermeté de son démenti; l'humour dont il l'avait entouré provoqua cette répartie caustique de GUIBERT: « l'esprit belge s'est exercé à nos dépens avec la grâce légère qui le caractérise »!

D'après un second article du *Figaro*, LÉOPOLD II continuait à s'occuper du Maroc où il comptait même revenir. Sous le titre « nouveau voyage du roi LÉOPOLD », GUIBERT faisait état d'informations reçues d'un correspondant bruxellois que la mise au point de *L'Etoile Belge* n'avait pas convaincu:

Je vous ai annoncé que le roi des Belges négociait la cession d'un petit territoire au Maroc pour l'établissement d'un sanatorium. Comme toujours, la nouvelle a été démentie par les organes officieux de l'Etat libre. Or je suis en mesure de vous annoncer que le Roi se rendra encore une fois au Maroc avant la fin du mois. Il ira d'abord passer quelques jours à Villefranche et s'embarquera là pour Tanger. Il est même probable qu'il aura une entrevue avec le sultan Abdul-Aziz qui mettra une escorte à sa disposition (...).

Et le collaborateur du *Figaro* d'ironiser au sujet du « zèle très louable » que LÉOPOLD II manifestait à l'endroit des victimes du climat congolais. L'établissement d'un sanatorium n'aurait-il pu être traité par voie diplomatique ? Si le Roi-Souverain se déplaçait une seconde fois pour négocier, non plus la cession de quelques hectares, mais celle d'un petit « territoire », c'est que l'affaire lui paraissait suffisamment importante. Il s'agit de savoir, concluait GUIBERT, « si on doit, si on peut laisser la route libre » au roi des Belges (43).

Telle n'était pas non plus l'intention de HANOTAUX bien décidé dès cette époque à assurer à son pays le bénéfice de la pénétration européenne au Maroc. Mais il lui fallait au préalable s'assurer

(42) *Le Figaro* (Paris), 28 octobre 1897. D. GUIBERT était aussi directeur de *L'Observateur français*, un quotidien parisien, et d'un hebdomadaire: *L'Eclaireur du Calvados* (Annuaire de la Presse, Paris 1895). En septembre 1895, LÉOPOLD II, venu à Paris pour congratuler le nouveau Président de la République F. FAURE avec qui il entretenait des rapports cordiaux, avait accepté une invitation de la direction de ce même *Figaro*: il y rencontra maintes personnalités politiques et autres (A.J. WAUTERS, [48], p. 132).

(43) *Le Figaro* du 23 novembre 1897, article repris intégralement dans *Le Soir* du 24 (édition A).

dans quelle mesure le projet qu'on prêtait à Léopold II correspondait réellement à ses plans africains. On l'a laissé entendre plus haut: il paraît exclu que le baron d'ANETHAN, ministre de Belgique à Paris, ait informé lui-même le chef du Quai d'Orsay, que ce soit le 30 septembre ou à toute autre date, de l'intention du Roi d'installer un sanatorium au Maroc pour les agents congolais malades. N'en déplaise la note de BOMPARD dont on a parlé plus avant, qui ne peut être que l'effet d'une interprétation erronée, sinon d'une assez inexplicable confusion! (44). Si nous nous référons à la correspondance échangée à ce sujet entre HANOTAUX et le comte DE MONTHOLON, ministre de France à Bruxelles, c'est l'article de GUIBERT dans *Le Figaro* du 23 octobre 1897 qui aurait attiré l'attention du Quai d'Orsay sur le projet marocain qu'on attribuait au roi des Belges. Mettant à profit la réponse que postulait un rapport de MONTHOLON qui avait rendu compte de la visite du général DAL VERME à Bruxelles, HANOTAUX y griffonna l'apostille que voici :

Demander à M. DE MONTHOLON s'il connaît la question du sanatorium au Maroc.

De fait, sa dépêche du 5 novembre priaît ce dernier de communiquer au Quai d'Orsay tous les renseignements que la légation serait en mesure de recueillir à ce sujet (45).

C'est alors que le premier secrétaire D'ASSIER DE VALENCHES, en l'absence de DE MONTHOLON, fit auprès de l'administration de l'Etat indépendant du Congo la démarche dont il a été parlé en début de chapitre. Voici en quels termes D'ASSIER rendit compte à HANOTAUX de son entretien avec le chevalier DE CUVELIER :

(...) Le Secrétaire Général des Affaires étrangères n'est pas plus communicatif à cet égard (que le Secrétaire d'Etat de ce gouvernement). Interrogé par moi à titre officieux, il m'a affirmé qu'il ne connaissait rien de la question et que M. van Eetvelde n'en savait probablement pas davantage (...). Votre Excellence n'ignore pas que les autorités de l'E.I.C. ont pour habitude de s'enfermer dans une réserve absolue, notamment en ce qui a trait à l'action personnelle du Roi dans les affaires de son domaine africain (...).

(44) Pour rappel: cfr ci-dessus la note 43.

(45) A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897.

Le diplomate français eut alors recours à plusieurs « sources autorisées ». Leurs indications lui parurent concorder pour proclamer l'invraisemblance des bruits colportés par la presse parisienne. D'après D'ASSIER, l'idée de créer un établissement sanitaire au Maroc serait assurément venue à LÉOPOLD II quelques années auparavant, mais il l'aurait abandonnée pour des considérations de nature assez diverse: défaut de salubrité du point choisi, répulsion qu'éprouveraient les malades à se laisser débarquer à mi-route de la Belgique et à faire au retour une étape obligatoire d'une utilité hygiénique contestable sur une terre presque sauvage, tout ceci sans oublier les difficultés d'ordre politique. Les informations du *Figaro* au sujet du prétendu projet royal en ces régions devaient, selon D'ASSIER, être considérées comme tout à fait fantaisistes, et il précisait que le correspondant bruxellois dont elles émanaient n'était autre que MADOUX, le directeur de *L'Etoile Belge* qui passait pour l'organe officieux du gouvernement de l'Etat du Congo.

Le plus plaisant — pour ne pas dire: le plus extraordinaire — c'est que, le 25 octobre, A. DE CUVELIER, s'étant rendu à la légation de France, déclara à D'ASSIER DE VAENCHES que le secrétaire d'Etat VAN EETVELDE

(...) aurait fort à faire s'il devait relever tous les bruits quelconques reproduits par la presse, qu'il se trouvait précisément que *L'Etoile Belge* avait inséré sur le même objet un démenti, il y a quelque temps déjà,

et il lui remit un exemplaire du journal! Le chargé d'affaires tint à s'assurer si ce démenti pouvait être considéré « comme de source officieuse », à quoi DE CUVELIER répondit par l'affirmative! A en croire D'ASSIER, MADOUX aurait donc inséré par ordre dans *L'Etoile Belge* les démentis de l'administration congolaise aux informations que lui-même fournissait au *Figaro* en qualité de correspondant personnel bruxellois ! Au premier démenti qu'on a lu dans le numéro du 29 octobre, vint s'en ajouter un second, tout aussi formel, le 27 novembre, au sujet de l'intention prêtée au Roi par *Le Figaro* d'entreprendre sans tarder un nouveau voyage dans la Méditerranée. « Ce qui ajoute à la valeur de ce démenti, ajoutait le diplomate, c'est l'indisposition dont souffre actuellement le Roi et qui l'oblige à garder la chambre »: deux

grands dîners parlementaires avaient d'ailleurs été postposés, et l'on savait que LÉOPOLD II ne s'absentait généralement pas de Belgique pendant les fêtes de Noël. D'ASSIER se croyait donc le droit de rassurer HANOTAUX:

Selon toute vraisemblance le Roi sera retenu à Bruxelles jusqu'au 15 janvier prochain... Voilà de quoi faire languir ses présumées négociations avec Abdul-Aziz (46).

La campagne de presse amorcée par les articles de GUIBERT dans *Le Figaro*, n'en fut pas pour autant interrompue. A titre d'exemple, voici quelques extraits d'un autre signé par l'explorateur et publiciste P. BOURDARIE que le récent Congrès colonial de Bruxelles avait mis en rapport avec des personnalités de chez nous:

Un certain nombre de Belges éprouvent quelques inquiétudes nées de la politique africaine suivie par le chef de l'Etat du Congo (...). Ils en viennent à se demander s'ils ne seront pas entraînés dans une voie où ils n'ont nulle envie de s'engager (...).

Déjà en 1894, pour les affaires du Haut-Nil, l'Etat du Congo a risqué gros jeu avec la France. Il court un plus grand danger aujourd'hui s'il prend pied sous un prétexte quelconque au Maroc. C'est à croire que le Roi (...) soit atteint de mégalomanie.

Le prétexte du sanatorium ne peut tromper personne en Europe. Il s'agit tout simplement de prendre pied sur la Méditerranée (...) pour le compte de l'Angleterre (47).

A en croire les officiers belges « distingués » et les « Congolais convaincus » dont BOURDARIE avait recueilli les confidences,

(46) D'ASSIER DE VALENCHES à HANOTAUX, 29 novembre 1897 (A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897). Précisons que le chargé d'affaires précité basait sa conviction sur des « sources autorisées » au nombre desquelles il se borne à citer le baron GOFFINET, secrétaire des commandements et confident de LÉOPOLD II, pour qui « le rêve un instant caressé du sanatorium marocain ne ferait nullement aujourd'hui l'objet des préoccupations du Roi ». HANOTAUX transmet le 7 décembre une copie de ce rapport à son collègue des Colonies LEBEAU, qui la retransmit le même jour au ministre de France à Tanger (A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897: « sanatorium belge au Maroc »).

(47) *Le Nord* du 25 novembre 1897. Paul BOURDARIE, secrétaire général de la Société africaine de France depuis 1894, avait participé en août 1897 au Congrès colonial international de Bruxelles et, au cours d'une audience privée, entretenu LÉOPOLD II des mesures de protection et de domestication de l'éléphant d'Afrique. Il a dispersé de nombreux articles — entre autres sur le futur Congo belge — dans *La Dépêche coloniale*, *La Politique coloniale*, *Le Correspondant*, etc. (CURINIER, Dictionnaire National des Contemporains, t. III, pp. 233-234, Paris s.d., et Les Archives Biographiques Contemporaines, t. II, pp. 142-143, s.l.n.d.).

seule la collusion de LÉOPOLD II avec ce pays pouvait expliquer son acharnement. Ils auraient même ajouté:

Le sanatorium au Maroc attirera sur l'Etat du Congo et sur la Belgique une action diplomatique de nature peut-être à diminuer considérablement le bénéfice moral des situations économiques prises par nous.

Et le publiciste français de conclure:

Le roi Léopold II se trompe évidemment s'il croit qu'en France nous ne sommes pas résolus à surveiller de près la marche des moindres événements africains. Nous avons la notion très exacte de tous nos droits et la conscience très nette des devoirs (...) contre les agissements de l'Angleterre. Et nous croyons que pour la tranquillité de l'Europe et pour le bien même de la Belgique et de sa colonie africaine, le roi Léopold devrait scrupuleusement se renfermer dans les limites du bassin du Congo. Il y a là un aliment suffisant, pour longtemps, à l'activité des Belges (48).

D'autres journaux français emboîtèrent le pas. Il était maintenant question d'une mainmise des Belges sur le Nord-Ouest de l'Afrique. Ce qu'y cherchait LÉOPOLD II, c'était une « colonie nouvelle », d'un climat inoffensif et moins éloignée de la mère-patrie. Le soupçon d'une alliance secrète avec l'Allemagne, derrière laquelle les convoitises de celle-ci se seraient dissimulées, accentuait l'hostilité de maints commentaires de cette presse contre le Souverain et les entreprises, supposées ou vraies, des Belges au Maroc.

Par contre, la plupart des journaux étrangers en entretinrent leurs lecteurs dans un esprit de détachement, sinon d'indifférence absolue. Ils se bornèrent souvent à reproduire sans autres commentaires les articles de la presse parisienne (49). Ceux du *Figaro* furent transmis régulièrement à l'Auswärtiges Amt par les soins des chefs de légation, accompagnés parfois de dépêches tout à fait rassurantes: ANSPACH lui-même, qui avait accompagné le roi des Belges, déclarait tout ignorer de prétendues négocia-

(48) *Le Nord*, 25 novembre 1897.

(49) Au sujet de la presse étrangère en relation avec la question qui nous occupe, on a consulté avec profit aux A.E.B. les dossiers: Indiscrétions de la Presse (Roi et Famille royale, 1891-1914, 8 vol.), n° 143, et Affaires du Maroc (1890-1914, 2 boîtes et 14 vol.), n° 149, ainsi que la farde n° 200: Rapports Belgique-Maroc (1905). Des indications plus fragmentaires ont été fournies par les dossiers de presse de la section des Archives du Maroc et de la bibliothèque du Quai d'Orsay à Paris (0.48 A 33 et 34 pour les années 1892 à 1904).

tions diplomatiques au sujet d'un sanatorium belgo-congolais à fonder dans ces régions (50). Quant au Foreign Office, il fut tenu au courant par son représentant à Tanger, sir NICOLSON, des déplacements de Léopold II. Le débarquement à Larache était mis en relation avec les projets de chasse dans l'arrière-pays que l'on prêtait au Souverain. Pour le surplus, ANSPACH avait confié à son collègue britannique que Sa Majesté, qui voyageait d'ailleurs « *in strict incognito* », avait l'intention de visiter Grenade et de rembarquer à Malaga pour Marseille en faisant encore si possible une escale aux Baléares (51).

Au sein du monde diplomatique et de la presse internationale, les Français étaient seuls, somme toute, à considérer avec une attention vigilante et un peu inquiète les « projets » marocains de LÉOPOLD II. Que celui-ci œuvrât là-bas pour le compte de l'Angleterre ou celui de l'Allemagne, comme ils le laissaient volontiers entendre, n'avait guère d'importance. L'essentiel, aux yeux de Gabriel HANOTAUX, c'était le danger qu'une réalisation même partielle des plans royaux aurait impliqué pour le programme de pénétration économique et même politique au Maroc dont la France comptait bien s'assurer, dès 1897, le bénéfice exclusif dans un assez proche avenir. [21, t. IV, p. 421; 12, pp. 397 et suiv.].

Ce danger était-il réel? Le Quai d'Orsay, lui, y crut dans une certaine mesure, si nous en jugeons par l'échange de correspondance entre HANOTAUX et les légations de France à Bruxelles et à Tanger, ainsi que par la démarche de D'ASSIER DE VALENCHES auprès de l'administration centrale de l'Etat du Congo. De cette crainte des Français un publiciste belge ne tarderait pas à déduire, non sans quelque paradoxe, que

(50) D.A.A., dossier 13: *Akten betreffend die Beziehungen Marokko's zu Belgien* (film n° 37 des archives de l'Auswärtiges Amt aux A.E.B.). Il s'agit essentiellement des rapports des 28 octobre et 6 novembre 1897, le premier daté de Tanger, le second de Berlin. Le ministre d'Allemagne, SCHENCK, se conformait du reste à une tradition constante de la politique de son pays depuis 1870 : encourager la vocation marocaine de la France avec le double avantage de la mettre en conflit avec l'Angleterre et de la détourner de l'Alsace-Lorraine (SAINT-AULAIER [30], pp. 70 et 124-125).

(51) F.O. 99/347, rapports de sir NICOLSON au marquis de SALISBURY, Tanger 29 septembre et 2 octobre 1897. C'est par le vice-consul de Grande-Bretagne à Larache que NICOLSON avait été averti, le 26 septembre, du débarquement de LÉOPOLD II dans ce port.

(...) la possibilité d'une entreprise pareille exprimée par eux, est déjà une sorte de reconnaissance de la légitimité de notre expansion politique (au Maroc). (52).

Ajoutons que les prétendues révélations du *Figaro* paraissent n'avoir guère eu d'échos et surtout n'avoir pas jeté l'alarme dans les chancelleries des puissances qui s'étaient engagées en 1880 à Madrid à veiller à l'intégrité de l'empire chérifien.

4. Sanatorium ou port de relâche pour la ligne Anvers-Matadi?

Dans l'ignorance où l'on est de l'effet que firent sur le Roi la démarche diplomatique et la campagne de presse françaises, une seule chose peut être affirmée. LÉOPOLD II ne retourna pas au Maroc, si l'on excepte les quelques heures qu'il passera à Mogador et à Tanger lors d'une croisière en septembre 1900, à bord de son nouveau yacht l'*Alberta* (53). En avril-mai 1898, un autre voyage l'amènera à Alger et à Oran, à peu de distance de la frontière chérifienne sans qu'il ait cru devoir franchir celle-ci.

On voudrait une explication. Plusieurs d'ordre hypothétique viennent à l'esprit, car l'on peut admettre — à la lumière de ce qui va suivre — que le Souverain avait alors classé définitivement

(52) COLLIN [2], pp. 144-145. Bien qu'il affirmât non sans exagération « au Maroc nous [Belges] sommes en passe de jouer bientôt le premier rôle », COLLIN admettait qu'en aucun cas notre pays ne pourrait réellement occuper tel ou tel point du territoire chérifien. Aussi préconisait-il de préférence des négociations avec l'Espagne qui se débarrasserait sans difficulté ni regret de la région côtière d'Ifni. Pour la Belgique, le port de Santa Cruz de Mar Pequena remplirait un double but: donner la possibilité et le droit de s'étendre sur une partie du Maghreb et offrir à son commerce un établissement fructueux. Pour couvrir les premiers frais de la compagnie à charte qui (à l'instar des grandes sociétés coloniales britanniques) reprendrait à l'Espagne les charges de la souveraineté avant de se métamorphoser en Etat indépendant — comme l'avait si bien réussi l'Association Internationale du Congo, — il suffirait de détourner une partie du trafic qui prenait normalement la route de Mogador, vers le port de Santa Cruz, devenu par ailleurs l'escale idéale des navires de la Compagnie Maritime du Congo. On éviterait de la sorte « de procéder avec fracas, d'opérer une annexion dans les règles et de hisser le drapeau belge en l'appuyant de cent et un coups de canon » (pp. 158 et 172-176). L'ouvrage de COLLIN, ajoutons-le, eut une très large audience en France et y fut maintes fois commenté.

(53) MIÈGE [21], t. III, p. 340, et surtout F.O. 99/368, WHITE à SALISBURY, Tanger 27 septembre 1900. En 1905, cependant, LÉOPOLD II songea à se rendre une fois encore au Maroc !

le dossier de ses projets marocains. D'un côté: la mise au point de l'administration de l'Etat indépendant du Congo, diffusée le 29 octobre 1897 par l'officieuse *Etoile Belge* et confirmée officiellement le 25 novembre par A. DE CUVELIER au titulaire de la légation de France. D'autre part: les pourparlers entamés par LÉOPOLD II en personne, en 1896 et au printemps de 1897, pour la prise à bail de certaines possessions italiennes, et qui l'accaparèrent à nouveau dès son retour du Maroc, le 11 octobre. Grâce à L. RANIERI, nous sommes instruits des activités royales à cet égard en octobre et novembre 1897: le 7 ou le 8 de ce dernier mois, une ultime entrevue eut lieu, à bord de la « Clémentine » amarrée à Gênes, avec le général DAL VERME, et en octobre LÉOPOLD II adressa au négus d'Abyssinie une lettre personnelle lui proposant l'ouverture de relations avec la Belgique; de plus il reçut au Palais, en rapport avec les espoirs entrevus de ce côté, l'aventurier qui avait nom LÉONTIEFF (54).

Déjà l'année 1897 avait connu la révolte des Batétélas de l'avant-garde de l'expédition DHANIS à la frontière orientale du Congo, puis la victoire de CHALTIN à Redjaf et aussi d'autres événements aux conséquences plus ou moins importantes, y compris l'exposition internationale de Bruxelles et son prolongement colonial à Tervuren. L'année ne devait pas se terminer sans que le Roi-Souverain eût manifesté son intérêt pour la question des chemins de fer de Chine et fondé diverses sociétés congolaises (55). LÉOPOLD II avait beau être

(...) dominé par une imagination sans cesse au travail et dont l'activité excessive lui suggérait les projets

que STRAUCH jugerait plus tard les plus chimériques (56), il n'en devait pas moins se heurter, un jour ou l'autre, à des obstacles dont son obstination même ne pourrait venir à bout. Dans l'affaire du cap Juby, ce fut tout à la fois le manque de ressources suffisantes et le veto du Foreign Office. Dans le cas qui nous

(54) Les relations entre l'Etat indépendant du Congo et l'Italie, pp. 106, 109-111 (Bruxelles 1959).

(55) Voir notamment les derniers numéros du *Mouvement Géographique* de 1897, et (en ce qui concerne la mission d'Ursel-Fivé de 1898-1900 en Chine, préparée dès la fin de 1897) E. et M. VAN GRIEKEN, Les archives inventoriées du ministère des Colonies, pp. 23-24 (Bruxelles 1958).

(56) Lettre à A.J. WAUTERS, 1^{er} mai 1911, copie (A.E.B., papiers Strauch, Af. 1-13).

occupe — à supposer, bien entendu, que le Souverain eût pour suivi un but identique en entreprenant sa croisière au Maroc, — l'obstacle majeur a pu résider dans le faisceau des difficultés avec lesquelles il était aux prises en Afrique centrale. La révolte des Batétélas avait fait tache d'huile, et le Mahdisme constituait un autre problème économique et militaire redoutable.

Il est, par ailleurs, permis de se demander si les chances du Roi auraient été les mêmes du côté des autorités marocaines en 1897 qu'en 1888-1891, indépendamment du fait qu'il fallait désormais compter sur les influences britanniques, françaises et espagnoles qui s'exerçaient sous des formes diverses jusqu'à la Cour du nouveau Sultan. Assez symptomatique de l'évolution intervenue depuis quelque temps dans le vieil empire, était à cet égard ce qu'on a appelé l'affaire du *Tourmaline*.

Un ancien officier autrichien, GAYLING, qui s'était fait passer antérieurement à Fez pour le chargé d'affaires du roi imaginaire d'Araucanie-Patagonie, était revenu au Maroc, en mars 1897, sous le nom d'ABD-EL-KRIM BEY, en compagnie d'un sujet britannique, le major SALISBURY. Une société de Londres, le Globe Venture Syndicate avait chargé ce dernier de fonder, sur une concession prétendûment acquise dans le Sous, une entreprise qui était avant tout une affaire de contrebande d'armes. Celles-ci avaient été déchargées par le bateau *Tourmaline* à Assaga, près d'Agadir, mais le garde-côte du Sultan, le *Hassani*, s'opposa à leur débarquement. Faits prisonniers, SALISBURY et l'un de ses compatriotes furent jugés par le tribunal anglais de Gibraltar et condamnés. Le troisième larron, GAYLING, alias ABD-EL-KRIM BEY, fut libéré par les soins de la légation d'Autriche et passa en Algérie d'où il fut expulsé en 1903 (57).

Quoi qu'il en fût des buts qu'aurait poursuivis le roi LÉOPOLD en ordonnant au commandant de son yacht de mettre le cap sur

(57) A.E.F., archives du consulat général et de la légation de France à Tanger, vol. 49, dépêches des 13 et 20 août et 6 décembre 1897. Voir aussi : J. CAILLÉ, Le chargé d'affaires au Maroc du roi d'Araucanie-Patagonie dans *Magazine de l'Afrique du Nord* (Alger), octobre 1952, et La petite histoire du Maroc (Casablanca et Rabat), 3^e série, 1954, pp. 109-115, ainsi que H. GREY, In Moorish captivity. An account of the *Tourmaline* expedition to Sus (Londres 1899) et P. GUILLEN [12], p. 398. Précisons encore que le *Tourmaline*, sous pavillon anglais, était parti d'Anvers le 13 décembre 1897 avec 5000 fusils et un million de cartouches !

Madère, les Canaries et le littoral du Maroc, il faut avouer qu'il n'était guère dans ses habitudes d'engager lui-même des négociations... Nombreux étaient, à cette époque, les émissaires qu'il aurait pu utiliser à cet effet: non seulement parmi les membres de ses Maisons militaire et civile et le personnel diplomatique — par exemple: Ed. ANSPACH qui, ministre à Tanger, l'accompagna dans ses déplacements au Maroc, — mais également à l'administration centrale de l'Etat indépendant et au sein de l'armée!... La présence sur place du Souverain, dans le cas de négociations directes, aurait, semble-t-il, constitué un inconvénient plutôt qu'un atout, comme l'a prouvé la campagne de presse entamée par *Le Figaro* dès l'apparition de la « Clémentine » à proximité du littoral du Maghreb. Trop connue était, à cet égard, l'habileté du Roi dans le choix présumé des moments et des buts de ses voyages:

Il n'est pas un des déplacements qu'il s'est imposés depuis ces dernières années qui n'ait servi les secrets desseins de sa politique; (...) son yacht est le plus merveilleux instrument de diplomatie qu'un souverain d'Europe ait actuellement à sa disposition

écrira GUIBERT en 1898 (58).

Sous cet angle, la déclaration d'ANSPACH au journaliste COLLIN paraît justifiée: « ce voyage n'avait absolument aucune signification politique »; le Roi n'aurait pu, en si peu de temps, traiter d'une affaire avec le Maghzen qui traditionnellement n'est jamais pressé. [2, p. 143] Mais l'intérêt que LÉOPOLD II prend aux installations des divers points de débarquement où il fait successivement escale: Mogador, Mazagan, Larache et Casablanca (59), est assez caractéristique. Il rappelle l'un des objectifs essentiels poursuivis, d'après ses instructions, par LAHURE et FOURCAULT au cours de leur mission au Tekna en 1888. Si l'on y ajoute les observations royales au sujet de l'opportunité de relier par chemin de fer ces ports et surtout Mogador aux trois capitales de l'empire, et ses remarques quant aux excellentes recrues que le Congo trouverait éventuellement dans ces régions et à la mise en valeur possible de celles-ci, on est tenté de se poser

(58) *Le Figaro*, 13 août 1898 (article de Guibert: « Le Yacht du roi des Belges »).

(59) Notes du baron Raoul SNOY, officier d'ordonnance qui, on le sait, accompagna le Roi au cours de cette croisière.

la question que le colonel STINGLHAMBER a, pour sa part, résolue de manière affirmative: le Roi-Souverain cherchait-il

(...) à acquérir une partie de la côte du Maroc pour y établir une escale pour les bateaux du Congo? (60).

Simple présomption, disons-le nettement, puisqu'aucune précision particulière n'a pu être extraite soit de la correspondance diplomatique, soit des notes du compagnon de croisière de LÉOPOLD II! Nous ne nous croyons pas pour autant le droit d'exclure l'hypothèse que le Roi-Souverain a voulu faire de sa croisière de septembre-octobre 1897 un voyage d'étude préalable à des négociations qu'il songeait peut-être à confier à Edouard ANSPACH. Nous sommes, toutefois, assuré qu'elles ne furent pas entamées du vivant de celui-ci (61). Il se serait alors agi — le conditionnel continue, en effet, à s'imposer — d'un petit territoire côtier: sorte de protectorat abandonné au Souverain de l'Etat indépendant, où les bateaux de la ligne du Congo auraient pu faire escale et certaines entreprises belges trouver, grâce à la construction de voies ferrées, une base de départ pour la conquête du marché marocain... (62).

Quant au sanatorium pour les agents revenus handicapés de l'Afrique centrale, il semble avoir joué dans cet épisode un rôle plus effacé que lors des pourparlers de 1888-1891 à propos du cap Juby. Mobile secondaire de la croisière de la « Clémentine » au Maroc, justification ou manière d'alibi? Nous serions tenté de nous attarder davantage à cette hypothèse, si l'évocation de ce problématique sanatorium au Maroc avait été le fait exclusif du Roi et de l'administration centrale de l'Etat du Congo. Or il n'en fut rien, si nous en croyons le démenti formel de VAN EETVELDE... Les « responsables » doivent donc être recherchés, semble-t-il, du côté des journalistes, belges et étrangers, qui alertèrent certains gouvernements et en particulier la France... En saurons-nous jamais d'avantage sur ce point?

(60) Article sur Léopold II Yachtman, dans la *Revue de la Ligue Maritime Belge*, 1934, p. 158.

(61) ANSPACH mourut à Tanger le 16 février 1902.

(62) Quand le publiciste Alph. DE HAULLEVILLE [8, p. 139, n. 1] déplorait en 1898: « nous avons perdu l'occasion de nous établir sur un point de la côte du Maroc », songeait-il aux pourparlers entamés par LAHURE au Tekna ou à une tentative plus récente ?

II

AUTOUR D'UN PROJET ROYAL DE SANATORIUM

1. *Léopold II a-t-il acquis des terrains au cap Spartel?*

Parmi les points restés mystérieux de la croisière de LÉOPOLD II aux Canaries et au Maroc en 1897, il en est un qui est de nature à intriguer particulièrement la curiosité. C'est le plan qu'aurait conçu le Souverain — pour les paquebots se rendant du Congo à Anvers — d'une escale à Tanger dont

(...) auraient profité nos compatriotes débilités par le climat africain, (...) devenus pensionnaires d'un sanatorium qu'il se proposait d'édifier dans les environs de ce port (1).

De ce plan dont l'historiographe maritime A. DE BURBURE eut jadis connaissance par le colonel G. STINGLHAMBER, décédé également depuis plusieurs années, nous n'avons trouvé nulle confirmation dans les écrits de cet ancien officier d'ordonnance du roi LÉOPOLD II (2), dans les notes laissées par le baron SNOY qui accompagnait, on le sait, le Monarque dans ses croisières ni dans la correspondance des chargés d'affaires et agents consulaires de Belgique au Maroc. Il subsiste pourtant deux traces au moins du début d'exécution de ce plan royal qu'aurait pu être l'achat — vrai ou supposé — d'un domaine congolais dans les environs de Tanger.

Selon une correspondance adressée des Canaries au journal anversois *Le Précurseur* et publiée sous forme de résumé par d'autres gazettes en avril 1898, le but de la croisière de

(1) DE BURBURE [6, p. XXVI] et [7, p. 11]. Pour les précisions géographiques, voy. RECLUS [26], XI/2, p. 711.

(2) STINGLHAMBER n'entra qu'en 1904 au service personnel de LÉOPOLD II. Jusqu'à présent, les papiers et notes qu'il a laissés n'ont pas été accessibles aux chercheurs.

LÉOPOLD II en Afrique septentrionale — au sujet duquel la presse française avait tant épilogué — était désormais connu:

Le Roi a fait au Maroc l'acquisition d'un domaine de 23 000 hectares dont la mise en valeur sera confiée à des Belges (3).

A la même époque, avant juillet 1898 en tout cas, le publiciste belge Désiré VERVAET qui signait ses livres et articles du pseudonyme Henri MARTEL, diffusait une *Etude pratique sur les colonies anciennes et modernes* où l'attention de nos industriels et de nos commerçants était attirée sur le Maroc,

(...) ce superbe pays (...) que notre Roi a visité à diverses reprises. Dans un récent voyage fait au commencement de cette année, notre Souverain a acquis au Maroc, dans la partie la plus belle et la plus salubre, un vaste terrain d'environ trente mille hectares et susceptible d'être considérablement agrandi. Là, Léopold II veut établir un sanatorium (...) (4).

D'après les informations obtenues du colonel STINGLHAMBER par DE BURBURE, il s'agissait bel et bien de l'achat d'un terrain de 23 000 hectares — 96 milles carrés, — sur lequel le Roi-Souverain comptait élever les bâtiments d'un sanatorium, à une portée de fusil de Tanger et à deux lieues du cap Spartel [7, p. 11].

Ce cap forme l'extrême pointe nord-occidentale du continent africain. Au dessus de lui s'élève la montagne de Spartel, le Tarf ech-Chakr des indigènes, haute de 314 mètres. Le cap Spartel est l'ancien promontoire Ampelousien, la Pointe des Vignes. De la contrée qui l'environne, proviennent aujourd'hui encore les meilleurs raisins du Maroc; l'on a trouvé de très grands céps dans la terre quand on a établi les fondations du phare qui éclaire l'entrée du détroit depuis 1865 !

A cinq kilomètres au Sud du cap, une saillie rocheuse borde la côte. C'est là que les guides montraient naguère une grotte qu'ils disaient être la « grotte d'Hercule » déjà mentionnée par les anciens: « agrandie par les carriers qui viennent y tailler des pierres meulières, elle s'arrondit en voûtes et se prolonge au loin sous le rocher » [26, t. XI, 2^e partie, p. 670]. Or, d'après DE BURBURE encore, le territoire acquis par LÉOPOLD II contenait

(3) *Le Courier de Bruxelles*, 15 avril 1898.

(4) H. MARTEL [20], p. 345. On remarquera que, selon lui, le Roi se serait rendu une nouvelle fois au Maroc au début de 1898, ce qui nous paraît totalement exclu! Cfr également deux articles de *La Belgique Militaire: Les voyages du Roi* (1^{er} mai 1898, pp. 529-530) et *Le sanatorium de Tanger* (8 mai 1898, p. 581).

précisément « les fameuses grottes d'Hercule datant de l'époque romaine, et des carrières de pierre ».

En l'absence de voies de communication, le Souverain aurait fait entamer, en mai 1898, les travaux préliminaires d'une route macadamisée qui, partie du futur sanatorium, devait aboutir au port. Il s'agissait de permettre le transport des matériaux indispensables à la construction et, plus tard, celui des pensionnaires belges, malades et blessés. Afin de « se concilier la faveur des Marocains », le Roi leur aurait promis d'élever, une fois les bâtiments hospitaliers terminés, un phare « pour remplacer celui qui existait à cette époque » [6, p. XXVI] (5).

Quoi qu'il en soit de l'ampleur réelle ou supposée des travaux envisagés par le Roi, ceux-ci auraient été brusquement arrêtés pour des causes qui n'ont pas été élucidées. Ces causes n'auraient-elles pu avec beaucoup de vraisemblance se rattacher à la guerre hispano-américaine? Les hostilités avaient éclaté le 25 avril 1898 et, dès le début de mai, les bateaux de la ligne Anvers-Congo cessaient provisoirement de faire escale à Las Palmas (6).

Pour ce motif ou pour un autre, on ne parla plus du sanatorium congolais au cap Spartel. En avait-il été réellement question autre part que dans l'imagination d'un correspondant de journal belge aux Canaries? On est assez tenté de le croire en relisant ces lignes qui pourraient bien avoir été suggérées à Henri MARTEL par une très haute personnalité. Celle-ci l'aurait reçu en audience pour le féliciter d'avoir répondu à la « question mise au concours par le Roi » sur les avantages politiques et économiques que les principaux peuples, anciens et modernes, ont retirés directement ou non de leurs dépendances d'outre-mer:

(...) Il est peu probable que l'intention du Roi [au Maroc] se borne à la création de ce sanatorium; la grande étendue des terrains acquis fait supposer davantage. Et nous croyons que le jour n'est pas loin où Léopold II ouvrira là-bas une nouvelle colonie moins vaste que le Congo, mais non moins riche ni moins fertile et jouissant du plus agréable climat que l'homme puisse rêver... [A nos industriels et commerçants] (...) le Roi ne vient-il pas en quelque sorte de montrer

(5) Parmi les projets d'initiative espagnole soumis en 1897 au Conseil sanitaire figurait la construction d'une route jusqu'au phare (A.E.F., série B, c. 30).

(6) *La Belgique coloniale*, III^e année, 8 mai 1898: *Le Mouvement géographique*, même date, col. 243.

le chemin du Maroc? Et l'œuvre qu'il est en voie d'entreprendre là doit attirer leur attention et celle de nos capitalistes [20, p. 345] (7).

Assez troublant, pourtant, nous paraît un extrait de l'interview qu'accorda à un journal bruxellois en juillet 1898 le docteur DESCAMPS, spécialiste des maladies tropicales qui s'était rendu aux Canaries pour étudier sur place la possibilité et les conditions de l'aménagement d'un sanatorium dont on va parler bientôt. A une question de son interlocuteur, d'ailleurs posée sous la forme positive: « on dit que le Roi aurait l'intention de construire au Maroc un établissement où les Belges, revenant du Congo, pourrait refaire leur santé », le médecin répondit:

Je sais de bonne source que le Roi cherche, en effet, un moyen de porter remède à la mortalité causée dans les rangs de nos explorateurs belges par le climat africain, mais je puis vous assurer également que LÉOPOLD II n'a aucun projet de ce genre au Maroc (8).

Plus curieuse encore est la réponse du baron VAN EETVELDE, secrétaire d'Etat du Congo, à une démarche faite auprès du chevalier DE CUVELIER, de l'administration des Affaires étrangères de cet Etat, par V. GODEFROID, le secrétaire du prince ALBERT. A celui-ci venu s'informer s'il était question d'un sanatorium à fonder à Tanger ou à Madère — auquel cas il remettrait la pétition d'un sous-percepteur des postes de Floreffe désireux d'y obtenir un emploi, — VAN EETVELDE fit répondre nettement: « Il n'est pas question de sanatorium à fonder ou à encourager ». C'était aussi en juillet 1898.

Voilà qui nous autorise, semble-t-il, à clore le débat ouvert dans les pages précédentes. LÉOPOLD II a-t-il effectivement songé alors à créer sur un point quelconque de la côte marocaine le sanatorium congolais qu'il était disposé en 1888-1891 à faire édifier au cap Juby? C'est loin d'être formellement établi dans l'état actuel de nos sources d'information!

(7) Cet ouvrage constituait, en effet, la réponse de D. VERVAET à la question mise au concours par LÉOPOLD II en 1897.

(8) *La Réforme*, 10 juillet 1898.

(9) Le bref compte rendu de la visite du secrétaire du prince ALBERT, rédigé par le baron DE CUVELIER pour VAN EETVELDE, porte la date du 5 juillet 1898. La réponse écrite de ce dernier pour DE CUVELIER est sanctionnée par son paraphe. Archives africaines du M.A.E.B., A.E. 44 (France: sanatorium au Maroc, 1897).

2. Un plan de station hivernale au cap Ceuta

On doit, cependant, encore signaler ici qu'en mars et avril 1899 le Roi-Souverain attacha un très vif intérêt au projet de Jules NAGELMACKERS directeur général de la Compagnie internationale des Wagons-Lits, de fonder une station hivernale à Ceuta avec établissement éventuel de voies ferrées pénétrant à l'intérieur du Maroc. Selon toute apparence, c'est Joseph DE VOLDER, vice-président du Comité supérieur du Congo, qui avait encouragé l'homme d'affaires liégeois à s'en ouvrir à LÉOPOLD II. Dès le 22 mars, celui-ci mandait en effet à DE VOLDER:

J'ai vu aujourd'hui (...) M. Nagelmackers (...). Je l'ai vivement encouragé à entreprendre l'exploration [en l'assurant] (...) que la concession une fois obtenue, on verrait que l'argent serait facilement réuni (...) (10).

Tiburce MORISOT, l'actif secrétaire de NAGELMACKERS, se trouvait déjà sur place, et sa première dépêche disait merveille du site et du climat de Ceuta qui se prêteraient fort bien à la station envisagée à condition, toutefois, d'intéresser Tetouan et Tanger à ce projet. Bien sûr, importantes seraient les difficultés à surmonter et surtout les dépenses à engager, mais elles n'excéderaient pas la puissance des capitalistes belges. Le rapport moins sommaire qu'on attendait de MORISOT, serait examiné en commun par J. DE VOLDER, devenu administrateur de la Société d'Etudes des chemins de fer en Chine, et par NAGELMACKERS, qui était également désireux de connaître les grandes lignes du projet et les concours financiers qui pourraient être acquis à l'entreprise: double motif pour lequel des instructions royales ou une audience à Laeken étaient souhaitées par DE VOLDER qui voulait savoir dans quelle mesure il pouvait s'engager (11).

Au cours de l'entretien que ce dernier eut avec LÉOPOLD II le 7 avril, il dut être question du contenu des trois premières lettres

(10) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 3, le Roi à DE VOLDER, Laeken 22 mars 1899 (minute autographe). Sur les représentants les plus intéressants de la famille NAGELMACKERS et leurs réalisations de 1747 à nos jours, voy. *Nagelmackers Fils & Cie. Société en commandite simple*, brochure non paginée (Liège s.d.).

(11) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 4, DE VOLDER au Roi, 23 mars 1899. NAGELMACKERS qui, au sortir du château de Laeken, s'était rendu le 22 chez DE VOLDER, tenait ce dernier par télégrammes au courant des nouvelles de Ceuta.

que MORISOT avait expédiées de Gibraltar, d'Alicante et de Murcie, respectivement les 23, 27 et 28 mars 1899 et dont NAGELMACKERS avait retransmis les copies à DE VOLDER. Quelques brefs extraits permettront de juger de leur intérêt:

(...) Je ne puis pas croire que des gens sérieux aient pensé à Ceuta dans le sens indiqué par la note que vous m'avez remise, et soient allés jusqu'à nous demander d'y faire une reconnaissance sans avoir pris la peine de jeter les yeux sur une carte (...). En supposant que Ceuta pût être mise par voie ferrée en rapport avec l'intérieur, quelle serait l'étendue de la concession à demander (...). Le mieux serait, selon moi, de chercher la constitution d'une espèce de Chartered Company pour l'exploitation des territoires espagnols (...).

(...) Le siècle prochain sera celui de l'Afrique... Ceuta, s'il est accessible, sera relié au Congo (...). Il faut de gros capitaux (...) qui peuvent être plus tard centuplés si, à côté de Ceuta forteresse, se fonde Ceuta ville et port de mer (...) (12).

(...) Il n'y a donc que la Compagnie chartée de Ceuta qui pourrait faire l'affaire. Elle battrait pavillon espagnol (...); on trouverait moyen d'y faire coopérer la France pour sauvegarder ses intérêts algériens, l'Etat du Congo se réserveraît une grosse part et (...) les Anglais achèteraient les actions... (13).

Empêché par une forte grippe de rejoindre NAGELMACKERS à Paris pour s'entretenir avec lui de leur plan commun, DE VOLDER dut se borner à lui écrire pour demander

(...) si la Compagnie des Wagons-Lits acceptait définitivement d'entrer dans la société d'études (envisagée) et pour quel chiffre, étant entendu que, le cas échéant, les négociations s'engageraient sous le nom de la Compagnie des Wagons-Lits et qu'elle prendrait une part active à la direction des études (14).

Tout en annonçant son retour à Bruxelles et en y fixant rendez-vous le 17 avril à DE VOLDER. NAGELMACKERS avait tenu à préciser qu'il croyait inutile de fixer dès à présent à 75 ou 100 000 F le capital de la société d'études, ce qui lui paraissait insuffisant pour examiner sérieusement le tracé éventuel d'un chemin de fer et trop élevé pour vérifier simplement les données

(12) A.P.R., doss. Chine 245, doc. I, J. NAGELMACKERS au Roi, Paris 5 avril 1899, annexe I: MORISOT à NAGELMACKERS, Gibraltar 23 mars 1899. Les passages soulignés l'ont été par nous.

(13) *Idem*, annexe 2: MORISOT à NAGELMACKERS, Murcie 28 mars 1899. C'est nous qui avons souligné le passage le plus caractéristique.

(14) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 6, DE VOLDER au Roi, 15 avril 1899.

fournies sur place par MORISOT. Il était prêt, quant à lui, à souscrire le cinquième des 50 000 F nécessaires pour faire face aux premiers frais d'études préliminaires, après quoi il faudrait décider si une concession devait être demandée aux Espagnols... Dans l'affirmative, DE VOLDER se déclarait prêt à amorcer les négociations lors d'un prochain voyage à Madrid (15). Mais l'affaire en resta là — du moins si nous en croyons l'absence d'une information postérieure au Palais du Roi, — et jamais plus il ne semble avoir été question de la station hivernale de Ceuta!

3. Quand le Roi est-il revenu à son projet de sanatorium?

Qu'il se soit agi du cap Juby ou Spartel, de Madère ou des Canaries, toujours on a pu constater que le projet, prétendu ou réel, de sanatorium à édifier pour les agents revenus malades du centre de l'Afrique, se trouve lié à une escale possible des bateaux de la ligne Congo-Belgique. Ce projet, on l'a dit, retenait depuis 1897 au moins l'attention des milieux coloniaux et médicaux. Il n'est pas douteux, par ailleurs, que l'administration de l'Etat du Congo et le Souverain lui-même étaient justement alarmés des vides considérables que le climat équatorial creusait au sein des effectifs militaires et civils au travail là-bas... C'est à l'ensemble de ces initiatives — amorcées sans succès ou restées sur le plan de l'imagination, voire de la propagande, — que faisait allusion le docteur DESCAMPS lorsqu'il rappelait

(...) le projet conçu depuis longtemps d'établir à une des escales du retour du Congo un sanatorium dans lequel seraient hébergés et soignés les Européens revenant malades (16).

Mais c'est parce que ces initiatives étaient restées sans résultat et que, sous cet angle, le voyage du Roi aux Canaries et au Maroc en septembre-octobre 1897 n'avait pas porté les fruits que d'aucuns en attendaient, qu'on put probablement lire les quelques lignes que voici dans *Le Mouvement géographique* :

Il est question d'installer un sanatorium à Las Palmas, en faveur des Belges qui doivent réparer leur santé compromise par le climat

(15) *Idem.*

(16) « Choses du Congo. La villa coloniale. Le projet belge », article de *La Réforme* du 10 juillet 1898.

congolais. Un médecin bruxellois, savant bactériologiste, grâce à l'intervention de philanthropes s'intéressant à l'œuvre coloniale, compte se rendre à Las Palmas pour y procéder à l'installation de ce sanatorium.

L'emplacement, les plans, tout serait déjà arrêté. On construirait une sorte d'hôpital libre avec cent chambres (17).

L'archipel des Canaries demeurant l'escale de la ligne de navigation entre Anvers et Matadi, l'idée était donc naturellement venue d'installer à proximité un sanatorium. Deux choses, bien sûr, sont de nature à nous étonner dans ce communiqué assez imprécis. Qui sont les philanthropes dont il y est parlé? Le fait que nulle mention n'est faite d'un patronage du Roi autorise-t-il à exclure son intervention dans cette affaire? Quoi qu'il en soit du caractère prématurément optimiste de l'ultime paragraphe (ni à Las Palmas ni à Ténériffe il n'y aura jamais d'hôpital belge pour les coloniaux!), il est certain que LÉOPOLD II n'avait pris aucune initiative en ce sens, d'autant plus qu'il semblait avoir conservé une impression peu favorable de sa brève escale à Las Palmas en 1897. Tout ceci ressort clairement de l'interview accordée en juillet 1898 par le docteur DESCAMPS. Rentrant des Canaries où il avait étudié sur place les conditions de l'aménagement d'un sanatorium, celui-ci avait déclaré:

(...) nous espérons, nous les promoteurs, que lorsque LÉOPOLD II connaîtra exactement nos projets, il ne nous refusera pas son concours (18).

Cinq jours plus tôt — l'affaire du cap Spartel nous l'a appris, — le secrétaire d'Etat VAN EETVELDE avait répondu d'une manière générale qui valait pour tous les lieux où la presse avait successivement placé l'hôpital pour les coloniaux: « il n'est pas question de sanatorium à fonder ou à encourager ». Voilà qui suffit à expliquer, pensons-nous, les avatars d'un autre projet de sanatorium congolais aux Canaries — à Ténériffe, cette fois, — qui vit le jour en 1898 également, et dont le promoteur était Eugène FICHEFET, député de Bruxelles, entrepreneur de travaux publics et

(17) 19 décembre 1897, col. 610.

(18) *La Réforme*, article cité du 10 juillet 1898. On se bornera à rappeler que plusieurs des collègues du docteur DESCAMPS s'étaient prononcés, au Congrès d'hygiène et de climatologie du Congo à Bruxelles en août 1897, pour l'île San-Thomé, et que le docteur VILLERS avait justifié son choix de Madère en alléguant que l'été brûlant des Canaries entraverait la cure des malades !

administrateur de sociétés coloniales (19). Ce projet — dont nous n'avons à parler que pour mémoire, puisqu'il n'a pas le Maroc pour cadre, — mit sept ans à se préciser en dépit du dévouement du secrétaire général, le publiciste Alph. CARPENTIER, et du docteur Louis REQUETTE, médecin du corps des sapeurs-pompiers de Bruxelles. En 1904, des personnalités telles que LAMBERMONT, BEERNAERT, le général DONNY, les colonels A. THYS et G. FIVÉ, les majors L. HANEUSE et L. CHALTIN, WAROCQUÉ, et les docteurs THIRIAR et TACQUIN joignirent leur patronage et leur appui à ceux de la Croix Rouge de Belgique. Les premières souscriptions furent celles des comtes DE MERODE-WESTERLOO et J. D'OLTREMONT, d'Ernest SOLVAY, de Sam WIENER (20), des frères EMPAIN et d'Edmond PICARD. Un emplacement fut choisi, d'un climat à la fois reposant et vivifiant: la vallée de l'Orotava. Le 29 octobre, il fut annoncé que la première pierre des bâtiments y serait posée par LÉOPOLD II lui-même en présence du roi d'Espagne, ALPHONSE XIII, qui avait manifesté son intérêt pour l'œuvre en cédant gracieusement le terrain nécessaire... Mais, en mars 1907, le comité fut dans l'obligation de diffuser un communiqué: il n'avait pu « obtenir des concours financiers suffisants pour la réalisation du but qu'il poursuivait », et il venait en conséquence de prendre la décision de

(...) renoncer à poursuivre sa tâche et de faire la liquidation qui permettra de restituer aux généreux donateurs leurs souscriptions personnelles (21).

L'assemblée générale du 21 mars suivant mit un terme définitif à l'activité du comité et à son projet de sanatorium à Ténériffe...

Nombre de personnalités de l'entourage du Roi, on le constate, avait apporté à ce projet leur adhésion, et d'autres contribuèrent financièrement à lui donner un début de réalisation. Mais où trouver trace d'une intervention de LÉOPOLD II lui-même, de

(19) Une notice lui a été consacrée dans *B.C.B.*, t. V, col. 321-322.

(20) Avec le colonel THYS et le docteur THIRIAR, c'étaient là quatre membres-fondateurs de l'Association africaine et congolaise de la Croix Rouge, mais celle-ci semble — contrairement à la Croix Rouge de Belgique — n'être pas intervenue !

(21) A. CARPENTIER, Œuvre belge pour la création d'un sanatorium à établir à Ténériffe (Bruxelles 1905); *Le Congo. Moniteur colonial*, t. I, 1904: 7 février, 26 juin, 31 juillet, 7, 21 et 28 août; t. II, 1905: 15 janvier, 9 avril, 29 octobre et 12 novembre; t. III, 1906: 18 février, 29 avril et 5 août; t. IV: 17 mars 1907, et *Mouvement Géographique*, 1905, col. 34, etc.

l'administration centrale de l'Etat indépendant du Congo ou de la Croix Rouge africaine? Le nouveau comité formé au début de 1904, s'était assuré « paraît-il, l'appui du Roi » (22). Un communiqué postérieur fait part de l'espoir que nourrit ce comité

(...) de voir un jour le sana placé entièrement sous l'égide de l'Etat indépendant (23),

but en vue duquel il estime devoir soumettre au Roi les plans du futur établissement conçu sur le modèle de l'hôpital de la Croix Rouge congolaise à Boma (24). Dans quelle mesure l'opinion publique, à laquelle maints appels avaient été faits pour obtenir des souscriptions, a-t-elle été induite en erreur sur les intentions royales par des articles de revues qui opposent précisément Ténériffe et la côte marocaine?

Le Roi-Souverain — dans ses voyages aux Canaries, à Madère et sur les côtes du Maroc, — a apprécié personnellement tous les avantages qui militent en faveur de l'adoption des îles Canaries et, en particulier, de l'île de Ténériffe — escale régulière du service Anvers-Congo, comme lieu de cure pour les malades et les convalescents retour d'Afrique équatoriale.

Le Maroc présente à certaines époques de l'année des inconvénients graves résultant de la température trop élevée et des vents violents soufflant du Sahara, le climat n'est favorable que de mai à novembre seulement (25).

Qu'il s'agisse de Las Palmas ou de Ténériffe, nous penchons nettement pour l'hypothèse que LÉOPOLD II n'était pas décidé à intervenir pécuniairement, à cette époque en tout cas, dans les frais de création d'un sanatorium (26). Rappelons une fois encore la réponse du baron VAN EETVELDE en juillet 1898: « il n'est pas question de sanatorium à fonder ou à encourager ». Cet avis catégorique se justifie également pour les années postérieures, semble-t-il, puisqu'à l'entrefilet du *Mouvement géographique* de l'été 1905:

(22) *Le Congo*, 26 juin 1904, p. 4.

(23) *Le Congo*, 31 juillet 1904, p. 2.

(24) *Le Congo*, 21 août 1904, p. 6.

(25) *Le Congo*, 26 juin 1904, p. 4.

(26) C'est exprimé de manière plus évasive l'avis des deux survivants du « comité médical pour le sanatorium de Ténériffe », présents à l'assemblée générale du 11 janvier 1905 et que nous avons eu l'occasion d'interroger: le docteur Joseph MEYERS (décédé en janvier 1963) et son confrère Arthur TACQUIN dont il sera parlé plus loin.

On annonce que le Roi-Souverain se propose d'aménager au Cap Ferrat, sur la Méditerranée, un sanatorium où seraient reçus les agents de l'Etat indépendant du Congo dont la santé aurait été éprouvée en Afrique (27),

succédera un démenti laconique:

Il est inexact qu'on songe à créer un sana pour les Africains à la côte d'Azur (28).

En réalité, LÉOPOLD II commençait à envisager, mais de manière assez imprécise, d'y ouvrir un sanatorium pour les agents du Congo comme le prouve le témoignage suivant du baron VAN DER ELST. Les ministres DE SMET DE NAEYER, VAN DEN HEUVEL et DE FAVEREAU avaient, en mars 1907, délégué ce dernier auprès du Roi à la Côte d'Azur pour régler une question épineuse. Lui faisant admirer le merveilleux panorama de Villefranche, le Souverain avait déclaré:

J'ai encore une autre propriété là-bas, vous en avez peut-être entendu parler, c'est la Villa Polonaise... Je ferai de ceci un sanatorium pour mes anciens Congolais, mais plus tard car vous connaissez le proverbe: Charité bien ordonnée commence par soi-même (29).

Plus tard, avait promis le Roi. Il se souvint de cette promesse au début de 1909 lorsqu'il fit établir les statuts de la Société civile immobilière de séjour et d'exploitation horticole de la Côte d'Azur. L'objet, d'après ces statuts établis par un acte des 10 et 11 février et modifiés par un autre du 24 juillet, était la jouissance, la mise en valeur, l'entretien, l'usage et l'exploitation des propriétés mises en société et qui se composaient d'immeubles situés à Villefranche, à Saint-Jean Cap Ferrat et à Antibes. En fait,

(...) le but poursuivi était la construction de villas et de sanatoria en vue de recevoir et d'hospitaliser des magistrats, des officiers, des agents déprimés par un séjour au Congo,

ainsi que d'une résidence pour la Famille royale (30).

(27) 17 septembre 1905, col. 457.

(28) *Le Congo*, 18 février 1906, p. 59.

(29) Baron VAN DER ELST, Souvenirs sur Léopold II, dans la *Revue Générale* du 15 mars 1923, p. 263. Cette propriété, le Roi l'avait rebaptisée « Villa des Cèdres » à cause des vastes plantations réalisées par lui sur la crête du cap Ferrat. STINGLHAMBER [36, pp. 127-128] confirme qu'en 1909 Léopold II était décidé à la transformer en un sanatorium pour les malades tropicaux.

(30) A. BUISSERET, Une fondation de Léopold II : la Donation royale, dans la *Revue Générale* du 15 mars 1932, pp. 348-349, et STENGERS [32], pp. 241-242, 251 et 265.

Bien que tardivement traduite en acte notarié, la conception royale, qui avait été l'un des objectifs de la mission du baron LAHURE au cap Juby, vingt ans plus tôt, devait connaître un début de réalisation du vivant de LÉOPOLD II.

Trois des belles villas acquises à la susdite société de la Côte d'Azur par l'intermédiaire du docteur J. THIRIAR (médecin et, en l'occurrence, prête-nom du Roi), plus spécialement destinées aux hauts fonctionnaires rentrés d'Afrique, étaient déjà occupées pendant l'hiver 1909. [36, pp. 127 et 131]

A l'époque où le Roi-Souverain, prêt àachever son règne et la série extraordinairement variée de ses projets, songeait à favoriser de cette manière ceux qui l'avaient servi au Congo, il avait déclaré à quelqu'un de son entourage:

Cela me coûtera cher, mais cela me rapportera aussi, car pour bien travailler en Afrique mes agents doivent être bien portants [36, pp. 131-132].

Est-il permis d'interpréter cette exclamation comme une sorte de regret de n'avoir pas été en mesure de réaliser plus tôt cette conception d'homme d'affaires réaliste et de chef d'entreprise prévoyant? Qui dira jamais à partir de quel moment la trésorerie de LÉOPOLD II et les ressources de l'Etat créé par lui y auraient suffi, compte tenu notamment des plans nouveaux que son imagination élaborait sans cesse?

4. OU IL EST QUESTION DES ILES CANARIES ET DE TANGER

Pour clore ce débat qui nous a quelque peu éloigné des frontières du Maroc, nous sommes en mesure d'affirmer qu'entre les deux dates de 1891 et de 1909 qui marquent, l'une: le terme des pourparlers pour l'acquisition du cap Juby et l'érection là-bas d'un sanatorium, l'autre: la création de la Société de la Côte d'Azur dont il vient d'être question, LÉOPOLD II n'a pas cessé de songer à un établissement de ce genre. Mais il faut répéter que, selon nous, il n'est entré dans ses intentions de l'édifier directement et à ses frais, ni au cap Spartel ni sur un autre point du littoral atlantique du Maroc ni même aux Canaries.

Du sanatorium que le Souverain voulait soi-disant ouvrir dans cet archipel, il devait être reparlé durant l'été de 1898. D'une part, des bruits s'étaient répandus au sujet du désir qu'aurait manifesté l'Espagne de liquider les lambeaux épars que la toute récente guerre avec les Etats-Unis d'Amérique lui avait laissés de son empire colonial: les territoires insulaires ou côtiers du golfe de Guinée, les sables du Rio de Oro dont il sera bientôt question, les présides marocains et les Canaries (31). D'un autre côté, on prêtait à LÉOPOLD II avec plus ou moins de vraisemblance l'intention de profiter de ces dispositions espagnoles et de chercher à acquérir Ténériffe, port de relâche des steamers de la ligne Belgique-Congo (32). En novembre 1898, alors que Sam WIENER, chargé par lui de négocier à Madrid la prise à bail des

(31) Le protocole de paix devait être signé à Washington le 12 août 1898, et le traité de paix à Paris le 10 décembre.

(32) Dans quelle mesure l'entretien que Léopold II eut avec la Régente et le jeune roi ALPHONSE XIII à Madrid vers la mi-mai 1898, au retour de sa croisière en Tunisie et en Algérie, contribua-t-il à laisser s'accréder cet écho ? G. HARRY [14, p. 21], ancien rédacteur en chef du *Petit Bleu*, prétend qu'avant la guerre hispano-américaine, le Roi avait déjà proposé à l'Espagne de lui acheter l'archipel. De son côté, l'historien français J. BRUHAT admet que LÉOPOLD II fit des offres à Madrid dans le même but (Les politiques d'expansion impérialiste..., p. 100, Paris 1949).

Philippines, s'entretenait à Paris avec les deux parties intéressées, le correspondant du *Petit Bleu* faisait parvenir à Bruxelles le billet suivant:

D'après une dépêche de Madrid, le gouvernement espagnol vendrait ses colonies et au besoin même les îles Canaries. Si la nouvelle se confirme, elle nous intéressera par plus d'un point (...). [Elles] sont une des escales et un des points de ravitaillement de nos paquebots congolais, et c'est aux Canaries qu'il a été plus d'une fois question d'établir un sanatorium pour les Congolais malades. L'Etat du Congo va sans doute avoir l'œil là-dessus (33).

Le 30 novembre suivant, *Le Figaro*, sous la signature désormais familière de D. GUIBERT, diffusait à son tour une nouvelle „de source très sûre”: l'Etat du Congo avait offert à l'Espagne de lui acheter les Canaries. L'auteur, certain qu'un démenti plus ou moins sincère l'accueillerait, avait soin de rappeler :

(...) nous indiquâmes naguère la tentative qu'il (l'Etat du Congo) fit pour se faire concéder un point sur le littoral du Maroc sous prétexte d'y créer un sanatorium (...). Les journaux officieux belges nous injurièrent à ce propos, mais la tentative n'en était pas pour cela moins certaine (34).

Pour en avoir le cœur net, un rédacteur du *Petit Bleu* s'en fut trouver deux hauts fonctionnaires: l'un „qui sait tout ce qui se passe à l'Etat du Congo” et l'autre „qui est généralement très bien renseigné quant à la pensée royale”. Le premier répondit aux questions du journaliste que *Le Figaro* avait probablement bâti son histoire sur les échos de sa propre feuille, le second qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout cela; ce n'était qu'un „canard des Canaries” (35).

Une semaine plus tard, le correspondant londonien du *Petit Bleu* signalait que la presse britannique avait reconnu l'inexactitude de la nouvelle qu'elle avait contribué à diffuser, au sujet de négociations hispano-congolaises en vue d'un transfert de souveraineté sur les Canaries. Les journaux du Royaume-Uni n'en

(33) *Le Petit Bleu*, 28 novembre 1898. La dernière phrase de l'articulet: «Colonies à vendre» est suivie des initiales N.D.L.R. (note de la rédaction) Sur les entretiens de S. WIENER à Paris, voy. DAYE [4, pp. 445-446] et surtout H. VAN LEYNSELE [45], pp. 923-937.

(34) Un résumé de cet article de GUIBERT fut publié dès le 1^{er} décembre par *Le Précupeur* et dès le 2 par *La Chronique* et *Le Petit Bleu*.

(35) *Le Petit Bleu*, 2 décembre 1898 (article intitulé: «Canaries et Canards»).

persistaient pas moins à maintenir que la Belgique avait entamé des négociations avec Madrid pour l'établissement d'un sanatorium dans l'archipel.

La Belgique n'a rien à y voir, concluait *Le Petit Bleu*, et l'Etat du Congo n'aurait, s'il y tenait, qu'à négocier avec un propriétaire de terrain ou d'immeuble aux Canaries ! (36).

C'était l'évidence même !

Plusieurs mois après la signature du traité de Paris entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Espagne, il fut encore question de l'archipel dans la presse belge et étrangère, et aussi du sanatorium que l'Etat du Congo songeait à y ouvrir pour ses agents. Le Roi-Souverain cherchait-il à créer un établissement aux Canaries ou sur la côte du Maroc ? (37).

En réalité, cette nouvelle rumeur reposait sur certaines bases. Le 20 juin 1899, en effet, le ministre de Belgique à Paris, le baron D'ANETHAN, informait son „cher ami” qui n'était certainement autre que le comte Paul DE BORCHGRAVE D'ALTENA, dont on connaît le rôle au Palais de LÉOPOLD II, de ce que

(...) Monsieur Gustave Verberckmoes, président du Conseil d'administration de la Compagnie des bâtiments à vapeur du Nord, ayant entendu dire que le Roi aurait l'intention de créer un établissement sur la côte du Maroc, est venu me prier de faire mettre sous les yeux du Roi la note ci-jointe (...) (38).

Avant d'analyser cette note, il convient de rappeler que, dès 1888, les machines à vapeur de Tanger étaient assez nombreuses pour rendre indispensable un dépôt de charbon dont la Compagnie transatlantique demandait la concession au Sultan, et que les établissements GAUTSCH créèrent, en fait, quelques années plus tard. Charles GAUTSCH, qui avait été précédemment chargé d'ouvrir au Japon une succursale des magasins *Le Printemps* de Paris, avait été appelé à s'installer, en 1891, à Tanger par

(36) *Le Petit Bleu*, 7 décembre 1898. Une mise au point similaire fut insérée par l'*Allgemeine Zeitung* (Munich) sous le titre: « le roi des Belges et les Canaries » et le chapeau: « On nous écrit de Bruxelles ».

(37) *Le XX^e Siècle*, 22 juin 1898 (« Les Belges aux Canaries »); *Le Bien Public*, 15 mai 1899 (« Le Congo et le partage des colonies espagnoles »), etc. En ce qui concerne particulièrement Ténériffe, il fut affirmé en juin 1899 que la construction d'une voie ferrée entre le port de Santa Cruz et le plateau d'Orotava avait été adjugée à des Belges (*Mouvement Géographique*, 18 juin 1899, col. 307-309).

(38) A.P.R., doss. Congo 25, doc. 13 (correspondance d'ANETHAN).

JALUZOT, bientôt surnommé „l'inventeur du Maroc des affaires”. Actif, rapidement au courant des méthodes de pénétration du marché chérifien, GAUTSCH y étendit ses entreprises au point que l'association JALUZOT-GAUTSCH-FABARÈS, énergiquement soutenue par la légation de France et disposant d'amitiés agissantes au Maghzen, devint sans tarder la principale force économique française dans le pays. A la veille du décès du sultan MOULAY HASSAN, elle négociait la concession d'un dépôt de charbon à Tanger qu'elle obtint, le 27 août 1895, pour une durée de trente ans: „dépôt alimenté par la Société d'exportation des briquettes et charbons du Nord et du Pas-de-Calais” dont VERBERCKMOES, grand industriel de Lille et important actionnaire de la Société de l'Afrique du Nord, était le directeur (39).

Or, d'après la note qui fut mise sous les yeux de LÉOPOLD II en juin 1899, la firme GAUTSCH aurait été disposée soit à céder tous ses droits d'une manière définitive soit à s'entendre avec un quelconque gouvernement dont le concours lui serait assuré de manière effective et rémunératrice. La même maison était prête à vendre ou à louer au gouvernement avec lequel elle traiterait, de très vastes terrains situés à Tanger, au bord de la mer: terrains très avantageux, prétendait-elle, et susceptibles d'accueillir un établissement industriel, médical ou autre.

Il y là, concluait la note, un ensemble de faits d'une importance capitale et sur des avantages desquels il est inutile de s'étendre davantage (40).

Une seule chose est connue de manière certaine dans cette affaire. C'est que le Roi-Souverain ne retint point les propositions de VERBERCKMOES, soit qu'il les ait jugées par trop aléatoires, soit quelles lui aient paru, venant trop tard, peu conciliaires avec le plan général qu'il poursuivait alors en Afrique du Nord.

* * *

(39) MIÈGE [21], t. IV, pp. 246 (n. 4 et 6) et 248 (n. 5), ainsi que GUILLEN [12], p. 414. Grâce à ce dernier auteur, on sait que, dès 1895, GAUTSCH représentait notamment à Tanger la Banque de J. ALLARD — de nationalité belge et banquier à Bruxelles, — pour les concessions de frappe de monnaie établies sur dix ans. La présence de notre compatriote au conseil d'administration de cette société française finit, en 1902, par appeler certaines réserves de la part de DELCASSÉ (*idem*, pp. 416-418).

(40) A.P.R., doss. Congo 25, doc. 13, annexe.

Tout comme celui des journalistes, l'intérêt des représentants des puissances européennes au Maroc est éveillé plus que jamais par les divers projets qu'on y prête successivement au roi des Belges. Un des premiers, le ministre impérial des Affaires étrangères est averti confidentiellement par le comte J. VON ALVENSLEBEN, le chef de la légation de Bruxelles, d'un sondage que LÉOPOLD II effectue pour s'assurer des bonnes dispositions de Berlin à cet égard (41). Une certaine inquiétude mêlée d'impatience et même d'irritation se fait jour au Quai d'Orsay: on y reviendra plus loin. Car pour la France, plus que pour toute autre puissance occidentale, l'essentiel est d'empêcher à tout prix qu'un pouvoir rival s'établisse à côté de l'Algérie, dans un Maroc qui n'est séparé de cette dernière par aucun obstacle naturel!

La très brève visite du roi des Belges à Mogador et à Tanger — quelques heures à peine, — passe à peu près inaperçue en septembre 1900. Le ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles est quasiment seul à consacrer deux rapports aux déplacements du yacht *Alberta* (42). En 1902, par contre, les journaux étrangers et belges entretiennent à nouveau leurs lecteurs d'un sanatorium que l'Etat du Congo tendrait à édifier sur un point indéterminé du littoral chérifien. Le terrain que le Sultan lui concéderait dans ce but et que le roi LÉOPOLD viendrait prochainement visiter, serait le point de départ d'une petite colonie. Les détails fournis au public se révèlent à cet égard de plus en plus précis, sinon entièrement véridiques, si l'on en juge par l'extrait suivant:

Le roi des Belges cherche maintenant à se faire accorder ces concessions en faisant valoir que la Belgique ne peut être soupçonnée d'aucun projet annexioniste à l'égard du Maroc. Le Roi a sondé à ce sujet les Cabinets de Londres et de Paris, et la nouvelle qui n'a pas été contredite jusqu'aujourd'hui qu'il visitera prochainement le Maroc et la Cour d'Abd-el-Aziz prouve qu'il poursuit le plan projeté avec son opiniâtreté habituelle (43).

(41) D.A.A., doss. 13 (Marokko-Belgien), VON ALVENSLEBEN au secrétaire d'Etat à Berlin, 9 août 1899.

(42) F.O. 123/401, sir PLUNKETT au chef du Foreign Office, 28 août et 4 septembre 1900.

(43) *Münchener Allgemeine Zeitung* du 18 janvier 1902 (« Les Belges au Maroc. L'Etat du Congo »), d'après une correspondance de Bruxelles. Un résumé de ce long article a paru dans le *Fremdenblatt* (Vienne) du 20 janvier 1902. On l'a dit et on y reviendra plus loin: il fut question, en juillet 1905, d'une visite de LÉOPOLD II à ABD-EL-AZIZ.

Quelques mois plus tard, le correspondant anversois d'un organe de presse hollandais signalait qu'un ancien projet de LÉOPOLD II venait de revenir sur le tapis: l'achat d'un territoire au Maroc où serait érigé un sanatorium pour les Belges revenus malades d'Afrique centrale. A côté d'une soi-disant station de charbon pour les navires en destination de Matadi, on établirait des factoreries et des fabriques. Selon l'auteur de cet article, la première partie du plan royal paraissait exciter de la mauvaise humeur en France, tandis que la seconde ne semblait guère de nature à plaire aux Allemands (44).

En fait, le mythe du sanatorium royal pour les agents du Congo avait été trop utilisé pour abuser encore qui que ce fût et, en ordre principal, les autorités gouvernementales françaises. En face des projets réels ou prétendus de LÉOPOLD II que diplomates et journalistes s'accordaient depuis plusieurs années à situer au Maroc, l'hostilité des milieux coloniaux français s'exprimait de manière très nette:

C'est pour notre pays un devoir impérieux de ne pas permettre au Maroc l'établissement d'une autre puissance que la France (45).

La certitude que la France est l'héritière inévitable des Cheurfa Filali doit devenir un lieu commun de la pensée internationale (46).

Que LÉOPOLD II fut pour certains une sorte d'agent de l'Angleterre et aux yeux d'autres celui de l'impérialisme allemand, importait assez peu pour l'ensemble des Français et particulièrement pour DELCASSÉ qui dirigeait alors les services du Quai d'Orsay. Jusqu'en 1902, celui-ci s'était fait le défenseur acharné du maintien du statu quo marocain, dans la mesure, bien entendu, où les intérêts de la France se trouvaient sauvegardés et réservés.

(44) *Het Algemeen Handelsblad* (Amsterdam), 10 août 1902 (« Les projets du roi Léopold »). Le même article prêtait également au Souverain l'intention d'acheter à l'Espagne l'île de Fernando-Po; nous aurons à en reparler plus loin.

(45) Capitaine GIRARD: Etude sur le Maroc, dans *Journal des Sciences militaires* (Paris), 10^e série, t. XIX, juillet 1903, pp. 97-98.

(46) Rob. DE CAIX, dans *Bulletin du Comité de l'Afrique française* cité dans l'article qui a fait l'objet de la note précédente.

Cf. aussi l'avertissement adressé, de Tanger, par le ministre de France, SAINT-RENÉ TAILLANDIER, en mars 1903: « la Belgique mérite une attention particulière en raison de ses ambitions économiques et du rôle que quelques puissances pourraient être enclines à lui réservier en se fondant sur sa neutralité même » (*Documents diplomatiques français*, 2^e série (1901-1911), t. III, p. 175, Paris 1931).

Or ce statu quo, il existait des manières violentes mais aussi sournoises d'y attenter de manière irrémédiable, d'où l'obligation de surveiller les faits et gestes du roi des Belges jugé capable de tout. Pour combattre l'influence britannique dont celui-ci n'était peut-être que l'avant-garde, DELCASSÉ n'allait pas tarder à s'engager dans la voie d'une politique marocaine de „ pénétration pacifique ” pour placer définitivement le Maghzen sous la tutelle de la République française [12, pp. 397-405].

Troisième partie
1899 - 1906

**AGADIR OU LA MAR CHICA ?
LES ULTIMES TENTATIVES DE LEOPOLD II
POUR OBTENIR DES CONCESSIONS
SUR LA COTE MAROCAINE, 1904-1906**

I. TRAVAUX D'APPROCHE POUR OBTENIR UNE CONCESSION DE PECHERIES AU RIO DE ORO ET A FERNANDO-PÔ

1. *De Volder correspond pour le Roi avec ses amis d'Espagne*

Nous voici bien forcés de revenir en arrière après ce chapitre consacré tout entier au projet de sanatorium royal pour les agents de l'administration du Congo. A partir de 1898, en effet, LÉOPOLD II se trouve au centre d'une autre série de tractations qui ont, cette fois, pour objet une concession sur la côte atlantique du Maroc, au Rio de Oro ou même à Fernando-Po, afin d'y établir des pêcheries.

C'est au cours du mois de décembre 1898 que le Roi-Souverain avait exprimé à Joseph DE VOLDER, l'ancien ministre et le vice-président déjà cité du Comité supérieur du Congo, le vœu d'être renseigné

(...) sur les chances d'une demande de concession de territoire sur la côte du Maroc pour l'établissement d'une pêcherie et d'un débouché pour le commerce du bétail.

On ignore encore, à parler franc, les rétroactes de cette affaire qui a bien pu se traiter en partie verbalement entre LÉOPOLD II et un mystérieux émissaire.

Ce que l'on connaît mieux, ce sont les rapports qui s'étaient noués entre DE VOLDER, qui était aussi vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique, et un influent homme politique espagnol, S. MORET Y PRENDERGAST, membre libéral de la Chambre des Députés, ancien ministre des Colonies et président du conseil d'administration de la Société d'études hispano-belge pour la construction de chemins de fer (1).

(1) A.P.R., doss. Congo 46 (papiers DE VOLDER), doc. 2, DE VOLDER au Roi, 3 janvier 1899. Au sujet de DE VOLDER, voy. *B.C.B.*, t. IV, col. 238-241, et de S. MORET et sa politique de pénétration pacifique au Maroc à partir de

Dans une lettre partie de Bruxelles vers le 20 décembre 1898, DE VOLDER avait posé à „son ami de Madrid” un certain nombre de questions au sujet de la concession envisagée, en insistant sur le double avantage qu’en retirerait l’Espagne. Non seulement une rente de location lui serait assurée, mais des territoires à l’abandon se trouveraient valorisés.

Au début de 1899, MORET rédigea les premiers éléments de réponse impatiemment attendus à Laeken. L’affaire des pêcheries, tant aux Canaries que sur le littoral marocain, avait déjà fait l’objet de discussions à Madrid. Peut-être des concessions avaient-elles été accordées, sinon déjà exploitées. Mais, selon MORET, le „projet plus vaste” dont DE VOLDER venait de l’entretenir, y serait accueilli avec faveur à condition que celui-ci voulût bien attendre la fin de la crise politique qu’allait ouvrir la proximité des élections: délai qu’on pourrait mettre à profit pour réunir les informations nécessaires avant le séjour que DE VOLDER se proposait de faire dans la capitale espagnole (2).

Le 30 mai suivant, DE VOLDER transmettait au Roi une lettre de MORET accompagnée d’une note confidentielle qui exposait les droits de son pays sur le Rio de Oro depuis 1885, l’organisation et l’étendue du territoire et les demandes de concession dont celui-ci avait fait l’objet, sans qu’elles eussent d’ailleurs été retenues, de la part de firmes anglaises et d’une autrichienne. Selon MORET, l’Espagne, tout en craignant de créer un précédent que ces dernières pourraient invoquer, se montrerait moins méfiaante vis-à-vis d’un groupe belge. Celui-ci devrait entamer les négociations le plus tôt possible, en commençant par adresser au gouvernement une requête exposant l’objet de la concession, les droits et avantages qu’il sollicitait et, en retour, les obligations qu’il était prêt à contracter à son égard.

Je n’ai personnellement, avait ajouté DE VOLDER, ni les renseignements ni les connaissances nécessaires pour entreprendre ce travail et

1885, voy. MIÈGE [21], t. IV, p. 207 et sv. En ce qui concerne l’histoire récente du Rio de Oro et l’échec des tentatives économiques de l’Espagne, voy. MIÈGE [21], t. III, pp. 330-333 et 359. La Société hispano-belge en cause dont le siège était à Madrid, employait pour une part des capitaux de la Société générale de Belgique.

(2) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 2 (correspondance DE VOLDER). A l’issue des élections, ce seront les conservateurs qui prendront le pouvoir (4 mars 1899) avec F. SILVELA, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères.

le mener à bonne fin, mais j'y contribuerais volontiers dans la mesure de mes forces si tel est le désir du Roi et s'Il veut bien me mettre en rapport avec des personnes compétentes et disposées à s'intéresser à l'entreprise (3).

Au régu de ce courrier, LÉOPOLD II, qui avait accordé une audience à DE VOLDER peu auparavant, prit la plume pour répondre aux questions posées:

M'inspirant de nos conversations relatives à un autre point des possessions espagnoles, je vous soumets ce qui suit:

1^o fondation immédiate, si vous le voulez bien sous votre présidence, d'une petite société d'études au capital de 80.000 frs. Vous en trouveriez la moitié à Bruxelles et je m'engage à trouver l'autre moitié à Anvers. Les administrateurs anversois pourraient être, si vous agréez ces noms, MM. de Ramaix, de Nieuulant et un autre ?

2^o la société constituée s'adresserait de suite au gouvernement espagnol pour recevoir une charte... La société demanderait concession du droit exclusif de pêche et concession de toutes les terres domaniales (...). L'Espagne (...) s'engagerait en temps de paix à y maintenir la garnison actuelle, administrativement et militairement depuis le Rio de Oro aux Canaries et, si l'Espagne était en guerre, laisserait remplacer la garnison par la police de la société et laisserait hisser le drapeau neutre de la société, lui céderait alors tous ses droits sur la côte et la contrée (...) (4).

La première chose, avant même de chercher à réunir des participants pour le comité d'études envisagé par le Roi, était d'obtenir de MORET un avis sur les chances que l'Espagne souscrivit à ces conditions, en particulier au retrait éventuel de sa garnison du Rio de Oro en temps de guerre (5). DE VOLDER était, par ailleurs, sans nouvelle d'un ancien élève de l'école des pêcheries de Norvège sur l'expérience de qui on lui avait permis de compter pour explorer les lieux, et il s'en trouvait assez contrarié. Le colonel THYS venait, en effet, de le mettre au courant d'assez étonnantes communications que lui avait faites George-Paget WALFORD, un armateur d'Anvers qui se disait correspondant et

(3) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 7. DE VOLDER au Roi, 30 mai 1899.

(4) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 8, le Roi à DE VOLDER, 31 mai 1899 (minute autographe). Maurice DE RAMAIX, qui avait quitté le corps diplomatique comme secrétaire de légation en 1890, s'occupait de questions économiques et sociales. Tout comme lui, le vicomte Armand DE NIEULANT DE POTTELBERGHE était administrateur de sociétés belges en Afrique. Cfr *Les Sociétés commerciales belges en Afrique*, pp. 57, 86 et 127 (Bruxelles 1899).

(5) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 9, DE VOLDER au Roi, 31 mai 1899.

ami du comte de ROMANONES, un autre ancien ministre espagnol: ce dernier semblait déjà posséder la concession et s'offrait, paraît-il, à s'aboucher avec les Belges, auquel cas WALFORD proposait de servir d'intermédiaire (6). DE VOLDER, lui, s'estimait lié par un engagement moral vis-à-vis de MORET qui avait déjà accompli des démarches pour faire réussir le projet. L'intention du Roi était-elle de poursuivre une autre combinaison à l'insu de ce dernier? (7)

Le 16 juin 1899 enfin, le vice-président du Comité supérieur du Congo fut en mesure de transmettre à LÉOPOLD II la réponse de MORET à sa demande d'information. Le droit exclusif de pêche le long des côtes du Rio de Oro que sollicitaient les Belges — droit dont vivaient les populations canariennes et dont l'Espagne prétendait tirer les bases historiques de sa souveraineté, — n'était pas nécessaire. La société pourrait très bien acheter à bas prix les produits de la pêche et faire les salaisons pour son compte ou y installer sans monopole des fabriques de conserves. Quant à l'octroi d'une charte analogue à celles accordées aux compagnies anglaises, il susciterait maintes difficultés du côté du gouvernement madrilène: la souveraineté de l'Espagne pourrait s'en trouver apparemment affaiblie; de même aussi la condition qu'en cas de guerre la garnison serait remplacée par un corps de police organisé par la société qui exercerait les droits souverains au Rio de Oro. Résumant les autres points de vue exposés par MORET, DE VOLDER estimait que la demande belge de concession avait des chances d'être accueillie à Madrid à condition de sacrifier ce qui devait l'être:

Les modifications ne toucheraient à aucune des bases essentielles de la combinaison (...). Si le Roi partage cette manière de voir, je prierai M. Moret de soumettre immédiatement la question à M. SIL-

(6) Au sujet de WALFORD, voir *B.C.B.*, t. III, col. 905-907; en 1900, il représentera la Société Maritime du Congo. Pour la mission d'exploration en cause, le Roi avait signalé le docteur Henri-Joseph DUPONT qui, après avoir servi au Congo, était médecin de régiment à Anvers, mais le colonel THYS qui mettait en doute ses aptitudes à cet égard, fut chargé de recommander quelqu'un d'autre (A.P.R., doss. Congo 46, doc. 13 et 14, 16 et 17 juin 1899, et *B.C.B.*, t. II, col. 317-319). Quant au comte de ROMANONES, voy. *Larousse du XX^e Siècle*, t. VI, p. 30 (Paris 1933).

(7) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 10 et 11, DE VOLDER au Roi, 7 et 13 juin 1899.

VELA, et je me tiendrai à sa disposition pour me rendre en Espagne aussitôt qu'il le jugera utile pour présenter une demande officielle (8).

C'était en tout point l'opinion de LÉOPOLD II:

(...) il faut marcher vite et tâcher d'obtenir aussitôt que possible la meilleure concession.

Concrètement, cela voulait dire qu'à ses yeux

1. la société belge devrait recevoir le droit de recruter en Espagne des officiers et des soldats;

2. le gouverneur espagnol devrait être nommé de commun accord avec la société, la moitié de son traitement devant être payée par elle;

3. le secrétaire général du gouverneur devrait être un agent de la société belge;

4. la société devrait avoir le pouvoir d'administrer et de gérer le territoire de la concession, le gouverneur veillant au maintien de la souveraineté espagnole dont l'exercice serait confié obligatoirement à la société;

5. l'exploitation exclusive pour toutes les terres de l'Etat devrait être concédée à la société, ceci ne constituant nullement un monopole à l'estime du Roi. Et celui-ci de terminer sa lettre en paraphrasant presque la fin de celle de DE VOLDER:

Je pense avec vous qu'il faut prier M. MORET de soumettre de suite la question à M. SILVELA et, s'il consent à donner la concession, que vous alliez en Espagne en régler les détails pour le mieux (9).

Mais moins de trois semaines plus tard, DE VOLDER se vit obligé de transmettre au Souverain des nouvelles singulièrement moins optimistes. THACUS, cette personnalité norvégienne aux avis de qui on attachait le plus haut prix, venait de l'informer que l'établissement de pêcheries sur les côtes africaines offrait plus de risques que de chances de succès. Selon lui, les études préparatoires entraîneraient une dépense de 150 000 francs rien que pour la question des pêcheries et demanderaient au moins deux ans;

(8) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 13, DE VOLDER au Roi, 16 juin 1899. MORET, dans sa lettre du 13 juin à DE VOLDER, avait eu soin de préciser qu'il n'avait pas soumis la question au président du Conseil F. SILVELA; il attendait de connaître d'abord l'avis des Belges sur sa manière de la considérer.

(9) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 14, le Roi à DE VOLDER, 17 juin 1899 (minute autographe). En marge du 5^e point de sa lettre, LÉOPOLD II avait noté: « pour obtenir de bons revenus, il faut pouvoir faire de la bonne politique » !

du reste, l'ancien élève de l'école norvégienne de la pêcherie qu'il avait recommandé à DE VOLDER, n'était pas disponible et personne ne pouvait, semble-t-il, le remplacer. Dans ces conditions, „la réalisation du projet paraît bien difficile sinon compromise”, ajoutait l'ancien ministre en demandant audience au Souverain. Qu'allait-on faire? Il y avait urgence à le décider, car lui, DE VOLDER, attendait de MORET une invitation à venir discuter du projet à Madrid avec le président Silvela... (10).

La documentation du Palais Royal sur laquelle notre information est exclusivement basée, offre plus d'une lacune. Nous n'en sommes pas moins assuré que LÉOPOLD II accorda à DE VOLDER l'entretien qu'il avait sollicité. Le Roi tenait à son idée: puisqu'on ne pouvait compter sur un Norvégien pour l'exploration envisagée du Rio de Oro, on en chargerait un Belge et nommément l'officier de cavalerie Martin-Joseph KINET (11). C'est ce qui ressort d'une nouvelle lettre du Souverain à DE VOLDER:

Le lieutenant Kinet vient d'être attaché à la cartographie. Dites au comte DE BORCHGRAVE de le placer à notre disposition quand vous voudrez le voir partir (12).

Ce qui fut fait. LÉOPOLD II reçut le 30 décembre 1899, par le canal du vice-président du Comité supérieur du Congo, un rapport de KINET sur le Rio de Oro qu'il venait d'explorer pour compte de la Société d'études hispano-belge. Les conclusions étaient du reste peu encourageantes. Selon l'auteur, ce territoire ne paraissait guère se prêter à d'utiles entreprises coloniales à cause de la stérilité du sol et de la pénurie de population. Par contre, l'établissement de pêcheries dans le voisinage du Rio et le long de la côte pourrait donner d'excellents résultats mais, pour les organiser complètement, l'officier estimait indispensable d'obtenir d'abord une concession territoriale (13).

(10) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 15, DE VOLDER au Roi, 5 juillet 1899.

(11) Le lieutenant KINET, du 2^e chasseurs à cheval et qui avait été détaché provisoirement à l'Institut Cartographique Militaire, mourra à Watermael le 1^{er} juin 1900 (M.R.A. doss. O. 11.453, et *La Belgique Militaire*, 1900, t. I, p. 1401).

(12) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 16, le Roi à DE VOLDER, 11 août 1899 (minute autographe). Il n'est peut-être pas sans intérêt d'ajouter que LÉOPOLD II se fit remettre le 1^{er} septembre le dossier de la mission LAHURE au cap Juby (il y était question du Rio de Oro), et qu'il le confia à DE VOLDER qui le restitua le 9 au comte DE BORCHGRAVE (A.P.R., doss. Congo 244/3).

(13) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 17 (29 décembre 1899), annexe I.

Un second rapport était joint à celui du lieutenant KINET. Il avait pour signataire le capitaine de frégate Rodriguez DE VERA, ancien gouverneur de Fernando-Po, et traitait de la situation et des ressources futures de cette île que KINET devait également explorer. Si le rapport de ce dernier, attendu à Bruxelles pour février 1900, confirmait les prévisions optimistes du capitaine DE VERA, DE VOLDER insistait pour qu'une demande officielle de concession fût introduite sans délai au nom de la Société d'études hispano-belge (14).

Il dut en être ainsi puisque DE VOLDER, retour d'Espagne où il avait discuté au début d'avril 1900 avec le président SILVELA, s'empressa de mander à LÉOPOLD II que l'ensemble des déclarations de ce dernier lui donnait

(...) l'espoir d'aboutir dans ses négociations pour l'obtention des concessions du Rio de Oro et de Fernando-Po.

Contrairement à ce qui avait été affirmé, Madrid était disposé à investir une compagnie à charte du droit d'administrer ces territoires au nom de la souveraineté espagnole, et à lui concéder l'exploitation de toutes les terres vacantes sous des conditions à déterminer. Celles-ci seraient fixées par un projet de loi qu'on déposerait après Pâques et qui serait voté et mis en vigueur dans un délai de trois mois. MORET s'était chargé d'entretenir SILVELA des quelques modifications que DE VOLDER lui avait suggérées, mais le président du Conseil, tout en se déclarant très favorable aux Belges, avait d'abord affirmé devoir examiner aussi les propositions allemandes et autres qui lui seraient remises, après quoi il y aurait une sorte d'adjudication au plus offrant. Devant l'opposition de notre compatriote à cette manière de voir, SILVELA avait fini par exprimer son vif désir de s'entendre avec la Belgique plutôt qu'avec un autre pays, mais sans s'y engager formellement.

(14) *Idem*, annexe 2. Précisons qu'en juin 1898, avant la signature par SAGASTA du traité qui consacrait la perte des colonies espagnoles, Berlin avait envisagé d'acquérir Fernando-Po (J. Willequet, *Le Congo belge et la Weltpolitik*, p. 39, Bruxelles 1962). D'autre part, LÉOPOLD II, épousant le point de vue même du gouvernement de Madrid, était acquis à l'idée de ne pas reprendre Fernando-Po sans (tout au moins) la factorerie espagnole établie au Rio de Oro: «l'un est le passeport indispensable de l'autre» (A.P.R., Cabinet du Roi, DE VOLDER au Roi, 27 janvier 1900, apostille au crayon).

De toute façon, ROMANONES et WALFORD étaient disposés à s'intéresser à l'entreprise en y apportant un tiers du capital (15).

Engagée de la sorte et d'une manière assez favorable, la négociation piétina soudain. Le nouveau gouvernement espagnol ne semblait pas beaucoup aimer les étrangers, et SILVELA avait dû abandonner le pouvoir sans avoir pu réaliser ses promesses (16). En décembre, DE VOLDER signala au Roi que, quinze jours auparavant, il avait rappelé à S. MORET ses lettres précédentes le priant de ne pas suspendre les pourparlers. L'ancien ministre des Colonies venait d'y répondre en lui communiquant des renseignements intéressant uniquement Fernando-Po. Laissant de côté l'ex-président SILVELA mais profitant de certaines de ses indications, MORET était entré en rapport avec un grand armateur de Bilbao, AZNAR, chef du groupe dont faisait partie le comte de ROMANONES.

Notre entrevue, ajoutait-il, s'est terminée par un commencement d'entente basée sur une association complète entre leurs éléments et ceux que vous représentez. Ils arrêtent dès à présent les négociations déjà en cours pour une combinaison avec un groupe allemand et attendront le moment d'examiner l'affaire avec vous, entre le 8 et le 20 janvier [1901], le jour que vous choisirez.

Tout disposé à rencontrer à ce moment les représentants du groupe de Bilbao pour négocier avec eux, DE VOLDER n'en était pas moins sceptique quant aux chances d'aboutir. Aussi tenait-il à prévenir le Roi:

Ce groupe cherche surtout à nous faire reprendre à des conditions trop onéreuses les exploitations qu'il possède déjà à Fernando-Po et qui ne donnent guère de bons résultats, prétentions que l'on pourra toujours repousser en se basant sur les indications très précises de Kinet quant aux résultats obtenus par les établissements existants (17).

(15) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 18, DE VOLDER au Roi, 7 avril 1900. MORET avait profité du séjour à Madrid de DE VOLDER pour lui présenter le capitaine ALVAREZ, de l'armée espagnole, qui était disposé à s'engager au service de l'Etat du Congo; DE VOLDER, qui avait transmis à son correspondant les vœux de LÉOPOLD II à ce sujet, suggérait à celui-ci de charger ALVAREZ de s'occuper à présent du recrutement espagnol pour le Congo.

(16) Dans les A.P.R.: une seule lettre pour cette période, relative à une audience que le Roi dut accorder à DE VOLDER entre le 7 et le 15 avril 1900 (doss. 46, doc. 19, 9 avril 1900), et une autre où ce dernier explique à LÉOPOLD II son silence: il n'a pas perdu de vue la demande de concession des deux territoires (Cabinet du Roi, 26 novembre 1900).

(17) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 20, DE VOLDER au Roi, 9 décembre 1900. Deux précisions supplémentaires sont à épingle dans cette lettre: d'une part,

De la concession et des pêcheries à organiser du côté du Rio de Oro, il n'était, par contre, nullement question dans le message de MORET, ce qui inspirait à DE VOLDER la remarque suivante:

Je ne pense pas que nous obtenions pour cette entreprise le concours d'aucun groupe espagnol, et il paraît imprudent de vouloir l'imposer à la société qui se formerait pour la concession de Fernando-Po (18).

Une fois encore, nous voici amené à avouer les lacunes de la documentation qui a servi de base à ce début de chapitre. Cette lettre du 9 décembre 1900 dont on vient de parler, est la dernière véritablement instructive du petit dossier des archives royales. Nous avons, cependant, à faire mention d'une autre dépêche — malheureusement non datée — où DE VOLDER sollicitait, avant son nouveau départ pour Madrid, une audience de LÉOPOLD II. Il désirait lui soumettre un projet d'entreprise de pêcheries entre les Canaries et les côtes du Maroc ainsi qu'un plan d'exploration de l'intérieur de ce pays par le Sebou, „projets qui touchent par plus d'un côté à d'autres dont le Roi m'a fait l'honneur de m'entretenir". La suite de cette lettre, que nous croyons pouvoir dater des tout premiers mois de 1902, contient un passage important où DE VOLDER jugeait utile de

(...) reprendre les demandes déjà formulées pour les concessions de Rio de Oro et Fernando-Po, en y joignant prochainement tout au moins un projet de pêcheries dans les eaux canariennes. D'après les renseignements fournis par MM. le Docteur Taquin et le Lieutenant Nys, auteurs des projets nouveaux, une compagnie espagnole serait en formation pour réaliser une entreprise de pêche sur des bases analogues (19).

De ce séjour en Espagne, DE VOLDER, à vrai dire, devait rentrer vers le 11 mars, souffrant, fatigué et surtout déçu. Le mo-

la suspension envisagée des négociations entamées avec ROMANONES par le truchement de l'armateur anversois WALFORD; d'autre part: l'intention affirmée par AZNAR et consorts d'apporter à la société à créer sur un modèle exclusivement espagnol, tout le potentiel économique qu'ils possédaient déjà à Fernando-Po.

(18) *Idem.*

(19) A.P.R., doss. Congo 46, doc. I, DE VOLDER au Roi, s.d. C'est erronément, selon nous, que l'ancien secrétaire de LÉOPOLD II, le chevalier (futur comte) E. CARTON DE WIART, a classé cette lettre en tête du dossier que lui-même avait constitué sous le titre « 1899. Lettres de M. De Volder au Roi - Projet de pêcheries sur les côtes du Maroc ». Au sujet de TACQUIN et de NYS, on renvoie aux pages suivantes.

ment n'était pas propice pour entamer de nouvelles démarches en vue de l'obtention de concessions territoriales dans les possessions ibériques, et aussi de l'autorisation de pratiquer la pêche dans les eaux entre les Canaries et la côte d'Afrique. L'inauguration du jeune roi ALPHONSE XIII, en mars 1902, marquerait pour le président SAGASTA l'heure probable de la retraite. Peut-être MORET lui succéderait-il, quoique l'imprévu ait toujours joué en Espagne un rôle important... Une ultime occasion se présenterait-elle alors dont les Belges devraient chercher à profiter! En ce qui regarde les concessions territoriales, la Chambre des Députés présidée par MORET venait précisément d'adopter sans grande opposition le projet de loi autorisant le gouvernement à les accorder sous certaines conditions. Mais un débat semblait s'annoncer au Sénat où certains groupes proposaient d'introduire un amendement afin d'écartier éventuellement les prétentions étrangères (20).

En fait, les choses en restèrent là. De Fernando-Po et du Rio de Oro, il ne paraît plus avoir jamais été question dans la correspondance, sinon dans l'imagination du Roi. Quant à DE VOLDER, il était appelé à intervenir pour une ultime fois, semble-t-il, dans les affaires marocaines en 1907. En l'absence du baron BAEYENS, gouverneur de la Société Générale de Belgique, c'est à lui qui en était resté vice-gouverneur, que lecture fut donnée en janvier 1907 d'un plan d'octroi du monopole de la fabrication et de la vente du tabac par le Maghzen, à une maison belge, moyennant concession d'un emprunt. Il jugea d'ailleurs inacceptables les données financières de cette entreprise qui n'eut pas de lendemain (21).

2. *Où il est question d'un comptoir Belgo-Marocain*

L'intérêt de LÉOPOLD II ne s'en reportera qu'avec plus d'insistance — on serait tenté d'écrire: de passion, — sur le Maroc. Pas

(20) A.P.R., doss. Congo 46, doc. 23, DE VOLDER au Roi, 12 mars 1902.

(21) A.E.B., Af. 12, note du 31 janvier 1907 pour le baron BAEYENS. Il s'agissait de la maison J. TINCHANT. Quant à l'emprunt envisagé, le Maroc cherchait à le contracter sur les sommes destinées à former le capital de la Banque d'Etat du Maroc.

un rapport important à son sujet qui n'eût passé, à cette époque, par ses mains!

Ce n'était plus un mystère que la crise avait atteint là-bas un tel point critique que l'intervention d'une puissance européenne semblait inévitable. La France y avait acquis le plus d'intérêts par sa forte position en Méditerranée, par le voisinage de l'Algérie et aussi l'influence personnelle de ses ministres à Tanger, en particulier du dernier: SAINT-RENÉ TAILLANDIER. Selon toute vraisemblance, c'est donc la France qui, moyennant certaines compensations aux puissances rivales, serait chargée de remettre de l'ordre au Maroc et de continuer à exercer sa tutelle sur le Maghzen en se conformant au régime de la porte ouverte. Un autre fait était évident: un événement semblable dans un pays riche et proche de l'Europe, mais resté longtemps inaccessible à tout progrès, serait le signal d'un „rush“ dont les premiers arrivants retireraient quasiment tout le bénéfice.

Au cours de leur récente tournée des postes consulaires belges sur la côte chérifienne, le comte DE BUISSERET, notre ministre à Tanger, et son compagnon: S. BOEYE, consul à Rotterdam, avaient pu s'en convaincre. Tout était à faire: il n'y avait là-bas ni route ni fil télégraphique, ni égoût dans les villes ni quai dans les ports. Se sachant en communauté de vues avec LÉOPOLD II et DE FAVEREAU, ils poursuivaient tous deux la mise au point d'un „plan d'ensemble“. Les Belges pourraient réaliser graduellement ce plan, après avoir étudié les ressources du pays et s'être initiés aux affaires marocaines à la lumière de l'expérience personnelle d'agents commerciaux de firmes privées et aussi de boursiers de l'Etat (22). Quelques compatriotes œuvraient là-bas: peu nombreux, mais singulièrement actifs et entreprenants si l'on en croit le sentiment d'appréhension jalouse dont se coloraient nombre d'articles de presse et des rapports de diplomates étrangers (23).

(22) A.E.B., Af. 12, S. BOEYE à DE FAVEREAU, 7 novembre 1903. Le plan d'ensemble en question avait été esquissé déjà par de BUISSERET à son retour de Mogador le 1^{er} août 1903.

(23) En ce qui concerne la presse, on renvoie globalement aux coupures de la Section historique du Maroc à Paris, ainsi qu'aux collections des A.E.B. (Presse 149 et 200). On se bornera ici à un exemple caractéristique repris du *Journal du*

Si vous pensez, écrivait le Roi-Souverain à DE FAVEREAU, que l'envoi d'un ingénieur à Fez serait trop marqué, on pourrait peut-être arriver à fonder un comptoir belge ou une maison belge à Mogador ? Cela, certes, ne sortirait pas des limites de la prudence (24).

Malgré cette prudence qui n'excluait pas une certaine audace, le problème de la création d'une ligne de navigation belge entre Anvers et le Maroc était plus que jamais à l'ordre du jour: nulle autre entreprise ne pourrait mieux aider au développement rapide des relations commerciales entre l'un et l'autre (25). Une institution de crédit serait peut-être alors réclamée en vue de gérer les rapports financiers entre les négociants des deux pays et, en même temps, d'étudier les travaux projetés et de subsidier les meilleurs après y avoir attaché ses clients et ses correspondants. Fallait-il dans cette perspective créer une institution nouvelle? Certainement pas, car, comme le conseillait le consul BOEYE, mieux vaudrait

(...) qu'une de nos banques coloniales établisse à Tanger une succursale avec des correspondants dans les autres ports. Il est certain du reste que plusieurs de nos grandes compagnies coloniales du Congo pourraient étendre plus tard leurs opérations au Maroc et qu'elles y trouveraient une source nouvelle de vitalité et de prospérité. En faisant ainsi, nous parviendrions à lier étroitement notre activité commerciale au Maroc à celle du Congo et à créer entre la Belgique et l'Etat indépendant un débouché précieux et un champ d'approvisionnement des mieux fournis (...) (26).

Cette conception qu'il n'est pas téméraire, semble-t-il, d'attribuer à l'inspiration de LÉOPOLD II, était le point de départ d'un

Maroc (Tanger) du 7 février 1905, qui consacre plus de trois colonnes à « La Belgique et le Maroc. Progrès à surveiller ». Nous lisons: « Les Belges sont nos amis, c'est une affaire entendue. Mais des amis comme les Belges demandent à être surveillés de près; ils ont l'intelligence prompte (...). Les faubourgs d'Anvers s'étendent jusqu'aux extrémités du monde (...). Les cousins germains que nous sommes ont bien le droit et le devoir de suivre avec attention — mélangée d'une crainte légitime — les progrès croissants au Maroc d'un commerce qui se développe parallèlement au nôtre par des chemins que nous avons l'ambition de nous réservé (...). On va quelquefois très vite dans ce petit pays qui fit à peine deux ou trois bouchées de l'énorme Congo (...) » !!

(24) LÉOPOLD II à DE FAVEREAU, 4 avril 1903 (archives privées). Cette lettre dont la seconde partie concerne un autre objet (la Chine?), répond à un message de la veille du ministre des Affaires étrangères. On en ignore malheureusement le contenu exact.

(25) Rapport de C. DE BUISSERET sur son voyage d'études, Tanger, 28 août 1903 (*Recueil consulaire*, t. 122, 1903, pp. 17-21).

(26) A.E.B., Af. 12, S. BOEYE à DE FAVEREAU, 7 novembre 1903.

plan que BOEYE disait „ de la plus haute portée ” pour l’activité coloniale de la Belgique, et dont la base aurait été l’escale à Casablanca de la ligne maritime d’Anvers au Congo. Une des puissantes compagnies congolaises y aurait en même temps créé une filiale sous la dénomination de Comptoir Belgo-Marocain avec des agences dans tous les autres ports. Le directeur en serait un Belge, par exemple notre vice-consul à Casablanca, M. LEVISON, bien au courant de toutes les affaires marocaines... Dès que les affaires du comptoir seraient en bonne voie, viendrait le moment d’installer à Tanger la succursale d’une de nos banques coloniales, celle de la société qui aurait créé en fait le Comptoir belgo-marocain. En résumé, la compagnie de navigation, celle du comptoir précité et celle de la banque chercheraient à s’entendre en vue de se créer des intérêts communs — à l’instar de ce que les Allemands, par exemple, avaient réussi à mettre sur pied à Casablanca même, — afin de faire face à la concurrence étrangère. Voilà qui ne manquerait pas, selon le consul BOEYE, d’éveiller chez les Belges un vif intérêt pour les affaires marocaines (27).

Est-ce à ce moment que LÉOPOLD II, après avoir utilisé les services de Joseph DE VOLDER, vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique, comme on vient de l’apprendre, s’est tourné vers Edouard Empain? C’est ce que nous allons chercher à préciser dans les pages qui suivent.

(27) A.E.B., Af. 12, S. BOEYE à DE FAVEREAU, 20 novembre 1903.

II. EN VUE D'OBTENIR DES CONCESSIONS A AGADIR ET AILLEURS, LA MISSION GRIMARD — TACQUIN A FEZ

1. *L'exploration océanographique de Tacquin sur la côte d'Afrique*

Dans sa lettre au Roi-Souverain relative à un projet de pêcheries dans les eaux canariennes et que nous avons datée de janvier 1902, Joseph DE VOLDER avait fait état du nom de deux compatriotes particulièrement bien renseignés puisqu'auteurs de plans dans ce même domaine: le docteur en médecine Arthur TACQUIN et le lieutenant d'infanterie Fernand-Auguste-Lambert Nys (1).

De l'activité en ce sens de Nys, on connaît somme toute peu de chose. Officier au 8e régiment de ligne, il avait été mis à la disposition du Roi et avait séjourné au Congo de juin 1893 à juin 1895. Il en avait rapporté la matière d'un ouvrage: *Ce que devient l'Afrique mystérieuse* qui parut à Anvers en 1896, ainsi que l'Ordre de la Couronne avec palmes d'argent qui lui fut conféré en 1898. En mars 1899, sur la recommandation de BEERNAERT, pour lors président de la Chambre, le ministre de la Guerre accorda à Nys un congé de six mois sans solde — qui fut du reste prolongé — afin d'explorer le Nord de l'état de Matto-Grosso au Brésil, pour le compte de la Compagnie des caoutchoucs du San Manoel à Anvers, ce qui inspira à l'officier un article: *Voyage au Matto-Grosso*, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes coloniales* de 1901.

En septembre 1902, enfin, Nys qui, grâce à la protection du chef de cabinet du Roi, le comte P. DE BORCHGRAVE, était passé

(1) A.P.R., doss. Congo 46, doc. I, DE VOLDER au Roi, s.d. Précisons qu'au début du siècle on orthographiait plus souvent TAQUIN que TACQUIN. On trouvera donc plus loin, selon les textes invoqués, l'une et l'autre de ces orthographes.

au régiment des Grenadiers, fut mis à nouveau à la disposition du Souverain et détaché à l'Institut cartographique militaire. Nos informations sont des plus sommaire quant à l'objet précis de son séjour en Afrique. Il s'y acquitta bien de la mission que lui avait confiée le Souverain, et gagna l'estime du prince ALBERT qui fit demander par son secrétaire, en août 1905, si Nys ne pouvait être maintenu à l'Institut cartographique militaire, à son retour du Congo, pour s'occuper de questions relatives à la marine marchande (2). Probablement est-ce au début de 1902 que le lieutenant Nys, dont la mère avait séjourné et demeurait peut-être encore à Barcelone, s'était chargé ou avait été chargé d'explorer les pêcheries de l'archipel canarien, dans le cadre d'une des missions que LÉOPOLD II lui avait confiées en Afrique. Il nous est malheureusement difficile d'être plus précis sur ce point.

Nous pouvons l'être davantage quant à la personnalité et aux projets du docteur TACQUIN qui achève au Maroc une carrière scientifique peu banale doublée d'une existence sans infirmités.

Déjà, lors de la séance constitutive du comité du sanatorium qu'il fut un moment question de fonder en 1905 à Ténériffe, nous avions noté sa présence (3). Il avait d'ailleurs certains titres à être invité à cette réunion. Dès janvier 1902, — pointons cette date, — il avait signalé aux autorités de l'Etat indépendant du Congo l'avantage qu'elles auraient à ouvrir aux Canaries un établissement où les agents revenus d'un long séjour en Afrique centrale, trouveraient les conditions requises pour rétablir leurs forces avant de rentrer en congé au pays natal. „On pourrait”, avait ajouté le docteur, „créer là tout un petit coin essentiellement belge où l'on serait chez soi, aimé de la population ambian-
te” (4). A vrai dire, ce personnage est trop curieux pour que nous ne soyons pas tenté d'en parler un peu, avant de mettre en

(2) *B.C.B.*, t. V, col. 645-646 (notice due à M. COOSEMANS), et surtout dossier O.11940 du M.R.A. (assez incomplet). Nys, qui avait dû rejoindre son unité en octobre 1905, repartit encore pour le Congo en 1913 au titre de président de la *Société du Lomami*.

(3) *Congo*, 15 janvier 1905, p. 32.

(4) Dans [39, p. 49], le docteur TACQUIN avait mis en évidence l'avantage pour les malades de résider en hiver dans un endroit non exposé aux vents du Nord, tel le site d'Orotava qui fut effectivement choisi — on l'a vu plus haut — pour le «futur» sanatorium belge.

lumière son rôle dans les négociations entreprises avec le Maghzen.

Après des études de médecine (chirurgie et accouchements) à l'Université de Bruxelles, TACQUIN avait fait un stage à l'observatoire de Liège. Il s'y était initié aux éléments d'astronomie en vue de la fixation sur les cartes des points de sondage en haute mer. Envoyé par le gouvernement à la station zoologique maritime de Naples, il y étudia pendant deux ans l'océanographie et les animaux marins; en observant la locomotion des plus grands de ceux-ci, son attention fut attirée sur la lenteur de la navigation et par là sur les problèmes de la vitesse sur l'eau. A l'observatoire du Vésuve, TACQUIN se consacra à des études de magnétisme terrestre. Dès avant 1897, il s'était passionné pour le projet d'Adrien DE GERLACHE de conduire le pavillon belge jusque dans les mers inexplorées du Sud. Par des conférences au Congo et une ascension en ballon libre à Liège, il avait contribué à la souscription nationale qui permit au grand marin d'acquérir la future „Belgica” et de la doter du matériel indispensable avant son départ pour le pôle, le 16 août 1897. Mais TACQUIN fut déçu dans son espoir de l'accompagner comme météorologue, photographe et médecin de bord (5).

En 1895, un premier voyage de navigation avait conduit le docteur au Congo: séjour qu'il mit à profit pour réunir des collections de coquillages et d'oiseaux destinées à l'Institut royal d'Histoire naturelle (6). A la côte occidentale d'Afrique où il avait touché à plusieurs reprises, un fait l'avait surtout frappé: l'abondance des poissons dans les eaux entre le cap Bojador et le cap Blanc. Cette constatation, écrira-t-il plus tard,

(...) me suggéra l'idée d'étudier ces parages si poissonneux et de sonder les mystères de cette immense côte que j'avais si souvent vue du large !

En janvier 1900, TACQUIN arrivait à Ténériffe et faisait part à son confrère, le docteur J.B. ALLART qui y résidait en

(5) A.E.B., doss. pers. 53 du Dr TACQUIN, et avant-propos de V. LACOURT: La personnalité, les travaux et les projets du docteur Arth. TACQUIN, pour [38]. En 1957, d'autre part, l'occasion nous fut donnée, grâce à M.P. DESNEUX, d'interroger à plusieurs reprises M. Tacquin, revenu pour quelques semaines du Maroc.

(6) *La Belgique coloniale*, 24 octobre 1897, p. 513. C'est par erreur que A.J. WAUTERS [49, col. 405] qualifie TACQUIN de médecin des malles de la ligne Anvers-Matadi.

qualité de consul de Belgique, de son projet d'explorer les parages sahariens et d'étudier les pêcheries canariennes. Sur celles-ci, ALLART avait cherché à aiguiller, dix ans plus tôt, l'attention des Belges en les engageant à se livrer à une exploitation bien entendue, mais somme toute aisée, d'aussi grandes richesses naturelles (7). Sans résultat. Aussi fut-il heureux de fournir à son jeune compatriote les indications qui pouvaient lui être utiles dans la poursuite de son plan. Il l'assura d'un résultat fécond, non sans le prévenir qu'il pourrait assez difficilement s'entendre avec les pêcheurs canariens (8).

Or, TACQUIN sympathisa si bien avec ces pêcheurs qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Ils lui firent connaître les endroits les plus recherchés, et lui expliquèrent tout dans le détail pour chaque espèce de poissons. Parti avec eux du môle de Las Palmas, le 6 février 1900, sur le « Fédérico », une goëlette de moins de vingt mètres, il vécut leur vie dure pendant des mois, sans autre cabine que le pont... Il parcourut en tout sens les parages d'Arguin, île toute proche du cap Blanc où les pêcheurs non canariens n'avaient jamais osé s'aventurer, et y découvrit des bancs d'une densité extraordinaire (9).

En outre, il noua des relations cordiales avec les tribus nomades si redoutées des côtes sahariennes. Etudiant particulièrement

(7) Etude des pêcheries canariennes, dans le *Recueil consulaire*, t. LXII, 4^e livraison (Bruxelles 1890).

(8) Introduction du docteur ALLART aux articles de TACQUIN [39, pp. 315-316].

(9) L'antériorité des « découvertes » de TACQUIN — premier à signaler la présence du homard et de la langouste dans ces mers par ailleurs si riches en sardines, — est reconnue par nombre d'autorités françaises en la matière: H. FROIDEVAUX, H. GRUVEL, J. PITARD, etc. (A.E.B., doss. pers. 53). A la suite de son exploration océanographique, dont il publia la relation [39] et remit un compte rendu accompagné de documents inédits au ministre français E. ETIENNE, un véritable engouement pour les pêcheries de la côte saharienne se produisit chez nos voisins du Sud. La Société de Géographie commerciale de Bordeaux y organisa l'envoi d'une mission qui constata la présence, sur ces bancs, des 180 espèces de poissons signalées par notre compatriote. Le ministère des Colonies, ceux de la Marine et du Commerce, l'Institut de France, le Museum d'histoire naturelle de Paris, des journaux et un groupe de commerçants avaient accordé leur appui soit moral soit matériel à cette mission. Elle fut le point de départ du développement considérable de la station de pêche de Cansado (baptisée Port-Etienne en 1907), à proximité des bancs poissonneux signalés par le docteur TACQUIN. Ce dernier avait encore dressé une carte — spécialement destinée aux pêcheurs, — du littoral saharien d'Agadir au cap Blanc, apporté à la géographie de ces régions quantité de dénominations nouvelles et exécuté des sondages fructueux.

la côte Ouest marocaine qu'il avait parcourue à différentes reprises, le docteur acquit la conviction qu'il y avait là, pour des Belges entreprenants, des endroits de pénétration favorables. Mais une exploration en règle s'imposait tout d'abord, pensa-t-il,

(...) afin de se rendre compte par soi-même et sur place de ce qui existait et de la possibilité d'exploitation (...).

Des encouragements venus de haut n'avaient pas été étrangers à la décision du docteur d'entreprendre cette longue expédition. Le prince ALBERT, soucieux du sort de pêcheurs belges dont les dernières campagnes du côté de Terre-Neuve s'étaient révélées désastreuses, avait été séduit par le côté social d'un tel projet. Pourquoi laisser s'anéantir notre grande pêche maritime et priver de travail une classe intéressante, alors qu'il existait d'autres paragraphes favorisés par une nature providentielle où la faune ichthyologique est d'une richesse extraordinaire? La mission océanographique de TACQUIN n'allait-elle pas permettre de trouver pour nos pêcheurs, dans des conditions climatologiques et économiques beaucoup plus favorables,

(...) les champs de bataille de l'avenir destinés à remplacer ceux du Nord où des milliers de bateaux se disputent une faune épaisse dans un climat des plus rigoureux et sur des mers toujours agitées ? [39, pp. 328-330].

Le Prince héritier semble même avoir reçu en audience privée le docteur pour entendre l'exposé de son projet et recevoir son mémoire préconisant la création de relations maritimes directes et régulières entre la Belgique et le Maroc (10). En juillet 1902, en tout cas, le prince Albert fit exprimer ses remerciements pour les « renseignements très complets sur les pêcheries canadiennes » que l'explorateur s'était empressé de lui faire parvenir à son retour d'Afrique. Ce sujet intéressait le futur roi au point qu'il emporta en villégiature la notice qui en traitait (11). Il ne se contenta pas d'insister sur la nécessité de tenter quelque chose dans la voie indiquée par TACQUIN et d'assister à une de ses conférences à la Société des Ingénieurs et des Industriels (12). Il engagea de surcroît les propriétaires de chalutiers à envoyer un

(10) V. GODEFROID, secrétaire du prince ALBERT, à V. LACOURT, directeur de la *Compagnie du Kasai*, 29 mars 1905 (A.E.B., doss. pers. 53).

(11) V. GODEFROID à TACQUIN, 28 juillet 1902 (même source).

(12) Le même au même, 28 janvier 1903 (même source).

de leurs bateaux sur place à titre d'essai: sans résultat d'ailleurs (13).

2. Tacquin repart pour le Maroc avec un agent d'Empain

Le roi LÉOPOLD II reçut-il le docteur TACQUIN et lui confia-t-il, dans les dernières semaines de 1901, une mission confidentielle en rapport avec son plan d'exploration des côtes Nord-Ouest de l'Afrique: en longeant à cheval le littoral marocain, de Tanger vers l'embouchure du Draa, découvrir un bon port d'escale doté d'un hinterland pour la ligne maritime du Congo? (14). Pour plusieurs motifs dont le principal est le souci de discrétion dont le Souverain ne se départissait jamais, nous croyons que ce dernier se garda bien de recevoir personnellement l'explorateur. A son retour du Maroc, c'est en tout cas au chevalier Edmond CARTON DE WIART que celui-ci rendit compte de ce qu'il

(...) avait découvert des bancs particulièrement poissonneux dans les parages d'Agadir et proposait d'y établir des pêcheries et de fonder des comptoirs dans cette baie excellente (15).

Sur les points essentiels de cet entretien avec le secrétaire du Roi, on peut aisément se référer à certains extraits d'articles livrés par le docteur TACQUIN lui-même, dès la fin de 1901, à la Société de Géographie de Bruxelles:

(...) l'Espagne ne possède à la côte N.O. d'Afrique que le protectorat depuis le cap Bojador jusqu'au cap Blanc. Quant à la partie située au Nord de Bojador jusqu'au cap Guir qu'il faut considérer comme limite Sud de la domination du Sultan, cette étendue de côte d'environ 400 milles n'appartient à personne. L'Espagne n'y a pas plus de droits... que n'importe quelle autre puissance, de sorte que les meilleurs points appartiennent au premier occupant (...);

(...) Envisageons d'abord la région au Nord du cap Bojador au point de vue des abris à la côte où peuvent venir se réfugier les bateaux en cas de gros temps, ainsi qu'au point de vue d'une installa-

(13) Note inédite de TACQUIN: Campagne océanographique à la côte du Maroc et du Sahara (A.E.B., doss. pers. 53).

(14) Une relation fort brève d'une audience royale que nous croyons postérieure, a trouvé place dans une lettre de TACQUIN au roi LÉOPOLD III (copie non datée: A.E.B., doss. pers. 53).

(15) CARTON DE WIART [1], p. 82. Ce dernier n'assuma qu'à partir de décembre 1900 les fonctions de secrétaire du Roi.

tion éventuelle pour l'exploration de la pêche et le commerce avec les tribus de l'intérieur... Le pays étant habité par des tribus indépendantes qui ne reconnaissent pas la souveraineté du Maroc, *n'importe qui peut donc s'y établir* (16).

Le plus favorable de ces abris, TACQUIN en était convaincu, avait nom Agadir: le port qui commande la vallée du Sous mais aussi la clé des pays de la dissidence où « le verrou » tiré au XVIII^e siècle par le sultan Sidi Mohammed était maintenu par l'anarchie des tribus. Moulay Hassan qui avait dirigé en 1882 et 1886 des expéditions de ce côté avait, en effet, confié le territoire d'Agadir à un certain MA-EL-AININ qui s'était signalé à son attention par la capture de quelques Espagnols débarqués sur la côte. Celui-ci avait strictement rempli son office de gardien modèle, au point qu'après le décès du Sultan en 1894 son fils et successeur se vit dépossédé de ce fief. EL HIBA, fils de MA-EL-AININ, s'adjugea la souveraineté du Sous dont il se fera même proclamer sultan en 1912 (17).

De la baie d'Agadir, TACQUIN dut vanter avec enthousiasme des avantages que les réalisations du Protectorat français confirmeraient un peu plus tard:

(...) Le port d'Agadir est le meilleur havre de tout le littoral marocain. Au N.W., le cap Guir... abrite le golfe contre les vents d'Ouest et du Nord... La profondeur des eaux permet l'entrée à des bateaux de fort tonnage... Cet endroit convient à merveille pour y établir une exploration des pêches ainsi que pour y faire le commerce avec les riches régions avoisinantes [39, p. 428].

Les déficiences de la documentation dont nous avons disposé posent un certain nombre de points d'interrogation. Deux choses, toutefois, sont certaines. Le secrétaire du Roi reçut l'ordre de ne pas rompre le contact avec TACQUIN, de manifester pour ses projets un intérêt scientifique et géographique qui ne préjugeait d'aucune promesse d'ordre financier, et de lui ménager éventuellement d'autres entretiens (18). LÉOPOLD II lui-même, qui avait donc pris feu, selon l'expression de CARTON DE WIART, fit venir

(16) TACQUIN [39], pp. 340 et 427. Les passages soulignés l'ont été par nous.

(17) MIÈGE [21], t. III, pp. 344-372, et R. RAYNAUD, Agadir vingt ans après, dans la *Revue des Vivants* (Paris), septembre 1930, pp. 353-354. Le Sous était *blad siba*, c'est-à-dire ne reconnaissait pas (en grande partie) l'autorité du Sultan.

(18) Ed. EMPAIN au Roi, 15 janvier 1904 (A.P.R., doss. Congo 50, doc. 5).

Edouard EMPAIN pour le charger d'étudier et de poursuivre le plan du docteur [1, p. 82].

La personnalité d'EMPAIN est assez connue pour qu'il soit nécessaire de s'attarder à dépeindre le financier doué d'une imagination hardie, d'une prestigieuse activité, d'un esprit lucide, attiré par les réalisations de grande envergure (19). Parmi les dernières qu'il comptait à son actif, la création de la *Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer et des Tramways électriques* et l'inauguration en 1900 du métropolitain de Paris avaient mis en lumière son génie inventif. Il semble que c'est à propos des chemins de fer de Chine qu'ait eu lieu la première rencontre d'EMPAIN avec LÉOPOLD II. Celui-ci dut, avec son éventuelle prescience, découvrir au premier abord tout le parti qu'il en pourrait tirer pour l'heureux aboutissement de certains de ses desseins. De son côté, le banquier ne fut pas moins séduit par ceux-ci que par leur royal promoteur. Dès la création, le 13 avril 1901, de la *Société Asiatique*, filiale de l'*Africaine* qui devait prendre la direction des affaires chinoises de l'Etat indépendant, EMPAIN en fut administrateur (20). Il deviendra bientôt administrateur délégué, avec le baron VAN EETVELDE comme président, de la *Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs* fondée le 4 janvier 1902. Une lettre du 14 juin suivant, dans la correspondance entre le Roi et le chevalier DE CUVELIER, révèle par ailleurs le rôle officieux qu'il va désormais jouer à Paris dans les relations du Congo avec la France [34, p. 827].

Dans ces conditions, il était d'autant plus normal que LÉOPOLD II se fût adressé, pour étudier le côté pratique des projets marocains d'Arthur TACQUIN, au financier belge qui était connu pour partager avec le prince ALBERT le souci de l'avenir de l'industrie nationale de la pêche. L'une des entreprises bienfaisantes à laquelle EMPAIN avait donné son généreux concours, n'était-elle pas cette école des pupilles de la pêche à Ostende que Son Altesse Royale avait prise sous son patronage et qui devait

(19) Notice biographique par C. CAMUS dans *B.C.B.*, t. II, col. 357-365, à défaut d'une étude exhaustive qui exigerait de son auteur la consultation de papiers restés jusqu'à ce jour introuvables en dépit de toutes nos démarches !

(20) *Annales parlementaires*, séance du Sénat du 6 août 1901 et séance de la Chambre (interpellation d'Em. VANDERVELDE) du 13 mars 1903. Cfr. aussi R.J. CORNET, Maniema, pp. 281-283 (Bruxelles 1952).

fournir aux enfants des pêcheurs une instruction suffisante pour qu'ils puissent à leur tour devenir des marins accomplis (21) ?

C'est le 13 ou le 14 janvier 1904 que Edouard EMPAIN fut mis au courant du contenu des entretiens que le docteur TACQUIN avait eus avec le chevalier CARTON DE WIART au sujet d'Agadir et de ses possibilités au point de vue belge. Le fut-il par le Roi lui-même? Nous sommes enclin à penser que LÉOPOLD II chargea plutôt le comte John D'OUTREMONT, Grand Maréchal du Palais, de lui signaler que CARTON DE WIART le renseignerait de manière plus détaillée, s'il en était besoin, sur les plans et la personnalité de TACQUIN. Le 15 janvier, dans une longue lettre consacrée en partie à la Compagnie du Chemin de fer du Congo et au rail projeté de Lado à Dufilé, EMPAIN répondit au Roi à propos d'Agadir. Il avait commencé par téléphoner à CARTON DE WIART pour obtenir quelques renseignements indispensables et l'adresse du docteur, et aussi conseiller de ne paraître écouter ce dernier avec intérêt qu'au point de vue scientifique sans lui donner aucune espérance au point de vue financier.

EMPAIN avait ensuite appelé son avocat d'affaires, Georges GRIMARD qui était de surcroît sénateur de Liège et conseiller communal de Bruxelles. Entré à l'Association libérale pour y défendre les idées démocratiques, il était passé très tôt au Parti Ouvrier Belge, avait fondé en 1892 avec BRUNET et FURNÉMONT la Ligue du Suffrage universel et organisé le référendum avec VOLDERS. Son mariage avec la fille d'Oswald ALLARD, un ancien officier devenu l'agent de change de la banque d'Empain et l'ami de sa famille, lui avait permis d'entrer au service de celui-ci (22). Quoi qu'il en fût, EMPAIN avait cru devoir laisser

(21) Article de *L'Etoile Belge* du 6 janvier 1907 consacré à Ed. EMPAIN que le Roi venait de créer baron.

(22) Ed. EMPAIN au Roi, 15 janvier 1904 (A.P.R., doss. Congo 50).

Nous avons eu beaucoup de peine à réunir des informations au sujet de GRIMARD. Sa veuve est morte en 1953, longtemps après sa fille unique: le fils de la première, M. Jules RENKIN (petit-fils du ministre des Colonies qui était un ami de GRIMARD), et le mari de la seconde, M. Frédéric EICH († 1959), nous ont assuré n'avoir retrouvé dans les papiers dont ils étaient devenus dépositaires, aucune trace du voyage du sénateur au Maroc !! Certaines circonstances de la carrière de celui-ci nous paraissent expliquer cette sorte de conspiration du silence. Devenu l'avocat d'affaires de Georges MARQUET, GRIMARD se brouilla avec une partie de ses amis politiques et ne sollicita pas sa réélection au Sénat en 1908. Lors de son décès en 1926, *Le Soir* des 7 et 9 décembre se borna à rappeler qu'il avait été « l'un des meilleurs avocats d'affaires ».

ignorer à GRIMARD l'intérêt que le Roi portait à une affaire dont certains aspects l'avaient également séduit. Aussi avait-il prié l'avocat de chercher à connaître TACQUIN et d'apprécier le sérieux de son projet, puis de lui faire rapport. GRIMARD avait aussitôt accepté la proposition de se rendre éventuellement au Maroc. Toutefois, EMPAIN avait fait observer que, en raison de l'in-sécurité des parages d'Agadir, la concession territoriale qu'il aurait à négocier avec le Sultan devrait comporter le droit de police. Sans celui-ci, il ne pourrait être question d'y fonder des établissements pour la salaison du poisson ainsi que des maisons de commerce et des fermes pour le ravitaillement sur place. Il avait, sur ce point, conseillé à GRIMARD de lire les chartes de la Compagnie du Mozambique, de l'Est Africain, du Niger, etc. En fait, EMPAIN était si bien décidé à faire les frais de cette mission au Maroc qu'il terminait sa lettre du 15 janvier au Roi par ces mots :

Pendant mon absence, mon frère [François] se tiendra au courant des négociations de Mr Grimard et en rendra compte à Votre Majesté (23).

On comprend, dès lors, que la diplomatie officielle ait été mise également en branle en ce même mois de janvier 1904. A la demande du ministre des Affaires étrangères, le baron DE FAVEREAU, notre représentant au Maroc, le comte DE BUISSERET, fut prié de fournir sur Agadir des précisions d'ordre géographique, à quoi il s'empressa de répondre en soulignant que « ce port, aujourd'hui fermé, possède (en effet) une rade magnifique, la meilleure du Maroc » (24). LÉOPOLD II, profitant de ce que le vice-consul général de Belgique à Sainte-Croix de Ténériffe, F. GOFFART, était chargé d'une mission officielle au Bénin lui demanda personnellement de se rendre à la baie d'Agadir pour en étudier les conditions naturelles. Mais GOFFART fut rappelé par télégramme à Bruxelles pour être adjoint à l'administration centrale (25). Nous ignorons si, se trouvant encore le 18 avril 1904 en Nigérie britannique, il eut le temps et l'occasion d'exécuter cette mission

(23) Ed. EMPAIN au Roi, 15 janvier 1904 (A.P.R., doss. Congo 50).

(24) DE BUISSERET à DE FAVEREAU, Fez 20 janvier 1904 (A.E.B., Af. 12).

(25) F. GOFFART à DE FAVEREAU, Lokoya 18 avril 1904 (A.E.B., Af. 12). Le caractère confidentiel de cette mission est souligné par l'explication de GOFFART : « J'avais cru comprendre que Sa Majesté se réservait d'entretenir elle-même Votre Excellence de cette seconde mission... ».

et si une nouvelle dépêche de Belgique ne le dispensa pas carrément de s'arrêter à Agadir.

Trois jours après, en effet, commençait à pénétrer à l'intérieur du Maroc une députation belge dont nous avons maintenant à parler. Car deux des mystérieux personnages qui y étaient mêlés avaient pour tâche principale de demander au Sultan à pouvoir disposer du territoire environnant Agadir au profit de certaines entreprises nationales. C'étaient le sénateur GRIMARD et le docteur TACQUIN (26).

3. Les préludes diplomatiques de la mission belge

Que les négociations et opérations des deux envoyés d'EMPAIN dussent rester confidentielles, n'a rien qui doive étonner. Trop souvent dans les ultimes années du XIX^e siècle et récemment encore, les instances diplomatiques, la presse et l'opinion publique de France et d'Espagne, et même d'Angleterre et d'Allemagne, s'étaient émues de l'intérêt que le roi des Belges portait aux affaires du Maroc. Sa croisière de 1897 n'était pas tout à fait oubliée, et le caractère entreprenant des quelques compatriotes qui y résidaient suscitait de l'inquiétude.

Pourtant, les déplacements et les entretiens de GRIMARD et de TACQUIN pouvaient fort difficilement rester secrets. Car LÉOPOLD II, par le truchement d'EMPAIN, avait donné sa sanction à une combinaison où ces représentants d'un « groupe financier important » travaillaient, si besoin ou avantage en était, en accord avec la légation de Belgique. Pour ne pas attirer l'attention sur le banquier fort connu pour ses relations avec le Palais, GRIMARD et TACQUIN étaient censés représenter un groupe qui portait le nom d'ALLARD lequel, on s'en souvient, était à la fois le beau-père de GRIMARD et l'agent de change et ami d'Edouard EMPAIN. Le comte DE BUISSERET ne tarda pas à connaître ou à

(26) TACQUIN se disait nanti au Maroc d'une mission scientifique. Au départ de Belgique, on l'avait chargé de réunir les cadeaux plus ou moins spectaculaires que toute mission diplomatique se devait d'amener au Sultan et à son entourage lors de la remise des lettres de créance.

deviner la vérité (27). Les autres membres de la députation ne furent pas long à l'apprendre au moins partiellement.

Depuis son avènement, les circonstances n'avaient permis au jeune sultan ABD-EL-AZIZ de recevoir aucun ministre étranger à Fez, sa capitale du Nord. A présent qu'il était disposé à y accepter les lettres de créance du diplomate belge, valait-il mieux ou non que les négociateurs du groupe ALLARD accompagnent la mission officielle? Dans l'affirmative, fallait-il révéler leur existence avant le départ de Tanger où résidait BEN SLIMAN, le vizir des Affaires étrangères chargé des relations avec les puissances européennes? Ou bien, au contraire, chercher à dissimuler les motifs de leur présence jusqu'à l'arrivée à la Cour chérifienne (28)? Les consignes de discrétion absolue du baron DE FAVEREAU, derrière qui se devinait la présence royale, furent du reste de moins en moins observées au cours des nombreuses visites protocolaires que le comte DE BUISSERET et les membres de sa suite durent effectuer à Tanger ainsi qu'à Fez.

Avant d'en faire la démonstration, nous avons encore à faire la connaissance des diverses personnalités qui, avec ou sans mandat officiel, allaient être les compagnons de voyage du diplomate.

Deux officiers avaient été désignés le 28 mars pour « faire partie, à titre provisoire, de la légation de Belgique au Maroc et accompagner le ministre du Roi ». En réalité, leur présence devait donner à la mission une importance, voire un lustre que ne permettait pas le budget du ministère des Affaires étrangères. Choisis, sur proposition de ce dernier, par le département de la Guerre, tous deux voyageaient à leurs frais. Le premier était le lieutenant des Guides vicomte Hubert JOLLY, fils de l'ancien compagnon de croisière du Roi devenu général et président de l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge (29). L'autre, le capitaine adjoint d'état-major d'artillerie Henri DENIS, qui

(27) Carnets de notes du comte Conrad DE BUISSERET-STEEBECQUE DE BLARENHBIEN en possession de sa veuve à Nice.

(28) A.E.B., Af. 12, télégrammes chiffrés, Bruxelles et Tanger 20 février 1904 (le montant des frais était à « réclamer au sénateur GRIMARD »); lettres DE BUISSERET à DE FAVEREAU des 21 février et 1^{er} mars 1904, et DE FAVEREAU à DE BUISSERET du 24 février 1904 (toutes chiffrées ou confidentielles).

(29) Les photocopies des divers documents et du passeport relatifs à la mission de JOLLY nous ont été fort aimablement transmises par Madame DE BIVORT DE LA SAUDÉ qui les conserve à Ittre parmi de nombreuses archives de la famille JOLLY.

avait épousé la sœur d'Edouard EMPAIN, était couvert par ce dernier de tous les débours qui pourraient résulter de l'exécution de sa mission (30). Deux amis personnels du ménage DE BUISSERET attendaient également depuis quelques jours, à l'Hôtel Cécil à Tanger, le départ de la caravane. C'étaient le peintre anglais d'histoire et portraitiste Théodore Blake WIRGMAN et un compatriote de la comtesse, l'Américain H. PHILIP, ainsi que le vice-consul et drogman W. SERRUYS et un aide-interprète, BARUGEL. Le 7 avril seulement, pour ne pas donner l'éveil aux informateurs des chancelleries européennes, deux autres Belges arrivèrent comme de simples touristes. C'étaient GRIMARD et TACQUIN.

Le sénateur emportait un code qui devait lui permettre d'en référer éventuellement à Edouard ou à François EMPAIN — à l'abri de toute indiscretion — avant de conclure à Fez tout accord d'importance capitale (31). Le docteur jouait, somme toute, le rôle de conseiller technique à ses côtés. Leur mission précise était en effet, de « négocier une affaire avec le Sultan », comme DE FAVEREAU l'avait défini au comte DE BUISSERET en un prudent langage chiffré. Mais peu après il s'était avisé, d'accord avec le Roi, que le comte devrait en savoir un peu plus pour apporter un certain concours à GRIMARD et à TACQUIN. Il lui câbla donc qu'ils avaient mission, au nom d'un important consortium, de (...) solliciter du Sultan une concession de pêcheries en échange de laquelle ils offriraient de sérieux avantages financiers; ils étaient porteurs à cet effet d'un contrat auquel un caractère absolument confidentiel devait être conservé (32).

Au reçu de ces précisions, notre ministre à Tanger se déclara quelque peu décontenancé. S'agissait-il de la pêche en mer sur le

(30) Correspondance de H. DENIS avec sa femme, avril, mai et juin 1904, que Madame veuve H. DENIS-EMPAIN a eu l'extrême amabilité de nous confier.

(31) Correspondance du capitaine DENIS avec ses beaux-frères Edouard et François EMPAIN. Le nom employé dans ce code pour désigner GRIMARD: *Le Caire*, n'était pas sans rappeler les entreprises égyptiennes d'Edouard EMPAIN, commanditaire principal et probablement même unique du groupe financier que le sénateur représentait au sein de la mission belge.

(32) A.E.B., Af. 12, télégramme chiffré de DE FAVEREAU à DE BUISSERET, 20 février 1904, et dépêche confidentielle du même au même du 24 février 1904. Le projet de contrat n'a pu être retrouvé jusqu'ici. Le baron DE FAVEREAU aurait reçu GRIMARD et TACQUIN avant leur départ de Bruxelles (A.E.F., série B, c.47, doss. 7, GÉRARD à DELCASSÉ, 4 mai 1904).

littoral chérifien? Dans ce cas, l'idée d'une concession au profit des Belges devait être écartée. Car, aux termes du traité de commerce hispano-marocain de novembre 1861, cette pêche était absolument libre à l'exclusion de celle dans les rivières qui était, tous les ans, donnée à ferme par le Maghzen! En fait, comme DE BUISSERET l'avait soupçonné avant d'en obtenir de Bruxelles la confirmation secrète, il était question d'une

(...) concession de terrains sur le bord de la mer dans le but d'organiser des pêcheries en grand et de faire sur place des conserves de poisson.

On a vu plus haut que LÉOPOLD II et, à sa suite, Edouard EMPAIN envisageaient à cette fin les environs d'Agadir et la vallée du Sous. Peu précise sur ce point, la correspondance entre DE FAVEREAU et la légation de Tanger l'était beaucoup plus sur un autre: les fonds dont GRIMARD et TACQUIN seraient porteurs devaient être déposés dans une banque au Maroc qui offrirait toute garantie de discréetion. La Banque de Paris et des Pays-Bas, en rapport constant avec la diplomatie française, était ainsi exclue au profit de la Banque Mosès Pariente de Tanger où l'argent pouvait être remis au nom du comte DE BUISSERET (33).

Que nos deux compatriotes pussent discuter à Fez les conditions d'un emprunt ou réaliser toute autre opération au bénéfice d'un Etat dont la situation budgétaire était bien précaire, l'intérêt même de leur mission commandait qu'ils fussent porteurs d'un certain nombre de cadeaux: objets qui puissent éveiller la curiosité un peu puérile du Sultan et l'amuser pendant quelques jours. Ils pourraient ainsi, à un moment donné, présenter leurs demandes avec quelque chance de succès! (34).

En dépit des recommandations qu'on multipliait à Bruxelles, le rassemblement de l'imposante délégation qui devait accompagner DE BUISSERET et la présence du sénateur GRIMARD et du docteur TACQUIN n'étaient pas passés inaperçus dans le quartier

(33) A.E.B., Af. 12, lettres confidentielles et télégrammes chiffrés de DE BUISSERET à DE FAVEREAU des 1^{er} et 4 mars 1904, et de ce dernier à DE BUISSERET du 2 mars 1904. Sur la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, en rapport avec le Maroc depuis 1886, voy. GUILLEN [12], pp. 409-416.

(34) A.E.B., Af. 12, lettre du comte DE BUISSERET à un ami que nous croyons être L. VAN DER ELST, pour lors directeur général au département A.E.B., 13 mars 1904, et dépêche chiffrée du même. 17 mars 1904.

des légations européennes proche du cap Spartel, aux portes de la vieille cité de Tanger. Comment en aurait-il pu être autrement alors que la tradition exigeait que notre ministre présentât à chacun de ses collègues ses compatriotes sur le point de l'accompagner à la Cour de Fez? D'autre part, tout diplomate, en instance d'être reçu en audience par le Sultan et ses vizirs, se trouvait chargé par l'ensemble de ses pairs du règlement d'affaires générales sans rapport direct avec les intérêts de sa légation. De cette nature étaient les projets du Conseil sanitaire — émanation du corps diplomatique — relatifs à l'adduction d'eau potable et à l'érection d'abattoirs à Tanger, ainsi qu'aux améliorations des ports de Tanger et de Larache. Voilà qui permettait aux plus entreprenants plénipotentiaires d'aborder au profit de leur pays le délicat problème des concessions de travaux. Dans cette circonstance, DE BUISSERET se trouvait donc promu au rang de mandataire des intérêts généraux du commerce étranger. Au moment de partir pour Fez, il n'aurait pu s'isoler et écarter ses compagnons de route d'un certain nombre de contacts avec les légations de France, de Grande-Bretagne, d'Espagne et d'Allemagne (35).

Comme bien on pense, les conjectures allaient bon train dans les diverses chancelleries. Dès le 21 mars, l'actif ministre d'Allemagne, VON MENTZINGEN, qui avait épousé une de nos compatriotes, s'était demandé s'il ne s'agissait pas pour les Belges de chercher à obtenir des concessions. A Bruxelles, son collègue VON WALLWITZ menait une enquête qui ne l'avait pas mis en mesure de satisfaire complètement la curiosité du Kaiser et celle de l'Auswärtiges Amt. Le 21 avril, jour du départ de nos compatriotes pour Fez, VON MENTZINGEN reconnaissait ignorer encore le but précis auquel ces derniers tendaient (36).

Pour sir NICOLSON, ministre d'Angleterre, la discussion des questions pendantes qui suivait traditionnellement la remise des

(35) A.E.F., série B, c. 7, doss. 7, le comte DE SAINT-AULAIRE, secrétaire de la légation de France au Maroc, à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, ministre de la République à Tanger, Fez 17 mai 1904.

(36) D.A.A., doss. 13 (Marokko-Belgien), rapports des légations de Tanger (VON MENTZINGEN) des 21 mars et 21 avril 1904, et de Bruxelles (VON WALLWITZ) du 9 avril 1904 auquel est annexé un article du *Petit Bleu* du même jour: « Belgique et Maroc ».

lettres de créance au Sultan ne justifiait pas, dans le cas de la Belgique, le déplacement d'une suite aussi considérable. Il devait donc s'agir, comme la rumeur s'en était propagée depuis plusieurs semaines, de concessions à solliciter du Maghzen et particulièrement de l'établissement de la télégraphie sans fil entre Tanger et les villes de la côte. Dans cette éventualité, une démarche avait été faite par NICOLSON auprès du gouvernement chérifien: aux termes de conventions antérieures, aucune décision ne pouvait être prise dans cet ordre d'idées sans qu'eussent été consultés les représentants de toutes les puissances et notamment celui de la Grande-Bretagne, qui devait bénéficier à cet égard d'une incontestable priorité (37). Depuis la toute récente signature des accords Paul CAMBON-Lord LANDSDOWNE du 8 avril 1904 — qui se révélerait bientôt le préambule de l'Entente cordiale franco-britannique, — le royaume d'EDOUARD VII avait délibérément renoncé à toute revendication politique au Maroc, sans cesser pour autant d'y vouloir jouer un rôle de premier ordre en matière commerciale...

La France, elle, estimait y avoir désormais les coudées franches, en dépit de la consternation furieuse du Sultan qu'on n'avait pas jugé devoir consulter, et de l'Allemagne décidée à n'en tenir aucun compte. Déjà, le 24 mars, le ministre de la République à Tanger, Georges SAINT-RENÉ TAILLANDIER, avait laissé entendre à son collègue belge que

(...) le jour où son pays accentuerait sa situation au Maroc, l'on songerait à certaines industries belges,

à une manière d'association des intérêts franco-belges comme en Chine (38). Quelques jours auparavant, il avait informé le Quai d'Orsay de son appréhension que la mission DE BUISSERET ne fournît au Maghzen l'occasion d'accorder aux Belges des concessions incompatibles avec les intérêts français, car « la Belgique

(37) F.O. 99/413, rapport de la légation de Tanger (NICOLSON) du 9 avril 1904, reproduit dans la série des *Confidential prints. Morocco*. Ce fut apparemment là l'unique témoignage de l'intérêt des Britanniques pour la mission belge à Fez!

(38) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 24 mars, 9 et 10 avril 1904. Le diplomate belge terminait sa dépêche du 9 en assurant que SAINT-RENÉ était désireux de voir le Maghzen comprendre que les deux légations voisines étaient « amies et pourraient éventuellement marcher d'accord sur le terrain financier et industriel ».

a depuis longtemps attiré son attention » (39). Revenant à charge peu après, SAINT-RENÉ estimait opportun que le comte DE BUISSERET arrivât à la Cour du Sultan muni d'instructions qui le disposeraiient à envisager l'établissement de la prépondérance politique de la France comme la condition la plus propice au développement des industries de son pays:

(...) que la Belgique se présente ici sous nos auspices, comme l'alliée et non la rivale (40).

Depuis peu, des négociations se poursuivaient à Fez pour la conclusion d'un emprunt de 50 millions de francs. C'est le Sultan lui-même qui, après avoir dilapidé le produit de trois autres contractés à Paris, à Londres et à Madrid, avait écrit à SAINT-RENÉ TAILLANDIER pour le prier d'obtenir de la France un concours financier qui lui permettrait de rembourser sa dette à court terme, de faire face militairement à l'insurrection du Maroc oriental, et de vivre décemment quelques années encore! Mais une opération de cette ampleur comportant une émission publique, les banques, avant d'en assurer le succès, exigeraienr une garantie sûre: le produit des douanes chérifiennes. De son côté, le Maghzen, qui présentait les conséquences politiques d'une main mise de la France sur ses douanes, souhaitait « trouver dans la pluralité des créanciers une garantie relative de son indépendance » [30, p. 86-87]. C'était là peut-être un atout dans le jeu des Belges !

Mais DELCASSÉ, dont on a déjà esquissé brièvement la politique marocaine, était à l'affût. Il rêvait d'ouvrir au monde des affaires les perspectives les plus séduisantes et surtout d'amener le Maghzen à reconnaître la situation privilégiée de la France. Les dirigeants de la Banque de Paris et des Pays-Bas déjà citée — sous l'égide de laquelle se groupait le consortium des autres banques, — le comprirent très vite. Au moment convenu par DELCASSÉ, celui de la signature de l'accord du 8 avril 1904, ce consortium avait envoyé à Fez un représentant du nom de ZANGARUSSIANO, muni de pleins pouvoirs et invité à concerter son action avec la légation de la République. SAINT-AULAIRE, secrétaire de celle-ci,

(39) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 21 mars 1904.

(40) *Idem*, 25 mars 1904. DE BUISSERET passait pour gallophobe et, en tout cas, germanophile. Cfr notice de A. DUCHESNE dans la *Biographie Nationale* (Belge), t. XXIX, col. 138-140.

s'y rendit également le 18 avril sous couleur de présenter au Sultan les membres de la nouvelle mission militaire, le commandant FARIAU et le lieutenant SCHNEIDER (41).

Assez inquiet de la concurrence possible que la présence de l'agent financier français lui avait révélée à Tanger, le comte DE BUISSERET s'était demandé, dès avant son départ pour la cour chérifienne, s'il n'avait pas à réclamer

(...) certaines instructions spéciales au sujet de l'affaire à laquelle s'intéressent MM. Grimard et Tacquin.

Car la toute récente arrivée de ces derniers le mettait mieux à même de comprendre les buts qu'ils avaient mission d'atteindre:

Le vif désir que j'ai d'aider à leur réussite — ajoutait le diplomate —, me porte à signaler à Votre Excellence les difficultés principales de l'exécution. Ce sera seulement en procédant pas à pas que nous pourrons constater s'il est possible de compter sur une discrédition absolue du côté du Maroc (...) [qui] paraît penser qu'il ne saurait traiter une affaire sans recourir confidentiellement aux conseils de ceux qui ont intérêt à la voir échouer (42).

A Bruxelles non plus, la légation de France n'était pas restée inactive. D'ordre de DELCASSÉ, le chargé d'affaires E. GANDERAX exprimait, le 19 avril, le vœu que le ministre belge au Maroc ne fit rien et ne s'associât à aucune démarche qui pût entraver ou retarder les négociations que les Français poursuivaient en vue de la conclusion de leur emprunt, et que lui-même fit comprendre aux vizirs combien serait vaine toute tentative ayant pour but d'amener une dissidence quelconque entre les cabinets français et belge au sujet de leurs intérêts là-bas. Le baron de FAVEREAU promit qu'il inviterait DE BUISSERET à garder une attitude bienveillante. Il ajouta qu'il espérait pouvoir compter sur les mêmes dispositions de la part des représentants de la République en faveur des Belges qui cherchaient à créer des entreprises économiques au Maroc (43). Les instructions que la rue de la Loi trans-

(41) *Idem*, p. 91. Les trois Français furent reçus en audience par le Sultan le 14 mai suivant (*idem*, p. 97, et SAINT-RENÉ TAILLANDIER [31], p. 37).

(42) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 9 et 10 avril 1904.

(43) A.E.B., Af. 12, DE FAVEREAU à DE BUISSERET (dépêche chiffrée), 22 avril 1904. Un résumé s'en trouve dans une note d'A. DE BASSOMPIERRE «sur la demande de concession des pêcheries au Maroc présentée par MM. GRIMARD et TACQUIN», datée du 18 mai 1906. Le conseiller GANDERAX remplaçait à ce moment le ministre de France, GÉRARD, parti en congé. Son rapport au Quai d'Orsay sur cet entretien est aux A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, 19 avril 1904.

mit à cet égard ne parvinrent au comte DE BUISSERET que lorsqu'il était déjà en route pour Fez avec son imposante escorte et le groupe bigarré de ses compagnons.

4. L'ambassade belge arrive à la cour chérifienne

Ce fut une des dernières missions revêtues de tout le décorum d'usage avant l'établissement du Protectorat français. Notre propos n'est pas de nous attarder à la décrire, mais de la suivre au cours des quelque 220 kilomètres qui la séparaient de la cour du Sultan.

Au terme d'une première étape, le 21 avril 1904, un campement attendait la longue caravane de mulots et de chameaux à El-Khaoui, suivant un ordre invariable fixé pour toute la durée du voyage et dont on trouve la description dans un livre du comte DE BUISSERET et dans la correspondance du capitaine DENIS:

Une vaste ellipse aux sommets de laquelle se dresse la tente du ministre, surmontée d'une énorme boule de métal (l'insigne du commandement), et la grande tente de forme allongée (...) qui sert à la fois de salon et de salle à manger.

Entre ces deux pièces de résistance s'alignent, d'un côté, les tentes du capitaine Denis, du lieutenant vicomte Jolly, de MM. Serruys et Barugel, de l'autre: celles de M. Grimard, du Dr Tacquin, de M. H. Philip et de M. T.B. Wirgman. A côté de ma kouba, flotte le drapeau national qu'on amène au coucher du soleil.

Derrière se trouvent les tentes des soldats de la légation, des palefreniers (...). Dans le cercle inférieur, enfin, les caïds d'escorte et tout le personnel subalterne. Un cône de toile plus imposant abrite le Caïd er Raha ou chef de la Mahalla (...) (à qui) incombe la responsabilité de veiller constamment sur la mission du Roi (...) (44).

Arrivés à Tsar-el-Khebir, l'étape suivante, TACQUIN et JOLLY, tous deux excellents cavaliers, se détachèrent de la caravane et partirent à franc étrier pour Larache, le port voisin. Il s'agissait d'assurer le débarquement des nombreux bagages venus de Tangier par voie maritime et surtout des cadeaux destinés, selon l'usage, au Sultan et aux principaux vizirs. L'un était particuliè-

(44) DE BUISSERET [5], pp. 14-16. De nombreuses photographies du camp furent prises par le docteur TACQUIN. La plupart sont conservées dans un album de famille que Madame H. DENIS-EMPAIN a bien voulu confier au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire.

ment encombrant: un canon de cavalerie à tir rapide, système Nordenfeldt, qui devait établir la réputation des produits COCKERILL et valoir, espérait-on, bien des commandes à notre industrie nationale. Les autres étaient des jumelles et longues-vues fort prisées par les Marocains, ainsi que quelques fusils, brownings et revolvers, sans compter les caisses où le docteur avait enfermé des appareils électriques, météorologiques et photographiques assez mystérieux. Tout fut hissé à dos de mule cependant que le canon, dans sa cage de bois, se balançait entre deux chameaux. Au grand complet, la caravane et son escorte précédée de l'étendard rouge du Sultan, franchirent le Sebou avant de faire à Fez, le 3 mai 1904, une entrée qui fit quelque sensation (45).

L'accueil des consuls de France, d'Allemagne et de Grande-Bretagne fut amical, et empressé celui des autorités chérifianes. De la part de celles-ci, ce n'était point pure courtoisie. Au lendemain des accords franco-britanniques du 8 avril, elles entendaient affirmer, en recevant une ambassade étrangère avec tout le céromonial d'usage, le prestige intact d'un Maroc indépendant. De plus, elles cherchaient, en faisant fête à nos compatriotes, à s'assurer le concours des petites puissances d'Europe (46).

Un peu décevant toutefois, dans sa solennité, fut la première audience au palais impérial où les honneurs étaient rendus par des soldats en uniforme écarlate. Le sultan ABD-EL-AZIZ, assis en une attitude hiératique non loin de BEN SLIMAN, son vizir des Affaires étrangères, se borna à exprimer quelques mots de bienvenue avant d'accepter les lettres de créance que lui présentait le comte DE BUISSERET. Celui-ci prononça en français un discours assez banal que le drogman SERRUYS traduisait au fur et à mesure:

(...) mon Souverain trouve dans cette mission l'occasion qu'il désirait de répéter à Votre Majesté la haute estime qu'il professe pour

(45) Témoignage verbal du docteur A. TACQUIN (1957) et correspondance du capitaine, futur général H. DENIS (avril-juin 1904). Au sujet du choix des cadeaux (une partie avait été choisie par G. LECOINTE, directeur de l'Observatoire royal, pour compte du département des Affaires étrangères, des établissements COCKERILL et de la Fabrique nationale d'armes de guerre), voy. A.E.B., Af. 12. L'entrée de la mission à Fez a fait l'objet d'un tableau du peintre WIRGMAN dont on a perdu la trace.

(46) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, SAINT-AULAIRE à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, Fez 17 mai 1904.

Votre Auguste Personne (...). Le Roi désire resserrer encore l'amitié qui a toujours uni les deux Etats.

Le vizir lut ensuite la réponse du monarque, après quoi on lui présenta les deux officiers et les autres personnes attachées à la mission belge (47). GRIMARD et TACQUIN n'étaient cependant pas du nombre. EMPAIN lui-même avait tranché le cas qu'on lui avait soumis à ce propos:

(...) l'adjonction officielle de M. GRIMARD à la mission ne peut certes que le gêner dans ses négociations.

Elle aurait pu, en outre, placer le ministre de Belgique dans une situation difficile si ces pourparlers

(...) n'avaient pas l'heure de plaire au ministre de France à Tanger (48).

L'audience particulière du lendemain fut moins impressionnante, mais sensiblement plus cordiale. Le goût d'ABD-EL-AZIZ, très jeune de caractère, pour les nouveautés venues d'Europe en avait fait rapidement la proie d'aventuriers habiles à lui suggérer des fantaisies dispendieuses. Mais, rempli d'admiration pour la civilisation occidentale encore qu'étranger au fond à toute idée de gouvernement, il semblait sincèrement désireux d'engager le Maroc dans la voie des réformes. Il prit donc un réel plaisir à causer avec ses hôtes de la mission belge auxquels s'étaient mêlés, cette fois, le docteur TACQUIN et le sénateur GRIMARD (49). La présentation des cadeaux amenés de Belgique eut pour cadre un jardin du palais de Sa Majesté fait de terrasses superposées que bordaient plusieurs cages renfermant un lion, un tigre, des ours, des singes et une infinité d'autres animaux. JOLLY et DENIS, les deux officiers, avaient fait diligence pour que le canon Cocke-rill s'y trouvât avec une réserve suffisante de projectiles. Le 8 mai,

(47) A.E.B., Af. 12, ainsi que *L'Etoile Belge* et *Le Petit Bleu* du 25 mai 1904, etc.

(48) A.E.B., Af. 12, Ed. EMPAIN à DE BUISERET, réponse du 20 au télégramme chiffré du second daté du 19 avril 1904.

(49) *Le Patriote* (Bruxelles) du 24 août 1907. Nous n'avons pu identifier l'auteur ou l'inspirateur de ce très curieux article dont les renseignements étaient tenus « de très bonne source » (selon une note de la rédaction), mais n'en comportent pas moins une erreur flagrante qui nous met en défiance sur d'autres points: GRIMARD n'a pu revêtir en mai-juin 1904 l'uniforme d'échevin de la ville de Bruxelles (déclaré à peu près identique au costume de commissaire de district de 1^{re} classe de l'Etat du Congo !!), alors qu'il ne devint échevin des Finances de la capitale qu'en janvier 1905 !

en effet, le Sultan tint à pointer lui-même la pièce: il fut ravi de la précision de son tir et tout autant de la photographie d'intérêt historique qu'on prit de lui ce jour-là (50).

En faisant choix des cadeaux destinés à ABD-EL-AZIZ, TACQUIN avait bien rencontré son engouement un peu puéril pour les dernières inventions. Fantasque et prodigue, lui qui, au grand scandale du monde musulman, montait en auto, utilisait le canot à vapeur et jouait au polo et au tennis avec les Européens, s'était vu offrir par la mission belge — avec une joie condescendante et déjà blasée — une motocyclette, un moteur à essence, des appareils de télégraphie et de radiographie. Entre le 20 mai et le 7 juin, de nombreuses invitations de nos compatriotes au palais leur permirent — au docteur TACQUIN surtout — d'avoir de fréquents entretiens avec le Sultan et ses ministres. On jouait ensemble au billard, au tennis ou au polo. On expérimentait les appareils scientifiques que le docteur avait installés. Après l'éclairage — qui fit sensation le soir — d'une aile des bâtiments, celui-ci réalisa un dernier « miracle »: la radiographie des mains de ses hôtes « qui furent profondément étonnés de voir de leur vivant les os de leur squelette » (51). Bref, les conversations se firent moins protocolaires, empreintes de plus de confiance.

Pendant les six semaines que nous avons passé à la Cour chérifienne, je crois — atteste le futur général JOLLY —, qu'il ne s'est pas passé deux jours sans que le docteur Tacquin ne voie le Sultan qui semblait l'avoir pris en véritable amitié.

GRIMARD témoigne, de son côté, qu'à Fez

(...) il s'est créé de multiples relations, (...) était au mieux avec le Sultan et presque tous ses ministres qu'il a fréquemment visités (52).

La veille du départ, au cours d'une ultime audience privée, les membres de la mission reçurent à leur tour des cadeaux: des sabres pour le comte DE BUISSERET, les deux officiers et le drogman, un cheval pour TACQUIN et un poignard, des étoffes et des tapis pour GRIMARD!

(50) DE BUISSERET [5], pp. 46-47, et correspondance de H. DENIS-EMPAIN.

(51) Correspondance du capitaine, futur général H. DENIS (archives des familles DENIS et EMPAIN à Battel), et curriculum vitae du docteur A. TACQUIN (A.E.B., doss. pers. 53).

(52) Le lieutenant vicomte JOLLY à V. LACOURT, 1^{er} mars 1905 (A.E.B., doss. pers. 53), et avant-propos de V. LACOURT: La personnalité, les travaux et les projets du Dr TACQUIN, pour [38].

Voilà qui est de nature à intéresser le lecteur par les seuls aspects pittoresques de récits et de lettres où les membres de la mission officielle se sont bornés à décrire l'aspect extérieur des choses. Or ce qui doit retenir maintenant notre toute particulière attention, c'est ce que la plupart d'entre eux ignoraient à l'époque et que ne pouvaient leur communiquer ceux qui étaient au courant: le rôle exact de MM. GRIMARD et TACQUIN tel que nous sommes enfin parvenu à l'élucider. Car l'affirmation d'A.J. WAUTERS en 1911 que

(...) les opérations de la mission qui fut envoyée au Maroc sont demeurées secrètes,

est restée longtemps d'une exactitude rigoureuse. Tous les rapports concernant cette mission étaient transmis au Palais royal.

5. Une partie serrée s'engage avec la France

Pour y voir un peu clair à l'époque où n'étaient accessibles ni les archives diplomatiques françaises et belges ni certains papiers privés, assez forte aurait été la tentation de faire confiance aux deux articles déjà cités de WAUTERS, souvent assez bien informé, et à deux prétendues mises au point du quotidien bruxellois *Le Patriote* en août 1907. D'après cette dernière information, garantie « de très bonne source », voici comment les choses se seraient passées au cours de l'audience secrète que ABD-EL-AZIZ avait, à sa prière, accordée à Georges GRIMARD ainsi qu'à Arthur TACQUIN:

(...) Tout de suite dans la conversation, le délégué du Congo apparaît, demandant au Sultan de vouloir bien céder à bail à l'Etat indépendant du Congo la vallée du Sous. Très diplomatiquement, le Sultan répondit (...) qu'il ne fallait pas oublier qu'il était, lui, le Sultan, avant tout un chef religieux, et que son autorité, quelque grande qu'elle fût, n'allait pas jusqu'à pouvoir accorder des concessions territoriales. C'est là un rôle, ajoute-t-il, qui appartient au caïd de la vallée du Sous; et c'est avec ce gouverneur et avec lui seul qu'il faut vous entendre si vous voulez faire des achats de terrain ou obtenir des concessions dans cette région (53).

De toute façon, c'était là chose évidente. La région d'Agadir, on l'a dit plus avant, échappait pratiquement à l'autorité d'ABD-

(53) *Le Patriote*, 24 août 1907.

EL-AZIZ. Aux yeux des Belges, il lui aurait été malaisé de reconnaître qu'il en était ainsi, et franchement impossible de leur répondre de s'adresser à EL HIBA, l'ancien vassal de son père devenu indépendant. C'est pourquoi — toujours d'après *Le Patriote*, — le monarque se serait borné à parler non sans ambiguïté du gouverneur de la vallée du Sous comme s'il s'agissait d'un de ses représentants, d'un « caïd » cumulant en son nom les fonctions de juge, de commandant militaire et de collecteur d'impôts. Pour reprendre l'expression d'A.J. WAUTERS, ABD-EL-AZIZ aurait mis

(...) plus de diplomatie encore dans la manière dont il se déroba aux sollicitations du souverain de l'Etat du Congo, que celui-ci n'en avait mis dans l'organisation de l'ambassade qu'il lui envoyait. [49, col. 405]

C'est à peu près de cette manière que les choses se seraient passées à la Cour d'ABD-EL-AZIZ si les accords CAMBON-LANDSDOWNE n'étaient venus dans l'entretemps sceller le sort politique du Maroc en y réservant à la France une position en tout point privilégiée. Quelle que fût à cet égard la réaction du Sultan et de ses vizirs, il y avait là un fait nouveau avec lequel les autres pays devaient désormais compter. La Belgique, bien entendu, ne pouvait l'ignorer (54).

Depuis quelques jours, notre gouvernement avait reçu notification des accords précités. Le 19 avril déjà, pour le chargé d'affaires GANDERAX venu l'entretenir de la mission belge à Fez, DE FAVEREAU avait nettement précisé qu'il allait faire comprendre là-bas combien serait vaine

(...) toute tentative ayant pour but d'amener une dissidence quelconque entre les gouvernements français et belge au sujet de leurs intérêts au Maroc (55).

A Tanger, toutefois, les inquiétudes de SAINT-RENÉ TAILLANDIER subsistaient à ce point qu'il en vint à prier DELCASSÉ d'intervenir une fois encore à Bruxelles pour que le comte DE BUISSERET tînt un langage conforme aux récents accords et surtout ne poursuivît aucun résultat important d'ordre économique — en matière

(54) Dès le 26 avril 1904, un article de *L'Indépendance Belge* (Bruxelles) exprimait le ferme désir de notre pays de se tenir, sur toutes les questions touchant le Maroc, en étroite harmonie avec la France et les représentants de sa politique.

(55) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GANDERAX à DELCASSÉ, 19 avril 1904.

de pêche ou de travaux publics — sans qu'une entente fût établie au préalable avec lui (56). Le ministre GÉRARD, qui venait de reprendre sa place à la tête de la légation de la République à Bruxelles, fut invité à demander audience au baron DE FAVEREAU. A l'issue de deux entretiens avec ce dernier, il se déclara en mesure de rassurer le Quai d'Orsay: les représentants de la société qui, avec l'appui de la légation belge au Maroc, tentait d'y obtenir une concession de pêcheries, étaient prêts à rechercher le patronage de la diplomatie française. A en juger d'après un article nouveau du docteur TACQUIN lui-même, c'est d'ailleurs aux pêcheurs français plutôt qu'aux belges que le champ d'exploitation des bancs canariens appartenait (57).

C'est le 3 mai, on s'en souviendra, que la mission belge avait fait son entrée à Fez, accompagnée du sénateur GRIMARD et du docteur TACQUIN. Quelles chances restait-il alors à ceux-ci d'obtenir du Maghzen cette concession de pêcheries sur le littoral marocain qui était le but n° 1 de leurs efforts?

Les chances des deux Belges, même compte tenu de l'appui désormais sans réserve du comte DE BUISSERET, étaient en proportion inverse de l'activité que déployaient les agents diplomatiques français à Tanger et à Fez.

Le rôle de SAINT-RENÉ TAILLANDIER a été esquissé dans les pages précédentes. Pour l'affaire des pêcheries, en particulier, GRIMARD et TACQUIN avaient spontanément réclamé son appui. Le groupe financier qu'ils représentaient avait, en effet, considéré que, « dans le présent état de chose au Maroc », le concours de l'action diplomatique française était des plus utile, sinon indispensable au succès de leurs négociations. Des instructions télégraphiques leur avaient donc été adressées de chercher à se mettre d'accord avec SAINT-RENÉ en vue d'obtenir la concession des pêcheries (58). Mais celui-ci, avant d'intervenir auprès des auto-

(56) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 25 avril 1904.

(57) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904. GÉRARD à DELCASSÉ, 4 mai 1904. L'article en cause du Dr A. TACQUIN [40, pp. 463 et suiv.] venait de paraître en avril 1904.

(58) A.E.B., Af. 12, DE FAVEREAU à DE BUISSERET, 6 mai 1904; note d'A. DE BASSOMPIERRE du 18 mai 1906 sur la « demande de concession de pêcheries au Maroc présentée par MM. GRIMARD et TACQUIN », et échange de télexgrammes de GRIMARD avec EMPAIN les 6 et 7 mai 1904.

rités chérifiennes, attendait de Paris un accord qui se faisait attendre, si bien que DE BUISSERET, à son arrivée à Fez, n'était pas sans inquiétude au sujet du rôle qu'il aurait à jouer:

(...) Les instructions reçues, écrivait-il à DE FAVEREAU, me font penser qu'il n'entre pas dans les vues de Votre Excellence que je l'entretienne des phases de cette affaire et que mon rôle doit rester en quelque sorte officieux. Je crois de mon devoir de me charger des démarches que nos deux compatriotes me demandent éventuellement de faire, notamment auprès du ministre de France, en vue de leurs négociations ultérieures. Je prie Votre Excellence de me télégraphier dans le cas où je n'aurais pas bien compris mon rôle. Pour le cas où il serait prouvé... que la légation de France suit une ligne de conduite peu bienveillante ou hostile aux projets de ces messieurs, Votre Excellence ne jugerait-elle pas devoir m'envoyer des instructions spéciales (...) (59).

Tel semblait ne pas être le cas. ZANGARUSSIANO, l'agent d'affaires qui négociait l'emprunt français, faisait montre d'une cordialité extrême vis-à-vis de nos compatriotes « comme s'il appréciait le prix des bons rapports avec la Belgique où financiers et argent disponible ne manquent pas ». Lui et le comte DE SAINT-AULAIRE, avant même le départ de Tanger, avaient fait miroiter la possibilité d'une union d'intérêts franco-belges dès que s'ouvrirait au Maroc l'ère des grands travaux. « Pourquoi », avait même interrogé le second, « n'établirions-nous pas ensemble la télégraphie sans fil ? » (60). En réalité, DE SAINT-AULAIRE, stimulé par les dépêches régulières de SAINT-RENÉ que DELCASSÉ lui-même tenait en haleine depuis Paris, avait mis à profit le début de son séjour à Fez — où il devançait de deux semaines le comte DE BUISSERET, — pour neutraliser et paralyser l'action de celui-ci et des autres membres de la mission, GRIMARD et TACQUIN compris.

Le secrétaire de la légation de France avait commencé par avertir BEN SLIMAN, le vizir des Affaires étrangères, qu'une extrême réserve s'imposait désormais pour le règlement immédiat de problèmes rentrant dans la catégorie des réformes au sujet desquelles le mot décisif appartenait à présent à la République. BEN SLIMAN avait été, paraît-il, un des premiers à rêver d'une

(59) A.E.B., Af. 12, lettre très confidentielle et en partie chiffrée de DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 5 mai 1904.

(60) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 15 avril 1904.

transformation de son pays sous l'égide de la Belgique, sinon d'une autre puissance de second ordre. Sa surprise fut égale à sa déception quoique, de l'avis de SAINT-AULAIRE, le diplomate belge pourrait très bien s'exagérer la portée des attentions dont le vizir le faisait entourer (61).

Après avoir rendu « inoffensive », selon son propre mot, la présence à la cour chérifienne du représentant de LÉOPOLD II, le secrétaire tenait à ce qu'elle fût de surcroît « propice » aux impératifs de la politique française: c'est-à-dire que la Belgique elle-même parût reconnaître la prépondérance de la France au Maroc, de manière si nette qu'elle n'imaginât pas pouvoir se passer de son entremise pour solliciter une concession quelconque au profit de ses nationaux (62). Dans cette perspective, DE SAINT-AULAIRE prétendait avoir réussi à rallier BEN SLIMAN aux vues de la République sur deux des points que DE BUISSERET venait traiter à Fez et qui, à vrai dire, ne concernaient qu'indirectement notre pays: les projets du Conseil sanitaire comportant notamment les travaux d'adduction d'eau potable ainsi que la construction d'un abattoir à Tanger, et l'amélioration du port de cette ville et de celui de Larache (63). Le point essentiel restait, pour l'heure, la concession des pêcheries sur le littoral marocain dont le ministre de Belgique était précisément venu entretenir le 16 mai le comte DE SAINT-AULAIRE.

Le premier, déjà en possession des instructions de Bruxelles d'avoir à s'abstenir de ce qui pourrait nuire au projet d'emprunt de la Banque de Paris et des Pays-Bas, déclara au second qu'il ne tenterait rien auprès du Maghzen sans se concerter avec lui. Il ajouta, toutefois, que, puisque GRIMARD se proposait de solliciter

(61) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, SAINT-AULAIRE à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 17 mai 1904. *Le Journal du Maroc* (Tanger) du 7 février 1905 prétendra savoir qu'il aurait été question un moment de « neutraliser » l'empire sous la suzeraineté de la Belgique: « le Maroc étant belge eût été en quelque sorte international ».

(62) Ceci était en tout point conforme aux instructions de DELCASSÉ: « (...) Notre demande (de concession pour les Belges) au Maghzen va établir un précédent très favorable au développement de notre autorité dans les conseils du Sultan (...) » (A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DELCASSÉ à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 30 mai 1904).

(63) *Idem*. DE SAINT-AULAIRE paraît même avoir argué du fait que DE BUISSERET était logé dans une demeure contiguë à la sienne à Fez, pour abuser les Marocains sur leur situation réciproque !

la concession de la pêche sur « tout » le littoral marocain et que pareil projet ne pouvait plus aboutir sans le concours de la France, il y aurait intérêt à ce que le groupe belge fût appelé à participer à titre égal, à l'apport de capitaux, à l'administration et aux bénéfices du groupe français, car pour celui-ci les redevances à verser au Maghzen sur le produit des pêcheries pourraient constituer une garantie plus voilée que celle des douanes. Au comte DE BUISSERET, DE SAINT-AULAIRE dut opposer les raisons d'ordre général qui rendaient ce plan inexécutable dans les circonstances présentes. Non seulement l'entente envisagée entre les deux groupes devait être sanctionnée par Paris puisque les intérêts belges ne pouvaient désormais plus se développer qu'à l'abri de la prépondérance française, mais de surcroît il attendait les directives de son chef hiérarchique, SAINT-RENÉ TAILLANDIER resté à Tanger. Le diplomate belge — dont ce dernier avait déjà, paraît-il, mesuré « l'inexpérience et la légèreté », — ne put qu'exprimer le vœu que ces observations fussent transmises par Paris à DE FAVEREAU: sans doute, ajoutait DE SAINT-AULAIRE, « en vue de dissiper les illusions qui ont pu se communiquer de Tanger à Bruxelles sur les possibilités immédiates d'expansion belge au Maroc ». Il se déclara, d'autre part, fort ennuyé de la présence de GRIMARD à Fez puisqu'il ne pouvait plus ni seconder officiellement ses projets ni l'empêcher de présenter lui-même sa demande de concession aux vizirs (64).

En attendant, la légation de France n'avait pas dit un seul mot au Sultan ou à ses ministres du désir de GRIMARD et de TACQUIN, ni d'aucune autre affaire analogue, pas même de certaines promesses de travaux que ZANGARUSSIANO voulait réclamer en garantie de son emprunt. Il s'agissait — on l'a dit plus haut, — d'ajourner toute demande de concession en faveur de quiconque jusqu'à la conclusion de cet emprunt et, au préalable, d'inspirer confiance

(64) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DE SAINT-AULAIRE à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 17 mai 1904. Le secrétaire de légation ne pouvait que se réjouir de tout « ce qui préservera notre action des dangers du péril belge », en particulier un certain mécontentement du Maghzen contre les Belges 1^o à cause de leurs « pratiques », révélées par la presse égyptienne, contre les indigènes du Congo; 2^o à cause des exigences abusives de la suite du comte DE BUISSERET, et surtout de la présence dans celle-ci d'un drogman israélite. Ajoutons que les dépêches de C. DE BUISSERET à DE FAVEREAU des 14 et 20 mai rendent un son de cloche généralement assez différent (A.E.B., Af. 12).

au Maghzen en lui prouvant qu'on inaugurerait en sa faveur une période de tranquillité.

C'est alors — avait assuré de SAINT-AULAIRE à son collègue belge, qui s'empessa d'en rendre compte à Bruxelles — que s'ouvrira l'ère des entreprises: chemins de fer et travaux sur la côte, pour lesquels les capitaux français ne suffiront pas. Sur ce terrain les Belges sont nos alliés naturels (...). L'affaire dont vous m'entretenez viendra certainement en tout premier lieu. Vos compatriotes doivent comprendre qu'un délai de quelques mois n'est rien en l'espèce (65).

Dans son rapport suivant, DE BUISSERET se montrait plus optimiste encore. Selon lui, le comte de SAINT-AULAIRE croyait à présent possible la réalisation des conditions proposées par GRIMARD et TACQUIN directement après la conclusion de l'emprunt ZANGARUSSIANO, soit dans trois mois « par exemple » (66).

En l'absence d'instructions du Quai d'Orsay, le temps continuait à passer. Il passait vite en particulier à Fez où se succédaient réceptions et banquets chez les représentants des puissances amies, au palais chérifien, chez les vizirs... Tandis que les deux officiers belges et leurs compagnons de route aspiraient au retour, GRIMARD et TACQUIN en venaient à se demander avec inquiétude si celui-ci arriverait avant que l'occasion leur eût été offerte de tenter quelque chose, de poser un jalon, de risquer une initiative dans le sens de l'objectif initial de leur mission. D'accord avec eux, DE BUISSERET avait fini par affirmer à de SAINT-AULAIRE que leur demande serait introduite auprès du Sultan « quand on se serait entendu avec la légation de France sur l'opportunité du moment ». Il avait ajouté qu'en attendant — et pour éviter de quitter éventuellement la Cour sans avoir rien « emmanché », — une démarche serait faite auprès de celle-ci dans le simple but de « s'inscrire » et de « prendre rang » pour avoir la priorité le jour où il paraîtrait possible d'ouvrir franchement les négociations en vue. Ainsi fut fait lorsque la demande des deux Belges eut été présentée par de SAINT-AULAIRE lui-même au vizir BEN SLIMAN qui s'empessa de leur réservier l'accueil le plus aimable. Pour couronner le tout, le secrétaire de la légation de France renouvela, à titre privé, l'assurance que la réalisation du projet paraissait « absolument certaine », avec cette seule réserve que le délai

(65) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 14 mai 1904.

(66) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 20 mai 1904.

serait au plus de quelques mois et aussi qu'il fallait prévoir le cas où les nécessités — stratégiques, par exemple — empêcheraient dans l'avenir la continuation de l'entreprise. Il importait simplement que le sénateur, dès son retour à Bruxelles, formât un groupe franco-belge au nom duquel la demande de concession de pêcheries pourrait être réintroduite (67).

Pendant que le comte DE SAINT-AULAIRE s'exprimait de la sorte à Fez, le ministre de la République à Bruxelles, GÉRARD, rendait compte au Quai d'Orsay de l'entretien qu'il venait d'avoir le 25 mai avec le baron DE FAVEREAU. Ce dernier, après avoir déclaré qu'il avait une fois de plus confirmé à DE BUISSERET ses instructions dans le sens du respect des récents accords sur le Maroc, estimait nécessaire que fussent définies sans délai « une méthode et une procédure par lesquelles pourraient être poursuivies, d'accord entre les deux gouvernements, les démarches relatives à la demande belge de concession ». A la question posée par le ministre des Affaires étrangères si la France pouvait garantir que, dans un délai rapproché, sa légation de Tanger s'emploierait à faire aboutir cette demande, GÉRARD répondit qu'il solliciterait des instructions de Paris, mais que:

(...) au cas où la concession demandée serait obtenue, j'estimais cependant qu'étant donné les eaux territoriales où s'établiraient les pêcheries, la société éventuelle à créer devrait sans doute être une société constituée selon la loi de notre pays.

Vingt-quatre heures plus tard, DELCASSÉ, après avoir pris connaissance de ce rapport, en apostillait ainsi le passage que l'on vient de lire:

(...) cela n'est peut-être pas nécessaire puisqu'il s'agit d'un établissement à créer *au cap Juby*. M'en parler (68).

* * *

Dans l'esprit du chef du Quai d'Orsay, une confusion évidente s'était créée quant à la région exacte où les Belges désiraient

(67) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 3 juin 1904. Le diplomate et G. GRIMARD avaient, chacun de son côté, eu une entrevue avec le comte DE SAINT-AULAIRE. Quant à BEN SLIMAN, il avait, lors d'une dernière entrevue, déclaré au sénateur belge: « la question qui vous intéresse peut être traitée. Le Sultan, désireux de conclure une affaire avec la Belgique, s'efforcera de la faire aboutir. Dès à présent, je vous inscris et vous accorde la priorité. Je vous prieraï de revenir (...) pour traiter l'affaire quand le moment sera venu » (A.E.B., Af. 12, le même au même, 14 juin 1904).

(68) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GÉRARD à DELCASSÉ, 26 mai 1904.

avoir leur concession. La méprise dérivait-elle d'un rappel récent de certains projets que le roi LÉOPOLD II avait eus au cap Juby, nous le savons, entre 1888 et 1891 ? Avait-elle été un peu inconsciemment entretenu par le silence prudent dont nos compatriotes entouraient le projet d'Agadir, se bornant à évoquer des pêcheries plus ou moins vagues sans toujours les rattacher à la vallée du Sous ? Nos compatriotes ? GRIMARD et TACQUIN, bien sûr, peut-être même DE BUISSERET, mais certainement pas DE FAVERREAU qui, lui, ignorait parfaitement — la suite va le prouver — les précisions géographiques de l'affaire où LÉOPOLD II l'avait engagé sans autre préambule. Les conséquences de cette confusion devaient se révéler d'importance.

Voici, en effet, comment DE FAVERREAU lui-même avait cru pouvoir résumer son entretien du 3 juin avec le ministre de France à Bruxelles :

(...) (M. Gérard) est chargé par M. Delcassé de me faire connaître en réponse à la question que je lui ai adressée au sujet de la demande de concession de M. Grimard, que le ministre de France à Tanger et M. de Saint-Aulaire à Fez sont autorisés à introduire la demande de nos compatriotes sous la réserve que la demande de concession de pêcheries soit limitée au banc canarien en face du cap Juby. Un accord devrait au préalable être établi avec le Sultan sur le régime de la mer territoriale (...) et sur le régime immobilier de l'établissement qu'il sera nécessaire de créer sur terre (69).

Et voilà comment GÉRARD rendit compte, à son tour, à DELCASSÉ de ce même entretien avec le ministre belge des Affaires étrangères. Il avait commencé par attirer l'attention de ce dernier sur le caractère beaucoup trop étendu de la concession demandée par GRIMARD et TACQUIN, et sur la nécessité absolue qui s'imposait — aux termes d'un des articles de la déclaration du 8 avril, — « d'en restreindre la portée à la région précédemment indiquée du cap Juby et du banc canarien ». Car l'exploitation éventuelle de pêcheries comportant des installations à terre sur le littoral, supposait le règlement préalable de deux questions préjudicielles assez délicates : l'acquisition de la propriété privée et la concession de biens domaniaux. Au baron DE FAVERREAU, le diplomate

(69) A.E.B., Af. 12, résumé sur papier avec en-tête du cabinet du ministre des Affaires étrangères, 3 juin 1904, signé par DE FAVERREAU lui-même. C'est nous qui soulignons le passage essentiel.

français avait ensuite rappelé que, dans la pensée de ses compatriotes, l'exploitation de cette concession ne pourrait se faire que dans le cadre d'une société où entrerait un groupe français appelé à participer, à titre rigoureusement égal, à l'apport de capitaux, à l'administration et aux bénéfices. Sous ces conditions, la France était prête à appuyer auprès du Maghzen la demande de concession. DE FAVEREAU, après avoir admis cette égalité des deux groupes dans une société française, avait terminé la conversation en concédant qu'il avait dû y avoir méprise au point de vue de l'étendue de la concession envisagée par les Belges : sans doute devait-elle être *limitée à la région du banc canarien et du cap Juby*. Selon lui, l'entente était désormais entière entre les deux cabinets, et il ne pouvait que remercier Paris de vouloir bien confier cette tâche à sa légation de Tanger (70).

C'est alors que Oswald ALLARD, chef nominal du groupe financier constitué par EMPAIN et, de surcroît, beau-père du sénateur GRIMARD — que le baron DE FAVEREAU venait de convoquer pour lui faire part des observations du ministre de France, — se rendit compte de l'énormité de la méprise :

Il n'a jamais été question, notait-il à l'intention du cabinet belge, du *cap Juby* dans nos conférences avec le docteur Tacquin, et nous n'avons jamais eu l'intention de demander des droits de pêche sur toutes les côtes du Maroc. Notre projet était beaucoup plus modeste et comportait le droit de pêche sur une partie de la côte du Maroc en face d'Agadir et de la vallée du Sous, ainsi que dans la rivière et nos établissements sur cette côte (...).

Et ALLARD d'enchaîner avec netteté :

(...) Nous ne voyons aucun inconvénient a priori à constituer une société française et nous pourrions éventuellement fusionner nos intérêts avec les capitaux français dans le sens de la plus large égalité des avantages. Mais notre consortium a limité son étude et ses négociations éventuelles à cette partie de la côte, et mes amis et moi ne nous croyons pas le droit, en l'absence de M. Tacquin et de M. Grimard de modifier notre programme, surtout pour le remplacer par un nouveau projet dans les parages du cap Juby, à moins que les droits s'étendent d'Agadir au cap Juby (71).

(70) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GÉRARD à DELCASSÉ, 3 juin 1904. Nous avons mis en évidence la phrase principale.

(71) Cette « Note » non datée, dactylographiée sur papier avec en-tête « Oswald ALLARD. Bureaux: 71, rue de l'Association », transmise au Quai d'Orsay par l'intermédiaire de MM. DE FAVEREAU, GANDERAX et DELCASSÉ, est aux A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, et porte l'apostille au crayon : « Qui

En l'absence du ministre GÉRARD qui se rendait à Liège ce jour-là, le baron DE FAVEREAU convoqua le chargé d'affaires GANDERAX pour le mettre au courant du tout dernier état de la question — telle qu'elle venait d'apparaître à la lumière des ultimes explications d'ALLARD, — et il lui remit un exemplaire de la note rectificative de celui-ci. Sans doute, opina alors DE FAVEREAU, rien ne serait-il changé pour autant à l'accord de principe que GÉRARD avait établi la veille avec lui?... Rien n'était moins vrai. GANDERAX s'empressa de faire toutes ses réserves sur la désignation — ainsi portée pour la première fois à sa connaissance, — de la côte voisine d'Agadir et de la vallée du Sous comme cadre de la concession sollicitée par des Belges. A notre ministre des Affaires étrangères un peu stupéfait, il allégua :

(...) il est de notoriété publique que depuis longtemps les études de topographie faites par les officiers de terre ou de mer de différents pays ont désigné ce point comme le plus susceptible d'abriter éventuellement un jour un port fortifié, et les difficultés qui se sont produites à Bizerte sont de nature à faire mesurer les inconvénients de concessions de pêcheries accordées dans le voisinage de points stratégiques.

Selon GANDERAX, l'accord établi le jour précédent entre les points de vue belge et français visait la seule hypothèse d'une concession au cap Juby. Le fait que la demande à présenter concernait une autre région pourrait motiver peut-être, soit de la part du Sultan, soit de celle des autorités françaises, des objections imprévisibles... (72).

Les réserves formulées par son adjoint furent confirmées de manière formelle par GÉRARD lors d'un nouvel entretien avec notre ministre des Affaires étrangères. Celui-ci, avant de télégraphier à Fez pour faire part au comte DE BUISSERET de la déclaration d'ALLARD, posa nettement la question au diplomate français: oui ou non, son gouvernement agréait-il le choix de la côte

trompe-t-on? ». Un autre passage rappelait que le Dr TACQUIN avait fait une étude spéciale de la partie du Maroc en cause où il avait séjourné pendant assez longtemps, mais que sa brochure ne faisait pas état de tous les renseignements en sa possession.

(72) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GANDERAX à DELCASSÉ, 4 juin 1904. DE FAVEREAU avait rétorqué qu'il n'ignorait pas la destination probable d'Agadir, mais qu'il avait pensé que « si quelque projet était formé pour l'avenir de cette région il serait sans doute loisible à la France de grever de toutes les (...) garanties nécessaires la concession dont nous nous occupions (...) »

d'Agadir et de la vallée du Sous pour l'installation éventuelle des pêcheries? GÉRARD ne pouvait évidemment répondre sans en référer au préalable au Quai d'Orsay. Il crut, cependant, devoir s'étonner: les représentants du groupe ALLARD ne lui paraissaient disposer ni de très grandes ressources ni d'une influence considérable, si bien que

(...) nous n'aurions aucune peine, je pense, à les absorber dans une société française qu'il y aurait lieu de constituer pour l'exploitation de la concession (73).

DELCASSÉ, avant d'envoyer à Bruxelles et à Fez les instructions décisives qui lui étaient réclamées, tenait à connaître l'avis de SAINT-RENÉ TAILLANDIER à Tanger. Bien sûr, il avait quant à lui des objections à formuler contre une demande de concession présentée en termes aussi imprécis que celle du groupe ALLARD. Mais il ne s'opposerait pas, si son sentiment rencontrait celui de SAINT-RENÉ, à ce que cette demande fût appuyée par le comte DE SAINT-AULAIRE et présentée par lui au Sultan, à condition qu'on stipulât qu'il ne pouvait s'agir que de pêcheries maritimes et non de pêcheries s'étendant jusqu'au cours du Sous, et que la concession ne grevât ce cours, la côte ou le port d'Agadir d'aucune servitude de nature à entraver dans l'avenir d'autres entreprises... (74). DELCASSÉ, sans que sa dépêche l'eût précisé, avait en vue, toute son œuvre l'atteste, les seuls intérêts présents et à venir de son pays. Dans la perspective d'un accord avec Madrid qu'il négociait alors et qui serait signé le 7 octobre avec l'ambassadeur LEON Y CASTILLO, le chef du Quai d'Orsay en venait à se demander si le projet « Agadir » des Belges ne présentait pas d'inconvénient pour l'Espagne. Celle-ci, on le sait, n'avait jamais cessé de revendiquer des droits sur les confins méridionaux de l'empire chérifien.

DELCASSÉ cherchait-il un allié de plus contre l'envahissement prétendu du Maroc par nos compatriotes et leurs entreprises? On le croirait volontiers. Avant même d'avoir reçu de Jules CAMBON, l'envoyé plénipotentiaire de France à Madrid, une réponse

(73) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, GÉRARD à DELCASSÉ, 7 juin 1904. La remarque du diplomate français était justifiée pour quiconque ignorait le rôle que EMPAIN jouait dans cette affaire.

(74) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DELCASSÉ à SAINT-RENÉ, 10 juin 1904 (télégramme chiffré).

à la lettre du 13 juin par laquelle il l'avait invité à interroger à ce sujet le gouvernement d'ALPHONSE XIII, le ministre s'empessa d'en écrire deux autres. A l'intention de SAINT-RENÉ TAILLANDIER, il développait les arguments qui, selon lui, mettaient en lumière l'incompatibilité entre le droit de pêche accordé aux Espagnols sur le littoral marocain par le traité de commerce du 20 novembre 1861 et la convention de Madrid du 3 juillet 1880, et les avantages particuliers sollicités par GRIMARD et TACQUIN en cette même matière (75). Pour GÉRARD à Bruxelles, DELCASSÉ arguait que ces arrangements antérieurs avec la monarchie ibérique devaient modifier les conditions dans lesquelles avait été introduite la demande des Belges (76). On eût pu peut-être, de part et d'autre, s'en aviser plus tôt... La réponse de CAMBON manque à notre dossier. C'est dommage, mais on est forcé de reconnaître que DELCASSÉ n'en avait pas besoin pour chercher à éliminer, de la part de nos compatriotes, toute possibilité de concurrence victorieuse sur les intérêts de la France dans la région du Sous et en particulier en face du port d'Agadir (77).

6. Grimard et Tacquin rentrent bredouilles en Belgique

Dans ces conditions, une prolongation du séjour à Fez de la mission belge devenait pratiquement sans objet. Au sénateur GRIMARD et au docteur TACQUIN, il restait à rentrer au plus tôt en Europe et, comme le leur avait suggéré le comte DE SAINT-AULAIRES, à y former un groupe franco-belge au nom duquel ils pourraient introduire auprès du Sultan la demande de concession envisagée en temps voulu: c'est-à-dire au terme des négociations relatives à l'emprunt français. Peut-être le moment est-il venu de nous étonner que les avantages financiers que, de leur côté, les

(75) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DELCASSÉ à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, 20 juin 1904 (télégramme chiffré). Il s'agissait essentiellement des articles 57 et 58 du traité de commerce hispano-marocain de 1861, et de l'article 17 de la convention de 1880 signée notamment par l'Espagne et la Belgique. Cf. MIÈGE [21], t. II, pp. 382 et sv., et t. III, pp. 277 et suiv.

(76) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1904, DELCASSÉ à GÉRARD, 20 juin 1904 (dernier document que l'on a pu voir pour 1904).

(77) Plusieurs exemples cités par GUILLÉN [12, pp. 407-408 et 411-412] éclairent de manière fort suggestive la manière dont s'y prit DELCASSÉ pour éliminer du Maroc les entreprises belges jugées les plus dangereuses: banque J. ALLARD, Société de la Vieille Montagne, etc.

représentants du soi-disant groupe ALLARD — en fait: le groupe EMPAIN — voulaient apporter au Maghzen, au début tout au moins, furent dans la suite passés sous silence (78). Sans qu'il en ait été question le moins du monde au cours de leurs entretiens avec le Sultan et ses ministres, GRIMARD et TACQUIN avaient obtenu d'eux une promesse de priorité pour leur demande. C'était là, selon le comte DE BUISSERET, le maximum de ce qu'ils étaient en droit d'espérer (79).

Quoi qu'il en fût, l'ensemble de la mission, après une ultime réception officielle par ABD-EL-AZIZ suivie d'une audience privée dont on a parlé plus haut, quitta Fez le 15 juin 1904 après un séjour de six semaines. Elle parvint à Tanger le 23 à l'issue d'une série d'étapes sans histoire (80). Le 27, le capitaine DENIS et le lieutenant JOLLY s'y embarquèrent en compagnie de Georges GRIMARD après que DE BUISSERET eut pris la plume pour tenir DE FAVEREAU au courant de l'entretien que son collègue SAINT-RENÉ avait provoqué avec lui le matin même. Le diplomate français venait de recevoir de Paris de nouvelles communications au sujet des projets du groupe ALLARD :

On peut se considérer — les avait-il résumées, — comme d'accord en principe. Il semble ne rester à examiner qu'un petit nombre de points accessoires tels que les garanties de sécurité que nécessitera l'établissement (...). Nos deux légations auront probablement à s'occuper de la continuation de l'affaire (...) (81).

Avant de quitter son poste pour un congé de quelques semaines en Belgique, DE BUISSERET rédigea, le 3 juillet, un tout dernier rapport à l'intention de la rue de la Loi. SAINT-RENÉ venait de confirmer qu'à cause des pourparlers engagés avec le Maghzen pour assurer la sécurité sur les points principaux de l'empire — car il était question que la France organisât pour lui une force de police, — on ne pourrait songer à s'occuper avant trois mois d'une demande de concession comme celle des Belges. Son collègue

(78) A.E.B., Af. 12, note du chef de la Politique, 18 mai 1906.

(79) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 14 juin 1904.

(80) Carnets de notes du comte DE BUISSERET, du capitaine H. DENIS et du lieutenant vicomte H. JOLLY (sources déjà citées).

(81) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 27 juin 1904. Après DE BUISSERET, GRIMARD avait eu une ultime entrevue avec le représentant de la France à Tanger. Quant à TACQUIN, de Gibraltar il revint pour un temps à Tanger, d'après son témoignage verbal.

avait paru fermement décidé à entamer cette question des pêcheries dans un avenir proche (82).

C'était le moment où certains articles de la presse française, tant de la métropole que de l'outre-mer, s'efforçaient d'accréditer l'idée que la mission belge à Fez s'était somme toute soldée par un échec. D'après *Le Temps* de Paris, les objectifs parmi d'autres poursuivis par DE BUISSERET étaient l'adjudication à ses compatriotes des travaux d'un chemin de fer reliant Tanger aux capitales de l'intérieur, ainsi que la réorganisation par eux du port de Larache (83). Plus explicite et certainement mieux informé, *Le Journal du Maroc* de Tanger mettait en évidence

(...) la forme très précise d'un projet immédiatement réalisable qui était parmi les quelques demandes soumises à l'approbation du Sultan par l'ambassade belge, (car il savait de source indiscutable que) la concession des *sebkhas* de la côte Ouest et de certains points de pêche a été sollicitée avec une légitime insistance au profit du capital et de l'activité belges par M. le Comte de Buisseret (84).

Il y avait peu de doute, en effet, que des indiscretions avaient eu lieu de part et d'autre. C'était probablement le fait des Marocains eux-mêmes dont Philippe VASSEL, l'actif et intrigant consul d'Allemagne à Fez, parlait parfaitement la langue (85). Mais les responsables pouvaient également se trouver parmi les Belges, un tant soit peu naïfs en une matière aussi délicate, et également du côté français. En novembre 1904, en tout cas, un banquier de

(82) A.E.B., Af. 12 DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 3 juillet 1904.

(83) 25 juin 1904. Un groupe dirigé par des Belges (en particulier l'ingénieur bruxellois G. DEFOSSE): *Le Développement Marocain*, s'était constitué avec ces mêmes buts en 1899; les rapports diplomatiques et consulaires français autant que la presse internationale trahissent l'inquiétude des milieux d'affaires devant cette concurrence jugée inadmissible (A.E.F., Maroc 227).

(84) 28 juin 1904. Les *sebkhas* sont des lacs ou lagunes du littoral maghrébin.

(85) D.A.A., doss. 13 (Marokko-Belgien), rapports à Berlin du baron VON MENTZINGEN (Tanger) des 15 et 23 mai 1904, et de VASSEL lui-même (Fez) à VON MENTZINGEN, des 17 et 21 mai, 1^{er}, 12 et 15 juin 1904. Grâce aux confidences assez maladroites de GRIMARD à VASSEL, nous savons que les Belges visaient également la concession de l'installation de la télégraphie sans fil du type Siemens entre Fez et Tanger; DE BUISSERET, pour sa part, lui avait confié devoir demander au Sultan un terrain pour établir un hôpital (sanatorium?) entre Tanger et Arzila, à l'intention des officiers belges (?), ainsi qu'un autre dans les environs de Tanger pour y installer une pelouse de polo. Nous confessons n'avoir pas trouvé la confirmation de ces dires et ignorer si ces demandes furent effectivement soumises au Sultan.

Roubaix, V. LEMOIGNE, devait solliciter l'appui du Quai d'Orsay pour obtenir à Agadir la concession d'un port et ultérieurement celle d'un chemin de fer reliant celui-ci au Sud Oranais; il lui fut répondu que pareille demande témoignait d'une totale ignorance des réalités marocaines, la cession de terrains ne pouvant être obtenue que dans les régions non habitées où la propriété privée n'existe pas (86). Agadir, on le constate, entrat désormais dans le champ des grandes compétitions économiques...

Sur le plan officiel belge, l'affaire qui nous occupe allait rester sans suite durant de nombreux mois. La direction politique des Affaires étrangères n'entendit plus parler, jusqu'en mars 1905, de la concession des pêcheries. Elle avait été accordée en principe, du moins DE BUISSERET l'affirma par la suite, au groupe que GRIMARD et TACQUIN représentaient, mais leur silence depuis lors avait, selon lui, empêché la réalisation de cette promesse (87).

7. Derniers essais pour obtenir les pêcheries du Sous

Le 2 mars 1905, le directeur général de la *Compagnie du Kasai*, Victorien LACOURT, sollicitait une audience du ministre des Affaires étrangères le baron DE FAVEREAU. Il se proposait de l'entretenir de la personnalité du docteur TACQUIN et de ses derniers projets au Maroc. De fait, LACOURT remit au chevalier VANDER ELST, le chef de cabinet qui le reçut, une sorte d'avant-projet d'un plan d'expansion commerciale belge en territoire chérifien (88). Après de longues considérations sur les qualités du peuple marocain et l'événement historique que constituait la liberté d'action que la France venait d'acquérir et qui marquerait bientôt « la fin du gâchis gouvernemental et le commencement d'une ère d'émancipation et de progrès », l'auteur, Arthur TACQUIN lui-même, enchaînait:

(86) A.E.F., série B, c. 50, doss. 2/1905, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 29 février 1905.

(87) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 4 mai et 21 août 1905.

(88) A.E.B., Af. 12, mémoire dactylographié de 29 feuillets et sans titre, fort semblable à la brochure de 92 pages de TACQUIN [38] pour laquelle V. LACOURT avait précisément rédigé un avant-propos: « La personnalité, les travaux et les projets du Dr A. TACQUIN. Appréciations diverses recueillies par V. LACOURT ».

(...) Les Belges doivent jeter leur dévolu sur ce champ vaste et nouveau qui s'offre à leur activité débordante... Nos bons rapports avec la France nous assurent au Maroc une situation privilégiée... Déjà les Anglais quittent Fez, nous devons nous empresser de nous mettre en mesure de recueillir la situation qu'ils délaissent. Mais pour cela, il faut se hâter... il faut profiter de cet état de transition pour s'installer et prévenir la concurrence... et négocier les concessions de choix sans attirer l'attention (...) (89).

Ce mémoire fit l'objet d'un premier examen de la part d'un haut fonctionnaire du département, Léon CAPELLE. Du point de vue commercial, il le jugeait basé sur des données sérieuses. Ses conclusions concordaient à peu près avec celles du consul de Belgique à Casablanca, M. LEVISON, et S. BOEYE, déjà cité, avait défini de la même manière le champ ouvert à l'activité de nos compatriotes au Maroc. Mais comment y arriver à un résultat pratique? C'était d'autant plus important que le succès de cette première entreprise aurait une influence décisive sur l'accueil qui serait fait aux autres. Dans cette perspective, il était pourtant difficile d'apprécier la valeur des prévisions de TACQUIN quant au rendement des pêcheries qui constituerait le principal sinon l'unique frêt de retour des bateaux (90). Puis, il y avait le côté politique du plan. Rédigé au début de mars, il ne pouvait tenir compte d'un événement aussi inattendu qu'important qui allait se produire à la fin du même mois...

Le 31 mars 1905, en effet, le Kaiser GUILLAUME II débarquait en grand arroi à Tanger. Il tenait ainsi à affirmer son amitié pour le chef d'un Maroc indépendant de toutes les puissances (sans excepter la France!) et accueillant à toutes dans une égalité absolue de traitement. Ce plaidoyer retentissant pour le statu quo au Maroc, réponse sans équivoque de l'Allemagne aux accords franco-britanniques d'avril 1904, remplit de satisfaction les ressortissants de la plupart des pays et, en particulier, le comte DE BUISSERET qui n'avait rien d'un francophile (91).

(89) *Idem*, p. 4. Les paragraphes suivants concernent: Coup d'œil sur le Maroc actuel; population; climat; richesses naturelles; agriculture; élevage; pêche; mines; industrie; commerce; navigation; création d'une ligne de navigation avec Anvers; comptoirs commerciaux; avenir du Maroc, etc.

(90) A.E.B., Af. 12, note de L. CAPELLE (minute), 31 mars 1905.

(91) Sur le débarquement de GUILLAUME II à Tanger, voy. A. DEBIDOUR, *Histoire diplomatique de l'Europe*, 2^e partie, pp. 14-17 (Paris 1920), et surtout DE SAINT-AULAIRE, Guillaume II à Tanger, dans la revue *Historia* (Paris), n° 99, février 1955, pp. 155-160, où l'attention est attirée sur le comte DE

Tandis que VANDER ELST à Bruxelles conseillait à LACOURT la prudence et la réserve que commandaient les circonstances — tout en l'assurant de la sympathie de DE FAVEREAU pour ses efforts en vue de développer le commerce national (92) — le ministre de Belgique à Tanger, qui venait à son tour de recevoir une lettre de LACOURT, lui répondait d'une manière assez différente et, pour tout dire, fort peu diplomatique. Après avoir dit sa satisfaction du choix de TACQUIN dont il avait fort apprécié le mémoire, pour tenter de réaliser à deux son plan d'expansion commerciale au Maroc, DE BUISSERET avait cru pouvoir ajouter:

(...) Alors que l'an passé, au lendemain de l'accord franco-anglais, il semblait que rien ne se pourrait plus entreprendre dans ce pays sans l'autorisation ou l'appui de la France, l'entrée en scène de l'Allemagne laisse entrevoir un nouveau programme: le maintien du statu quo politique, l'égalité des droits commerciaux et économiques pour toutes les nations. J'ai à peine besoin de vous dire que cette orientation n'est nullement contraire aux intérêts belges et que jamais moment ne fut mieux choisi pour faire preuve ici d'activité et d'indépendance (...).

Peut-être n'aurions-nous plus bientôt une chance aussi favorable de prendre pied définitivement au Maroc (...). En ce moment, chacun a les mains libres: la prépondérance de telle ou telle puissance n'a pas trouvé le moyen de s'affirmer sans conteste (...) (93).

Voilà qui était en contradiction avec des instructions que DE FAVEREAU avait peut-être approuvées un peu tard. Expédiées de Bruxelles le 18 avril, elles devaient parvenir à Tanger après la réponse de notre représentant à l'exposé de LACOURT qui en était partie le 22. Dans ces instructions du ministre qui se doublaient de plusieurs invitations à la circonspection, on lisait en effet :

(...) Il va de soi que M. Lacourt agira à ses risques et périls. Nous devons nous attendre à ce que les explorations qui seraient faites actuellement dans l'intérieur du Maroc et les tentatives d'y prendre

BUISSERET, « le plus germanophile de tous (les diplomates qui attendaient le Kaiser) » (p. 158). Dans la presse belge, les avis étaient assez partagés sur le point de savoir si la prédominance de l'influence française au Maroc y serait préjudiciable aux intérêts de notre pays. *L'Etoile Belge* et *Le XX^e Siècle*, pour des motifs assez différents, en pinçaient pour cette opinion que ne partageaient nullement *Le Soir* et *l'Indépendance Belge*, tandis que *Le Journal de Bruxelles* (1^{er} et 5 mai 1905) se bornait à reproduire des articles français et allemands donnant les points de vue en présence.

(92) A.E.B., Af. 12, note du chevalier VANDER ELST, 7 avril 1905.

(93) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à LACOURT, 22 avril 1905.

pied par la création d'affaires diverses, portent ombrage au gouvernement français (...). Si Monsieur Lacourt s'adresse à vous pour obtenir une assistance, fût-elle exclusive de toute démarche de la légation auprès du Maghzen, vous aurez à m'en référer (...) (94).

C'est que rue de la Loi, à l'examen commercial du mémoire de TACQUIN sur les possibilités d'expansion au Maroc avait succédé celui combien plus délicat de ses aspects politiques. Analytant en particulier l'introduction de l'auteur, la Direction politique contestait le bien-fondé de ses prémisses:

(...) Il considère le protectorat français comme établi sans contestation et ajoute que nos bons rapports avec la France nous assureront au Maroc une situation privilégiée. Le conflit avec l'Allemagne dément la première de ces assertions (...). Quant à l'espoir d'obtenir de la France une situation privilégiée, les premières relations que la Belgique a eues avec la France à ce sujet rendent cet espoir très douteux (...).

Et l'auteur de la note de rappeler les pourparlers intermittents du baron DE FAVEREAU avec le ministre de France à Bruxelles ayant pour objet de préciser la situation que laissait aux entreprises belges la convention d'avril 1904, la nature de l'intervention diplomatique de notre agent à Tanger et aussi le fait que la Belgique était avec l'Espagne — selon toute apparence — la seule puissance qui fût allée aussi loin dans la reconnaissance des droits que cette convention attribuait à la France sur l'empire chérifien. Suivait la conclusion qui allait inspirer les instructions du ministre à DE BUISSERET :

(...) L'opposition de l'Allemagne semble devoir tout remettre en question. Dans ce conflit très délicat, (...) nous aurons à observer une très grande circonspection. Il ne serait pas désirable que, dans les négociations qui auront lieu, la France fût amenée à se prévaloir de notre adhésion. Nous devons particulièrement éviter avec soin tout ce qui pourrait faire supposer que les associations de capitaux belges

(94) A.E.B., Af. 12, DE FAVEREAU à DE BUISSERET, 18 avril 1905. Le 4 mai, au reçu de ce blâme, le diplomate rappela une fois encore les termes de sa lettre à LACOURT, en affirmant qu'il désirait surtout aider TACQUIN qui allait revenir au Maroc en simple touriste et sans autre but apparent que d'apporter au Sultan les photos prises à Fez en 1904, et de chasser: réponse que la Direction politique jugea à nouveau en opposition avec les instructions ministrielles du 18 avril 1905: « il (DE BUISSERET) ne peut prendre au sérieux les photos et la chasse du docteur TACQUIN! » (A.E.B., Af. 12, note non datée). Au reçu d'un blâme formel daté du 15 juin (« vos appréciations de la situation politique... ne répondent pas à la manière dont cette situation est envisagée à Bruxelles »), notre ministre au Maroc ne put que s'incliner avec mille excuses (A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 21 juin 1905).

et français qu'on voit volontiers en France, tendent à faire de la Belgique en quelque sorte le satellite de la France dans la question marocaine (...).

Le gouvernement français ne s'est engagé en rien vis-à-vis de nous, et en ce moment une réserve absolue s'impose (...). Actuellement l'action de M. TACQUIN n'aurait d'autre effet que de provoquer entre Paris et Bruxelles des conversations sur la question marocaine, ce qui serait tout ce qu'il y a de plus inopportun pour nous (...) (95).

Le 1^{er} mai suivant, une autre nouvelle commençait à se répandre dans les chancelleries et que certains s'empressèrent de rattacher à l'intervention spectaculaire de l'Allemagne dans les affaires marocaines. Le Sultan demandait aux puissances signataires de la convention de Madrid de 1880 — dont la Belgique — de consentir à la réunion d'une conférence internationale pour l'examen des réformes qu'il avait décidé de réaliser. Cette démarche fut évidemment assimilée à une ultime tentative du Maghzen de se soustraire à la mainmise française.

Le résultat ne se fit guère attendre sur le plan de la rivalité entre ces mêmes puissances pour obtenir d'ABD-EL-AZIZ des avantages importants pour leurs nationaux. Le 6 mai déjà, Jules CAMBON écrivait de son poste d'observateur à Madrid que la Belgique semblait décidément se ranger du côté de l'Allemagne. Invitant le témoignage du ministre d'Espagne à Bruxelles, Perez CABALLERO, il ajoutait :

(...) les Belges auraient l'espoir de participer aux concessions de travaux que l'Allemagne obtiendra.

Faisant état de ce que les compagnies industrielles anglaises des Asturies et de la Galice qui exploitaient la région de Bilbao, avaient réussi à faire taire l'opposition de nos compatriotes en les associant à elles, CAMBON estimait à l'intention de DELCASSÉ :

(...) il pourrait être utile que la Belgique fût convaincue qu'il n'entre pas dans la pensée de la France de l'expulser de toutes les affaires au Maroc (96).

(95) A.E.B., Af. 12, note du 3 avril 1905 de la Direction politique. Sur les intrigues allemandes à la Cour d'ABD-EL-AZIZ, qu'on semble avoir souvent systématisées à l'extrême dans un prétexte but de mainmise sur le Maroc, voy. A. DEBIDOUR, *op cit.*, 2^e partie, pp. 15 et suiv., et surtout A. HOFFMANN, *Deutsche Politik im Marokko* (thèse de l'Université de Jena, 1929).

(96) CAMBON à DELCASSÉ, 6 mai 1905, doc. n° 407 du t. VI de la 2^e série des *Documents diplomatiques français*, p. 432 (Paris 1935). DELCASSÉ, à quel-

La suggestion était d'autant plus opportune que peu de jours après, le 18 mai exactement, le ministre de France à Bruxelles, GÉRARD, recevait la visite du sénateur GRIMARD, devenu dans l'entretemps échevin des Finances de la capitale. Celui-ci venait demander si le gouvernement de la République conservait les mêmes dispositions « favorables » qu'en mai-juin 1904 en ce qui concernait la concession de pêcheries sollicitée par le groupe ALLARD, et si le moment ne paraissait pas venu de reprendre les pourparlers. GRIMARD ajoutait que le groupe précité et lui-même étaient résolus à ne rien entreprendre que d'accord avec la France et son représentant à Tanger, qu'ils ne chercheraient pas à acquérir un monopole mais sollicitaient seulement le droit d'établir des installations pour les opérations de séchage et de préparation du poisson sur un point de terre qui serait déterminé de commun accord entre le groupe belge, la légation de France au Maroc et le Maghzen. Tout en réclamant des instructions de Paris à ce sujet, GÉRARD suggérait qu'elles fussent favorables, compte tenu de l'intérêt politique qu'il y avait pour la France à accueillir cette requête. Car une réponse affirmative ramènerait vers elle une Belgique souvent encline à se rapprocher de l'empire allemand et permettrait, de surcroît, à des Français de prendre en main et de poursuivre aux conditions déjà convenues et acceptées en 1904, la demande de concession que le groupe belge sollicitait.

Grimard, — précisait encore GÉRARD, — bien que socialiste, est l'ami, le confident et l'instrument du banquier catholique Monsieur Edouard Empain qui est lui-même le financier favori et l'homme de confiance du roi Léopold II à l'insu de qui la démarche de M. Grimard n'a pu être faite (97).

Sans attendre la réponse de DELCASSÉ, le ministre de France se rendit rue de la Loi et y eut un entretien avec le chef de cabinet du baron DE FAVEREAU. A la question de savoir si ce dernier avait

ques jours de sa retentissante démission (6 juin 1905), annota ce rapport de la manière que voici: « Oui, mais il est bon de faire sentir aussi au gouvernement belge et d'abord au Roi que nous savons tout ce que nous pouvons pour favoriser ou traverser ses desseins ». Il fit part à GÉRARD des observations de CAMBON dans ses dépêches des 17 et 20 mai 1905 (A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905).

(97) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, GÉRARD à DELCASSÉ, 19 mai 1905. C'est la première fois à notre connaissance que le ministre de France, sinon les milieux politiques français, ont paru se rendre compte des liens qui existaient entre GRIMARD, d'une part, et les intérêts EMPAIN-LÉOPOLD II, d'autre part.

encore entendu parler des projets et négociations du soi-disant groupe ALLARD et de ses représentants MM. GRIMARD et TACQUIN, le chevalier VANDER ELST répondit que

(...) la société qui avait envoyé des délégués au Maroc était une société privée qui ne nous avait jamais fait connaître exactement ses projets,

qu'il devait s'agir de pêcheries et qu'on n'en avait plus de nouvelles si ce n'est que, il y a peu, des pêcheurs belges ou français avaient ramené de la côte marocaine une cargaison de superbes homards. A quoi GÉRARD répliqua que, d'après ses propres informations, les Belges n'avaient pas seulement en vue la pêche, mais une installation sur la côte pour la préparation du poisson. Par ailleurs, il déclara ne pas comprendre très bien la portée des réserves faites par la Belgique au lendemain des accords d'avril 1904: les pays qui s'étaient rangés dès ce moment du côté de la France en recueilleraient incontestablement des avantages (98).

En dépit de certaines confidences que le comte DE BUISSERET avait faites à un collège français de Tanger sur l'intention qu'aurait le gouvernement allemand de recommander au Sultan, pour l'exécution de son plan de réformes, le concours de ressortissants de pays neutres et de Belges en particulier (99), GÉRARD semblait sincèrement désireux, au nom même des intérêts de la France, de faire aboutir une solution équitable du problème des concessions, comme il le suggérait à DELCASSÉ:

(...) la démarche qu'a faite auprès de moi M. Grimard suffit à prouver qu'en même temps que la Belgique prêterait l'oreille aux propositions ou insinuations qui peuvent lui venir de l'Allemagne, elle ne renonce pas à se ménager, dans ses entreprises, l'appui et le concours de la France. Ce jeu de bascule et d'équilibre est la tactique

(98) A.E.B., Af. 12, note de VANDER ELST du 25 mai 1905. Pour terminer la conversation, ce dernier avait répondu évasivement que la Belgique, « pays producteur, verrait avec grande satisfaction son commerce se développer au Maroc... »

(99) Confidences faites le 17 mai par DE BUISSERET au chargé d'affaires de France, DE CHÉRISEY, et qui n'avaient pas tardé à faire l'objet d'un télégramme de Tanger au Quai d'Orsay: projet d'introduction de fonctionnaires belges dans les administrations marocaines (A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, télégramme 96.97). Le point de vue français en la matière était l'impossibilité de découvrir dans les accords franco-anglais d'avril et dans la convention franco-espagnole d'octobre 1904 une clause prévoyant l'emploi de neutres pour l'œuvre des réformes marocaines (GÉRARD à DELCASSÉ, 22 mai 1905).

même qu'impose parfois aux neutres (...) le souci d'une situation qui leur paraît obscure et difficile.

(...) Mon sentiment est que, pour préserver la Belgique contre la tentation de certains conseils, et pour la maintenir dans les dispositions où elle prétend être à notre égard, il y aurait avantage (...) à accueillir la requête que m'a présentée M. GRIMARD au sujet de la concession de pêcheries sollicitée par un groupe belge sur la côte du Maroc (...) (100).

La réponse de DELCASSÉ se faisait toujours attendre, parce que lui-même avait soumis la question en cause à SAINT-RENÉ TAILLANDIER. De Tanger, celui-ci finit par répondre par un télégramme chiffré daté du 8 juin, l'un des tout derniers que DELCASSÉ fut peut-être encore en mesure de dépoiller puisque, le 6, il venait de se retirer du ministère des Affaires étrangères à la suite d'une pression exercée par l'Allemagne sur le gouvernement ROUVIER. Selon SAINT-RENÉ, — et la réponse du Quai d'Orsay à la légation de Bruxelles s'inspira largement de ses considérations, — le projet GRIMARD impliquait plus que jamais la solution préalable de questions délicates: acquisition de la propriété privée par les étrangers et concessions des biens domaniaux, qui n'avaient fait aucun progrès depuis les entretiens de l'année précédente avec le vizir BEN SLIMAN. Le règlement de ces problèmes restait subordonné à une série de réformes plus générales dont la première condition était l'établissement définitif de la prépondérance française:

(...) entrer aujourd'hui dans la voie où M. GRIMARD nous convie, poursuivait SAINT-RENÉ, serait démentir l'attitude défensive que nous commande la tactique allemande (...). D'autre part, en favorisant ostensiblement des intérêts belges qui affectent plus ou moins directement une région sur laquelle nous avons reconnu des droits spéciaux à l'Espagne, ne risquerions-nous pas de nous aliéner cette puissance à un moment où son concours nous est plus précieux que celui de la Belgique ? (...) (101).

Le dernier mot était dit. C'est bien le gouvernement français qui, plus encore en 1905 qu'en 1904, contraignit nos compatriotes

(100) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, GÉRARD à DELCASSÉ, 22 mai 1905.

(101) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 8 juin 1905, et le Quai d'Orsay (DELCASSÉ?) à GÉRARD, 10 juin 1905. Il est ici question du concours que l'Espagne était susceptible d'apporter à la France pour faire triompher certains de ses points de vue à la conférence internationale sur le Maroc qui finit, on le sait, par s'ouvrir à Algésiras en janvier 1906.

à abandonner leur plan de concession de pêcheries à Agadir (102). Le Roi-Souverain, une fois encore, devra changer son fusil d'épaule!

8. Où l'on reparle pour la dernière fois d'Agadir

C'est vers l'Espagne que LÉOPOLD II va maintenant se tourner, puisque celle-ci s'était vue, tout comme la France, reconnaître au Maroc une zone d'influence et un « dominium » économique, particulièrement dans la région proche d'Agadir et de la vallée du Sous, sur la côte opposée à l'archipel des Canaries (103).

Le baron DE FAVEREAU, à une date qui nous reste provisoirement inconnue, fut prié d'appeler en consultation le ministre de Belgique à Madrid, le baron JOOSTENS (104).

Adolphe-Marie-Maurice JOOSTENS avait déjà, comme conseiller de légation à Washington, joué un rôle important lorsque LÉOPOLD II cherchait à prendre à bail en 1898, au nom de la Société générale africaine, une partie de l'archipel des Philippines (105). A Pékin où il fut promu ministre en 1900, il réussit à réaliser le plus ancien rêve expansionniste du Roi en obtenant en 1902, pour la Belgique, la concession — sous forme de location à perpétuité, — d'une parcelle de territoire d'environ 46 hectares située sur la rive gauche du fleuve Pei-Ho, en aval de Tientsin, à côté de la concession russe et en face de celle des Allemands (106). En remerciement de cette brillante négociation, le Souve-

(102) Dans une lettre du 7 avril 1923, l'ancien secrétaire de LÉOPOLD II, Edm. CARTON DE WIART, après avoir évoqué la mission LAHURE-FOURCAULT de 1888 au cap Juby, rappelle que « ce projet marocain sera repris vers 1902 ou 1903 (*sic*) lorsque le Roi projette d'obtenir la concession du port d'Agadir (...). Le gouvernement français l'obligea à renoncer à ce projet (A.G.R., papiers VAN DEN HEUVEL, liaison n° 1).

(103) A. DEBIDOUR, *Histoire diplomatique de l'Europe, passim*, et surtout MIÈGE [21], t. III, pp. 320-330. A diverses reprises, l'Espagne avait réclamé la cession du port d'Agadir.

(104) Nous sommes fondé de croire que JOOSTENS séjourna à Bruxelles à partir du 24 juillet, et sommes certain qu'il repartit le 13 octobre pour Madrid (A.E.B., doss. pers. 162).

(105) H. VAN LEYNSEELE, Léopold II et les Philippines en 1898, dans *Bull. A.R.S.C.*, 1956, t. II, p. 933.

(106) J. FROCHISSE, *La Belgique et la Chine, 1839-1909*, pp. 346, 353, 357-358, 361 et 370 (Bruxelles s.d.).

rain anoblit Maurice JOOSTENS, puis lui confia en 1904 la direction de notre légation de Madrid (107). Celle-ci était devenue fort importante, au point de vue royal, depuis la signature des accords franco-espagnols sur le Maroc en octobre de cette même année (108).

Sur l'un des entretiens de LÉOPOLD II avec JOOSTENS, que nous croyons pouvoir placer durant un congé que ce dernier passa en partie à Bruxelles entre la fin juillet et la mi-octobre 1905, un article du *Patriote* nous a paru singulièrement bien informé. Avec les réserves qui s'imposent à l'historien quand toute confrontation lui est refusée avec un témoignage plus direct, nous cédons la plume à l'auteur inconnu de cet article puisqu'il va nous entretenir d'Agadir:

Le Roi lui parla longuement de la situation des Belges au point de vue industriel et commercial en Espagne. Puis, franchissant le détroit de Gibraltar la pensée du haut interlocuteur de M. Joostens se fixa sur le Maroc (...). (Il) fut mis au courant des intentions du gouvernement congolais et de ses perspectives en ce qui concernait la vallée (du Sous). Il reçut des instructions; il s'agissait de voir les hommes qui pourraient être les plus utiles à l'Etat du Congo dans cette affaire (...) (109).

A cet égard, une rencontre paraissait des plus opportune avec le jeune roi ALPHONSE XIII. LÉOPOLD II avait été le saluer à Madrid, lors de son retour d'Afrique du Nord en octobre 1898, mais le souverain espagnol ne semblait guère pressé de se rendre à Ostende où il avait été convié. L'interlocuteur de JOOSTENS en concevait un peu d'irritation, car

(...) Il est indispensable pour que l'affaire marche bien que le gouvernement espagnol la voie de bon œil. C'est donc aussi pour obtenir les facilités nécessaires à la réussite de son entreprise que Léopold II désire avoir une entrevue avec Alphonse (...) (110).

(...) M. JOOSTENS fut d'avis que, si l'on voulait recommencer les démarches au Maroc avec quelque fruit, il fallait se conformer aux

(107) Notice du comte B. DE LICHTERVELDE dans *B.C.B.*, t. IV, col. 448-450; A.J. WAUTERS [48], p. 197, ainsi que *Mouvement Géographique*, 24 juillet 1910, col. 378.

(108) J. ALENGRY, *op. cit.*, pp. 310 et sv.

(109) Pourquoi le Souverain du Congo a sujet de voir ALPHONSE XIII, dans *Le Patriote* (Bruxelles), n° du 22 août 1907.

(110) *Idem*. A.J. WAUTERS [49, col. 405], sans entrer dans les détails, confirme qu'il y eut à ce sujet une « active intervention diplomatique de M. Joostens ».

conseils d'Abd-el-Aziz, et s'adresser au caïd de la région du Sous (...) (111).

Dans cet ordre d'idées, continue à affirmer *Le Patriote* qui reste notre unique source d'information à cet égard, l'affaire qui avait motivé en 1904 le départ de TACQUIN et de GRIMARD, fut remise sur pied. Une réunion aurait eu lieu au Palais du Roi à laquelle assistaient notamment Edouard EMPAIN et Georges GRIMARD. Une société aurait été formée dont l'Etat du Congo fournit la presque totalité du capital, et à laquelle fut donné le titre discret et peu compromettant de: Syndicat des Pêcheurs belges au Maroc (112). Le docteur TACQUIN en aurait été nommé directeur et, toujours selon *Le Patriote*, il ne tarda pas à repartir pour le Maroc à bord d'un petit bateau. Le chef du syndicat à Bruxelles restait le sénateur et échevin GRIMARD à qui, ironisait le journal, pouvaient désormais s'adresser pour plus amples renseignements tous ceux qui s'intéressaient à la vallée du Sous!

On se souviendra que, le 18 mai précédent, GRIMARD avait fait une démarche à la légation de France pour connaître les dispositions de ce pays à l'endroit de la concession que le groupe financier qu'il représentait, cherchait encore et toujours, avec son appui, à obtenir sur le littoral chérifien (113). On se rappellera aussi que la réponse finale du Quai d'Orsay s'était révélée négative, le 8 juin, en dépit d'interventions répétées du ministre GÉRARD (144). C'est alors seulement que LÉOPOLD II, lassé de tant d'atermoiements, aurait songé à mettre l'Espagne dans son jeu et fait venir JOOSTENS au Palais pour en discuter...

Quoi qu'il en soit d'hypothèses malaisément contrôlables, une chose est certaine, et elle est trop importante pour qu'on la taise. En septembre 1905, le comte DE BUISSERET reçut à Tanger la visite du docteur TACQUIN qui se disait décidé à faire une excursion à l'intérieur du pays. A la question de savoir s'il songeait encore

(111) *Le Patriote* du 24 août 1907.

(112) *Idem*. Nous manquons de détails précis à ce sujet, en particulier quant aux dates de la réunion au Palais royal et de la fondation de cette société dont toute autre trace nous échappe actuellement. On ne peut que regretter, une fois de plus, que nos efforts pour avoir connaissance des archives GRIMARD et EMPAIN n'aient été couronnés d'aucun succès.

(113) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, GÉRARD à DELCASSÉ, 19 mai 1905.

(114) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1905, SAINT-RENÉ TAILLANDIER à DELCASSÉ, 8 juin 1905

à une quelconque entreprise, par exemple en association avec Victorien LACOURT qui avait en début d'année appuyé son plan d'expansion nationale au Maroc, le médecin, sans le mettre au courant de ses véritables projets, avait répondu négativement. DE BUISSERET, à qui deux blâmes du baron DE FAVEREAU avaient appris la prudence, se borna à faire pour TACQUIN ce qu'il devait faire pour n'importe quel compatriote (115). Il ne lui remit donc aucune recommandation ni pour le Sultan ni pour les vizirs — ce dont le docteur, à vrai dire, n'avait plus nul besoin, — et poussa le scrupule jusqu'à lui refuser un laissez-passer pour l'introduction de ses effets de campement et autres de manière à ce que personne ne vit en lui une sorte d'agent officiel du gouvernement belge. Après s'être rendu à la cour de Fez, sans doute pour remettre à ABD-EL-AZIZ les photographies prises en mai et juin 1904, TACQUIN s'attarda quelques semaines en allées et venues restées singulièrement mystérieuses (116).

En décembre 1905, les propos hostiles à la politique marocaine de la France que le docteur proféra en maintes circonstances firent l'objet d'un rapport de GAILLARD, le vice-consul de la République à Fez. Il en résulta une nouvelle démarche de GÉRARD auprès de notre ministre des Affaires étrangères. Celui-ci reconnaît de bonne grâce qu'il savait TACQUIN au Maroc, mais qu'il n'avait aucune mission du groupe ALLARD-GRIMARD. Peut-être, ajoute DE FAVEREAU, était-il le mandataire d'un autre syndicat belge. De toute façon, il se refusait à partager la responsabilité du langage tenu par lui. Dès la conclusion des accords franco-allemands de juillet et septembre 1905 sur le Maroc, il avait, en effet, fait connaître que la légation belge de Tanger n'entreprendrait aucune négociation et n'appuierait aucune démarche de nos nationaux pour obtenir une quelcon-

(115) A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 9 septembre 1905. Ce dernier approuva cette attitude en soulignant le mystère qui continuait à planer sur les plans de TACQUIN! En fait, V. LACOURT avait déjà rompu, semble-t-il, avec le docteur, et son frère Louis, comptable de la *Compagnie du Kasai*, se rendra un peu plus tard au Maroc « uniquement pour se renseigner et non pour y faire des affaires » (A.E.B., Af. 12, note de VANDER ELST, 30 janvier 1906).

(116) A.E.B., note autographe de DE FAVEREAU, 4 janvier 1906, et A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1906, ROUVIER à CHÉRISEY, chargé d'affaires de France à Tanger, 9 janvier 1906. Le docteur TACQUIN n'a guère été loquace à cet égard lors de nos entretiens de 1957 avec lui.

que concession, et ce dans un esprit de complète neutralité dans la question chérifienne. La mise au point n'était pas superflue. A peine TACQUIN, après un bref séjour à Tanger, était-il rentré en Belgique, qu'il accordait une interview assez compromettante à un rédacteur de *L'Etoile Belge*. Il y proclamait la volonté d'ABD-EL-AZIZ de résister aux réformes que voulaient introduire les Français, et son désir de confier aux seuls états neutres la réorganisation des services administratifs de l'empire (117).

Or quelques jours auparavant, le 16 janvier 1906, la conférence d'Algésiras — fruit d'une initiative allemande — avait ouvert ses portes aux délégations des puissances signataires de la convention de Madrid de 1880, pour tenter de régler, internationalement et une fois pour toutes, le sort du Maroc. La Belgique y était présente avec Conrad DE BUISSET et Maurice JOOSTENS à qui LÉOPOLD II aurait confié que, de cette conférence, « nous ne pouvons tirer aucun profit » (118). Le jour de l'ouverture solennelle, ROUVIER avait averti la légation de France à Bruxelles que

(...) le baron van Eetvelde dont la visite m'avait été annoncée par le ministre de la Guerre, M. Etienne, comme devant me faire une communication de la part du roi Léopold, m'a assuré que le représentant de la Belgique à la conférence d'Algésiras observerait une neutralité bienveillante (119).

De fait, il en fut ainsi, comme devait le confirmer DE FAVEREAU au député BUISSET qui s'était enquis pourquoi l'inspection supérieure de la police marocaine n'avait pas été confiée à un de nos compatriotes :

(...) cette abstention (...) est la conséquence de l'attitude observée par nos délégués à la conférence. Le gouvernement n'avait pas à

(117) A.E.F., série B, c. 47, doss. 7/1906. GÉRARD à ROUVIER, 30 janvier 1906. TACQUIN quitta Tanger le 2 janvier 1906 (A.E.B., Af. 12, DE BUISSET à DE FAVEREAU, 5 janvier 1906); ces déclarations furent publiées dans *L'Etoile Belge* du 26 janvier; dans le même journal du 27 mars suivant, on trouvera un article sur les relations commerciales et maritimes Belgique-Maroc.

(118) B.C.B., t. IV, col. 450 (notice citée sur JOOSTENS).

(119) A.E.F., C.P. Belgique, politique étrangère (relations avec la France), doss. général I, 1897-1907. Au sujet de la conférence elle-même, voy. A. TARDIEU, *La Conférence d'Algésiras* (Paris 1909) et surtout *La Conférence d'Algésiras* (Paris-Nancy 1906).

prendre l'initiative d'une demande et il a jugé que ses délégués ne devaient faire aucune démarche en ce sens.

Au Maroc, après la conférence, notre action devra se borner (...) à la défense de nos intérêts économiques. Pour mieux assurer (...) (ceux-ci) (...), le gouvernement continuera à s'abstenir de toute ingérence dans les questions politiques qui pourraient surgir dans ce pays (120).

Sans beaucoup se soucier des décisions de la conférence qui allait fermer ses portes le 7 avril 1906, le docteur TACQUIN n'était pas resté inactif depuis sa visite à Fez et à Tanger. Le 16 août, au terme d'assez mystérieux pourparlers, il allait tenter une curieuse démarche auprès de la légation d'Allemagne à Bruxelles. Au premier secrétaire, le comte VON OBERNDORFF, il confia qu'il poursuivait avec des capitalistes allemands et belges le projet de fonder une société dont les objectifs étaient une concession de pêcheries sur la côte du Maroc et une ligne de petits bateaux à vapeur entre cette côte et le port d'Anvers. Les fonds réunis dans ce but se révélant insuffisants, TACQUIN sollicitait l'appui financier des Allemands. A la rigueur, il se déclarait même disposé à ne traiter qu'avec eux seuls, en invoquant ses relations personnelles — dont pouvait témoigner le docteur VASSEL, leur agent consulaire à Fez, — avec le sultan ABD-EL-AZIZ (121).

Mais par les rapports que ce même VASSEL avait, on s'en souvient, consacrés en 1904 aux démarches de la mission belge auprès du Maghzen, les Allemands savaient parfaitement que celle-ci avait alors cherché à faire appuyer ses plans de concession par la seule diplomatie française. Aussi VON OBERNDORFF réserva-t-il aux propositions de TACQUIN un accueil poli. Sans prendre la peine de discuter avec le docteur des incidences politiques éventuelles de son plan, le secrétaire répondit assez évasivement qu'il en rendrait compte à l'autorité supérieure. TACQUIN, qui compait se rendre bientôt aux Canaries, lui laissa l'adresse de son

(120) *Annales parlementaires*, Chambre des Représentants (Bruxelles), séance du 3 avril 1906, p. 1167. Ajoutons qu'en exécution des décisions de la conférence, un ingénieur devait être choisi pour s'occuper des améliorations que le Sultan désirait apporter aux ports marocains, et, à la prière d'ABD-EL-AZIZ, DE BUISSERET avait demandé que DE FAVEREAU fit choix d'un Belge; le ministre se réusa (A.E.B., Af. 12, DE BUISSERET à DE FAVEREAU, 2 mars 1907).

(121) D.A.A., C.P.M., vol. 13, VON OBERNDORFF au secrétaire d'Etat à Berlin, 16 août 1906.

mandataire, Maurice RAHIR, négociant et membre de la Société belge de Géographie à Bruxelles (122).

Alerté par le comte VON WALLWITZ, le chef de la légation de Bruxelles, l'Auswärtiges Amt soumit, selon l'usage, les propositions de TACQUIN au docteur ROSEN, le ministre d'Allenagne à Tanger. Sa réponse fut rapide et formelle: le plan de TACQUIN était en contradiction avec l'article 57 du traité de commerce hispano-marocain du 20 novembre 1861, selon lequel tous les sujets du roi d'Espagne avaient le droit de pêche sur la côte chérifienne. Tout comme DELCASSÉ en avait fait en juin 1904 la pertinente remarque à SAINT-RENÉ TAILLANDIER, cet article excluait que le Maghzen pût accorder aux Belges le monopole qu'ils sollicitaient. Sur un autre plan, les nouvelles n'étaient pas plus favorables pour ceux-ci: le directeur de la puissante compagnie de navigation Oldenbourg-Portugal à Brunswick mettait formellement en doute le succès de la société germano-belge de pêcheries envisagée (124). Le 20 octobre 1906, Berlin invitait sa légation dans notre capitale à remercier TACQUIN de ses propositions, et à lui faire comprendre que l'enquête confidentielle à laquelle elle s'était livrée, lui inspirait des doutes sérieux quant à la possibilité d'obtenir une concession de pêcheries dans des conditions compatibles avec les traités (125).

Déjà, on l'a laissé entendre, le docteur était reparti vers ces régions méridionales — Canaries et littoral des confins marocains et sahariens — où, plusieurs fois, il avait vécu l'exaltante aventure de la recherche et de la découverte (126). Avait-il un mandat? Etais-il chargé d'une nouvelle mission et, dans ce cas, par qui? On aimerait beaucoup le savoir. On l'aimerait d'autant plus que, parmi les documents les plus récents que nous ayons pu consulter sur cette affaire, deux surtout nous intriguent vivement.

(122) *Idem.*

(124) D.A.A., C.P.M., vol. 13, Braunschweig 22 septembre 1906.

(125) D.A.A., C.P.M., le secrétaire d'Etat à Berlin au comte N. VON WALLWITZ, 20 octobre 1906.

(126) Si nous en croyons une curieuse correspondance de WALTON, un ancien officier qui avait participé comme lieutenant de la légion belge à la campagne du Mexique (1864-1866), avant de s'installer à Las Palmas, TACQUIN aurait encore tenté (1903?) de mettre sur pied une *Société générale des Pêcheries de l'Atlantique*, mais l'affaire serait tombée faute de capitaux suffisants (A.E.F., série B, c. 50, doss. 3/1905, TALLIEN DE CABARRUS, consul de France à Las Palmas, à ROUVIER, 5 décembre 1905).

L'un est une simple note destinée à DE FAVEREAU et signée par le directeur général du commerce et des consulats, L. CAPELLE:

(...) J'apprends que M. Empain a demandé au comte de Buisseret une entrevue pour l'entretenir de questions confidentielles (127).

L'autre, postérieur de deux semaines, est un message de ce même Edouard EMPAIN au chef de cabinet du Roi, le comte Paul DE BORCHGRAVE D'ALTENA. On croit devoir le citer à peu près en entier tant son contenu paraît surprenant:

Je suis enfin parvenu à organiser la mission d'études pour le Maroc. Je compte qu'elle pourra partir de Marseille pour Gibraltar la semaine prochaine. De Gibraltar, elle se rendra par caboteur à Mogador et de là, par caravane, pour la vallée du Sousse (sic) et Agadir. Je vous serais très obligé de me faire connaître si le Roi n'a pas d'instructions spéciales à me faire donner pour cette mission (...) (128).

Serait-ce le docteur TACQUIN qui, une fois de plus, aurait été chargé de se rendre à Agadir? Ce n'est pas absolument exclu. Quant au but même de la mission d'études, il semble que l'on puisse faire confiance à A.J. WAUTERS, généralement bien informé et en mesure de l'être, lorsqu'il écrira cinq ans plus tard: « c'est la baie d'Agadir et la vallée du Sous qu'il (LÉOPOLD II) chercha à obtenir à bail du Sultan en 1906 » [49, col. 338].

De toute façon, — la lettre d'EMPAIN est là pour le prouver, — le Roi-Souverain, en août 1906, malgré les accords avec la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne, malgré la conférence d'Algésiras et ses décisions, n'avait pas encore renoncé au « settlement » sur le littoral chérifien, dont il rêvait depuis 1885.

A défaut d'autres documents, aujourd'hui inaccessibles ou trop lointains, il est impossible d'en dire davantage...

* * *

Quelque trente-deux ans plus tard, en août 1938, le président de la Chambre de Commerce belge au Maroc montait à bord du

(127) A.E.B., Af. 12, L. CAPELLE à DE FAVEREAU, 28 juillet 1906. On est assez tenté d'établir un lien entre cette note et le fait qu'à la mi-mai 1906 le cabinet du ministre fit demander « tout le dossier du Maroc à l'occasion de l'affaire des pêcheries, paraît-il » (A.E.B., Af. 12, note d'A. DE BASSOMPIERRE, 18 mai 1906).

(128) A.P.R., doss. Congo 50, doc. 7, EMPAIN à « mon cher comte », 11 août 1906. Isolée de son contexte — car elle est la seule où nous ayons trouvé la preuve de l'intérêt direct d'EMPAIN pour le problème d'Agadir, — cette dépêche nous laisse quelque peu sur notre faim quant aux détails de l'organisation de la mission envisagée...

Mercator, notre navire-école, qui, au départ d'une croisière autour du monde, était amarré dans les eaux de Casablanca.

Quelle surprise pour les officiers, cadets et élèves, ainsi que pour la petite colonie belge, d'apprendre par Paul LEJEUNE que, bien avant l'instauration du protectorat de la France, LÉOPOLD II avait eu l'attention attirée vers le Sud du littoral chérifien. « Il paraîtrait, avait ajouté le chroniqueur à qui l'on doit ce bref récit, que l'un des correspondants du grand Monarque vit encore dans une ville du Sud » (129).

De fait, vivait à cette époque à Mogador un certain docteur Arthur TACQUIN qui habite aujourd'hui Safi, un autre port du royaume du Maroc. En dépit ou à cause de ses quatre-vingt quinze ans — il est né en 1869, — il ne s'est pas décidé encore à révéler ce qu'il a su ou, tout au moins, ce qu'il connaît encore des étonnantes projets au Maroc du Souverain de l'Etat indépendant du Congo (130).

Plus préoccupé des recherches scientifiques auxquelles il continue à se livrer depuis plus de soixante-dix ans, que d'histoire, TACQUIN risque d'emporter dans la tombe bien des souvenirs précieux même si l'âge les a colorés de maintes déformations! On nous permettra de le regretter. Le vieux docteur est le seul témoin survivant d'un des épisodes les moins connus — les plus secrets surtout — de la « politique mondiale » de LÉOPOLD II. Avec lui, disparaîtra un jour ou l'autre la seule chance qui reste, croyons-nous, d'apporter certaines précisions au récit que l'on a cherché à en faire ici.

(129) J. GERS, La croisière du *Mercator*. Casablanca ou le miracle français, dans *Le Soir* (Bruxelles), 12 septembre 1938.

(130) On a suggéré plus avant combien, à cet égard, avaient été décevants nos entretiens de 1957 avec TACQUIN, ainsi que la consultation des notes fort incomplètes et rédigées très longtemps après, qu'il a confiées aux A.E.B. (doss. pers. 53 d'A. TACQUIN). Cfr aussi A. DUCHESNE: Promoteur avec Adrien de Gerlache de l'expédition de la « Belgica » au Pôle Sud (1897-1899), le docteur A. Tacquin vit encore, dans la revue *Pallas* (Bruxelles) juin 1965.

III.— A LA RECHERCHE D'UN ETABLISSEMENT AU MAROC ESPAGNOL

1. *Léopold II et Eugène Etienne*

Aux accords du 8 avril 1904 qui écartaient du Maroc toute entreprise britannique qui eût pu par avance neutraliser la politique des « mains libres » de la France, avait succédé, on l'a dit, une convention franco-espagnole signée le 7 octobre 1904. Les deux partenaires précisaienr leurs droits respectifs, garantissaient leurs intérêts au Maroc et affirmaient leur attachement à son intégrité tout en faisant des arrangements secrets pour son partage (1). LÉOPOLD II, pour qui les résultats négatifs de la mission belge à Fez en 1904 n'avaient pas sonné le glas de toute espérance, était prêt, une fois de plus si nécessaire, à changer son fusil d'épaule. Pourquoi ne pas tenter quelque chose du côté de l'Espagne en mettant au préalable la France dans son jeu?

Qui, dans cette perspective, pourrait mieux lui valoir un certain soutien français que cet ami de l'Etat indépendant du Congo qu'était devenu Eugène ETIENNE? Député d'Oran, sa ville natale, ETIENNE avait, comme sous-scrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies, suivi le développement de maintes questions intéressant l'Afrique. Depuis 1887, il portait un intérêt particulier à l'évolution de l'œuvre qu'y poursuivait le roi des Belges (2). Devenu chef du groupe colonial de la Chambre, ETIENNE ne devait pas tarder à avouer que la plupart des préventions qu'il nourrissait contre elle à l'époque de l'accord anglo-congolais de

(1) *Revue française de l'Etranger et des Colonies et Exploration. Gazette géographique* (Paris), t. XXIX, 1904, pp. 257-273 et 625-630, et *Documents diplomatiques français (1871-1914)*, 8^e série, t. V, (Paris 1934).

(2) R. VILLOT, Eugène Etienne (1844-1921) (Oran 1951), et surtout: Eugène Etienne. Son œuvre coloniale, algérienne et politique (1881-1906). Discours et écrits divers réunis et édités par *La Dépêche coloniale* (2 vol., Paris 1907).

mai 1894 sur le Nil, avait fait place à de l'admiration (3). Ses sentiments au sujet du projet d'annexion à la Belgique s'étaient affirmés plus clairement encore en 1901, dans une lettre qui avait calmé l'excitation d'une partie de l'opinion en France:

Il y a plus de dix ans que ... l'Etat indépendant, c'est le Congo belge; belge, il l'est jusqu'aux moelles! (4)

Redevenu vice-président de la Chambre en 1902-1904 (il l'avait été en 1894-1895), il présidait de surcroît le Comité du Maroc qu'il avait contribué à fonder en 1903 et collaborait volontiers à ses publications.

Il ne paraît pas que LÉOPOLD II ait eu l'occasion de rencontrer ETIENNE avant son entrée dans le Cabinet ROUVIER comme ministre de l'Intérieur, en janvier 1905. On est en droit de se demander si les travaux préalables d'approche n'ont pas été l'œuvre du chevalier Edmond CARTON DE WIART, l'un des secrétaires du Congrès international colonial de Bruxelles en août 1897, devenu en 1901 celui du Roi, et dont le mémoire sur les grandes compagnies coloniales à charte en Angleterre avait été préfacé en 1898 par ETIENNE ? Dans tous les cas, on sait par le colonel LIEBRECHTS qui remplissait les fonctions de secrétaire général du département congolais de l'Intérieur, que

M. Etienne, le grand colonial (...) était en relations suivies avec le Roi (5).

Il en était de même d'un de ses collaborateurs, Jean-Paul TROUILLET, qui s'occupait avec une compétence reconnue des questions coloniales auxquelles il avait du reste consacré un livre. Fondateur et rédacteur de plusieurs journaux, TROUILLET était directeur de *La Dépêche coloniale* et de son supplément bimensuel: *La Dépêche coloniale illustrée*, deux des organes les plus autorisés en matière de politique et d'affaires coloniales (6).

Grâce à l'excellent motif que fournissait la visite de l'exposition universelle de Liège, les occasions de se rencontrer furent

(3) Th. HEYSE, Correspondance Léopold II—Janssens dans *Bull. I.R.C.B.*, XXIV, 1953, fasc. 2, p. 486, et *La Belgique coloniale*, III, 1898, p. 117.

(4) E. ETIENNE à P. BOURDARIE dans *La Dépêche coloniale* de 1901. Cfr *La Belgique coloniale*, VI, 1901, pp. 338-339.

(5) Ch. LIEBRECHTS, Léopold II fondateur d'Empire, p. 322 (Bruxelles 1932).

(6) C.E. CURINIER, Dictionnaire national des Contemporains, t. IV, pp. 123-124 (Paris s.d.), et Les Archives biographiques contemporaines. Revue mensuelle des hommes et des œuvres, t. II, p. 136 (Paris s.d.).

fréquentes en 1905. Le 28 juin, TROUILLET repassa par Bruxelles et eut avec LIEBRECHTS un entretien au sujet du Maroc. Peu après, LÉOPOLD II lui-même se déclarait d'accord pour accepter l'invitation d'ABD-EL-AZIZ à se rendre à sa cour; il n'attendait dans cette perspective que l'acceptation de la France. Le moment n'était pas bien choisi pour ce voyage auquel le Roi finit par renoncer (7). Le 6 octobre, celui-ci reçut encore ETIENNE lui-même et lui offrit, le lendemain, un dîner de gala auquel participèrent TROUILLET et LIEBRECHTS ainsi que des ministres et plusieurs fonctionnaires de l'administration centrale de l'Etat indépendant du Congo (8). Si nous en croyons l'article souvent cité du *Patriote* (24 août 1907) — qui constitue notre unique source à cet égard, mais dont A.J. WAUTERS garantit la véracité des détails, — au cours de ce dîner du 7 octobre, (...) une entente s'établit entre la poire et le fromage. Il fut décidé qu'avant de recommencer les négociations quant à l'entreprise marocaine (du Roi), on attendrait les résultats de la conférence d'Algésiras.

2. *Le Roi s'abouche avec un conseiller de l'Anti-Sultan*

L'informateur de l'organe conservateur ajoutait qu'en attendant les décisions de la conférence qui se tiendrait du 16 janvier au 7 avril 1906 au bord du détroit de Gibraltar, LÉOPOLD II et ses invités convinrent de certaines précautions comme gages de la future réussite de leur plan:

On voulait surtout avoir un homme sur place au Maroc. Et c'est pourquoi l'on songea au déserteur Delbrel, qui faisait beaucoup parler de lui en ce moment, en sa qualité de chef d'état-major du Roghi et qui paraissait un personnage influent destiné peut-être à un brillant avenir (...) (9).

(7) D'AGIMONT [3], pp. 44 et 78. Dans une lettre du 26 au Roi, absent de Bruxelles, LIEBRECHTS expliquait: «le mécontentement à Paris provenait de ce que la Belgique avait répondu affirmativement et la première à la circulaire allemande demandant que la question du Maroc soit réglée par une conférence internationale». Probablement y a-t-il un rapport entre ce mécontentement et la renonciation du Roi à son voyage à Fez (A.E.B., Af. 12, CARTON DE WIART à DE FAVEREAU, 10 juillet 1905).

(8) *Le Mouvement géographique*, 1906, col. 491 et 507-508, et surtout D'AGIMONT [3], pp. 44 et 78.

(9) *Le Patriote*, 24 août 1907.

Le rôle que Gabriel DELBREL a joué dans cette affaire, commande que l'on fasse connaissance avec sa personnalité restée mystérieuse par plus d'un aspect. Agé de dix-neuf ans, il avait quitté Paris en septembre 1890 pour tenter fortune en Algérie. Des commerçants d'Oran le mirent en relation avec des notables du Dahra marocain. Il partit pour Oujda et arriva à Fez où le sultan MOULAY HASSAN le prit à sa cour et lui confia plusieurs missions, avant de le décider en 1893 à l'accompagner dans son expédition au Tafilalet, le berceau de la dynastie. DELBREL en rapporta en 1894 les relevés topographiques des célèbres oasis et le thème d'une conférence pour la Société de Géographie de Paris. Retourné au Maroc, il releva les sources des fleuves et poursuivit ses explorations. Le Sultan l'envoya à Marrakech avec son fils aîné, MOULAY MOHAMMED. Puis, il lui fit donner des leçons d'aquarelle à son cadet: ABD-EL-AZIZ qui, monté sur le trône au décès de MOULAY HASSAN, garda DELBREL auprès de lui jusqu'en 1898. Chargé d'enquêtes diverses au Maroc, tantôt par le gouverneur de l'Algérie, tantôt par l'autorité militaire, le jeune explorateur avait à peine regagné la cour chérifienne qu'un arrêté d'expulsion était pris contre lui par la légation de France, le 5 septembre 1901. Le gouverneur REVOIL lui permit de rentrer au Maroc afin de négocier avec le Maghzen l'autorisation d'établir des centres commerciaux sur la frontière algérienne (10).

Eclata alors la révolte de Taza dans le Maroc oriental, entre Fez et l'Oranie. DELBREL se laissa convaincre, paraît-il, que c'était son ancien compagnon MOULAY MOHAMMED, le fils aîné du défunt sultan supplanté par son frère cadet, qui donnait le signal de l'insurrection, et il accourut. En réalité, le personnage qui avait usurpé cette identité à la faveur d'une ressemblance étrange, était de basse extraction. Le *roghi* (*rogui*), c'est-à-dire

(10) Avant-propos à: G. DELBREL, Notes sur le Tafilalet, dans le *Bull. de la Société de Géographie* (Paris), 7^e série, vol. 15, 1894, pp. 199-227, et comptes rendus des séances de la même société: même bulletin, 1894, pp. 65-66, 143 et 358. De G. DELBREL encore: De Fez à l'Oranie à travers le pays des Ghiata, dans *La Géographie*, *Bull. de la Société de Géographie* (Paris), t. II, 2^e semestre 1900, pp. 167 à 182. Cfr J. DU TAILLIS [11], pp. 60-62, F.O.99/413: rapports de sir NICOLSON, ministre britannique à Tanger, au marquis DE LANSDOWNE, 5 février, 14 mars et 26 novembre 1904, et A.E.F., série B, c. 33, doss. 4, 1897-1899, et c. 50, doss. 1, 1899-1901, etc.

le brigand pour les uns, *Sidna*, c'est-à-dire le seigneur pour les autres, ou encore le « prétendant » comme l'appelaient les étrangers, fut d'abord connu sous son nom d'OMAR EZ ZERHOUNI ou, plus exactement, DJILALI. Un faux avait mis fin à sa carrière de secrétaire à la Cour et, pour mieux gagner sa vie, il avait quitté en 1901 le caïd des Beni M'Tir dont il était devenu le scribe. Ses tours de prestidigitation, sa parole astucieuse et ses talents d'escroc l'avaient rapidement entouré d'une sorte de prestige religieux auquel concourait même lânesse qui l'accompagnait, d'où son surnom de BOU HAMARA (l'homme ou le père à lânesse). Ultime transformation: il prétendit un jour être MOULAY MOHAMMED et réussit, au milieu de 1902, à se faire reconnaître comme sultan dans la région de Taza (11).

C'est au moment où son prestige atteignait l'apogée — il venait de remporter une victoire sur les forces régulières d'ABDEL-AZIZ, — que Gabriel DELBREL s'attacha à sa fortune. A ses côtés, il joua pendant plusieurs années un rôle important, bien qu'assez louche, en qualité de conseiller politique et militaire (12). A sa cause, l'aventurier français rendit les services les plus signalés et en fut récompensé par la plus entière confiance. Vêtu du burnous blanc et de cafetans oranges, il assumait la direction du camp du « prétendant » — un ensemble de deux mille tentes — à Charrar-el-Aïoun d'abord, puis à Selouan à quelques kilomètres du presidio espagnol de Melilla.

Après avoir fait connaissance avec le conseiller de l'anti-sultan, revenons-en à présent aux révélations du *Patriote* concer-

(11) B.W. HARRIS [13], pp. 64-65 et 108-110, et surtout Ed. MALDONADO, *El Rogui* (Tetouan 1949), ainsi que DU TAILLIS [11], pp. 75-78, et SAINT-AULAIRES [30], pp. 67-69.

(12) PRINET, chargé d'affaires de France à Berlin, au ministre des Affaires étrangères T. DELCASSÉ, 3 décembre 1904 (*Documents diplomatiques français*, 2^e série, t. V, p. 559, doc. n° 465). DELBREL méritait-il, par ailleurs, l'épithète de *déserteur* que lui décoche l'auteur de l'article du *Patriote* auquel nous continuons à nous référer? Faute d'avoir trouvé au Service historique de l'Armée à Vincennes un élément positif à cet égard, nous devons faire confiance à DELBREL lorsqu'il raconte en 1894 avoir trouvé au Maroc « l'ordre de regagner la France pour accomplir son temps de service ». Cet ordre, il paraît l'avoir suivi sans retard: « les fatigues de ce long voyage ayant ébranlé sa santé », on le retrouve quelques jours après son débarquement à Marseille, en janvier 1894, en traitement au Val-de-Grâce, l'hôpital militaire de Paris. Pour avoir répondu vers 22 ou 23 ans seulement à l'appel de milice, l'explorateur n'en paraît pas moins avoir fait alors son service soit en métropole soit en Algérie (*Bull. Société de Géographie* de Paris, 7^e série, vol. 15, 1894, pp. 65-66).

nant l'entente qui se serait établie entre LÉOPOLD II et le ministre français ETIENNE au cours de leurs entretiens d'octobre 1905 au Palais de Bruxelles. Révélations qui paraissent correspondre en gros à la réalité, mais dont certaines précisions se révéleront inexactes tandis que d'autres ne reflètent sans doute qu'un stade préliminaire du plan en cause. Sur celui-ci, on ne possède d'ailleurs que des bribes de renseignements: quelques fugitives lueurs projetées par l'un ou l'autre document échappé par hasard à la destruction, ou par un article de presse. Beaucoup peut en être deviné sans que, pour autant, le champ de l'hypothèse s'en trouve réduit! De toute façon et en dépit de la caution d'A.J. WAUTERS, le scepticisme paraît l'attitude la plus justifiée lorsque le correspondant du journal bruxellois écrit:

(...) Le roi LÉOPOLD a de grands intérêts au Maroc. Il a acheté une concession considérable sur les rives du (...) Sebou, la rivière qui baigne Fez, et il rêve d'y établir une vaste entreprise. Il a intéressé dans cette affaire M. ETIENNE, l'ex-collaborateur de GAMBETTA (...). Parmi ceux qui y sont également intéressés figure le déserteur français DELBREL, qui fut ou qui est encore le conseiller ou le chef d'Etat-major du Roghi (...).

La suite des révélations du *Patriote* nous fait pénétrer dans le domaine du sensationnel:

Léopold II a fait appeler M. Delbrel à Bruxelles. Il y est venu et il descendit à l'hôtel Mengelle. Plusieurs fois, il se rendit au château de Laeken. Pour venir d'Espagne en Belgique, il lui avait fallu (...) un sauf-conduite délivré par M. ETIENNE (...), encore alors ministre de la Guerre (...).

Mais, à la suite d'indiscrétions commises par DELBREL — assez exubérant de nature et, de surcroît, grisé par tant d'honneurs, — le gouvernement français aurait ouvert une enquête :

(...) M. Etienne reçut sur ses ongles. Comme, à ce moment, il tenait plus à sa situation politique en France qu'à l'amitié du souverain du Congo (...), il lâcha la partie. A dater de ce moment, et par la faute de ce hâbleur de sous-Roghi, l'influence de la France échappa à l'Etat du Congo (13).

(13) *Le Patriote* des 22 et 24 août 1907. Trois remarques s'imposent. Une erreur s'est glissée dans cet article et sera rectifiée dans celui du lendemain: ce n'est pas sur les rives du Sebou que LÉOPOLD II avait acheté une concession, mais il aurait voulu en obtenir une à bail dans le Sous, beaucoup plus au Sud! A Bruxelles et à Madrid, la présence de DELBREL pendant l'été 1906 est confirmée dans un articulet du *Petit Bleu* du 27 juillet: « Les entreprises belges au

3. Vers la création d'un syndicat hispano-belge au Riff ?

Pour comprendre la présence un peu inattendue de DELBREL à Madrid au moment où lui parvint l'invitation du Roi à venir le voir à Bruxelles, il faut retourner quelques mois en arrière. Dès la fin de 1904, l'organe allemand *Die Post* avait associé le nom de l'aventurier aux « menées sournoises » que, selon lui, la France excitait du côté du Riff. A quelques kilomètres de Melilla, DELBREL aurait fait venir des colons de son pays, acquis des territoires et manifesté l'intention d'établir des factoreries dans le but d'accaparer le commerce d'exportation et d'importation au détriment du port espagnol. D'après la même source, des menées analogues se poursuivaient sur la rive située en face des îles Zaffarines. Plus à l'intérieur, des mines avaient même été mises en exploitation au moyen de capitaux français (14).

Sans être complètement vérifique, l'information reposait sur quelques données exactes. Au Sud-Est de Melilla, le long du territoire compris entre le cap de l'Eau et la presqu'île de Melilla, s'étend la lagune de la Mar Chica — « la petite mer » — assez profonde dans sa partie occidentale au pied du mont Atalayoun, mais presque complètement desséchée et transformée en *sebkha* aux abords de la Restinga et du pays des Kebdana. Isolé de l'Est et du Sud par la Mar Chica, le territoire de Melilla n'a qu'une seule vue sur l'intérieur du Maroc. C'est la plaine étroite qui, par Nador, descend directement vers le Sud et vient déboucher sur la vallée du Selouan, en passant au pied de la kasba Selouan où le Prétendant avait, nous le savons, établi son camp. Des pourparlers furent engagés avec lui pour la con-

Maroc ». L'influence d'ETIENNE se manifestait si énergiquement alors au profit du Congo léopoldien — au sein du Cabinet SARRIEN — que G. CLÉMENCEAU, ministre de l'Intérieur, voyait en elle le seul obstacle à un partage entre la France et l'Angleterre (Extrait d'une note de A.H. BAERTS pour le Roi, 12 juillet 1906, analysée par le P. CHARLES dans son rapport sur le dossier Baerts-Léopold II des archives de l'I.R.C.B. in *Bull. I.R.C.B.*, XXV, 1954, 2^e fasc., pp. 554-555). Les imprudences verbales de DELBREL paraissent avoir compromis ETIENNE aux yeux de certains collègues: suffisent-elles à expliquer son prochain départ que CLÉMENCEAU, pour sa part, semblait vivement souhaiter? Aucune trace n'a pu en être retrouvée par nous dans la correspondance d'E. ETIENNE (département des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris, n° 24.327).

(14) PRINET, chargé d'affaires de France à Berlin, à DELCASSÉ, 3 décembre 1904 (*Documents diplomatiques français*, 2^e série, t. V, p. 559, doc. n° 465).

cession des riches mines de fer et de plomb que recèle cette région: les mines des Beni bou Ifrour. Pour les exploiter, deux compagnies s'étaient formées qui obtinrent du Rogui leurs concessions originelles. La première en date fut la Compania del Norte Africano, constituée à Madrid, qui n'avait d'espagnol que son président : D. Antonio Garcia ALIX, et dont les capitaux étaient en majorité français; elle était appuyée résolument par le groupe colonial français « avec en tête M. ETIENNE et d'autres personnalités en résidence à Madrid » (15). La seconde société, la Compania Española de Minas del Rif, pour l'exploitation des mines de fer, comptait le comte DE ROMANONES, ancien ministre libéral, et n'était pas purement espagnole: les capitaux allemands y étaient, paraît-il, considérables. Pendant que les deux groupes financiers envisageaient la construction de voies ferrées parallèles — sous la protection des autorités espagnoles, — pour relier les gisements de minerais à la mer, DELBREL commençait la réalisation de son plan et édifiait au bord de la Mar Chica une sorte de factorerie ou plutôt de dépôt d'armes pour le ravitaillement des troupes du Rogui, grâce à la contrebande toujours si active en cet endroit (16). C'est dire que la ville projetée de Mohammedia — du nom du Prétendant qui y avait établi sa mahalla, — attirait déjà des aventuriers qui offraient au Rogui des marchandises dont beaucoup étaient d'origine douteuse et de qualité contestable, particulièrement les armes venues pour une part de Belgique (17).

Précisément, on commençait à parler souvent de Belges à propos de ce que les autorités françaises, pour leur part, affirmaient être une entreprise privée dont elles se désintéressaient, n'ayant aucune influence à exercer sur elle. Ne s'agissait-il pas

(15) G. DEMANCHE, Conflit hispano-riffain, dans *Revue française de l'Etranger et des Colonies...*, t. XXXIV, 1909, pp. 429-444, et l'article anonyme: La question des mines de Melilla, même revue, même tome, pp. 670-671. Voy. également les rubriques « Melilla » et « Mar-Chica » signées par G. TREFFEL dans le *Larousse mensuel illustré* de mai 1908, p. 224, et d'avril 1910, pp. 675-676.

(16) *Larousse mensuel illustré* (art. sur la Mar-Chica), n° 15, mai 1908, p. 244, et J. RODES (éditeur au journal *L'Eclair de Paris*), L'incident de la Mar-Chica, dans *l'Illustration de Paris*, 24 février 1906, p. 120, avec plusieurs photographies dont celle de G. DELBREL, « chef d'état-major du prétendant » !

(17) « Le prétendant est alimenté uniquement par des contrebandiers belges (...) » (P. BARRÉ, Melilla et les presides espagnols, dans *Revue française de l'Etranger et des Colonies...*, t. XXXIII, 1908, p. 581).

d'une sorte de « flibusterie » contre laquelle seul le Sultan du Maroc avait à sévir? (18). A peine la conférence d'Algésiras venait-elle de s'ouvrir que la presse espagnole publiait des télogrammes annonçant que la factorerie de Mar Chica venait d'être cédée pour la somme de quinze millions de francs à un groupe de capitalistes belges présidé par le colonel THYS. Les dépêches ajoutaient que

(...) les deux groupes financiers français et belge se sont mis d'accord avec le Roghi qui rêve de constituer un Etat indépendant sous le protectorat franco-belge (...). Le drapeau belge a été arboré sur la factorerie (19).

On comprend l'embarras dans lequel cette nouvelle devait plonger les deux délégués de notre pays à Algésiras. Que répondre aux questions qui fusaient de toutes parts? Les représentants de l'Espagne et du Maroc n'étaient pas les moins émus. On eût tôt fait de les rassurer. Le colonel THYS venait de déclarer formellement n'avoir jamais eu d'intérêt dans quelque partie que ce fût de l'empire chérifien, et la direction politique de notre département des Affaires étrangères ne possédait aucun dossier, aucun rapport non plus du comte DE BUISERET au sujet d'une société franco-belge qui aurait été établie à la Mar Chica (20). Le journal *Le XX^e Siècle* qui avait été des premiers à annoncer sous un grand titre: « Le drapeau belge à Mar Chica » (21), recueillit à Tanger des échos teintés de plus de scepticisme:

(...) La nouvelle de la cession ... à une compagnie belge ... ne paraît pas sérieuse (...). On donne ici comme plus certaine la vente des établissements de Port-Say, à la frontière algérienne, à une compagnie belge qui aurait versé un acompte d'un million à leur propriétaire, M. Louis Say (22).

(18) *Le Journal des Débats* (Paris), 18 février 1906.

(19) Télégramme chiffré et dépêche de JOOSTENS à DE FAVEREAU, Algésiras 20 janvier 1906. JOOSTENS, rappelons-le, avait été désigné par LÉOPOLD II personnellement pour représenter la Belgique à la conférence (A.E.B., Af. 12, note d'A. DE BASSOMPIERRE du 12 octobre 1905).

(20) A.E.B., Af. 12, télégramme chiffré et non daté à JOOSTENS. Assez mystérieuse nous paraît l'apostille du ministre des Affaires étrangères (23 janvier 1906) sur un document traitant de la question: « Il me semble préférable de ne plus parler *pour le moment* de cette affaire »!

(21) 21 janvier 1906 (« La question marocaine »).

(22) 23 janvier 1906 (d'après une correspondance de Tanger à *L'Echo de Paris*). Louis SAY avait dirigé plusieurs missions françaises au Maroc et publié leurs comptes rendus en 1887 et 1888 (MÎÈGE [21], t. I, p. 166; et F. LLABADOR, Port-Say et son fondateur, Oran, 1954).

De son côté, Baudouin DE LICHTERVELDE — qui remplaçait à la tête de notre légation de Tanger le comte DE BUISSERET parti pour Algésiras, — tentait de faire la lumière sur ces points, tout en reconnaissant qu'il ne disposait sur place d'aucun élément d'information directe. Personne n'avait pu lui affirmer que le pavillon rouge, jaune et noir avait été réellement hissé sur la factorerie. On citait, bien sûr, des noms et, parmi eux, ceux du colonel Albert THYS et du financier Edouard EMPAIN, mais le diplomate suggérait que ces deux personnalités avaient trop habitué le monde

(...) à agir sous couvert pour qu'on puisse croire qu'ils veuillent déployer un drapeau ne leur assurant aucune protection sur la côte du Riff.

Pour sa part, il considérait comme seule sérieuse l'hypothèse qu'il s'agissait à Mar Chica d'un

(...) dépôt de vivres, d'armes et de munitions fondé par des sujets français parmi lesquels se trouverait un Belge, et destiné à venir en aide au Roghi en insurrection contre le Sultan (23).

Quelques semaines plus tard, DE LICHTERVELDE confirmait à Bruxelles que notre pavillon n'avait pas été arboré à Mar Chica. M. SAY, lui, fondateur de la factorerie et de la future « ville » de Mohammedia, s'était mis en rapport avec des Belges afin de trouver le capital nécessaire pour continuer ses opérations. Un compatriote était effectivement sur place: M. BRION, représentant d'une firme liégeoise qui cherchait à se faire payer par le Roghi les 1 200 fusils, les 2 canons et les 640 000 cartouches qu'elle avait embarqués pour lui à Anvers (24).

Quant à Gabriel DELBREL, on affirmait qu'il négociait alors avec des Français résidant à Melilla l'échange d'armes et de

(23) A.E.B., Af. 12, DE LICHTERVELDE à DE FAVREAU, Tanger 4 février 1906. Nous ignorons si un rapprochement doit être établi, à propos d'EMPAIN, avec le dernier paragraphe de la note de Léon CAPELLE destinée à DE FAVREAU, 28 juillet 1906: « ... J'apprends que M. EMPAIN a demandé au comte de BUISSERET une entrevue pour l'entretenir de questions confidentielles » (A.E.B., Af. 12). Quant à THYS, on sait de manière formelle qu'il ne possédait pas d'intérêts au Maroc et ne voulut jamais s'y laisser entraîner par les suggestions royales (A. THYS, Devons-nous coloniser au Congo et comment devons-nous le faire? dans *Bulletin trimestriel de l'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège*, janvier 1913, p. 9, et L'œuvre africaine du roi Léopold II, dans *Bull. Société royale de Géographie d'Anvers*, 1912, 4e fasc., pp. 11-12). À l'époque qui nous occupe, THYS était de surcroît brouillé avec LÉOPOLD II à cause de la politique domaniale imposée par lui au Congo.

(24) A.E.B., Af. 12, B. DE LICHTERVELDE à DE FAVREAU, Tanger 21 mars 1906.

munitions pour le Roghi, outre un prêt important, contre la concession de toute la région entre le presidio et la frontière algérienne. Ce dont le gouverneur militaire de Melilla avait pris ombrage: l'expulsion de DELBREL eut effectivement lieu à l'issue d'un banquet que lui avaient offert ses compatriotes (25). En février 1906, le bruit s'accréda que des Belges avaient traité l'affaire avec DELBREL et «acquis du prétendant des droits sur de grands terrains situés dans l'intérieur du Riff». Aucune confirmation, nous le savons, ne put en être obtenue par notre légation à Tanger, mais quelqu'un d'aussi bien informé que Ed. DÉCHAUD, secrétaire de la Chambre de Commerce d'Oran et correspondant de l'Institut colonial de Bordeaux, en fut persuadé et sa conviction partagée par d'autres en 1908 encore (26).

En juillet 1906, en tout cas, on put lire en première page du *Petit Bleu*, sous le titre suggestif «Les entreprises hispano-belges au Maroc», une correspondance particulière de Madrid :

J'ai pu m'entretenir ici avec M. Delbrel (...). (Il) a confirmé que son voyage à Madrid avait trait à la formation d'un syndicat hispano-belge pour l'exploitation de la factorerie de Mar Chica, la construction de chemins de fer, l'établissement de services de vapeurs et l'exploitation des mines dans l'empire chérifien.

En septembre de la même année, des journaux français reprirent et confirmèrent cette information. Le correspondant de l'un d'eux à Madrid précisa que

(...) A Melilla, on continue à se préoccuper (...) de la fameuse question de la factorerie de Marchica, entrée, semble-t-il, dans une phase nouvelle(...). Lors de son dernier voyage en Europe, M. Delbrel, lieutenant du prétendant, s'est abouché avec certains personnages espagnols naguère ses détracteurs, pour la constitution d'un syndicat hispano-belge en vue d'exploiter la factorerie, mais les récentes défaites du Roghi nuiront sans doute à ce projet (27).

(25) *Journal des Débats*, 3 septembre 1905 et 4 février 1906; *The Times* (Londres), 12 février 1906 (correspondance envoyée de Tanger par W.B. HARRIS, l'auteur de [13]), etc. Dans *L'Echo d'Oran* et surtout dans *Le Maroc Français* (notamment le 1^{er} octobre 1905), Delbrel avait prôné une politique de soutien du Roghi par la France !

(26) P. BARRÉ, article cité de la *Revue française de l'Etranger et des Colonies*, 1908, p. 583, ainsi que les Lettres d'Algésiras de Rob. DE CAIX dans *Le Journal des Débats*, 4 février 1906. Sur DÉCHAUD, voy. MIÈGE [21], t. I, pp. 97-98 et 189, ainsi que sa propre brochure: *L'Espagne au Maroc, Melilla et les presides* (Paris, 1908).

(27) *Le Petit Bleu*, 27 juillet 1906; *Le Journal des Débats*, 14 septembre 1906 («Lettre d'Espagne. L'Espagne au Maroc»).

On s'en souciait aussi ailleurs, en particulier à Bruxelles et à Paris. Rue de la Loi, une certaine inquiétude régnait, en tout cas un malaise, dans la perspective d'un prochain règlement de comptes dans le Nord du Maroc :

La compagnie (de Mar Chica) paraît être de connivence avec le prétendant, elle se prépare à partir en guerre contre le Sultan. Va-t-elle arborer le pavillon belge sur le fort? Ces singuliers agissements nous mènageront probablement des difficultés internationales (28).

Peu après, dans une conversation officieuse il est vrai, le ministre de France entretenait le secrétaire général du département, à la fois de la factorerie et de l'agent français du Roghi qui était alors, avait-il ajouté, en Belgique. GÉRARD avait demandé si le gouvernement belge ne pourrait mettre en garde les fabricants d'armes de Liège contre les « tentatives d'achat d'armes pour le Maroc » (29).

En fait, les inquiétudes des milieux politiques belges et français étaient sans objet réel. Le prétendant dont les troupes avaient été battues à diverses reprises aux environs de Taza, fut finalement trahi et livré à l'armée régulière marocaine en août 1908. Transporté à Fez dans une caisse à claire-voie placée sur le dos d'un chameau, il sera dévoré par les fauves (en dépit des adjurations du corps diplomatique) sur l'ordre de MOULAY HAFID qui avait remplacé son frère ABD-EL-AZIZ sur le trône des Chérifs. Dans la catastrophe, le Roghi avait entraîné ceux qui s'étaient attachés à sa fortune et probablement aussi son conseiller DELBREL dont on ignore désormais tout (30). Les Espagnols s'empressèrent, dès février 1908, d'occuper Mar Chica et sa prétendue factorerie. Si nous en croyons le témoignage déjà invoqué de DÉCHAUD, les « accords » très réels que le rebelle avait conclus avec les Belges au sujet de « grands terrains situés

(28) A.E.B., Af. 12, note de CAPELLE pour DE FAVEREAU, 28 juillet 1906.

(29) A.E.B., Af. 12, VANDER ELST à DE FAVEREAU, 11 août 1906. Dans l'entretien, il avait été question de DELBREL dont le secrétaire général n'avait du reste pas bien retenu le nom: « Delbar? ». D'autre part, VANDER ELST avait eu l'impression que GÉRARD n'avait pas reçu d'instructions du Quai d'Orsay à ce sujet.

(30) Ed Maldonado, *El Rogui* (Tetouan 1949). — De DELBREL, ni le professeur J.L. MIÈGE, ni la Société de Géographie de Paris ni le Bureau d'études et d'informations marocaines de cette capitale n'ont pu nous dire davantage.

dans l'intérieur du Riff », avaient déjà été rompus depuis un certain temps (31).

Qu'advint-il du syndicat hispano-belge dont DELBREL avait entretenu *Le Petit Bleu*? Resta-t-il à l'état de simple projet? Ou connut-il un début de réalisation avant l'occupation de Mar Chica par les Espagnols, ou même après? Dans quelle mesure l'aventurier français avait-il été trahi par l'exubérance de sa nature, par une trop grande confiance aussi dans l'étoile du Roghi, lorsqu'il avait déclaré à Madrid en juillet 1906 :

Les Belges (...) avaient depuis longtemps le désir de lancer des entreprises de ce genre dans le Riff, mais le résultat défavorable de la tentative faite (...) les a incités à associer à leurs affaires les capitaux espagnols (...). La compagnie qui se constitue et qui aura à sa tête un éminent ingénieur belge exploitera les richesses minières du Riff, établira une voie ferrée et favorisera les communications maritimes avec Melilla (32).

Quoi qu'on puisse en penser, le correspondant à Bruxelles d'un journal anversois avait peu après diffusé une nouvelle qu'on est bien tenté de rapprocher du séjour que DELBREL faisait, au même moment, dans notre capitale:

Le roi des Belges serait intéressé dans une société qui vient d'être créée (...) au capital de trois milliards et ayant pour but d'entreprendre de grosses affaires au Maroc, avec le concours de quelques banquiers espagnols (33).

S'agissait-il d'un « canard » ou d'une information qui devait se révéler exacte? Dans cette dernière hypothèse, un rapport quelconque existait-il entre la société en cause et le syndicat espagnol des mines du Riff : la *Compañia Española de Minas del Rif* dont on a parlé plus haut et qui avait à sa tête le comte DE ROMANONES déjà cité, ainsi que les banquiers FERNANDEZ de Madrid, GUELL de Barcelone et MACPHERSON de Cadix? (34). Nous l'ignorons. C'est dommage, car l'occasion

(31) Dès juin 1907, il semble qu'à l'instigation de DELBREL lui-même le gouvernement de Madrid achetait et faisait acheter par ses nationaux le plus de terrains possible. (A.E.F., série B, c. 46, SAINT-AULAIRE à ROUVIER, 20 juin 1907, et P. BARRÉ, Melilla et les presides espagnols, dans *Revue française de l'Etranger et des Colonies...*, t. XXXIII, 1908, p. 583).

(32) *Le Petit Bleu* (Bruxelles), 27 juillet 1906.

(33) *La Presse* (Paris), 24 août 1906.

(34) P. BARRÉ, article cité de la *Revue française de l'Etranger et des Colonies*, t. XXXIII, 1908, p. 583.

aurait peut-être été donnée ainsi de vérifier le bien-fondé d'une affirmation assez énigmatique de A.J. WAUTERS, savoir qu'aux environs de 1906 la Fondation de la Couronne subsidiait des missions en vue d'« acquisitions territoriales au Maroc », et que le caoutchouc du Congo fournissait à LÉOPOLD II les moyens financiers nécessaires « pour mettre sur pied des affaires en Chine et au Maroc »! [48, pp. 308 et 390]

Peut-être un heureux hasard — il en est tant dans le cours des recherches historiques ! — permettra-t-il un jour, à d'autres ou à nous-même, d'y voir un peu plus clair.

CONCLUSION

Ainsi, après diverses tentatives menées avec autant de persévérence que d'ingéniosité, LÉOPOLD II dut finalement renoncer à acquérir au Maroc les concessions et l'établissement auxquels il songeait depuis 1885. A moins de deux ans de l'annexion à la Belgique de l'Etat indépendant du Congo, son fondateur se vit forcé de tirer les conséquences de l'acte international qui venait d'être signé à Algésiras.

Le rêve si obstinément poursuivi d'un « settlement » congolais qui aurait remplacé l'escale — en terre espagnole — de Las Palmas ou de Ténériffe pour les bateaux de la ligne du Congo, resterait un projet irréalisé parmi les centaines que conçut le Roi. Car nous sommes enclin à penser que ce fut là, en fin de compte, la principale, sinon la seule ambition territoriale de LÉOPOLD II au Maroc. Ce qu'il recherche avant tout sur le littoral atlantique chérifien ou saharien, c'est un port d'accès commode où l'on puisse emmagasiner du charbon et des vivres. L'idée d'installer des colons belges aux environs et à proximité de voies conduisant à des marchés, celle aussi d'ériger pour les agents malades au service de l'Etat indépendant un établissement hospitalier non loin du débarcadère des vapeurs Anvers-Matadi, sont de simples corollaires inspirés en partie par l'exemple britannique !

La chose était-elle réalisable ? Il faut distinguer et répondre avec prudence quand il est question de LÉOPOLD II, lui dont STRAUCH a écrit — non sans forcer un peu la note — que les

(...) entreprises coloniales lointaines dont, à défaut de connaissances positives, il ne pouvait mesurer les difficultés, exerçaient surtout une véritable fascination sur son esprit (1).

(1) A.E.B., Af. 13, le général STRAUCH à A.J. WAUTERS, 1^{er} mai 1911 (papiers STRAUCH).

Techniquement et en dépit de certains inconvénients présentés par la côte occidentale du Maghreb, pourquoi n'aurait-il pas été possible de réaliser à Agadir, voire au cap Juby, ce que les Anglais avaient réussi à mettre sur pied au Tekna et ce que les Français feraient plus tard à Casablanca? Financièrement, l'obstacle qui n'avait pas permis au Roi de faire face en 1889-1891 aux prétentions britanniques sur Tarfaya, n'entra plus aussi impérieusement en ligne de compte dans la suite; les affaires de Chine sont là pour le démontrer. Politiquement, par contre, les complications auraient été nombreuses. On a vu plus haut combien acharnées s'étaient révélées l'opposition de la Grande-Bretagne à propos du Tekna et celle de la France au sujet d'Agadir!

Trop d'intérêts internationaux convergeaient vers ce coin d'Afrique, livré depuis 1860 aux discussions des chancelleries et des diplomates, pour que l'élément « surprise » — qui avait si bien servi les plans de LÉOPOLD II au Congo — pût jouer encore en sa faveur. Ses succès en Afrique centrale et plus récemment en Chine constituaient d'impérieux motifs de se méfier désormais des entreprises belges. Comme A.J. WAUTERS le suggérait en 1911, il est à peu près certain d'ailleurs que si — contrairement à toutes les suppositions, — le Roi-Souverain avait réussi dans l'une ou l'autre de ses tentatives au Maroc, « ce territoire ne lui aurait pas causé moins de soucis que celui du Bahr-el-Ghazal » [49, col. 404]

Parmi les rares Belges qui, sans deviner la nature exacte des projets royaux en Afrique du Nord, bénéficièrent de quelque indiscretion au sujet de certains détails, il en est qui se sont demandé non sans raison dans quel but l'Etat du Congo, né depuis peu et qui se mouvait avec peine au milieu de difficultés multiples, avait cherché à acquérir un petit établissement sur la côte chrétienne, « en plein guêpier marocain » [49, col. 403]. Le premier, croyons-nous, à avoir exprimé des inquiétudes à cet égard était, lui, admirablement informé des intentions du Roi. Car Albert THYS était l'officier d'ordonnance et surtout le collaborateur direct de LÉOPOLD II au département de l'Intérieur de l'Etat indépendant à l'époque où le cap Juby faisait l'objet des négociations que l'on sait. Alors que tout laissait pré-

voir qu'il y jouerait un certain rôle, puisqu'un exemplaire du rapport de LAHURE lui était destiné au même titre qu'au général MATON (2), il ne fut plus question de THYS à ce propos. L'explication en a été fournie par lui-même après le décès du roi LÉOPOLD II, lors d'une conférence en 1912 :

Je n'admetts nullement que toute colonie doive être bonne à prendre (...). Pour ma part, je suis colonial au Congo avec une conviction profonde. J'ai été anticolonial dans toutes les propositions d'expansion nationale qui m'ont été soumises ailleurs. (...) Le Roi LÉOPOLD m'a fait l'honneur de me confier certains projets qu'il a eus au Maroc. Il m'a demandé d'y travailler avec lui. J'ai répondu avec respect mais avec fermeté, que je ne le pouvais (...) et que si ces projets devaient voir le jour, je les combattrais avec énergie (...). Les populations marocaines sont fortes, dominées par le fanatisme. Elles n'auraient jamais accepté l'autorité belge sans résistance; il était impossible de savoir jusqu'où nous pouvions être entraînés (3).

D'autres compatriotes partagèrent sans nul doute l'avis de BEERNAERT et de THYS, et pas seulement A.J. WAUTERS qui était lié à ce dernier par un dévouement total: deux des articles du *Mouvement Géographique*, d'ailleurs financièrement soutenu par THYS (4), sont symptomatiques à cet égard, on l'aura remarqué... Pour WAUTERS comme pour THYS, limiter son action au centre de l'Afrique était pour la Belgique la manière la plus sûre de conserver sa colonie. Nous étions, Belges, trop « petits » pour tout entreprendre à la fois en ce domaine !...

Tel n'était pas le sentiment de LÉOPOLD II. Pour lui, l'acquisition à bail — toujours la même formule — d'un petit territoire côtier au Maroc, d'un « settlement » indépendant du Sultan et des puissances occidentales, paraissait le corollaire normal, sinon le prolongement indispensable de sa grande et lointaine création en Afrique centrale. A cet égard, le Roi avait été incontestablement guidé par des mobiles raisonnés et raison-

(2) M.R.A., doss. O.6655, note du baron LAHURE pour le Roi, 2 décembre 1888.

(3) Devons-nous coloniser au Congo et comment devons-nous le faire? dans *Bulletin trimestriel de l'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège*, janvier 1913, p. 9. Cfr aussi, sans qu'il y soit fait expressément mention du Maroc, un article de A. THYS, L'œuvre africaine du roi Léopold II, dans le *Bull. de la Société royale de Géographie d'Anvers* 1912, 4e fasc., pp. 11-12.

(4) CARTON DE WIART [1], p. 83, et R.J. CORNET, La bataille du Rail (4^e éd.), p. 71.

nables dans le principe, mais où l'imagination ne tarderait pas à prendre le pas...

Parti trop tôt et sans ressources suffisantes dans l'affaire du cap Juby, le Souverain finirait par arriver trop tard dans la compétition internationale pour le Maroc et en particulier pour Agadir ! C'est donc moins pour leurs résultats irrémédiablement négatifs que ses divers projets méritaient d'être esquissés, qu'en raison de la permanence de l'intérêt dont ils témoignent pendant plus de vingt ans, pour une escale importante sur la route du Congo, sinon même comme une voie de pénétration vers l'Afrique centrale !

SOURCES PRINCIPALES

I. ARCHIVES

I. ARCHIVES DU PALAIS DU ROI A BRUXELLES (A.P.R.)

1. Chine 245 (correspondance NAGELMACKERS)
Congo 25 (correspondance d'ANETHAN)
46 (correspondance DE VOLDER)
50 (correspondance EMPAIN)
124 (correspondance Baron WHETTNALL)
244 (correspondance Baron LAHURE)
2. Cabinet du Roi, II B d 29 * (négociations DE VOLDER avec l'Espagne)
III B 1 2 * (correspondance Baron LAHURE)
* classement provisoire en cours (décembre 1964).

II. FONDS PUBLICS D'ARCHIVES EN BELGIQUE:

1. *Ministère des Affaires étrangères* (A.E.B.):
 - A. Correspondance politique et consulaire Maroc, Af. 12
correspondance politique: France, Grande-Bretagne, Espagne.
 - B. Dossiers personnels des fonctionnaires et agents:
J.B. ALLART (docteur), 42, 62
E. ANSPACH, 7
C. DE BUISERET (comte), 404, 50
E. DALUIN, 80
F. DESGUIN, 1109
M. JOOSTENS (baron), 162
A. SICSU, 439
E. WHETTNALL (baron), 388
En outre: A. TACQUIN (docteur), 53 Adm.
J. SICSU, Pers. 440.
 - C. Dossiers divers :
 - a) Voyages de la Famille royale, 10.324
Lignes de navigation Anvers-Maroc, 2333/V
et Anvers-Afrique, 2333/VIII

Croix-Rouge (affaires diverses, 1876-1900), 3254/I
 Société belge de pêche aux Canaries, 2848/II
 Fourniture d'armes belges au Maroc, 2303
 Ambassades marocaines en Belgique, 3228

- b) Papiers LAMBERTMONT (1897-1913), 387
 Papiers STRAUCH (1886-1888), Af. 1-13
 Papiers E. DALUIN (1857-1884), 10.353
 Correspondances diverses (DALUIN, etc.), 12.240
- c) Copies d'archives de la légation d'Autriche-Hongrie à Bruxelles (1897-1905)
 Microfilms d'archives de la légation de France à Bruxelles
 Microfilms d'archives des légations d'Allemagne à Bruxelles et à Tanger.
- d) Collections de presse:
 Indiscrétions de la presse (Famille royale), Presse 143
 Affaires du Maroc (1890-1914), Presse 149
 Rapports Belgique-Maroc (1905), Presse 200
 Croix-Rouge, Presse 101.

2. *Archives africaines du ministère des Affaires étrangères:*

Affaires étrangères de l'E.I.C., relations avec la France, A.E.
 44 et 48.

3. *Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire (M.R.A.):*

Dossiers personnels d'officiers:

H.J.L. DENIS, 0.11458
 F.J.F.H. JOLLY (baron), 0.5011
 H.T.M.J.G. JOLLY (vicomte), 0.12021
 M.J. KINET, 0.11453
 A.L.F. LAHURE (baron), 0.6055
 L.E.A. MATON, 0.6655
 F.A.L. NYS, 0.11940
 R.A.M.G. SNOY (baron), 0.8986

Dossiers Croix-Rouge du Congo

Affaire du cap Juby.

4. *Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren)*

Papiers du général A. THYS.

5. *Archives générales du Royaume (A.G.R.):*

Papiers Em. BANNING, doss. n° 122
 Papiers J. VAN DEN HEUVEL, doss. n° 1

Archives de l'Administration de la Marine :

2^e d^on (marine marchande), 40
 3^e d^on (pêche maritime), 139.

6. *Administration de la Marine:*

Dossier de l'officier de marine G.A. FOURCAULT.

7. *Croix-Rouge de Belgique :*

Archives de la Croix-Rouge du Congo (1889-1908), 61.

III. DOCUMENTATION PRIVEE:

1. Carnets de notes du comte C. DE BUISSERET-STEENBECQUE DE BLARENTHIEN, chez sa veuve, la comtesse DE BUISSERET à Etterbeek et Nice.
2. Documentation et correspondance d'A. DE BURBURE DE WESEM-BEEK, chez sa veuve, Mme DE BURBURE DE WESEMEEK à Schaerbeek.
3. Correspondance du capitaine adjoint d'état-major H. DENIS et du baron Edouard EMPAIN, chez Mme H. DENIS-EMPAIN à Battel-Malines.
4. Papiers du lieutenant général H. DENIS, chez son fils, M. Ed. DENIS à Woluwe Saint-Lambert.
5. Carnet de notes et papiers du lieutenant général vicomte H. JOLLY, chez Mme DE BIVORT DE LA SAUDÉE à Ittre.
6. Papiers du général Ch. PONTUS, ministre de la Guerre, chez sa petite-fille, Mme Y. PONTUS à Ixelles.
7. Papiers de Samuel WIENER, chez sa petite-fille, Mlle N. WIENER à Boitsfort.
8. Papiers du colonel baron R. SNOY, chez sa nièce, la baronne R. SNOY à Ixelles.

IV. FONDS D'ARCHIVES A L'ETRANGER:

1. *Ministère des Affaires étrangères à Paris [Quai d'Orsay] (A.E.F.):*
 - A. Correspondance politique et consulaire Maroc:
 - a) Légation de France à Tanger (1887-1895), vol. 52 à 75.
 - b) Consulats de Mogador (1887-1898)
Casablanca, Rabat et Mazagan (1887-1896).
 - c) Direction politique, série B, Maroc: correspondance de la légation 1897, c. 31, 32; 1899-1906, c. 46, 47, 50.
 - B. Correspondance politique Belgique:
 - a) Politique étrangère: relations avec la France (1897-1914).

- b) Légation de France à Bruxelles (1888-1889), vol. 87-88
(microfilms aux A.E.B.).
 - C. Correspondance politique Allemagne:
Légation de France à Berlin (1888-1889), vol. 81 et 87-88
(microfilms aux A.E.B.).
 - D. Protectorats, Afrique:
Congo Belge (1897-1899) (microfilms aux A.E.B.).
 - E. Mémoires et Documents:
Maroc (1878-1882), vol. 10.
2. *Ministère de la Marine à Paris (M.P.)*:
- Rapport sur le cap Juby, 21 février 1890, BB⁴ 1368.
 - Rapports sur les côtes du Maroc, le cap Juby, etc. (1891-1892), GG² 59.
3. *Ministère de la France d'Outre-Mer à Paris (F.O.M.)*:
- Afrique, 1885-1898: Sud Marocain (cap Juby), IV, 31.
4. *Service historique de l'Armée à Vincennes (A.G.P.)*:
- Notices diverses, série C.
 - Notes et mémoires, série C.
 - Traductions d'ouvrages et d'articles, série C.
5. *Section historique du Maroc (bureau d'Etudes et d'Informations marocaines) à Paris*:
- Fichier méthodique.
 - Bibliographie marocaine publiée dans la revue *Hespéris*.
 - Collection de coupures de presse du comte DE CASTRIES.
 - Recueil d'extraits de revues (à partir de 1898).
6. *Public Record Office à Londres (F.O.)*:
- A. Correspondance politique et consulaire Maroc, F.O. 99
(huit vol. de cette série concernent spécialement *The North-West African Company at Cape Juby*).
 - B. Correspondance politique et consulaire Belgique, F.O. 123.
 - C. Collection des *Confidential Prints* (North Africa et Eastern Department).
7. *Ministère des Affaires Etrangères de la République Fédérale Allemande [Auswärtiges Amt] à Bonn (D.A.A.)*:
- A. Correspondance politique Maroc, vol. 13 (1888-1905)
(microfilms aux A.E.B.).

- B. Correspondance politique Belgique, 54, v. 4
(microfilms aux A.E.B.).
- C. Etat indépendant du Congo, vol. 36 (1911)
(microfilms aux A.E.B.).

II. B I B L I O G R A P H I E

I. OUVRAGES GENERAUX:

On s'est borné à énumérer ci-après les travaux qui nous ont été, pour la présente étude, d'un usage direct ou constant.

La sortie de presse relativement récente du tome I — sources et bibliographie — de l'important ouvrage de J.L. MIÈGE: Le Maroc et l'Europe (Paris, 1961), nous dispense, a-t-il semblé, de citer les très nombreux travaux qui ont été consultés dans le cadre général du sujet.

Pour des raisons identiques, on a cru pouvoir négliger de mentionner ici les livres et articles consacrés soit au roi LÉOPOLD II soit à ses projets et réalisations au Congo ou ailleurs, quand nous n'en avons extrait que des indications d'intérêt somme toute secondaire.

- [1] CARTON DE WIART, E., (baron): Léopold II. Souvenirs des dernières années. 1901-1909 (Bruxelles, 1944).
- [2] COLLIN V.: Le Maroc et les intérêts belges (coll. des Travaux de l'Ecole des Sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain, Louvain, 1900).
- [3] D'AGIMONT (chevalier): Serviteur du Roi-Souverain. Charles Liebrechts (1858-1938) (Bruxelles, 1962).
- [4] DAYE, P.: Léopold II (coll. Les grandes études historiques, Paris, 1934).
- [5] DE BUISSERET, C. (comte): A la Cour de Fez. La mission belge de 1904 (Bruxelles, 1907).
- [6] DE BURBURE DE WESEMBEEK, A.: Quand la mer berçait les rêves toujours précis de Léopold II (dans *Les Cahiers Léopoldiens*, Tervuren, mars-avril 1958, pp. XXIII-XXVI).
- [7] — : Une croisière de la « Clémentine » au Maroc (dans *Le Conseiller Congolais*, janvier 1941, pp. 10-11).
- [8] DE HAULLEVILLE, A.: Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique (Bruxelles, 1898).
- [9] DE LICHTERVELDE, L. (comte): Léopold II (4^e édition) (Bruxelles, 1935).
- [10] DUCHESNE, A.: Dernier héritier d'un nom militaire illustre. Le Colonel d'Etat-Major Baron Auguste Lahure (1835-1891) (dans

- Carnet de la Fourragère*, (Bruxelles) XIV, décembre 1962, pp. 488-508, et mars 1963, pp. 555-572).
- [11] DU TAILLIS, J.: Le Maroc pittoresque (Paris, 1905).
 - [12] GUILLEN P.: Les milieux d'affaires français et le Maroc à l'aube du XX^e siècle. La fondation de la Compagnie Marocaine (dans *Revue historique*, Paris, CCXXIX, avril-juin 1963, pp. 397-422).
 - [13] HARRIS, B.W.: Le Maroc disparu (traduction P. Odinet de son *Morocco that was*, Londres, 1921) (Paris, 1929).
 - [14] HARRY, G.: Léopold II (coll. Grands Belges, Turnhout, 1920).
 - [15] LAHURE, A. (baron): Le pays du Tekna (dans *Le Mouvement Géographique*, VI, n° 20, 22 septembre 1889).
 - [16] — : Lettres d'Afrique du Colonel Baron Lahure. Maroc et Sahara (dans le *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, XXVIII, 1904, pp. 141 à 272, puis en un volume préfacé par E. Picard, Bruxelles 1905).
 - [17] LE BRETON, J.M.R.: Britain, France and Germany and the Moroccan Question (march 1905-june 1906), (thèse inédite de l'Université d'Oxford, 1952-1954).
 - [18] MACKENZIE, D.: The British settlement at Cape Juby (dans *The Blackwood's Magazine*, Edimbourg, CXLVI, 1889, pp. 412-421).
 - [18 bis] — The Khalifate of the West being a general description on Morocco (Londres, 1911).
 - [19] MALO, P.: Petite histoire du consulat de Belgique à Tanger (dans *La Dépêche Marocaine*, Tanger, 15, 16, 17, 18 et 20 novembre 1955).
 - [20] MARTEL, H. [pseudonyme de D. VERVAET]: Etude pratique sur les colonies anciennes et modernes et sur leurs grandes compagnies commerciales (Gand, 1898).
 - [21] MIÈGE, J.L.: Le Maroc et l'Europe (1830-1894) (4 vol. parus à ce jour, Paris, 1961-1963).
 - [22] PARSONS, F.V.: The Morocco Question. 1880-1892 (thèse inédite de l'Université de Londres, 1951-1955).
 - [23] — : The North West African Company and the British Government. 1875-1895 (dans *The Historical Journal*, Londres, 1958, n° 2, pp. 136-153).
 - [24] PICARD, E.: El Moghreb al Aksa. Une mission belge au Maroc (Bruxelles, s.d. [1893]).
 - [25] PIÉRARD, C.: L'installation du premier chemin de fer au Maroc (brochure extraite du journal *La Province*, Mons, 1939).
 - [26] RECLUS, E.: Nouvelle Géographie universelle. La terre et les hommes, t. XI (L'Afrique septentrionale, Paris, 1886).

- [27] ROEKENS, A.: La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II. Nouvelles recherches et documents inédits (1875-1883) série des mémoires historiques de l'Académie royale des Sciences Coloniales, Bruxelles, 1957).
- [28] — : Léopold II et l'Afrique (1855-1880). Essai de synthèse et de mise au point (ARSOM, Bruxelles, 1958).
- [29] — : Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles (1876) (ARSOM, Bruxelles, 1956).
- [30] SAINT-AULAIRE (comte de): Confession d'un vieux diplomate (Paris, 1953).
- [31] SAINT-RENÉ TAILLANDIER: Les origines du Maroc français. Récit d'une mission. 1901-1906 (Paris, 1930).
- [32] STENGERS J.: Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique? (ARSOM, Bruxelles, 1957).
- [33] — : Note sur l'histoire des finances congolaises: le « trésor » ou « fonds spécial » du Roi-Souverain (dans *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXV, fasc. 1, Bruxelles, 1954).
- [34] — : Rapport sur les dossiers « Correspondance Léopold II-de Cuvelier » (dans *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXIV, fasc. 3, Bruxelles, 1953).
- [35] — : Textes inédits d'Emile Banning (ARSOM, Bruxelles, 1955).
- [36] STINGLHAMBER, G.: Léopold II au travail (Bruxelles, 1945).
- [37] — : Léopold II Yachtman (dans *Revue de la Ligue Maritime Belge*, Bruxelles, décembre 1934).
- [38] TACQUIN, A. (docteur): Le Maroc au point de vue des intérêts industriels et commerciaux belges. Création d'une ligne de navigation entre Anvers et la côte marocaine (brochure, Bruxelles, 1905).
- [39] — : Les îles Canaries et les parages de pêche canariens (dans *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, Bruxelles, 1902).
- [40] — : L'industrie moderne de la pêche (dans *Revue Economique Internationale*, Londres-Paris-Bruxelles, I, 1904, pp. 463-477).
- [41] TAYLOR, A.J.P.: British policy in Morocco. 1886-1902 (dans *English Historical Review*, Londres, t. 66, 1951, pp. 342-374).
- [42] THYS, A.: Devons-nous coloniser au Congo et comment devons-nous le faire? (dans *Bulletin trimestriel de l'Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège*, janvier 1913).
- [43] — : L'œuvre africaine du roi Léopold II (dans *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, 1912, 4^e fasc., pp. 11-12).
- [44] VAN DER SMISSSEN, E.: Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite de 1884 à 1894, 2 vol. (Bruxelles, s.d. [1920]).

- [45] VAN LEYNSEELE, H.: Léopold II et les Philippines en 1898 (dans *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, Bruxelles, 1956).
- [46] VELLUT, J.L.: Les relations entre la Belgique et le Maroc (1830-1880) (mémoire de licence inédit de l'Université de Louvain, 1957).
- [47] VIDAL DE LA BLANCHE, P. et GALLOIS, L.: Géographie Universelle (Afrique septentrionale et occidentale) (Paris, 1937).
- [48] WAUTERS, A.J.: Histoire politique du Congo Belge (Bruxelles, 1911).
- [49] — : Le Maroc et l'Etat du Congo (dans *Le Mouvement Géographique*, Bruxelles, XXVIII, n° 33, 13 août 1911, col. 403-405).
- [50] — : Les tentatives belges au Maroc (dans *Le Mouvement Géographique*, XXVIII, n° 39, 24 septembre 1911, col. 487-488).

II. PERIODIQUES:

A. REVUES:

Belgique coloniale (La) (Bruxelles)
Bulletin de l'Association africaine et congolaise de la Croix-Rouge (Bruxelles)
Bulletin de la Société de Géographie (Paris)
Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers
Bulletin de la Société royale belge de Géographie (Bruxelles)
Bulletin des séances de l'Institut Royal Colonial Belge, de l'Académie royale des Sciences Coloniales et de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer (Bruxelles)
Congo. Moniteur coloniale (Bruxelles)
Congo belge (Le) (Bruxelles)
Manchester Geographical Society
Mouvement Géographique (Le) (Bruxelles)
Revue française de l'Etranger et des Colonies (Paris)
etc., etc.

B. JOURNAUX:

Dépêche coloniale (La) (Paris)
Etoile belge (L') (Bruxelles)
Figaro (Le) (Paris)
Indépendance belge (L') (Bruxelles)
Journal du Maroc (Le) (Tanger)
Moniteur belge (Le) (Bruxelles)
Patriote (Le) (Bruxelles)
Petit Bleu (Le) (Bruxelles)
Réveil du Maroc (Le) (Tanger)
Soir (Le) (Bruxelles)

Times of Morocco (The) (Tanger)
etc., etc.

C. RECUEILS:

Almanach royal (de Belgique)
Annuaire de l'Armée belge
Annuaire diplomatique et consulaire (belge)
Annuaire du Maroc
Recueil consulaire (belge)
etc., etc.

III. BROCHURES ET RAPPORTS DE LA NORTH WEST AFRICAN COMPANY:

N.W.A.Cy Ltd London. Tarfaya, Cape Juby, North West Africa.
Extract from a report made by Henry Lee Esq, M.P., Chairman of the Company.

The North West Coast of Africa, by sir Joseph C. Lee, Knight, J.P.



Esquisse de la côte du Maroc méridional et du Sahara.
Dans le cartouche: la région de la Mar Chica (dess. par G. BRICHART).

Liste onomastique

Remarques générales

1. Les noms de PERSONNES sont en PETITES CAPITALES et ceux des auteurs cités en caractères italiques.
2. Les chiffres ordinaires renvoient au texte de l'ouvrage; les chiffres en caractères italiques aux notes et références infrapaginale.
3. Un index des noms qui relèvent de la géographie (*) a paru superflu (Voir la carte ci-jointe).
4. On n'a pas cru devoir signaler les multiples renvois au nom de LÉOPOLD II. A la fois comme roi des Belges et souverain de l'Etat indépendant du Congo, celui-ci est le personnage central autour duquel s'ordonnent les trois grandes divisions du présent livre.

A

ABD-EL-AZIZ (Moulay): 24, 123, 130, 133, 157, 187, 195, 196, 197, 198, 199, 211, 217, 223, 224, 225, 226, 232, 233, 234, 241.
ABD-EL-KADER (El Hadj): 36.
ABD-EL-KRIM BEY: 138.
Abrites (G.T.): 30.
Adamoli (Guilio): 43.
ALBERT DE BELGIQUE (Prince): 144, 177, 180, 183.
Aleengry (J.), 222
ALLARD (Josse): 23, 156, 210.
ALLARD (Oswald): 184, 186, 207, 208, 209, 211, 218, 219, 224.
ALLART (Jean-Baptiste): 178, 179.
ALLEN (C.H.): 30, 44.
ALPHONSE XIII: 126, 149, 153, 172, 210 222.
ALVAREZ (capitaine espagnol): 170.
ANRAET (Pieter): 9.
ANSPACH (Edouard): 10, 68, 95, 119, 124, 125, 134, 135, 139, 140; — (Eugène), 73, 119; (Jules), 119.

ASSAYAG (Pinhas): 20.
AZNAR (armateur espagnol): 170, 171.

B

BAERTS (A.-Henri): 117, 118, 236.
BAEYENS (Ferdinand, Baron): 172.
BAIROOK (Ben), voir BAYROOK.
Banning (Emile): 13, 99.
BARRÉ (P.), 237, 240, 242.
BARUGEL (interprète): 188, 194.
Bataille (Henri): 118.
BAUDOUIN DE BELGIQUE (Prince): 96.
BAUMGARTEN (Henri): 19.
BAYROOK (Ben): Abidin (ou Abydyn): 45, 49; - Dagman (ou Dahman), 45, 49; - Embrak: 49, 58, 65, 66; - Mohammed: 37, 38, 45, 46, 48, 49, 64; - Ould: 38, 45.
BEERNAERT (Auguste): 41, 42, 71, 74, 75, 80, 81, 89, 113, 149, 176, 246.
Beeteme (Guillaume): 10.
BEYROUK (Ben): voir BAYROOK.
BOEYE (St.): 173, 174, 175, 214.

* On a respecté l'orthographe des localités marocaines et sahariennes telle qu'on l'a généralement trouvée dans la correspondance des diplomates et consuls de divers Etats.

BOMPARD (Louis-Maurice): 118, 129, 131.
 BONELLI (Emilio): 14, 15, 16, 29, 45.
 BOU HAMARA: 234.
Bourdarie (Paul): 133, 231.
 BOURGUIGNON (A.): 127.
 BOU TALEB (El Hadj): 36, 37.
 BOUTIRON (A.): 101.
 BRIALMONT (Henri-Alexis): 71.
Brichart (Georges): voir carte.
 BRIFAUT (Léon): 19.
 BRION (de Liège): 239.
 BROOKES (Alfred): 50.
Brubat (Jean): 153.
 BRUNET (Emile): 184.
 BUISSET (Emile): 225.
Buisseret (Auguste): 151.

C

Caillé (Jacques): 138.
 CAMBON (Jules): 209, 210, 217, 218; (Paul), 191, 199.
Camus (Célestin): 183.
 CANON (Louis): 19, 24.
Capelle (Léon): 214, 228, 239, 241.
Carpentier (Alphonse): 149.
 CARTON DE WIART (Edmond, Comte): 5, 6, 171, 181, 182, 184, 221, 231, 232, 246; - (Henry, Comte): 18.
Castaneira (Ramon F.): 43.
Ceulemans (P.): 52.
 CHALTIN (Louis N.): 149.
Charles (P.): 236.
 CHARLET (Frantz): 19.
 CHAZAL (Pierre-Emmanuel-Félix, Baron): 71.
 CLÉMENCEAU (Georges): 236.
 CLÉMENTINE DE BELGIQUE (Princesse): 125.
 CLEYNAERTS (Nicolas): 9.
 COCKERILL (John, établissements): 19, 23, 195, 196.
 COHEN (Lévy A.): 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 44, 68, 69.
Collin (Victor): 124, 125, 126, 136, 139.
Coosemans (Marthe): 177.
Cornet (René-J.): 183, 246.
 CRAWFORD (J.V.): 30, 44.
Cunninghame (Graham R.B.): 43.
Curinier (C.E.): 133, 231.
 CURRIE (Philippe): 107, 108, 109, 110.

D

d'Agimont (Chevalier): 232.
 DALUIN (Ernest): 10, 11, 12, 31, 69.
 DAL VERME (Luchino): 126, 131, 137.
 D'ANETHAN (Auguste, Baron): 118, 129, 131, 155.

D'ASSIER DE VALENCHES (Maurice): 117, 118, 131, 132, 133, 135.
Daye (Pierre): 5, 32, 120, 125, 154.
de Bassompierre (Albert, Baron): 193, 200, 228, 238.
Debidour (A.): 214, 217, 221.
de Bivort de la Saudée (Madame E.): 187.
 DE BORCHGRAVE D'ALTENA (Paul, Comte): 14, 15, 68, 155, 168, 176, 228.
 DE BREUILLE (Victor): 23.
 DE BUISSERET-STEENBECQUE DE BLARENTHIEN (Conrad, Comte): 23, 24, 173, 174, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 211, 212, 213, 214, 219, 223, 224, 225, 226, 227, 238, 239.
de Burbure de Wesembeek (Albert): 123, 141, 142.
de Caix (Robert): 158, 240.
Déchaud (Ed.): 240, 241.
de Chérisey (René, Comte): 219, 224.
 DE CUVELIER (Adolphe, Baron): 131, 132, 137, 144, 183.
 DE FAVEREAU (Paul, Baron): 24, 151, 173, 174, 175, 185, 187, 188, 189, 191, 193, 199, 200, 201, 203, 205, 206, 207, 208, 211, 212, 213, 215, 216, 219, 221, 224, 225, 228, 232, 238, 239, 241.
DEFOSSE (Gustave): 212.
 DE GERLACHE DE GOMERY (Adrien, Baron): 178.
 DE GRÈVE (Nicolas): 9; (Thomas): 9.
de Haulleville (Alphonse): 5, 140.
 DELBREL (Gabriel): 232, 233, 234, 235, 236, 239, 241, 242.
DELCASTÉ (Théophile): 156, 158, 159, 188, 192, 193, 199, 200, 201, 202, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 213, 218, 219, 220, 223, 227, 234, 236.
 DE LEDE (Marquis): 9.
de Lichervelde (Comtes); - Baudouin: 11, 222, 239; - Charles-Albert: 55; - Louis: 5.
 DE LIEM (Henri-Félix-Prosper): 53.
 DE LIGNE (Eugène, Prince): 72.
DELLA FAILLE (Gillis): 9.
 DELPARTE (Edouard-Ch.-Eugène): 16.
Demanche (G.): 237.
 DE MARTIMPREY (Edouard-Ch., Comte): 52.
 DE MERODE-WESTERLOO (Henri-C.M. G., Comte): 73, 149.
 DE MONTHOLON (Comte): 117, 126, 131.

DE NECKE (négociant anversois): 9.
DE NIEULANT DE POTTELSBURGHE (Armand, Vicomte): 165.
DENIS (Henri-J.L.): 187, 188, 194, 195, 196, 197, 211.

Denis-Empain (Madame H.): 188, 194, 197.

Denucé (Jan): 9.

DEPPE (*armements*): 17.

DE RAMAIX (Maurice): 165.

DE RAVENSTEIN (Comte [pseudonyme de LÉOPOLD II]): 124, 125.

DERING (Guillaume-Elie-Jacques): 95, 96, 97.

DE RONGÉ (J.L.G.): 127.

DE RUBEMPRÉ ET DE GRIMBERGHE (Prince): voir DE MERODE-WESTERLOO.

DE SAINT-AULAIRE (Georges, Comte): 135, 190, 192, 195, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 209, 210, 214, 234, 242.

DESCAMPS (Evraud): 144, 147, 148.

DESGUIN (Félix): 12, 13; - (Lucie): 12. DE SMET DE NAEYER (Paul-J., Comte): 151.

Desneux (Pierre-H.): 178.

DE VERA (Rodriguez): 169.

DE VOLDER (Joseph): 145, 146, 147, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 175, 176.

Devroey (Egide-J.): 7.

DHANIS (Francis, Baron): 137.

Dilke (Charles): 48, 49.

DJALALI (Si): 8, 234.

Donnet (Fernand): 9.

DONNY (Albert-Ernest, Baron): 95, 96, 97, 149.

D'OUTREMONT (Comtes): - Adrien: 73; - John: 73, 98, 149, 184.

DRYEPOND (G.): 127.

DUBOIS (Gustave): 16.

Duchesne (Albert): 5, 52, 53, 112, 192, 228.

Dundas (C.S.): 46.

Duponchel (A.): 43.

DUPONT (Henri-Joseph): 166.

Duren (Dr): 127.

D'URSEL (Charles, Comte), 137.

du Taillis (Jean): 233.

E

EDOUARD VII: 19.

Eich (Frédéric): 184.

EMPAIN (Barons): - Edouard: 149, 175, 181, 182, 183, 184, 185, 188, 189, 196, 200, 207, 209, 211, 218, 223, 228, 239; - François: 149, 185, 188.

Engels (Alphonse): 54.

ESSERGUINI (Cid): 24.

ETIENNE (Eugène): 179, 225, 230, 231, 232, 235, 236, 237.

EUAN SMITH (Charles): 110.

F

FABARÈS (Jean): 156.

FARIAU (P.C.J.G.): 193.

FAURE (Félix): 124, 126, 130.

FÉRAUD (Charles-L.): 19, 20, 21, 22, 23, 30, 37, 67.

FERGUSON (Alexandre): 50.

FICHEFET (Eugène-J.): 148.

FITZMAURICE (E., Lord): 48.

FIVÉ (Gustave-G.-E.): 137, 149.

FOURCAULT (G.-Adolphe): 51, 55, 57, 59, 60, 63, 66, 67, 68, 69, 79, 82, 87, 93, 112, 114, 126, 139, 221.

François (Albert): 9.

Frochisse (Jean): 221.

Froidevaux (Henri): 179.

FURNÉMONT (Léon-L.): 184.

G

GAILLARD (Henri): 224.

GAMBETTA (Léon): 235.

GANDERAX (E.): 193, 199, 207, 208.

GAUTSCH (Charles, établissements): 155, 156.

GAYLING (voir ABD-EL-KRIM BEY): 138.

GÉRARD (A.): 188, 193, 200, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 218, 219, 220, 223, 224, 225, 241.

Gers (José): 229.

CHARNIT (Emfadl, Cid): 93.

Girard (Louis): 158.

GLADSTONE (William Ewart): 48.

GODEFROID (Victor): 144, 180.

GOFFART (Fernand J.L.): 185.

GOFFIN DE RONGÉ (Madame): 127.

GOFFINET (Auguste, Baron): 133.

Goluchowski (Agénor, Comte): 129.

GRANVILLE (Leveson Gower, Lord): 48.

GREEN (William Kirby): 19, 30, 50, 67, 68, 69, 90, 91, 92, 94, 95, 101, 102, 106, 107, 109.

GREINDL (Jules, Comte): 11.

Grey (Henry): 138.

GRIMARD (Georges): 184, 185, 186, 187, 188, 189, 193, 194, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 210, 211, 212, 213, 218, 219, 220, 223, 224.

Gruvel (H.): 179.

Guibert (Denis): 129, 130, 131, 133, 139, 154.

- Guillaume* (H.L.G., Baron): 9, 214.
GUILLAUME II: 96, 118.
Guillen (Pierre): 138, 156, 189, 210.
- H**
- HABBIB* (Cheik): 37, 38.
HAFID (Moulay): 241.
HAMED EL REGAIBI (Sidi): 35.
HAMED (Hadge): 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38.
HANEUSE (Louis): 149.
HANOTAUX (Gabriel): 117, 118, 124, 126, 129, 130, 131, 133, 135.
Hardy (Georges): 8.
Harris (Walter B.): 234, 240.
Harry (Gérard): 5, 153.
HASSAN I^{er} (Moulay): 12, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 49, 91, 106, 156, 182, 233.
HAY (John Drummond): 8, 46, 47, 90.
HELDWERDT (Pierre): 19.
HERTSLET (Edward): 110, 111.
Heyse (Théodore): 231.
HIBA (El): 182, 199.
HOFFMANN (A.): 217.
HOOFMAN (Gilles): 9.
HYBRECHTS (Jan): 9.
- J**
- JACOBS* (commercant anversois): 9.
Jadot (Joseph C.M.): 98.
JALUZOT (Jules): 156.
JANNASCH (Richard): 34.
JANSSEN (Camille): 87.
JOHNSTON (R.L.N.): 121, 125.
JOLLY (Ferdinand, Baron): 72, 89, 187; - (Hubert, Vicomte): 187, 194, 196, 197, 211.
Jooris (Joseph): 12.
JOOSTENS (Maurice, Baron): 221, 222, 223, 225, 238.
JULLIEN (Albert): 121, 127.
- K**
- Kauch* (Pierre): 119.
KINET (Martin-Joseph): 168, 169, 170.
Koziebrodzki: 129.
- L**
- LACOURT* (Victorien): 178, 180, 197, 213, 215, 216, 224; - (Louis), 224.
LAHURE (barons): - Auguste: 22, 48, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 113, 121, 126, 139, 140, 152, 168, 221, 246; - Corneille-Alexis: 51, 52, 53.
- LAMBERMONT* (Auguste, Baron): 11, 149.
LANDSDOWNE (H. Ch. K. Petty Fitz-maurice Lord): 191, 199, 233.
LEBEAU (ministre français): 133.
LECOINTE (Georges): 195.
Leconte (J.R.): 9, 51.
LECOQC (consul belge): 9.
LEE (Joseph): 44, 48, 50, 89, 93, 94, 106, 108, 109; - (Henri): 44, 48, 49, 50.
LEFEBVRE (Ferdinand): 73.
LEGRAUD (Achille): 18, 19, 23, 24.
LEJEUNE (Paul): 229.
LEMAIRE (Charles F.A.): 127.
LEMOIGNE (V.): 213.
LEONTIEFF (L., Comte): 137.
LEON Y CASTILLO (Ferrandez): 209.
LÉOPOLD I^{er}: 10.
LÉOPOLD II, voir Remarques générales (4.).
LEVISON (J.M.): 175, 214.
LIEBRECHTS (Charles A.M., Baron): 231, 232.
Liégeois (J.L.): 16.
LINARÈS (Ferdinand): 21, 22, 23.
Lister (T.V.): 47.
Llabador (Francis): 238.
- M**
- MACKENZIE* (Donald): 30, 39, 40, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 55, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 69, 70, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 84, 86, 87, 89, 90, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 107, 108, 109, 110, 113.
Madoux (Alfred): 132.
MA EL-AININ: 182.
Maldonado (Eduardo): 234, 241.
Malo (Pierre): 121.
MARIE-HENRIETTE DE BELGIQUE (Reine): 10.
MARQUET (Georges): 184.
Martel (Henri [pseudonyme de Désiré VERVAET]): 142, 143.
Martens (Mina): 119.
MATON (Louis E.A.): 5, 65, 69, 71, 72, 75, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 88, 94, 97, 98, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 246; - (Rodolphe): 5, 79.
MAXIMILIEN DU MEXIQUE (Empereur): 53.
MELHAMEH (Mansour): 15, 68.
MEYERS (Joseph): 150.
Miège (Jean-Louis): 10, 11, 13, 15, 17, 18, 22, 24, 30, 34, 38, 43, 44, 48, 69, 99, 121, 123, 136, 156, 164, 182, 210, 221, 238, 240, 241.

MOHAMMED (Moulay): 233.
 MOHAMMED ES ZEBDI (El Hadj): 10.
 MONTEFIORE (Mosès Haïm): 29.
 MORET Y PRENDERGAST (Sigismond): 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172.
 MORISOT (Tiburce): 145, 146.
 MORRIS (Samuel): 50, 106.
 MOULAY ABD-EL-AZIZ, voir ABD-EL-AZIZ (Moulay).

MOULAY HAFID, voir HAFID (Moulay).
 MOULAY HASSAN, voir HASSAN I^e (Moulay).
 MOULAY MOHAMMED, voir SIDI MOHAMMED.

N

NAGELMACKERS (Jules): 145, 146.
 NICOLSON (Arthur, Lord Carnock): 135, 190, 191, 233.
 NYS (Fernand-Auguste-Lambert): 171, 176.

O

ORLÉANS (Prince Ferdinand, duc d'): 51.

P

PARIENTE (Mosès): 189.
 Parsons (P.V.): 48, 50, 90, 91.
 PASCAL (consul français): 101.
 PELLY (commanding officer of HMS): 89.
 PEREZ CABALERO Y FERRER: 217.
 PHILIP (H.): 188, 194.
 PICARD (Edmond): 15, 18, 19, 21, 22, 56, 149.
Pierard (Clovis): 19.
Pitard (J.): 179.
 PLUNKETT (Francis): 157.
 PONTUS (Charles): 54.
 PRINET (diplomate français): 234, 236.

R

RAHIR (Maurice): 227.
Ranieri (Liane): 126, 137.
Raynaud (R.): 182.
Raynor (Geo): 93, 106.
Reclus (Elisée): 16, 141.
 REMY (A.): 73, 88.
 RENKIN (Jules): 184.
 REQUETTE (Louis): 149.
 REVOIL (A.J. Paul): 233.
 REYTTER (Eugène-François): 87; - (Madame E.): 87.
Rodes (J.): 237.
 RODOLPHE D'AUTRICHE (Archiduc): 41.
 Roeykens (Auguste L.H.): 7, 11, 13, 118.
 ROGER (officier français): 20.
 ROGUI ou ROGHI (El): voir BOU HAMARA.

Roblfs (F.-Gérard): 11.
 ROMANONES (Alvaro, Comte): 166, 170, 171, 237, 242.
 ROMBERG (Maurice): 19, 21.
 ROSEN (Dr): 227.
 ROUDAIRE (E.): 13.
 ROUIRE (Alphonse): 99.
 ROUVIER (Maurice): 220, 224, 225, 227, 231, 242.

S

SAGASTA (Praxedes-Mateo): 169, 172.
 SAINT-RENÉ TAILLANDIER (Georges): 158, 173, 190, 191, 192, 193, 195, 199, 200, 201, 202, 203, 209, 210, 211, 213, 220, 223, 227.
 SALISBURY (R. Cecil, Marquis de): 46, 47, 48, 50, 68, 69, 90, 91, 92, 93, 106, 107, 109, 110, 111, 135, 136; - (major): 138.
Sanderson (J.H.): 92.
 SANDRON (Jean): 9.
 SARRIEN (J.M.F.): 236.
 SATOW (E.M.): 112.
 SAY (Louis): 238, 239.
 SCHENCK VON SCHWEINSBERG (G.A., Baron): 124, 135.

SCHNEIDER (Lucien-Léon): 193.
 SCRIBE (Ferdinand): 19.
 SÉBASTIEN DE PORTUGAL: 9.
 SERRUYS (Washington): 16, 188, 194, 195.

SICSU (Abraham): 14, 15, 19, 23, 24, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 57, 67, 68, 69, 78, 79, 119, 122; - (Haïm): 31; - (Isaac): 31; - (Jacob): 31, 122.
 SIDI MOHAMMED: 10, 182.
 SIGART (Avocat belge): 73.
 SILVELA (Francisco): 164, 166, 167, 168, 169, 170.
 SLIMAN (Ben): 187, 195, 201, 202, 204, 205, 220.

SNOY (Robert A.M.G., Baron): 96, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 139, 141; - Robert (Baronne): 118.

SOLVAY (Ernest): 73, 88, 149.
 STANLEY (Henry-Morton): 100, 120.
Stengers (Jean): 7, 71, 80, 81, 99, 102, 117, 151.
Stinglhamber (Gustave M.E.J.E.J.): 118, 120, 140, 141, 142, 151.
 STRAUCH (Max C.F.): 54, 71, 81, 120, 137, 244.

T

TACQUIN (Arthur): 6, 149, 150, 171, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 189, 193,

- 194, 195, 196, 197, 198, 200, 201,
203, 204, 206, 207, 208, 210, 211,
213, 214, 215, 216, 217, 219, 223,
224, 225, 226, 227, 228, 229.
- TALLIEN DE CABARRUS:** 227.
- Tardieu* (André): 225.
- THACUS** (sujet norvégien): 167.
- THIRIAR** (Jules): 72, 149, 152.
- THYS** (J.B.J. Albert): 71, 72, 75, 149,
165, 166, 238, 239, 245, 246.
- Tinchant* (José): 172.
- Treffel* (G.): 237.
- Trouillet* (Jean-Paul): 231, 232.
- V**
- VANDEN HEUVEL** (Jules): 151, 221.
- VAN DEN KERKHOVE** (Prosper): 73.
- VANDER ELST** (Léon, Baron): 151,
189, 213, 215, 241.
- VAN DER HEYDEN** (Adolphe): 9.
- VAN DER MEULEN** (Daniel): 9.
- Van der Smissen* (Edouard): 41, 96,
113.
- Vandervelde* (Emile): 183.
- VAN EETVELDE** (Edmond, Baron): 80,
117, 118, 131, 132, 140, 144, 148,
150, 183, 225.
- Van Grieken* (Emile et Madeleine):
137.
- VAN LARE** (Léon): 9.
- Van Leynseele* (Henri): 154, 221.
- Van Loo* (Rodolphe): 114.
- VAN NEUSS** (Hubert): 80, 81.
- VAN REGEMORTEL** (Egide): 9.
- VAN RYSELBERGHE** (Théo): 19.
- VASSEL** (Philippe): 212, 226.
- Vellut* (Jean-Luc): 9, 10.
- VERBERCKMOES** (Gustave): 155, 156.
- Vervaet* (Désiré): 142, 144.
- VILLERS** (Docteur): 128, 148.
- Villot* (Roland): 230.
- Voinot* (L.): 53.
- VOLDERS** (Jan): 184.
- VON ALVENSLEBEN** (Johann, Comte):
157.
- VON MENTZINGEN** (F., Baron): 190.
- VON OBERNDORFF** (Dr Comte): 220.
- VON WALLWITZ** (N., Comte): 190.
- W**
- WALFORD** (George-Paget): 165, 166,
170, 171.
- WALTON** (Emile H.J.M.): 227.
- WAROCQUÉ** (Raoul): 149.
- Wauters* (Alphonse-J.): 5, 73, 89, 114,
127, 130, 137, 178, 198, 199, 222,
228, 232, 235, 243, 244, 245, 246.
- WÉRY** (Pierre): 9.
- WHETTNALL** (Edouard, Baron): 10, 13
14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24,
29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38,
39, 40, 56, 57, 67, 68, 69, 70, 73,
75, 76, 77, 78, 79, 82, 83, 119, 125.
- WHITE** (Herbert E.): 45, 89, 110, 111,
136.
- WIENER** (Samuel): 72, 75, 98, 100,
101, 102, 108, 109, 149, 153, 154;
- (Nellie): 102.
- Willequet* (Jacques): 169.
- WIRGMAN** (Théodore Blake): 188, 194,
195.
- Z**
- ZANGARUSSIANO**: 192, 201, 203, 204.
- ZAYTOUN** (Sélim): 51, 55, 57, 67.
- ZERHOUNI** (Omar ez): voir BOU HA-
MARA.

Table des Matières

RÉSUMÉ	3
SAMENVATTING	4
AVANT-PROPOS	5
PRÉLIMINAIRES:	
1. La Belgique et le Maroc dans le passé. Quand LÉOPOLD II a-t-il commencé à s'intéresser à ce pays?	8
2. Premier projet d'un « pied-à-terre » congolais sur la côte marocaine	12
3. L'ambassade du Baron WETTNALL à Meknès	17
PREMIÈRE PARTIE (1885-1891).	
A la recherche d'un « Settlement » congolais à la frontière sud du Maroc	
I. <i>La mission Cohen — Hadge Hamed vers l'Onad Chebika:</i>	
1. Les deux expéditions d'un marchand arabe	29
2. COHEN se met en route à son tour et tombe malade	36
3. Vers une solution de rechange?	39
II. <i>L'exploration Lahure-Fourcault au cap Juby:</i>	
1. Au cap Juby: MACKENZIE et les avatars de la North-West African Company	42
2. LAHURE et FOURCAULT chargés d'accompagner MACKENZIE au cap Juby	51
3. L'exploration du Tekna	57
III. <i>Les négociations avec la North-West African Company :</i>	
1. LAHURE et MACKENZIE échangent des conventions provisoires	63
2. Intervention du baron WHETTNALL	67

3. La section africaine de la Croix-Rouge prend forme	70
4. BEERNAERT s'inquiète	74
5. LAHURE met WHETTNALL en mesure de discuter avec MACKENZIE	75
6. Des négociations s'engagent à Bruxelles	78
7. L'ingéniosité du Roi démentira-t-elle le pessimisme de LAHURE ?	82

IV. Vers l'abandon d'un grand projet:

1. Le Roi s'est-il résigné à l'abandon du projet en avril 1889?	86
2. MACKENZIE revient à la charge	89
3. LAHURE est désigné pour négocier à nouveau. WIENER enquête à Londres	98
4. Echec au Roi!	104
5. La fin d'un grand projet	111

DEUXIÈME PARTIE (1897-1902).

Le voyage de Léopold II au Maroc en 1897 et le projet de sanatorium congolais en Afrique du Nord, 1898-1902

I. La croisière de la « Clémentine »:

1. LÉOPOLD II au Maroc	118
2. Le Roi aurait-il poursuivi un but précis?	124
3. La France commence à s'inquiéter	129
4. Sanatorium ou port de relâche pour la ligne Anvers-Matadi?	136

II. Autour d'un projet royal de sanatorium:

1. LÉOPOLD II a-t-il acquis des terrains au cap Spartel?	141
2. Un plan de station hivernale au cap Ceuta	145
3. Quand le Roi est-il revenu à son projet de sanatorium?	147
4. Où il est question des îles Canaries et de Tanger	153

TROISIÈME PARTIE (1899-1906).

Agadir ou la Mar Chica? Les ultimes tentatives de Léopold II pour obtenir des concessions sur la côte marocaine, 1904-1906

I. Travaux d'approche pour obtenir une concession de pêcheries au Rio de Oro et à Fernando-Po :

LÉOPOLD II ET LE MAROC	267
1. DE VOLDER correspond pour le Roi avec ses amis d'Espagne	163
2. Où il est question d'un comptoir belgo-marocain	172
II. <i>En vue de concessions à Agadir et ailleurs, la mission Grimard-Tacquin à la Cour de Fez :</i>	
1. L'exploration océanographique de TACQUIN sur la côte d'Afrique	176
2. TACQUIN repart pour le Maroc avec un agent d'EMPAIN	181
3. Les préludes diplomatiques de la mission belge	186
4. L'ambassade belge arrive à la cour chérifienne	194
5. Les inquiétudes de la France s'expriment à nouveau	198
6. GRIMARD et TACQUIN rentrent bredouilles à Bruxelles	210
7. Derniers essais pour obtenir les pêcheries du Sous	213
8. Où l'on reparle d'Agadir pour une ultime fois	221
III. <i>A la recherche d'un établissement au Maroc espagnol:</i>	
1. LÉOPOLD II et Eugène ETIENNE	230
2. Le Roi s'abouche avec un conseiller de l'Anti-Sultan	232
3. Vers la création d'un syndicat hispano-belge au Riff?	236
CONCLUSION	244
SOURCES PRINCIPALES	249
CARTE DE LA COTE DU MAROC entre les pages	258-259
LISTE ONOMASTIQUE	258
TABLE DES MATIÈRES	259
PHOTOS	<i>in fine</i>

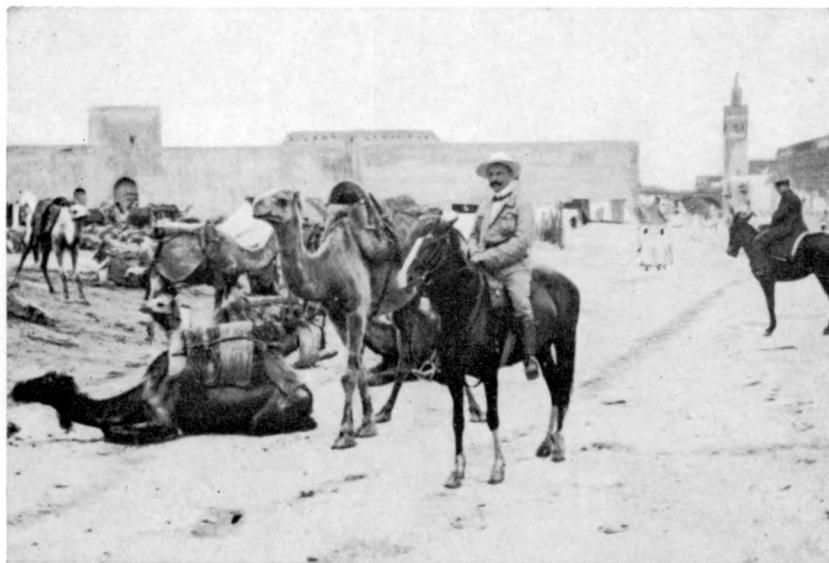


PHOTO 1. — Avant l'entrée de l'ambassade belge à Fez en mai 1904.



PHOTO 2. — Le docteur A. TACQUIN devant l'enceinte et une des mosquées de Fez en 1905.



PHOTO 3. — Le sultan ABD-EL-AZIZ, entouré par le sénateur G. GRIMARD (*à droite*) et le ministre comte C. DE BUISSERET, se fait présenter le canon Cockerill par le capitaine H. DENIS et le lieutenant vicomte H. JOLLY, dans les jardins du palais de Fez, en mai 1904.



PHOTO 4. — Le sultan ABD-EL-AZIZ pointe lui-même le canon Cockerill que la mission belge vient de lui offrir à Fez, en mai 1904.

(coll. de photos du Musée royal de l'Armée à Bruxelles)

Achevé d'imprimer le 12 mai 1965
par l'Imprimerie SNOECK-DUCAJU et FILS S.A., Gand-Bruxelles